Seine-et-Marne
N° 287
1897

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
554
IMPRIMÉS

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU

GATINAIS

TOME QUATORZIÈME

FONTAINEBLEAU

IMPRIMERIE DE MAURICE BOURGES

32, rue de l'Arbre-Sec

—

1896

Bibliothèque

Pér. 8°
12417

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU GATINAIS

Seine-et Marne. I.

A. 14.

Séminaire
18

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU

GATINAIS

554

PREMIER TRIMESTRE DE 1896

FONTAINEBLEAU

IMPRIMERIE DE MAURICE BOURGES

32, rue de l'Arbre-Sec

—

1896

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU GATINAIS

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU (SEINE-ET-MARNE), LE 8 AVRIL 1895

Sous la présidence de M. G. Pallain, président, assisté de MM. Thoison et Quesvers, la séance a été ouverte à 2 heures.

M. Eug. Thoison a donné lecture d'un intéressant et trop court travail sur les « Gens de guerre aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles »; — M. G. de Montgermont a donné connaissance de ses recherches sur la seigneurie de Montgermont dont il s'est constitué l'historien ; — M. L. Richemont a fourni des détails, fruit de ses investigations personnelles, sur la généalogie de la famille de Nemours, qui méritent d'être publiés.

M. Pallain, après avoir remercié ses confrères de leurs communications, a fait voter les membres présents sur l'élection d'un membre du conseil d'administration de la Société : M. Eug. Thoison, membre sortant, a été nommé à l'unanimité pour une période nouvelle de cinq ans. — MM. Thoison et H. Stein ont été en outre désignés pour représenter la Société au prochain Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne.

Après l'inscription de deux membres nouveaux, l'assemblée s'est séparée à 4 heures 1/2.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

Tenue a Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), le 3 Juin 1895

Beaucoup d'habitants de la localité avaient répondu à l'appel qui leur avait été fait par la Société et assistaient à la séance qui s'est tenue le lundi de la Pentecôte à Lorrez-le-Bocage, à 1 heure, sous la présidence de M. Paul Quesvers, assisté de M. Jules Devaux et de M. l'abbé Jarossay.

M. Quesvers esquisse à grands traits l'histoire de Lorrez-le-Bocage depuis les temps préhistoriques jusqu'à la Révolution; — M. H. Stein lit un résumé de ses recherches sur des seigneurs voisins de Lorrez, les Villebéon, une illustre famille qui donna plusieurs chambellans de France et fut la tige des premiers seigneurs de Nemours.

Puis MM. Limosin et Lez (de Lorrez) donnent quelques détails particuliers sur les anciens édifices et sur les substructions d'aqueduc romain (à peine reconnaissables d'ailleurs dans les terres du talus de la route) qui ont été découvertes il y a quelques années.

Après la séance, les membres de la Société ont gracieusement reçu et volontiers accepté l'offre de M^me^ la comtesse Paul de Ségur, de visiter l'intéressant château de Lorrez, entouré d'eau et flanqué de belles tours d'angle du XV^e^ siècle qui en font un des intéressants monuments historiques de la région. On y remarque, entre autres objets d'art, un beau portrait de Montaigne et de nombreux portraits de famille dont trois sont dus au pinceau de Vanloo.

La journée a été intéressante et bien remplie.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

Tenue a Malesherbes (Loiret), le 6 Octobre 1895.

Une nombreuse assistance se pressait à Malesherbes, à la séance présidée par M. G. Pallain, président, dans une des salles du bel hôtel de ville inauguré huit jours auparavant.

La parole a été successivement donnée à M. Léon Marquis pour lire un chapitre de son travail très complet sur l'histoire de Milly, puis à M. Jules Devaux, qui a captivé l'auditoire en passant en revue tous les faits importants, connus ou inconnus, de l'histoire de Malesherbes et du canton, avec force détails topographiques et ethnologiques qui ont vivement piqué la curiosité de chacun; enfin, à M. Henri Stein, qui a signalé divers documents du XIVe et du XVe siècle, rencontrés fortuitement dans les archives et intéressant la région.

A la suite de la lecture de M. Devaux, une discussion très courtoise a surgi entre l'auteur et MM. d'Aboville et l'abbé Gerbault, au sujet des possesseurs du château de Malesherbes et du prieuré de Saint-Éloi.

La séance s'est terminée par l'examen d'une très précieuse trouvaille d'objets gallo-romains en bronze (boucles, armes, fibules, etc.), faite par notre confrère M. Allain, à Boutigny (Seine-et-Oise), en 1895, et apportée par lui-même à la réunion.

Le matin, les membres de la Société avaient visité avec curiosité les grottes préhistoriques de la vallée de l'Essonne, si pittoresquement situées sur la commune de Buthiers; le soir, ils ont été très gracieusement conduits et reçus au château de Malesherbes par M. de Lévis-Mirepoix, dont sa femme et Mme la marquise de Beaufort, sa belle-mère, ont fait les honneurs avec beaucoup de bienveillance. On a pu y admirer, indépendamment de la construction elle-même, d'anciens plans terriers, les portraits des Lamoignon dans les salons, les tombeaux des Balzac d'Antraigues dans la chapelle, les archives, la bibliothèque, les souvenirs de Châteaubriand, et une magnifique série de tapisseries flamandes du XVe siècle.

On s'est séparé, après une journée bien remplie, à 5 h. 1/2.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

13e Année (1895).

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 1895.

	RECETTES. fr. c.	DÉPENSES. fr. c.
1° En caisse au 31 décembre 1894	24 60	» »
2° Cotisations encaissées en 1895	2.040 »	» »
3° Cotisations antérieures.	60 »	» »
4° Vente de publications..	20 »	» »
1° Facture de M. Bourges *(Annales de 1894)*	» »	1.628 90
2° Facture de M. Bourges (débours divers) .	» »	152 35
3° Frais d'affranchissement et expéditions. .	» »	59 10
4° Frais de gravure et de clichage(1893-95) .	» »	186 50
5° Frais de bureau et divers	» »	37 15
6° Frais de recouvrements et quittances . .	» »	43 60
7° Frais de séances et étrennes.	» »	19 »
		2.126 60
Reste en caisse au 31 décembre 1895 . .		18 »
TOTAL ÉGAL	2.144 60	2.144 60

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1896.

Président : G. PALLAIN (O. ✲), conseiller d'État, maire de Gondreville (Loiret).

Secrétaire-Trésorier : H. STEIN (I. ✲), archiviste-paléographe, à Paris.

Archiviste-Bibliothécaire : E. THOISON (A. ✲), à Larchant (Seine-et-Marne).

Membres du Comité : J. DEVAUX (A. ✲), avoué à Pithiviers (Loiret);
A. DUFOUR (I. ✲), bibliothécaire de Corbeil (S.-et-O.).

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

MILLY-EN-GATINAIS

(SEINE-ET-OISE)

AVANT-PROPOS

Plan de l'ouvrage et auteurs anciens

Nous n'avons pas la prétention de refaire l'histoire de Milly, car M. Sougit, « l'histoire vivante » selon l'heureuse expression d'un Milliacois, s'est si bien acquitté de cette tâche en 1844 qu'on a quelque peine à glaner après lui.

« Les Essais historiques sur Milly » de M. Sougit eurent les honneurs de l'insertion dans le « Registre des délibérations du conseil municipal de Milly », le 14 mars 1844. Ils n'ont jamais été imprimés, mais plusieurs copies en ont été faites par des personnes de la localité.

Avocat ou descendant d'anciens fonctionnaires de la baronnie, il pouvait mieux que personne s'occuper des anciens seigneurs de Milly.

Ses aïeux maternels, du nom de Baudouin, étaient ou procureurs au bailliage ou prévôts des seigneuries de Milly, de Chamberjot ou de Courances. Son trisaïeul paternel était administrateur de l'abbaye de Chelles qui possédait quelques biens à Milly. De plus, il a eu la bonne fortune d'avoir en sa possession les manuscrits de la famille du comte du Lau d'Allemans, dernier seigneur de Milly.

Nous voulons donc simplement essayer de donner ici un aperçu de l'histoire locale, surtout au point de vue archéologique et topographique.

Ainsi, nous donnerons la description des monuments, églises, chapelles, prieurés, auberges, hameaux, rues, rivières, anciennes fortifications, voies de communication anciennes et modernes, sans oublier les étangs dont plusieurs ont disparu.

La partie historique comprendra : 1° la chronologie des seigneurs de Milly au nombre de plus de 60, jusqu'à la Révolution;

2° Divers épisodes de l'histoire de Milly depuis Eudes du Mont-Saint-Pierre (de Milly), chevalier, au XII^e^ siècle; l'histoire au moyen âge, la prise de la ville par les Anglais au XV^e^; le pillage de sa foire au XVI^e^; les passages de troupes au XVII^e^; et enfin Milly pendant la période révolutionnaire;

3° L'histoire de la Maison-Forêt ou château de Saint-Georges;

4° Les anciennes coutumes, anciens usages et anciennes mesures du bailliage; l'ancien droit de tonlieu qui donna lieu à d'interminables procès; le bail à cheptel, consistant à réserver la moitié du produit de la terre au propriétaire, qui était encore en usage à

Milly en 1856, et pourra faire l'objet d'une intéressante dissertation, car à cet usage se relie l'histoire des droits de chasse et de pâturage concédés en 1371 par Isabelle de Meulan, dame de Milly.

Il nous reste à remercier les personnes bienveillantes qui nous ont aidé dans nos recherches : M. Sougit, qui nous a permis de puiser largement dans son manuscrit; M. Oscar de Poli qui nous a dévoilé toute une liste de seigneurs de la baronnie; M. H. Stein, secrétaire de notre Société, qui a profité de ses connaissances en paléographie pour nous découvrir quelques documents inédits; M. le curé de Milly, MM. Delacourcelle, Binoux, Dupré, Lalauze et bien d'autres qui nous ont aidé dans nos recherches et nos excursions; enfin, quelques-uns de nos confrères du Gâtinais, MM. Quesvers, Legrand, Devaux et Thoison, qui nous ont donné quelques renseignements intéressants.

Bibliographie

Au point de vue bibliographique, nous allons énumérer les principales pièces qui ont été imprimées sur cette localité, ainsi que les articles plus ou moins importants qui sont insérés dans les recueils généraux anciens et modernes.

Le savant André Du Chesne fournit quelques indications sur les origines de Milly dans ses *Antiquitez et recherches des villes de France*, publiées en 1608, tome I^er^, pp. 376 à 378.

Dom Morin, dans son *Histoire du Gastinois*, publiée en 1630, nous a laissé quelques pages intéres-

santes sur Milly, notamment pages 403 à 406, mais elles donnent lieu à critique[1].

En 1765, l'abbé Delaporte nous dit quelques mots sur Milly dans son ouvrage *Le voyageur français*, tome XL, page 362.

En 1766, Anson (Pierre-Hubert), sous les initiales A. D. E. D., a publié dans les *Nouvelles recherches sur la France*, des pages savantes sur Milly en Gâtinais, mais elles sont peu connues[2].

En 1784, de Paulmy d'Argenson a donné un assez court résumé de l'histoire de Milly dans ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XLV, p. 41 à 43.

Nous ne citerons que pour mémoire les brèves notices insérées dans les dictionnaires géographiques du XVIII[e] siècle, tels que Baudrand, Saugrain, La Martinière, Moréri, Expilly, etc.

En 1838, Dulaure a écrit quelques pages sur cette ville dans ses *Environs de Paris*, t. VI, pp. 355 à 357 (seconde édition).

Les annuaires du département de Seine-et-Oise nous fournissent aussi quelques courtes notices, notamment ceux de 1829, 1838 et 1866.

Les *Délices de la forêt de Fontainebleau*, insérés dans les *Guides Denecourt*, in-8° (3[e] édition, vers 1855) contiennent une description assez détaillée du château de Milly[3].

---

1. Nous avions préparé pour le volume de tables qui accompagne la deuxième et magnifique édition de l'ouvrage de Dom Morin des notes qui n'ont pu y trouver place. Nous les utilisons dans le cours de cette notice.

2. Tome I[er], pp. 492 à 506. — Le même ouvrage contient (t. II, pp. 472-500) un mémoire historique sur Nemours.

3. Cet ouvrage est attribué à Théodore Pelloquet par M. Bourges, imprimeur, notre confrère de la Société du Gâtinais.

L'*Inventaire des titres de la maison de Milly*, par M. de Poli (1888, in-12 de 345 pages), nous a fourni, ainsi que nous le verrons ci-après, d'importantes et précieuses indications sur les premiers barons de Milly.

L'*Histoire de la Norville*, par M. l'abbé Genty, parue en 1885, nous donne des renseignements sur un seigneur peu connu.

Aux indications précédentes, joignons la bibliographie suivante de quelques pièces imprimées concernant spécialement le bailliage et la ville de Milly, et sur lesquelles nous reviendrons quelquefois dans le cours de ce travail.

1. *Le combat donné entre les troupes de S. A. R. et celles du mareschal de Turenne entre Essonne et Milly, où deux régimens allemans ont esté entièrement deffaits.* — Paris, 1652, in-4° de 7 pages.

2. *Factum pour les manans et habitans de la ville de Milly en Gâtinois, opposans aux criées, vente et adjudication par décret de la terre et seigneurie de Milly, Contre M. Guillaume Languet.* — (Sans date, v. 1657); in-4° de 4 pages.

3. *De par le Roy et nosseigneurs de la cour de parlement, extraict du 45e volume, folio 175.* — 16 juin 1658; in-fol. de 4 pages.

4. *Mémoire en instance d'appointé à mettre pour les habitans et communauté de Milly, défendeurs; contre Messire Louis Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, marquis de Lanmary, baron de Milly, demandeur en opposition.* — (Sans date, v. 1699); in-4° de 4 pages.

5. *Mémoire pour Messire Marc Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, marquis de Lanmary, baron de Milly, premier et grand échanson de France, sous-lieutenant des gendarmes de Bretagne, appellant, intimé, demandeur et*

défendeur, Contre Dame Anne de la Guérinière, veuve du sieur Jean Henry Le Jau, écuyer, seigneur de Chamberjot, intimée, appellante, défenderesse et demanderesse. — De l'imp. de J. Quillau, rue Galande, 1718; in-fol. de 20 pages.

6. *Arrest de la cour de parlement du 23 février 1722, Rendu sur l'appel d'une sentence du bailli de Milly en Gâstinois du 15 juillet 1718, formé par Antoine Front de Beaupoil de S.-Aulaire, baron de Milly, contre François Guittard, receveur de la ferme de Poissereau.* — A Paris, chez Delatour et Simon, imp. du Parlement, 1722; in-4° de 4 pages.

7. *Arrest du conseil d'état du roy, qui supprime les droits de péage prétendus par le sieur Marquis de Lanmarie, dans les seigneuries de Milly, Forges et Magny-en-Gâtinois, généralité de Paris ; et déclare qu'il n'a point été statué sur les droits de foires et marchez, etc.*

Du 21 octobre 1738. — A Paris, de l'imp. royale, 1742; in-4° de 2 pages.

8. *Plaidoyer pour le sieur Maron, ancien Garde-du-Corps, plaignant et intimé, Contre les dames d'Artigues et Maron, Accusées et Appellantes des décrets de prise de corps décernés contre elles en la justice de Milly.* — Chez I. Brunet, imprimeur, et Demonville, libraires, — aux armes de Dombes. Sans date (1772), in-4° de 24 pages.

9. *Arrest des juges en dernier ressort des eaux et forêts de France au siège général de la table de marbre du palais à Paris qui fait défenses au Procureur fiscal de la Baronnie de Milly de requérir, et au juge de ladite Baronnie de prononcer des Règlemens,*

... *Maintient le Baron de Milly, en sa qualité de Seigneur Haut-Justicier, dans le droit d'exercer la justice sur les Fiefs enclavés dans la Haute-Justice de Milly...* Du 3 septembre 1776. — A Paris, chez M. Simon, 1776; in-4° de 8 pages.

10. *Réflexions sur la nécessité de supprimer la condition du Marc d'argent, notamment pour la prochaine législature, et même toutes autres distinctions d'éligibilité, fondées sur la*

différence des contributions; par M. Havard, maire de Milly, électeur du département de Seine-et-Oise. — De l'imp. de Pain, imprimeur libraire, Cloître Saint-Honoré; sans date (v. 1790); in-8° de 12 pages.

11. *Du cadastre parcellaire et du cadastre par masses de cultures comparés l'un à l'autre dans leurs effets respectifs.*

Extrait d'un Discours prononcé par M. J. M. Leroy, directeur des contributions directes... de Seine-et-Oise, le 26 février 1818, à l'assemblée cantonale de Milly, arrondissement d'Étampes. — Versailles, J. P. Jalabert; sans date (1818), in-8°.

12. *Ville de Milly. Droits concédés aux habitants de Milly par Isabelle de Meullent. Acte du 15 mai 1373.* — Fontainebleau, imp. de E. Jacquin; sans date (1855), in-8° de 8 pages.

13. *Compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Milly. Règlement composé de 20 articles et daté de Milly le 6 août 1871.* Signé : Quinton, maire de Milly. — Étampes, imp. de Auguste Allien, 1871; in-8° de 8 pages.

14. *Pâturage, herbage et chasse de Milly.* — Melun, imp. de Desrues, 1855; in-8° de 39 pages.

[Le faux-titre de la page 3 porte : Mémoire pour les habitants de la commune de Milly, contre madame veuve du Lau d'Allemans, usufruitière de la terre de Milly.]

15. *Milly en Gâtinais (Seine-et-Oise). Histoire anecdotique de ses seigneurs; Le centenaire de la Révolution de 1789.* Par H. G. Allain, architecte-expert. — Corbeil, imp. Crété, 1889; in-8° de 27 pages.

[Cet opuscule est un résumé du travail de M. Sougit, complété par quelques renseignements historiques nouveaux et par l'indication des armoiries de quelques seigneurs de Milly.]

Enfin nous mentionnerons le roman intitulé : *Hugues de Milly*, par Jacques Rude, qui a été publié dans *l'Abeille d'Étampes* du 17 janvier au 12 décembre 1885.

CHAPITRE PREMIER

LA SEIGNEURIE DE MILLY

Aperçu général sur les premiers Seigneurs.

L'histoire de la seigneurie de Milly durant les premiers temps de son existence n'est pas connue, mais son origine remonte probablement aux premiers siècles de la fondation de la monarchie française.

En effet, plusieurs auteurs placent en premier lieu Vulbert, officier de Dagobert Ier, et son fils, saint Vulfran, archevêque de Sens, qui vivaient au VIIe siècle.

Nous présumons que cette terre fut possédée au Xe siècle par les anciens comtes d'Anjou et du Gâtinais, et à partir du XIe siècle, par une grande race, la maison de Milly, dont les membres se sont illustrés aux Croisades et ont fourni à l'Église et à l'État les plus hauts dignitaires : abbesses, baillis, maréchaux, amiraux, grands-maîtres des Templiers et des Hospitaliers.

Il existe plusieurs branches de la maison de Milly, mais elles viennent toutes des Milly du Beauvaisis, ainsi que le démontre savamment M. de Poli, dans son *Inventaire des titres de la maison de Milly*. D'après lui, les branches de cette famille étaient nombreuses et avaient la même origine : il y en avait en Gâtinais, en Picardie, en Champagne, en

Flandre, en Bourgogne, en Anjou, en Brie, en Poitou, en Périgord et en Normandie, mais elles descendraient toutes de Sagalon de Milly, qui vivait en 1042, et paraît être le fils de Sagalon, vicomte d'Amiens en 985, lequel descendrait à son tour de Savvalo, qui était d'origine finnoise (?) et l'un des compagnons de Rollon[1].

Les Milly-Beauvaisis et les Milly-Gâtinais ont, en effet, des armoiries identiques. Les premiers portaient : *de sable au chef d'argent. Supports : deux lions d'argent.*

Les seconds portaient : *de sable au lion d'argent.*

Les autres branches, en Anjou, en Champagne et au comté de Mortain, avaient des armes analogues et les mêmes émaux.

En outre, vers la fin du XIII^e^ siècle, les Milly-Beauvaisis se parent du surnom de *l'Estendard*, qui avait été donné un siècle auparavant à Guillaume de Milly-en-Gâtinais, par Charles d'Anjou, roi de Naples[2]. Ses descendants se sont illustrés sous ce nom dans le royaume de Sicile, où ils ont fait souche des hauts et puissants barons *Standardo*[3].

Au XIV^e^ siècle, les seigneurs de Milly avaient de droit séance au Parlement de Paris et étaient désignés en ces termes parmi les autres juges : *Milliaci Domini.* Et dans les actes de la même époque,

---

1. De Poli, *Inventaire*, pp. 4, 10, et n° 39.

2. De Poli, *Inventaire*, pp. 11, 161, 173.

3. Il existait un ancien fief de l'Estendart dans la dépendance de la seigneurie de Saint-Val, près Boigneville (Seine-et-Oise).

Milly est une seigneurie première ayant tous les droits de châtellenie souveraine[1].

Au XVII^e siècle, il y avait un régiment de France du nom de Milly, et François de Milly, seigneur de Monceaux, était capitaine dans ce régiment en 1621[2].

Au XVIII^e siècle, le seigneur baron de Milly était encore désigné sous le titre de Haut et Puissant seigneur dans les actes de foi et hommage rendus par ses vassaux[3].

Peu de seigneuries ont été possédées par des maisons plus nobles et plus distinguées que la baronnie de Milly. Ce sont d'abord les Bouville, les Clisson, les Meulan et les Paynel; au XV^e et au XVI^e siècle, les Montenay, les Thiéville et les Graville; au XVI^e et au XVII^e, les Vendôme, les Montmorency et les Faudoas d'Averton, comtes de Belin; enfin, au XVIII^e, les Beaupoil de Saint-Aulaire et les Du Lau d'Allemans.

Étendue de la seigneurie. — Fiefs et terres qui en dépendaient.

Le procès-verbal de rédaction de la nouvelle coutume de Melun, rédigé le 16 avril 1560, nous donne les titres et qualités de François de Vendôme, seigneur de Milly, d'où nous déduisons les noms des paroisses et seigneuries qui étaient alors sous la

---

1. Anson, déjà cité.
2. De Poli, n° 972.
3. Voir les pièces justificatives.

mouvance de la baronnie de Milly. Dans cet acte, François de Vendôme est qualifié : *vidame de Chartres, seigneur de Milly, Préaux, Tilly, Moigny, Videlles, Tousson, Nanteau, Bonnevau, Arbonne, Oncy, Bois-Minard, Mondeville, Chantambre et Bunou en partie*[1].

A la fin du XIII^e^ siècle, il est dit dans un arrêt du Parlement de Paris (mai 1298) que la haute justice de Noisy (près Milly-en-Gastinoys) appartient à Hugues de Bouville, seigneur de Milly[2].

Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, on cite comme dépendant de la seigneurie de Milly : les châtellenies de Fleury-en-Bière, Achères, Nainville et Boutigny, ainsi que le comté de Cély[3].

D'après un procès-verbal dressé en 1560 et cité par M. Sougit, François de Vendôme, vidame de Chartres et seigneur de Milly, avait en sa mouvance au moins douze villages voisins : Tilly, Préaux, Moigny, Videlles, Tousson, Nanteau, Bonneveau, Arbonne, Oncy, Bois-Minard, Mondeville, Chantambre et Buno[4].

D'après l'arrêt du Parlement de Paris, du 27 août 1658, portant adjudication de la seigneurie de Milly au président Perrault, la dite seigneurie se composait des paroisses, terres et fiefs suivants :

Le moulin appelé la Grande-Roue ou Moulin-Cochet; — la halle de Milly et droits y afférents; — le fief de Péronne situé à Milly; — le fief du Cou-

---

1. Coutumes de Melun, dans le *Grand Coutumier*, tome III, p. 462.
2. Boutaric, *Actes du Parlement*, tome I, p. 460.
3. Piganiol, *Recherches sur la France*, I, p. 492.
4. Sougit (ms.).

dray, près Milly; — le fief et la ferme du Corbeau; — la paroisse, terre et seigneurie de Moigny et le fief de Montmirail en la dite paroisse; — le hameau de Launay en la dite paroisse; — la paroisse, terre et seigneurie de Videlles et les hameaux en dépendant; — la paroisse, terre et seigneurie de Nainville, et le fief de la Pointe au dit lieu; — la paroisse, terre et seigneurie de Bonneval[1]; — la paroisse, terre et seigneurie de Buno, en ce qui appartient à la seigneurie, avec les hameaux de Chantambre et de Mézières; — la paroisse, terre et seigneurie de Nanteau, avec les hameaux de Boisminard, Courcelle, Villetard et le prieuré de Nainvault; — la paroisse, terre et seigneurie de Tousson, avec le fief et la ferme de Gallerand, avec murailles, fossés et pont-levis; — les bois taillis appelés les bois de Tousson, d'une contenance de 500 arpents; — la paroisse, terre et seigneurie d'Oncy; — la paroisse, terre et seigneurie d'Arbonne; — le hameau de Moignanville.

En outre, l'adjudication ne comprenait pas le tiers du droit de coutume de la ville de Milly, dont distraction a été faite au sieur Le Jau, seigneur de Chamberjot.

A ces fiefs, il convient d'ajouter les suivants, qui sont mentionnés dans l'arrêt du Parlement de Paris du 7 juin 1658 :

Le fief de la Charonnerie situé dans la ville de Milly; — le Parc-Forest situé près de Milly; — les fiefs de Flinct, la Borne-Galard et des Grandes et Petites-Fontaines; — les fiefs du Petit-Mesnil, de

---

1. Aujourd'hui Bonnevaux, hameau de la commune de Buno.

Tassin et de Valleray; — le fief des Bois-Chenets; — le fief de la Brière; — la seigneurie de Saint-Val et le fief de Lestendart qui en relève; — le fief du Rousseau; — les deux moulins situés au-dessous du moulin de la Grande-Roue et dépendant de ce dernier fief; — le fief du Palis; — le premier moulin; — les garennes des Bouqueteaux; — le cens appelé Le Débat, dépendant de la seigneurie de Nanteau; — le fief de Brichanteau, dépendant de la même seigneurie; — le fief du Colombier, dépendant de la paroisse d'Oncy; — le moulin Royau, dépendant du fief de la Brière; — le fief de la Mothe, dépendant de la paroisse de Bonneval ou Bonnevaux.

Citons encore le fief des Essarts. — Un arrêt du Parlement de Paris, du 23 février 1722, confirme une sentence du bailli de Milly rendue le 15 juillet 1718, au profit des Beaupoil de Saint-Aulaire, barons de Milly. Il condamne Porchon de la Villette et sa femme, François Guittart et sa femme, qui avaient acquis le fief des Essarts, relevant de la baronnie de Milly, de Joseph Cressac de la Bachellerie, moyennant 9000 livres, à payer 3600 livres pour doubles droits de quints et requints, aux dits barons de Milly, à cause des deux mutations de ce fief faites : la première, le 3 avril 1702 par le dit Cressac au dit Porchon; la deuxième, le 8 mars 1714, par le dit Porchon au dit Guittart.

Louis Dubex rendit foi et hommage au roi, vers l'an 1600, devant le bailli d'Etampes, pour le fief de la Cour-du-Bois dépendant de la seigneurie de Milly[1].

---

1. *Archives départementales de Seine-et-Oise*, série E (famille des Mazis).

Chronologie
des Seigneurs de Milly-en-Gatinais.

Nous placerons comme premier seigneur de Milly, avec plusieurs auteurs, Vulbert ou Fulbert, officier à la cour des rois Dagobert Ier et Clovis II, vers l'année 630.

Saint-Vulfran, son fils, naquit vers cette époque ; l'historien de sa vie dit positivement qu'il « naquit au pays de Gâtinais, dans une propriété paternelle appelée *Mauriliacus*. Il était noble de naissance, dit-il, mais plus noble par l'excellence de son esprit[1]. »

Vers l'an 665, saint Vulfran ayant hérité de son père de la terre de Milly, embrassa l'état ecclésiastique et se retira dans l'abbaye de Saint-Wandrille, en Normandie. Il devint, en 692, archevêque de Sens, mais deux ans après, il quitta son diocèse pour aller prêcher la foi chez les Frisons[2].

Le premier document concernant l'ancienne famille de Milly-en-Gâtinais est un acte par lequel Adam de Milly est témoin, en 1085, d'une restitution faite à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés par les vicomtes de Melun[3].

Le même Adam de Milly, vers l'an 1095, par une charte datée de Milly, donne au prieuré de Longpont (près Montlhéry), ce qu'il possède à Cham-

---

1. Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, III, p. 637.
2. *Acta sanctorum*, III, p. 144.
3. De Poli, *Inventaire*, n° 19.

plant, en présence de ses six fils et de ses deux filles[1].

Vers l'année 1100, Adam, sa femme Élisabeth, ses cinq fils et ses deux filles donnent au même prieuré toute la terre et la forêt qu'ils possèdent à Villiers-en-Bière et un hôte à Milly[2].

Plusieurs actes des années 1120, 1129 et 1134 font mention de Thierry, sire de Milly-en-Gâtinais[3]. Un autre document, qui nous est révélé par une charte du prieuré de Néronville, cite à cette époque un Bernard de Milly[4].

En 1147, une donation de dîmes faite à l'abbaye de Barbeau par Thibaut de Milly est ratifiée par le roi[5].

En 1175, Guillaume de Milly, fils de Jean de Courances et neveu de Renaud, doyen de Milly, fait au prieuré de Longpont, en y prenant l'habit, une donation de terres sises à Milly[6].

Vers 1180, Guillaume, seigneur de Milly, qui fut plus tard un des combattants de Bouvines[7] et prit part à la 5e croisade, épousa en premières noces Agnès de Nemours, qui vivait encore avec lui l'an 1218, et de laquelle il eut Philippe, seigneur de Milly, sous-doyen de l'église de Sens, et Geoffroy de Milly, seigneur aussi de Milly en partie,

---

1. *Cartulaire de Longpont*, p. 195.
2. *Cartulaire de Longpont*, p. 235.
3. De Poli, nos 42, 55, 60.
4. *Annales de la Société du Gâtinais*, XIII (1895).
5. *Cartulaire de Barbeau*, et *Catalogue des actes de Louis VII*, par A. Luchaire.
6. De Poli, no 184.
7. De Poli, nos 202, 285, 301, 339.

lesquels partagèrent entre eux ladite seigneurie en 1240.

La seconde femme de Guillaume fut Jeanne de Lory, de laquelle il eut Marguerite de Milly, seconde femme de Raoul Le Bouteiller de Senlis, deuxième du nom.

Philippe de Milly, frère aîné de Marguerite, laissa pour héritier principal Geoffroy de Milly, son frère, qui d'Aliénor, son épouse, procréa Guillaume, seigneur de Milly, mort sans enfants; Françoise de Sully et Perrenelle de Milly, mariée deux fois : 1° avec Étienne de Sancerre, seigneur de Saint-Brisson; 2° avec Philippe de Flandres, comte de Chieti et de Loreto, qui était veuf de Mahaut de Courtenay, princesse de sang royal, d'où se reconnaissent le lustre et la grandeur de l'alliance que Raoul Le Bouteiller contracta avec Marguerite de Milly, puisqu'elle eut pour mère une personne si haute et si puissante. Mahaut de Courtenay avait en effet pour trisaïeul Pierre de France Ier du nom, septième et dernier fils du roi Louis le Gros, et était cousine issue de germaine de Robert de Courtenay, empereur de Constantinople.

Marguerite de Milly mourut vers 1265. Geoffroy Le Bouteiller, l'un de ses fils, seigneur de Milly en partie, embrassa l'état ecclésiastique et fut chanoine de Beauvais et de Sens. Il vivait encore en 1294[1].

S'il faut en croire Dom Morin, la reine Blanche de Castille possédait une seigneurie à Milly au

---

1. André du Chesne, *Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis.*— Moréri, *Dictionnaire historique* (art. Courtenay).

XIII[e] siècle, ainsi que le constate un arrêt du Parlement relatif à une contestation élevée entre elle et les religieux de Saint-Denis[1].

On sait que cette reine reçut des mains de son fils, en 1240, les seigneuries d'Étampes, Melun et plusieurs autres, pour la dédommager de son douaire qu'elle avait donné à son fils Robert. La terre de Milly était sans doute comprise dans la seigneurie de Melun. Du reste, une tradition populaire, relevée par M. Sougit, prétend que la reine Blanche aurait habité le château appelé Maison-Forêt, situé aux portes de Milly, et dont il sera question ci-après.

En avril 1249, maître Philippe, sous-doyen de Chartres et seigneur de Milly, concède, comme seigneur féodal, la donation faite à l'abbaye de Barbeau par noble femme J. de Malicorne[2].

Un arrêt du Parlement, du 9 février 1260, ordonne l'exécution d'une sentence arbitrale prononcée par le bailli de Sens contre maître Philippe de Milly en faveur des religieuses de Chelles[3].

Maître Philippe, seigneur de Milly, vendit en 1262 des biens à l'abbaye de Chelles. Il paraît être décédé en cette année, car le 2 février 1263, Girard, abbé de Saint-Germain-des-Prés, reconnaît avoir reçu de Louis IX 850 livres parisis, en compensation d'immeubles concédés sur la demande du roi, à des religieux, notamment la maison de feu Philippe de Milly[4]. Il avait eu en 1250 quelques démêlés avec

1. Dom Morin, p. 86.
2. De Poli, no 437.
3. Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. 46.
4. De Poli, nos 482 et 483.

l'abbesse de Chelles, Mathilde, qui sut les terminer à l'avantage de son couvent[1].

Un arrêt du Parlement du 9 juin 1280 nous fournit encore quelques détails généalogiques sur ce seigneur de Milly. Il déboute Étienne de Sancerre, chevalier, et sa femme, qui réclamaient, en vertu de conventions particulières, les biens possédés jadis par maître Philippe de Milly, frère du père de ladite dame (sans doute Geoffroy de Milly); lesquels biens provenant de l'héritage paternel, ledit Philippe en cédant son droit d'aînesse à son frère Guillaume, père de la demanderesse (qui doit être, selon nous, identifié avec Geoffroy), avait promis de ne pas les aliéner. Il fut décidé qu'une convention particulière n'avait pu frustrer les héritiers naturels de Philippe[2].

Nous trouvons encore comme seigneurs locaux :

En 1255, Guillaume de Milly, chevalier, et Mathilde, dame de Saint-Martin-en-Bière, sa femme, vendent des terres à l'abbaye de Saint-Victor, et font avec la même communauté un échange en l'année 1294[3].

Geoffroy de Milly appose son sceau sur une charte de donation semblable avec Aliénor sa femme, en 1259; il eut trois enfants dont l'un, portant le même nom que lui, devint grand sénéchal du royaume de Sicile et vice-amiral en 1281[4].

---

1. Abbé Torchet, *Histoire de l'abbaye de Chelles*, I, p. 140.
2. Boutaric, I, p. 221.
3. Douët d'Arcq, *Sceaux*, nos 2842 à 2845.
4. Père Anselme, II, p. 860-861; et O. de Poli, *Inventaire*, nos 201, 494, 517 et 567.

A la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle, paraît Guillaume de Milly, dit le Chantre, qualifié d'écuyer, clerc du roi, et ensuite trésorier général de l'extraordinaire des guerres[1]. Ce dut être, comme le précédent, un personnage important.

En 1287, Étienne de Sancerre, chevalier, et Perronelle de Milly, sa femme, avaient vendu leur terre de Milly à Hugues de Bouville, second du nom, chambellan du roi[2].

Comme Étienne de Sancerre, Hugues de Bouville appartenait à l'illustre famille de Châtillon[3]. C'était un des seigneurs les plus considérés à la cour de Philippe le Bel; et pour les bons services qu'il en avait reçus, ce roi lui conféra les droits de justice, haute, moyenne et basse sur ses fiefs de Bouville, Farcheville, Dhuison, Boësses, Villiers-en-Beauce, Noisy et Milly-en-Gâtinais[4].

Hugues avait acquis de son frère Jean, valet de Philippe le Bel, la seigneurie de Farcheville, près Bouville, où il fit bâtir en 1291 un château et une forteresse. Il y fonda ensuite une chapelle qu'il dota richement en se réservant, à lui et à ses héritiers, la nomination du chapelain[5].

Un arrêt du Parlement de Paris, de la Toussaint 1296, confirme une sentence du bailli de Sens, sur l'appel interjeté par les religieuses de Chelles

---

1. De Poli, nos 514, 529, 533 et suivants.
2. Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. 406. — De Poli, no 567.
3. Du Chesne, *Histoire de la famille de Chastillon*.
4. Fleureau, *Antiquités d'Étampes*, p. 603. — Boutaric, I, p. 460.
5. Fleureau, *Antiquités d'Étampes*, p. 608.

d'un jugement rendu contre elles pour Arnoul Guérin (de Tousson), par Richard Roussel (de Tousson), lequel appel Hugues de Bouville prétendait devoir être porté devant la juridiction de sa châtellenie de Milly[1].

Hugues mourut à la bataille de Mons-en-Puelle en 1304. De son mariage avec Marie de Chambly[2] il eut neuf enfants, dont Jean de Bouville, quatrième du nom, seigneur de Milly[3].

« En février 1287, Étienne de Sully, chevalier, seigneur de Beaujeu, et Adelme, fils dudit Étienne de Sully et de défunte Marguerite, fille de feu Geoffroy, seigneur de Milly en Gastinoys, cèdent à Hugues de Bouville tous leurs droits en ladite seigneurie de Milly et s'engagent à la garantir contre tous, notamment contre Françoise, veuve de Guillaume, jadis seigneur dudit Milly »[4].

En 1304, Jean de Bouville, quatrième du nom, second fils de Hugues, succéda à son père dans la charge de chambellan du roi et dans la propriété de la seigneurie de Milly, mais il n'en jouit pas longtemps; il mourut en 1308.

De son mariage avec Marguerite de Bomez, il eut deux filles : Blanche de Bouville, femme d'Olivier de Clisson (1320) et Jeanne Marie, qui épousa Galeran

---

1. Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. 291.

2. En 1292, Marie de Chambly, sous le nom de Marie de Milly, figure avec son mari dans un acte d'échange de rentes avec le roi (Douët d'Arcq, *Sceaux*, nº 1537).

3. Fleureau, *Antiquités d'Étampes*, p. 610.— Il y a un article « Bouville » dans le dictionnaire de La Chenaye-des-Bois.

4. De Poli, *Inventaire*, nº 520.

de Meulan[1]. Il avait acquit en 1305, de Philippe de Flandres et de sa femme, fille de Geoffroy, sire de Milly, différents biens qu'elle tenait de la succession de son père « en la chastellenie de Milly-en-Gastinois et de Saint-Martin-en-Bière »[2].

En 1308, Blanche de Bouville devint dame de Milly; elle mourut en 1329 et eut le bonheur de ne pas avoir été témoin des infortunes de son mari. En effet, Clisson, convaincu d'intelligence avec les Anglais, fut condamné, avec plusieurs de ses complices, à avoir la tête tranchée, et fut exécuté aux halles de Paris le 2 août 1343.

En 1343, Jean de Clisson, en qualité d'héritier de son père Olivier de Clisson, devint seigneur de Milly, mais il ne jouit pas longtemps de ses biens; après la mort tragique de son père, il se réfugia en Bretagne, où il mourut sans postérité.

Après lui furent seigneurs de Milly tous les enfants de Jeanne de Bouville et de Galeran de Meulan, dont on trouvera les noms dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France*[3]. Ils étaient d'origine normande et ne paraissent jamais s'être beaucoup intéressé au Gâtinais.

En 1352, Guillaume II Paynel[4], sire de Montenay, chevalier, baron de Garancières et du Hommet, devint à son tour seigneur de Milly, par son

---

1. Fleureau, p. 610. — Père Anselme, II, p. 410.

2. De Poli, nos 540 et 567.

3. Père Anselme, II, p. 410.

4. Voir un document important relatif au douaire de Milly (*Archives nationales*, X^{1c} 6, n° 29), qui sera imprimé aux pièces justificatives.

mariage avec Isabelle de Meulan, dame du lieu. Il était mort en 1372[1]. C'est lui qui accorda, au mois d'août 1371, à la ville et aux habitants de Milly, une charte d'affranchissement des droits de chasse et de pâturage moyennant la somme de quatre cents livres. Ces privilèges furent confirmés dans une concession faite par sa veuve, Isabelle de Meulan, le 15 mai 1373[2].

Jean, sire de Montenay, fils aîné de Guillaume II, hérita de la terre de Milly après la mort de sa mère, survenue le 7 février 1407. Il servit dans les armées du roi comme chevalier et fut l'un des douze seigneurs auxquels fut confié le gouvernement de la France pendant la démence de Charles VI. Les chroniques de Monstrelet nous apprennent que ce vaillant seigneur de Milly périt le 24 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt[3]. Il rendit aveu et dénombrement au roi pour sa terre de Milly le 3 août 1393[3].

En 1415, après Jean de Montenay, mort sans postérité, son neveu, Guillaume IV, hérita de la terre de Milly et mourut glorieusement à la bataille de Verneuil (1424).

Il sut défendre, vers 1417, le château de Milly lors des guerres civiles, ainsi que nous le verrons plus loin.

Il avait épousé Jeanne de Ferrières, fille du baron de Ferrières, de laquelle il eut un fils nommé Jean

---

1. La Chenaye-des-Bois (art. Montenay).
2. Voir les pièces justificatives.
3. Abbé Genty, *Histoire de la Norville*, p. 147.

de Montenay, qui hérita de tous ses biens, en rendit hommage en 1432 et remplit diverses charges importantes, telles que celles de lieutenant du duc d'Alençon, capitaine du château de Montereau-fault-Yonne, et grand-maître des eaux et forêts de Normandie. Il mourut en 1477, à peu près ruiné par les guerres et par les grandes dépenses qu'il eut à subir; en 1462, il avait dû songer à vendre sa seigneurie de Milly-en-Gâtinais, et ce fut Louis Malet, sire de Graville, seigneur de Marcoussis, Séez, Bernay et Montaigu, amiral de France, gouverneur général de Normandie, qui s'en rendit acquéreur, ainsi que de la terre du Bois-Malesherbes. Il rendit hommage au roi pour sa terre de Milly en 1477, et Louis XI vint plusieurs fois le visiter dans ses domaines[1].

En récompense des prêts d'argent et des services qu'il rendit à Louis XII, celui-ci lui engagea à vie ses domaines de Melun, Corbeil et Dourdan.

Par son testament du 22 mai 1513, il ordonna que ces domaines fussent rendus au roi, en considération des grands bienfaits qu'il avait reçus des rois ses prédécesseurs, le suppliant de décharger de pareille somme les bailliages royaux les plus chargés d'impôts, afin que ce legs revînt au soulagement du peuple.

On reproche à l'amiral d'avoir essayé d'enlever aux habitants de Milly les différents droits qu'ils avaient achetés du sire de Montenay, mais plusieurs

---

1. Voir le travail consacré à ce personnage par M. Perret, et la notice du même publiée dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, IV, p. 1.

arrêts du Parlement, notamment des 17 juin 1501, 24 juin 1509 et 7 juin 1658, en 1699 et en 1785, leur donnèrent gain de cause et ils continuèrent à jouir de leurs droits de chasse et de pâturage.

Après sa mort (1516), son gendre, Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, grand-maître des eaux et forêts, hérita de la seigneurie de Milly; et après lui, son fils aîné, Louis de Vendôme, conseiller et chambellan du roi Louis XIII, capitaine de cent gentilshommes, qui se signala dans la conquête du Milanais et fut grièvement blessé à la bataille de Pavie. Il mourut des suites de ses blessures, au château de Tiffauges, en Vendée, tout jeune encore, le 22 août 1526.

De son mariage avec Hélène Gouffier, fille d'Artus Gouffier, marquis de Boissy et comte d'Étampes, il n'eut qu'un fils, François de Vendôme, colonel de l'infanterie française, seigneur de Milly à partir de 1526.

François était connu par ses prodigalités. Accusé par Catherine de Médicis d'avoir pris part à la conjuration d'Amboise et de comploter contre la sûreté de l'État, il fut enfermé à la Bastille où il resta longtemps, malgré tout le crédit employé pour le délivrer par le connétable de Montmorency, son parent et ami. Le président de Thou, ayant appris qu'il était malade dans sa prison, réussit à le faire mettre en liberté, mais il mourut peu de temps après, âgé de 38 ans.

Il n'eut point d'enfants de Jeanne d'Estissac son épouse.

Vers 1562, Anne de Montmorency, célèbre conné-

table de France, hérita de la terre de Milly que lui avait donnée François de Vendôme, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus pendant sa captivité. Il rendit hommage, en 1560, au roi pour cette seigneurie, qui passa ensuite (1567) à son fils puîné, Henri de Montmorency, plus connu sous le nom de Damville; comme son père, maréchal et connétable de France, et comme lui illustré par sa conduite dans les batailles de Saint-Quentin, Dreux et Saint-Denis.

Il mourut le 1er avril 1614. Nous ne parlerons ni de ses trois mariages, ni de sa nombreuse postérité, légitime ou non; qu'il nous suffise de dire qu'il vendit la terre de Milly, en 1679, à Henri Clausse, chevalier, seigneur de Fleury-en-Bière, et ambassadeur de France en Suisse[1].

Mais Henry Clausse ne la conserva pas longtemps et s'en dessaisit en 1584, en faveur de la femme de Jean-François de Faudoas, comte de Belin, Rénée d'Averton, laquelle décéda veuve le 10 mars 1603 et fut inhumée à Milly.

Par suite de son mariage avec la dame de Belin, Jean-François de Faudoas devint baron de Milly. Il était chevalier des ordres du roi, gouverneur de Paris et de Ham, lieutenant du roi en Picardie. Il était cinquième fils d'Olivier de Faudoas et de Marguerite, dame de Sérillac. De son premier mariage avec Françoise Warti, il n'eut que Louise de Faudoas, femme de Claude de Gruel, seigneur de Frète.

Ainsi que nous le verrons ci-après, ce baron de

1. Abbé Genty, *Histoire de la Norville*, p. 146.

Milly, gouverneur de Paris pendant les guerres de la Ligue, joua un rôle assez important de 1590 à 1594 et mourut en 1602.

La seigneurie de Milly fut possédée successivement par son fils aîné François d'Averton (1603), son petit-fils François de Faudoas d'Averton (1638), qui mourut sans postérité au château de Milly le 7 janvier 1639; et par son petit-neveu Emmanuel de Faudoas d'Averton, comte de Belin, qui de sa femme Louise-Henriette Potier de Gesvres eut un fils nommé Emmanuel-René de Faudoas[1]. Vers 1657 il devint baron de Milly, et par son mariage la même année avec sa cousine germaine Antoinette d'Averton, fille de René de Faudoas et de Catherine Bouthilier, devint en outre propriétaire des seigneuries de Faudoas et d'Averton. Il prit part aux guerres de la Ligue comme maître de camp du régiment Cardinal-Étranger, et mourut d'une blessure qu'il reçut au siège de Douai en 1667. Par suite des dépenses occasionnées par les guerres, sa fortune s'était trouvée très compromise; il n'avait pu payer toutes ses dettes, et ses créanciers avaient fait saisir et vendre par décret la terre de Milly en 1658.

Le 27 août 1658, Jean Perrault, président de la Chambre des Comptes, se rendit adjudicataire de la terre de Milly. Quoique ayant perdu beaucoup de son importance depuis les Montmorency, elle fut encore vendue la somme de 320,000 francs.

Jean Perrault était l'ami de Condé et joua un rôle

---

1. La famille d'Averton a un article dans le dictionnaire de La Chenaye-des-Bois.

important durant les guerres de la Fronde. Il mourut en 1680. De son mariage avec Marie-Anne Lemaire, il eut une fille nommée Jeanne-Marie Perrault qui hérita de tous ses biens.

En 1680, Jeanne-Marie Perrault est qualifiée dame de Milly et d'Augerville-la-Rivière. Elle avait épousé, le 30 mars 1681, Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, et mourut à Milly le 28 janvier 1719[1]. De ce mariage elle eut huit enfants dont l'aîné s'appelait Marc-Antoine-Front de Beaupoil et sera mentionné ci-après. Restée veuve, elle se remaria à François de Rivoire, marquis du Palais, et en eut un enfant mort en bas âge.

Le 30 mars 1681, Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, devint baron de Milly par suite de son mariage avec Jeanne Perrault. Il était grand échanson de France et capitaine des gens d'armes de la reine. En 1688 et 1691, d'après les recherches de M. Sougit, il rendit aveu et dénombrement au roi pour sa terre et seigneurie de Milly. Il prit part en 1702 à la guerre de la succession d'Espagne et suivit en Italie Louis de Vendôme, duc d'Étampes, mais il mourut à Cazal-Maggiore le 25 juillet 1702, des suites d'une maladie causée par les fatigues de la guerre.

Son fils Marc-Antoine, grand échanson de France et ambassadeur en Suède, mourut à son tour le 24 avril 1749 à Stockholm[2]; son corps fut inhumé dans l'église Notre-Dame-de-Milly.

---

1. La Chenaye-des-Bois.

2. Le 2 septembre 1733, le sieur Pierre Vaury, propriétaire du fief des Essarts relevant de la seigneurie de Milly, vint prêter serment de fidélité,

La seigneurie passa ensuite à son neveu, nommé aussi Marc-Antoine-Front de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmary[1]. Il était guidon de gendarmerie quand il mourut à Wesel, de la petite vérole, le 16 juin 1761, âgé de 22 ans. Il n'eut point d'enfants de sa femme Charlotte-Bénigne Leragois de Bretonvilliers[2].

Le 16 juin 1761, Jean-Louis-Antoine, comte du Lau d'Allemans, hérita de la succession du marquis de Lanmary, son cousin issu de germain, et devint baron de Milly. Il était officier d'infanterie au régiment et appartenait à une vieille famille du Dauphiné. En 1762, il rendit foi et hommage pour la baronnie de Milly, et, ayant acheté en 1766 la charge de gouverneur de la ville, il en prit possession le 16 novembre 1767. De son mariage avec Marie-Madeleine Lecoigneux de Bellabre, il eut trois enfants dont l'aîné, Jean-Armand-Marie, comte du Lau d'Allemans, épousa le 4 février 1770 Marie-Claude de Murat, et par son contrat de mariage, son père lui constitua en dot la baronnie de Milly, ne se réservant pour lui que son office de gouverneur de la ville.

D'après M. Sougit, la famille du Lau, qui n'habi-

---

foi et hommage au châtelain de Milly, avec un certain cérémonial, à la porte du château. Comme le marquis de Lanmary était absent, l'acte de serment fut rédigé par-devant notaire, maître Lafon, notaire royal à Milly, et en présence de deux témoins, Denis Charlot, maître chirurgien, et Claude-Alexandre Marchand, marchand drapier. (Voir aux pièces justificatives.)

1. Son père Henri-François de Beaupoil mourut en Suède le 30 octobre 1747, à l'âge de cinquante-trois ans, et son corps fut également rapporté à Milly.

2. La Chenaye-des-Bois

tait pas Milly, loua le château en 1775 au duc de Grammont qui y resta jusqu'à la Révolution.

Le comte du Lau d'Allemans est le dernier seigneur de Milly[1]. Il posséda même le château jusqu'en 1807, époque à laquelle il dota de la terre de Milly son fils Alfred-Thérèse-Armand, vicomte du Lau d'Allemans. Ce dernier mourut vers 1846 et fut enterré à Milly dans un superbe caveau du cimetière Saint-Pierre.

La veuve du Lau fut également enterrée au même lieu après sa mort arrivée en 1856; mais, d'après une clause singulière du testament de son mari, le monument a eu sa porte murée. Les sommes qui avaient été laissées pour l'entretien étant épuisées, toutes sortes d'arbres et de plantes ont envahi les faces latérales et la partie supérieure du mausolée.

A la mort de la veuve du Lau, ses héritiers vendirent le château à MM. Baffoy et consorts qui le revendirent plus tard à M. Usèbe, le propriétaire actuel.

CHAPITRE II

Épisodes historiques.

Des six communes de France qui portent ce nom, Milly-du-Gâtinais est certainement une des plus anciennes. C'était déjà à l'époque gauloise une agglomération de population, et le *chemin de Grimery*,

1, La terre de Milly fut mise en vente le 21 brumaire an X, par Me Batardy, notaire à Paris, au prix de 380,000 francs (*Journal de Paris*, au 16 brumaire).

ancienne voie romaine qui traverse la commune, aboutit à un camp de César peu éloigné du bourg actuel. C'est un fait qu'il est aisé de vérifier sur place aussi bien que sur les cartes topographiques du département.

Il est inutile de s'arrêter aux légendes que Dom Morin raconte sur la fondation de la cité, et de contredire les assertions des historiens qui ont voulu y placer *Agendicum;* le contraire est prouvé depuis longtemps. On prétend qu'il se tint à Milly une assemblée de notables sous Clotaire II, vers l'an 600, et que Dagobert aurait été proclamé roi de France dans cette ville en 637; mais les preuves manquent pour contrôler ces renseignements. Nous ne pouvons davantage accepter comme véridique le récit d'un épisode intéressant qui se trouve dans Nicolet[1] et qui aurait pu avoir pour théâtre le château de Milly et pour acteurs, en 878, les parents et seigneurs de la cour du comte Geoffroy et d'Ingelger : tout cela tient du domaine de la fable et ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Ce qui est beaucoup plus précis et certain, c'est l'existence à Milly d'une commune dès la première moitié du XII[e] siècle; Thierry en était le maire aux environs de 1136, et Rainaud le doyen ecclésiastique[2]; Milly fut toujours d'ailleurs, jusqu'à l'époque révolutionnaire, le chef-lieu de l'un des doyennés du diocèse de Sens.

Vers le milieu du XIII[e] siècle nous relevons un épi-

---

1. *Histoire de Melun* (Melun, 1843, 8o), pp. 91 à 103.
2. *Cartulaire de Longpont*, p. 76.

sode assez saillant de l'histoire locale, car c'est le Parlement de Paris qui a été amené à trancher la question.

Plusieurs habitants de Fleury-en-Bière et de Saint-Martin-en-Bière, villages voisins, ayant injurié et menacé la dame de Milly, femme de Guillaume, seigneur de Milly, ainsi que ses sergents, lesdits habitants furent condamnés à la prison; en outre, les communautés des deux villages durent payer une amende au roi, à Guillaume de Milly et à sa femme[1].

La ville de Milly eut beaucoup à souffrir durant la guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre, car elle est au nombre de celles qui furent occupées en 1358 par les compagnies anglo-navarraises chevauchant par bandes de vingt, trente et quarante, entre Paris et Orléans et entre la Seine et la Loire[2].

Les habitants de Milly, ruinés par cette guerre ainsi que par les compagnies de malandrins et de brigands, écrasés par les redevances et les impôts de toute nature, voyant leurs récoltes et leurs moissons détruites par le gibier qui était devenu très abondant, s'adressèrent à leur seigneur Guillaume de Montenay pour qu'il leur accordât des privilèges et avantages, faute de quoi ils étaient résolus à quitter le pays.

Guillaume, agissant en cela dans son intérêt personnel aussi bien que dans celui des habitants, les engagea à ne pas abandonner ses terres, et par un acte du mois d'août 1371, qui est une véritable

---

1. Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. 74.
2. Siméon Luce, *Histoire de B. du Guesclin* (1878, in-8°).

charte d'affranchissement, il leur octroya la propriété des vignes et des terres qu'ils cultivaient; enfin, il leur accorda des droits de chasse et de pâturage dont il sera parlé ailleurs plus amplement.

L'accord a été fait moyennant que les habitants laboureront et défricheront certaines terres des environs de la ville, qu'ils détruiront certaines vignes, et qu'ils paieront audit seigneur la somme de quatre cents francs d'or.

Cet acte ne fut confirmé que deux ans plus tard par lettres patentes du roi (15 mai 1373). Mais les différents seigneurs de Milly, qui se succédèrent jusqu'au dernier siècle, laissèrent tomber en désuétude une grande partie de ces droits séculaires.

On remarquera, par les termes de cet acte, qu'à Milly ainsi du reste que dans toute la région, la culture de la vigne, très florissante au XII[e] siècle, commençait à décroître sensiblement.

Vers 1417, lors de la guerre entre les Bourguignons et les Armagnacs, Guillaume IV, sire de Montenay, garda avec vingt écuyers et vingt archers de sa compagnie les châteaux de Milly et du Bois-Malesherbes[1].

D'après une lettre de rémission accordée en juin 1425 par le roi d'Angleterre, Henri V, à Jean Guérard, on voit que ce dernier s'engagea en 1420 dans la garnison du château de Farcheville occupé par les gens du dauphin et qu'il y demeura deux années; il résida ensuite à Milly jusqu'au temps où le comte de Salisbury vint assiéger cette forteresse[2].

---

1. La Chenaye, *Dictionnaire de la Noblesse.*
2. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise* (1878, in-8°, p. 168).

La ville, après un long blocus, fut prise et brûlée en 1433. Voici comment le fait est raconté par Berry, premier héraut ou roi d'armes de France :

« Peu de temps après fut prise la ville de Montargis sur iceux Anglois et fut ordonné pour la garder le sire de Graville et autres capitaines... lesquels tinrent la ville contre le chasteau par l'espace de cinq semaines... et estoient dans la ville 500 à 600 combatans, c'estoit au mois d'aoust. Néanmoins partirent de là lesdits seigneurs de Graville et autres... et désemparèrent la ville dont ce fut pitié, et le lendemain arrivèrent les Anglois en icelle ville. Lesdits François se retirèrent entre la rivière de Loire. Le seigneur de la Trimouille ouyt ces nouvelles lequel avoit gouvernement de ce royaume, qui en fut fort courroucé, bien que petite diligence y avoit faite tout le peuple françois fut mal content de luy. Les Anglois partirent de Montargis quand ils virent que les François s'en estoient allez, et laissèrent les Anglois François en la place comme devant, et vinrent devant Milly-en-Gastinois, et le prirent, et bruslèrent la forteresse et le moustier, et prirent le Bois-Malesherbes et y laissèrent des François-Anglois en garnison »[1].

Du 19 au 31 juillet 1465, l'armée du duc Charles de Berry et des autres princes, forte d'environ six mille hommes, séjournait dans la ville d'Étampes.

---

1. *Histoire de Charles VII*, par Jean Chartier, Berry, etc. (1661, in-f°). — Cf. *Journal d'un bourgeois de Paris* (édition Tuetey), p. 295.

De là, elle se dirigea vers Milly où elle passa le 1er août, pour essayer ensuite, mais en vain, de traverser la Seine à Samois, car le pont était rompu[1].

Les ruines et les malheurs causés aux habitants de Milly, par suite de la guerre et du pillage, leur firent accorder, en 1371, comme nous l'avons vu, divers privilèges et des droits de chasse et de pâturage. Les mêmes raisons leur firent accorder, un siècle plus tard, un autre avantage important : L'amiral de Graville, seigneur de Milly, obtint de Louis XI des lettres patentes (5 mai 1479), autorisant l'érection à Milly d'une halle ou marché couvert dont il sera parlé plus au long dans un autre article. Le but de l'amiral était moins le bien et l'amélioration du sort des habitants que l'augmentation de ses revenus, car les mêmes lettres l'autorisent à percevoir dans le marché des péages, travers et autres droits seigneuriaux.

Il paraît que l'établissement de cette halle[2] donna une prépondérance au marché de Milly sur celui de Malesherbes, qui était auparavant plus important.

Un siècle se passe où aucun fait particulier n'est à recueillir.

En 1570, au temps où les protestants surprenaient les troupes catholiques sur les bords de la Loire, ils vinrent jusque dans la Beauce et dans le Gâtinais.

---

1. *Journal de Maupoint* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, IV, p. 59).

2. La halle d'Arpajon, bourgade dont l'amiral était également seigneur, a été construite sur le modèle de celle de Milly, et par les mêmes ouvriers, selon une tradition locale. La halle de Dives (Calvados) serait, dit-on, du même style et daterait aussi de la même époque.

Le chevalier du Boulay, avec Bouteville et son fils, ayant appris qu'il y avait la grande foire de Saint-Simon à Milly, formèrent le dessein de la piller. Ayant levé une centaine de cavaliers, ils firent 40 lieues pour s'y rendre. Arrivés au moment le plus fort de la foire, ils attaquèrent les marchands, en tuèrent cinq ou six et, profitant de l'épouvante générale, ils enlevèrent le meilleur du butin, firent prisonniers ceux qui ne purent fournir une rançon, et s'enfuirent jusqu'au château de Villemaréchal, appartenant à Jean Olivier, et s'y fortifièrent. Mais François de Balzac d'Entragues, gouverneur de la province, dont tout le monde implorait le secours, ayant emprunté des troupes à Ernest de Mansfeld, assiégea le château et le battit avec deux pièces de canon qu'il avait fait venir de Paris. Les assiégés répondaient par des arquebusades, mais une brèche ayant été faite au château, et du Boulay prévoyant ce qui adviendrait, exhorta ses compagnons à se bien défendre, et leur promettant du secours, s'enfuit un matin, au moyen d'une ouverture pratiquée dans les murs du parc. Bouteville et son fils, voyant la brêche très grande et ayant trop peu de monde pour la défendre, capitulèrent à condition d'avoir la vie sauve. Mais les paysans, outrés de tant de maux qu'ils avaient soufferts, massacrèrent une partie de ses gens. Bouteville et son fils demeurèrent prisonniers, et malgré les instances de Balzac, qui voulait respecter les conditions de la capitulation, « le Parlement de Paris, persuadé qu'on n'était pas obligé de suivre à leur égard les lois de la guerre et qu'on devrait les traiter comme des voleurs de grand

chemin, les fit comparaître et les condamna à être pendus comme traîtres et brigands publics »[1].

Les Bouteville auraient, dit-on, été exécutés près de Milly, dans un lieu appelé aujourd'hui La Justice.

En 1590, lors des guerres qui désolèrent encore une fois toute la région, les habitants de Milly payèrent leur tribut : ils furent taxés par le gouverneur de Melun, Jacques Le Roy, à prêter leur concours aux fortifications de Melun et de Corbeil, et durent envoyer, le 10 juillet, huit hommes pour un mois de corvées[2], mais la ville ne fut pas autrement inquiétée[3].

En 1593, des conférences eurent lieu à Milly, chez le comte de Belin, auxquelles assistaient Villeroy, le président Jeannin et autres, en vue d'obtenir une prolongation à la trêve de trois mois accordée à Mayenne par le roi Henri IV, mais celui-ci ne voulut jamais y consentir[4].

Après le traité de Sainte-Menehould (mai 1614), qui mit fin aux troubles intérieurs de la France, une partie des troupes royales fut licenciée et passa par Milly. François de Bassompierre, colonel général des Suisses, raconte ainsi le fait dans ses Mémoires :

---

1. De Thou, *Histoire universelle* (1734), tome V, p. 665. — La Popelinière, *Histoire de France* (1581), livre 20. — Claude Haton, *Mémoires* (1857), II, p. 590. — Cf. une lettre du prévôt des marchans de Melun au duc d'Alençon, qui parle de cette tentative (*Bibliothèque nationale*, ms. français 15551, fo 12).

2. *Bibliothèque nationale*, ms. français 4538, fo 110. (Voir aux pièces justificatives.)

3. Nous avons à cette époque le nom d'un capitaine du château ; en 1573 c'est Robert de la Borne (*Archives nationales*, Y. 115, fo 31). — En 1590, le pays n'était pas sûr car un envoyé spécial de la ville d'Avallon à Paris, Jean Guiot, fut détroussé par les ennemis à son passage à Milly (*Archives municipales d'Avallon*, EE. 59).

4. *Journal de P. de l'Estoile.*

« Je m'en alloy donner congé et les chaînes d'or[1] au colonel de Feugly et amenoy le régiment de Galaty par Rosoy-en-Brie à Milly, où M. le mareschal de Brissac qui commandoit la petite armée que le roy vouloit mener en Bretaigne avecques luy, et M. de Saint-Luc, mareschal de camp, se trouvèrent[2] ».

En 1620, lors des guerres contre les protestants révoltés, il y eut encore un passage de l'armée royale à Milly. « Le lundy 20 juillet 1620, dit Bassompierre, je partis de Montereau et ordonnay le logement de l'armée à Milly et aux environs pour aller le lendemain loger à Estampes, et moi cependant je m'en allai en diligence à Paris, y étant mandé de la reine et de M. le chancelier. »[3].

Le 21 avril 1652, après le combat de Bléneau, l'armée du prince de Condé, qui était à Montargis, prit la direction de Paris et se joignit à la cavalerie des princes sortie de cette ville. Elle arriva ainsi aux environs de Milly où elle rencontra l'armée du roi après avoir traversé l'Essonne[4].

Les avant-coureurs de Turenne amenèrent leurs ennemis, dont les chariots étaient chargés de blés et farines, dans un étroit défilé situé entre Essonne et Milly[5], où ils tuèrent cent cinquante Allemands,

---

1. Selon la coutume, les officiers congédiés recevaient avec l'indemnité de retour une chaîne d'or et une médaille.

2. *Mémoires du maréchal de Bassompierre,* publiés par de Chantérac (Société de l'Histoire de France), I, p. 374.

3. *Mémoires du maréchal de Bassompierre,* publiés par de Chantérac (Société de l'Histoire de France), II, p. 177.

4. Fleureau, *Antiquités d'Étampes*, p. 267. — *Journal des Guerres civiles*, par Dubuisson (1885), II, p. 210.

5. Probablement près de Courances, où passait la grande route de Paris à Lyon par Essonne.

firent cinquante prisonniers et prirent une cinquantaine de chevaux. Quant aux vivres, ils furent conduits à Étampes et mis en sûreté dans le magasin des Cordeliers[1].

Pendant la fin du XVI[e] siècle et la plus grande partie du XVII[e], Milly jouit d'un calme que beaucoup de pays lui eussent envié; les chroniques et les mémoires du temps ne mentionnent aucun fait concernant cette localité.

Vers l'année 1770, la ville a été témoin d'une affaire scandaleuse assez retentissante. A cette époque y vivaient les époux Maron. Le mari, ancien garde-du-corps dans la compagnie de Villeroy, avait épousé le 2 mars 1769 la demoiselle d'Artigues, fille d'un sien ami qui commandait la brigade. Peu de temps après, la femme Maron et sa mère, qui était veuve, eurent de mauvaises fréquentations; elles se lièrent notamment avec un sieur Luzard et une demoiselle Luzard, sa sœur, qui vivait maritalement à Milly avec un « homme d'un grand nom ». Non contentes d'avoir une conduite désordonnée, la femme Maron et la veuve d'Artigues intriguèrent contre le malheureux mari auprès de ses chefs et attentèrent à sa liberté. Une lettre de cachet fut même sollicitée et obtenue contre lui, mais elle fut sans effet par suite du dévouement d'un de ses serviteurs et d'un certificat favorable qui lui fut délivré le 29 avril 1772 par les principaux notables de Milly. Parmi les signataires nous relevons les noms de : Duval de la Madeleine, échevin; Chaumont, ancien

---

1. *Le Combat donné entre les troupes...* (1652, in-4°).

maire; Tellier, conseiller de ville; Chaillou, Duval, anciens échevins; Charlot, notable; Guezay, Trumau, chanoines; Derucle, doyen du chapitre, curé; Paton, prêtre; l'abbé de Combreux; de Villerval, seigneur du Roussay.

Un jour, profitant de l'absence du sieur Maron, les deux femmes s'enfuirent de Milly emportant à Paris le mobilier qui constituait une grande partie de sa fortune, et cela malgré les efforts de la population qui, indignée du complot, essaya d'arrêter les chevaux et les voitures chargées de butin, disant que c'était assez de déshonorer un mari sans le voler. A Paris, les deux coupables menèrent la même vie scandaleuse avec le sieur Luzard, le séducteur, qui fut arrêté avec l'épouse infidèle, suivant un décret de prise de corps rendu en la justice de Milly[1].

Un journal nous a conservé le souvenir de deux orages considérables qui ont éclaté sur Milly et aux environs en 1781. On lit en effet dans le *Mercure de France* (septembre 1781) :

« Le 19 du mois d'août dernier, à 3 heures du matin, on a essuyé à Milly-en-Gastinois et aux environs, un orage affreux, accompagné de tonnerre, qui en deux heures a inondé plusieurs fermes établies sur le haut de la ville de Milly; on a vu venir de ces hauteurs plusieurs torrents de 20 à 25 toises de large, croissant de moment en moment, et entraînant dans la vallée quantité d'effets et ustensiles de campagne. L'eau, ayant pénétré et submergé les

1. *Plaidoyer pour le sieur Maron*, cité dans l'avant-propos.

maisons du faubourg de Saint-Pierre, a forcé ceux qui y demeuraient d'en sortir avec leurs bestiaux et d'abandonner leurs grains et récoltes qui ont été presque entièrement perdus. On ne sauroit peindre la confusion du premier moment; l'alarme était générale, le danger pressant. Plusieurs personnes auroient été noyées sans la présence d'esprit, la force et le courage de quelques autres, même des principaux de la ville, qui sont montés à cheval et ont enlevé du milieu des eaux, des enfans, des femmes et des malades.

» Pour comble de malheur, le 17 septembre, à 4 heures après-midi, un second orage, plus terrible que le premier, a achevé de dévaster le même canton de la paroisse. Dans les fermes, tout a été inondé, le bled perdu dans les granges, toutes les volailles emportées, quelques bestiaux noyés et plusieurs bâtimens écroulés; les torrens qui descendoient de ces fermes ont tout entraîné; on ne voit que des abîmes; tous les chemins sont rompus, la plaine n'est couverte que de sable, de graviers et de pierres; enfin, ce que les habitans du faubourg de Saint-Pierre avoient préservé lors du premier orage, a été détruit par ce dernier qui les réduit à la plus affreuse misère... »

En janvier 1790, lors de la division territoriale de la France, Milly devint le chef-lieu de l'un des sept cantons du district d'Étampes, et ne cessa pas d'être chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Étampes lors des nouvelles divisions du territoire en 1800 et en 1811.

Le 13 mars 1790, la municipalité de Milly, repré-

sentée par Havard, maire, et Pasquet de Leyde, officier municipal, envoie à l'Assemblée nationale une adresse contenant l'adhésion la plus absolue à tous ses décrets et le serment de les maintenir de tout son pouvoir; elle annonce que sa contribution patriotique s'élève à plus de 4000 livres, et elle demande enfin, avec beaucoup d'insistance, d'être le siège d'une justice royale, attendu sa grande population[1].

Le 14 juillet suivant, on célébra à Milly, comme dans presque toute la France, l'anniversaire de la prise de la Bastille. Un autel de la patrie fut élevé sur la place des Halles, où l'on célébra une messe en présence de la garde nationale et des habitants de Milly. Après la cérémonie, on prêta le serment civique au son des tambours et de l'artillerie[2].

Huit ans plus tard, un projet fut présenté par la municipalité à l'administration centrale du département à l'effet d'ériger un autel de la Patrie sur la place des Trois Molles, à l'aide des matériaux provenant d'une chapelle en masure adjacente à l'église Saint-Pierre, mais ce projet ne paraît pas avoir été suivi d'exécution. Il était signé : *Chaussignon*, vice-président de l'administration municipale du canton de Milly, et *Roquillard*, secrétaire. On y voit un timbre noir ovale portant une république entourée de ces mots : *Administration municipale du canton de Milly*.

Le projet est accompagné d'un plan et d'une vue

---

1. *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale*, XV, p. 23.
2. *Archives de Milly*.

de l'autel de la patrie. Il est formé d'un piédestal carré de 4 pieds de côté sur 3 de hauteur, auquel on accède à l'aide de 4 marches hautes de 9 pouces et entourant le monument dans les quatre sens[1].

La société populaire qui fut fondée à Milly pendant la Révolution envoya plusieurs adresses de félicitations et dons patriotiques dont les procès-verbaux de la Convention ont enregistré l'arrivée[2].

Le 21 frimaire an IV, sur la proposition du Comité de législation, Quinton-Bouy, marchand épicier à Milly, est nommé maire de cette ville par la Convention.

Le 4 vendémiaire an IV, la municipalité donne l'ordre de faire disparaître les arbres de la liberté, sur l'invitation du procureur du district, « ces arbres étant surmontés de bonnets rouges, signes d'horreur », et de ne laisser subsister que l'arbre situé au milieu de la place du Marché. Les autres arbres de la liberté étaient situés : au bout des rues S[t] Jacques, de Melun, de S[t] Pierre, du Puits Pâtre, du Colombier, près de l'auberge des Anges, de celle du Sauvage et au bout des Halles[3].

Nous terminerons ces notes en rappelant, d'après le travail de M. Thoison[4], que les rois Louis IX, Philippe III, Philippe IV, Philippe V, Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I[er], Henri III

---

1. *Archives de Seine-et-Oise.* (Voir pièces justificatives.)
2. Tomes XXX, p. 180-1, et XXXIX, pp. 71 et 122.
3. *Registre des délibérations de la commune.*
4. *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais* (Paris, 1888, in-8°).

et Henri IV ont séjourné plus ou moins longtemps à Milly; ils s'y arrêtaient en se rendant dans le centre de la France ou avant de rentrer à Paris. C'est au château de Milly que Louis XI rendit, en août 1474, une ordonnance concernant la corporation des tailleurs de Rouen[1].

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, vint aussi plusieurs fois à Milly[2], soit avec la duchesse sa femme, soit avec son fils Jean sans Peur, le 8 juillet 1376, le 28 avril 1383, le 19 juin 1384, le 9 mars 1388 et le 3 août 1389.

Au xv^e^ siècle, c'est Charles d'Orléans qui, à Milly, par un mandement en date du 28 août 1411, ordonne de payer[3] à Macé Leborgne 50 livres tournois pour un voyage d'Yèvre-le-Châtel à Blois et de Blois à Milly[4].

Signalons encore le passage à Milly de Daniel de Cosnac, évêque de Valence, en novembre 1669. Il venait de faire un voyage en Auvergne pour recueillir la succession de son frère et passa la nuit à Milly où il fut pris d'une fièvre intense.

« Parti de grand matin de Montargis, dit-il dans ses Mémoires[5], je me rendis à Milly environ midi, mais si fort accablé qu'il fallut y demeurer le reste du jour et de la nuit, espérant que la fièvre qui ne

---

1. *Ordonnances de Laurière,* XVIII, p. 44.

2. *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur,* par Ern. Petit (Paris, 1888, in-4°).

3 *Bibliothèque nationale,* mss. nouv. acquisitions franç., n° 3653.

4. Milly figure aussi dans les *Comptes de l'hôtel des rois de France au* XIV^e^ *et au* XV^e^ *siècle,* par Douët d'Arcq (Paris, 1865, in-8°), pp. 213 et 370.

5. *Mémoires de Cosnac* (Société de l'Histoire de France, I, p. 390, et II, p. 84).

m'avait point quitté me donnerait du relâchement. Ce repos ne me fut pas d'un grand secours; il me parut même que la fièvre avait beaucoup augmenté, mais je ne laissai pas de partir et de me rendre à Essonne, où il fallut nécessairement m'arrêter... »

A la suite de ce voyage, Daniel de Cosnac, qui devint plus tard archevêque d'Aix, fut arrêté et traîné de prison en prison par suite d'intrigues avec des personnes de la cour, pour une affaire de cardinalat.

La population de Milly est aujourd'hui de 2280 habitants (recensement de 1896); elle comptait 318 feux en 1700 (Mémoires sur la généralité de Paris), 1440 habitants en 1736 (Saugrain) et 1767 habitants en 1811 (Annuaire de Seine-et-Oise).

(Sera continué.)

LÉON MARQUIS.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES

PAROISSES DU GATINAIS

Depuis plusieurs années que je fouille avec une certaine persévérance les manuscrits de la Bibliothèque nationale et les archives de la région dont s'occupe notre Société, j'ai recueilli sur les paroisses du Gâtinais un très grand nombre d'indications, et copié, surtout dans les anciennes minutes des notaires, des documents inédits d'un intérêt, local sans doute, mais réel.

Aucun de ces documents néanmoins ne mérite d'être l'objet d'un travail spécial; leur mise en œuvre d'ailleurs supposerait une longévité dont je ne saurais me flatter. Leur publication pure et simple au contraire, avec les quelques notes indispensables seulement, peut être rapide et facile. Je l'entreprends dans le but de faire profiter mes confrères des résultats de mes recherches, résultats qui, sans cela, risqueraient fort de demeurer inutiles et inconnus. J'aurai fourni des matériaux : d'autres construiront l'édifice.

On ne suivra dans cette publication aucun ordre ni topographique ni chronologique, et le nombre et l'étendue des pièces insérées dans chaque fascicule des *Annales* dépendront uniquement de la place dont on pourra disposer.

Eugène Thoison.

I.

Marché pour la peinture du cadran de l'Horloge de Lorrez-le-Bocage.

(17 juillet 1636)

Fut présent en personne Tristan Martin, pintre, demeurant à Monstreau où fault l'Yonne, lequel volontairement a recongneu et confessé avoir entrepris, promet et s'oblige par les présentes à et envers Messire François Le Conte, chevalier, seigneur de Voisinlieu, la Mothe Lorrez, etc., baron de Préaux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, présent et acceptant au non et comme soy faisant et portant fort pour tous les habitans de la paroisse de *Lorrez*[1], de bien et deuement peindre en huille la monstre et cadran de l'orloge de Lorrez dans lequel il sera tenu faire ung soleil d'or et quatre armes aux coings dudict cadran telle que ledict seigneur luy donnera le fond dudit cadran. Il sera aussy tenu faire d'asur et dorer le quart de rond qui sera faict autour dudict cadran. A laquelle pinture de cadran il sera tenu travailler incessamment à l'instant que la plate forme de bois d'iceluy quadran lui sera fournie en estat; et ce moiennant la somme de trente livres tournois, sur laquelle somme lui a esté présentement payé par Me Jehan Nicot[2], ci devant marguellier de l'église

---

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

2. Greffier de la prévôté de Lorrez.

dudict Lorrez,.. la somme de dix livres tournois provenant du relicqua du conpte qu'il a ci-devant rendu de laditte charge de marguellier; et les vingt livres restans lui seront paiez et délivrés par ledict sieur de Voisinlieu au non susdit, lors de la perfection de laditte pinture de cadran... Faict et passé en présence de Ysaac Lesguillier, menuisier, et Louys Desmoulins, demeurant à Lorrez.., etc. (Suivent les signatures.)

Du même jour, marché avec Isaac Lesguillier pour la fourniture de la plate forme en bois du cadran qui devra avoir au moins six pieds en carré, « conformément à celuy qui y a esté par le passé ». Prix : 20 livres tournois.

(*Minutes de Thomas Genoys*, notre à Lorrez.)

II.

Marché pour la Croix de Lorrez-le-Bocage.

(25 mars 1615)

Fut présent en sa personne Estienne Villiard, maçon tailleur de pierres demeurant à Préaux, lequel volontairement a entrepris et mesme s'est obligé à et envers Jehan Fontenoy, laboureur, demeurant à Crilly[1], et Nicolas Carroger, paticier, demeurant à Lorrez, margueliers et proviseurs de l'esglize dudict *Lorrez*, présens; sçavoir est : de refaire la *Croix Brossée* de fond en comble, assçavoir les marches et degrés de pierres d'alentour jusques au nombre de cinq marches depuis le rez de terre jusques au premier patin. Il sera tenu mettre et apposer bien et deuement quatre petits pilliers de pierre et les gou-

jonner bien et deuement; et sur lesdits quatre pilliers, y mettre

---

1. Le Grand-Creilly et le Petit-Creilly sont deux hameaux de la commune de Lorrez.

une table de pierre, et sur icelle table sera aussy tenu mettre et assoir le patin de la flèche de ladite croix; laquelle flèche il sera aussy tenu assoir et goujonner jusques à cinq pierres sur lesquelles il mettra le croison, lequel il sera tenu tailler et y faire ung crucifix d'un costé, et de l'autre costé ung ymage de Notre Dame. Sera aussy [tenu] de replacer le lettrier ou pepitre de pierre qu'il sera aussy tenu goujonner — le tout pour Pasques Fleuries[1] (le prix confondu avec celui de divers travaux à l'église).

(*Minutes de J. Roulx*, notaire à Lorrez.)

III.

Offres de foi pour les fiefs de Filbois et de Courtois, à Aufferville.

(9 août 1633)

En présence de moy Jehan Chenard, notaire roial à Pithiviers, soubsigné, et des tesmoings soubscripts, Louis de Lucet, prebtre, escuier, sieur d'Offerville, y demourant, s'est transporté au village d'Escrennes devant la principalle porte et entrée du lieu seigneurial dudict Escrennes, où estant en debvoir de vassal, nue teste, sans espée ni esprons, auroit demander à haulte voix si Mre Théodoricq des Estangs, chevallier, seigneur dudict Escrennes, conseiller et maître d'hostel du Roy, estoit en ce lieu ou aultre pour luy aiant charge de recepvoir ses vassaulx. A quoy est apparu ledict seigneur d'Escrennes en personne, auquel ledit sieur d'Offerville a déclaré qu'il est exprès venu en ce lieu pour audict seigneur faire et porter, et de faict lui faict et porte les foi et hommage qu'il est tenu faire et porter tant pour lui que pour Eustache, Edme, Jehanne et Anne les de Lucets, ses frères et sœurs,

1. En 1615, le dimanche des Rameaux fut le 12 avril.

enffans de deffunct François de Lucet, escuier, sieur dudict Offerville, et de damoiselle Jehanne d'Orléans, jadix sa femme, à présant sa veufve, pour raison et à cause des terres qui ensuivent, assçavoir :

Trois arpens ou environ de terre assis en une pièce ou terrouer d'*Offerville*[1], au chantier appellé le Chemain d'Offerville à Fargeville[2], tenant d'un long aux hoirs Jolli, d'aultre part aux hoirs Chandat, d'un bout sur ledit chemain de Fargeville, et d'autre bout sur.....

Item, cinq arpens de terre[3] audict terrouer et lieu, tenant d'un long à Me Jehan Marchant, d'aultre bout auxdit hoirs Jolli, d'un bout sur le sieur des Pavillons[4], et d'autre bout sur.....

Item, trois quartiers d'aultre terre labourable assis vers Malvoisines, tenant d'un long auxdits hoirs Jolli, d'aultre long audict sieur des Pavillons, d'un bout sur ledit sieur des Pavillons, et d'aultre bout sur.....

Et de trois arpens[5] de terre audict terrouer et chantier de Malvoisine, tenant d'un long auxdits hoirs Jolli, d'aultre long aux sieurs des Pavillons, d'un bout sur lesdits hoirs Jolli, et d'aultre bout sur.....

Lesdictes terres faisant partie du fief anciennement appellé le fief de *Filebois*.

Item, une mazure et six arpens de terre labourable ou environ, appellé le fief *Courtois*, assis ou terrouer dudict Offerville en une pièce tenant d'un long au chemain tendant d'Offerville à Obsonville[6], d'aultre long au chemain tendant dudict Offerville à Fargeville, d'un bout sur le carrefour dudit Offerville, et d'aultre bout sur plusieurs qui possèdent le surplus dudict fief Courtois.

---

1. Aufferville, canton de *Château-Landon* (Seine-et-Marne).

2. Commune de Garentreville, canton de Nemours (Seine-et-Marne).

3. En marge : « Nota que ceste pièce tient d'un aultre seigneur, M. de Chanssepoix. »

4. André de Nicot, sieur du Pavillon et d'Ichy, époux de Marie de Sacy.

5. En marge : « Il y en a trois arpens demy et demy quartier. »

6. Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

Appartenant lesdicts héritages et terres audict sieur d'Offerville et ses dits frères et sœurs de la succession dudict deffunct sieur d'Offerville, leur père; tenus et mouvant en fief, foy et hommage dudict seigneur d'Escrennes, à cause de sa dicte seigneurie d'Escrennes.

Suppliant ledict seigneur le recevoir... etc., etc. Présens Me Pierre Ysabeau, procureur au bailliage de Pithiviers, et Pierre Chappellier, clerc dudict notaire, demourans audict Pithiviers, tesmoings... etc.

(*Minutier de Me Périchon*, notaire à Nemours. Liasse de pièces diverses.)

IV.

Don d'ornements à la fabrique de l'église de Jouy.

(2 juin 1732)

Par devant Nicolas Guillaume, notaire royal à Chéroy,.. furent présens en personnes Messire Anne Foacier de Ruzé, écuyer, agent et receveur de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur propriettaire dudit Jouy[1], de Ruzé et autres lieux, demeurant ordinairement à Douay en Flandres, rue des Minimes, paroisse Saint-Pierre; et sieur Antoine-Bonnaventure Périn, intendant de madame la comtesse de Poitiers, et agent des affaires de dame Jacqueline-Marguerite Richer, veuve de messire Nicolas-François Petit, chevalier, seigneur de Passy, Étigny et autres lieux, lieutenant général d'épée au baillage et siège présidial de Sens, demeurante ordinairement à Paris, rue Saint-Louis-aux-Marais, paroisse de Saint-Gervais, le dit sieur Périn demeurant aussy ordinairement à Paris, rue Longpont, paroisse de Saint-Gervais, au nom et comme fondé de

1. Canton de Chéroy, arrondissement de Sens (Yonne).

procuration de ladite dame de Passy, dame usufruitière dudit Jouy, Ruzé et autres lieux,... lesquels ont dit que, en reconnoissance de ce que feu messire Anne Foacier, écuyer, agent et receveur général de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur dud. Jouy, Ruzé et autres lieux, oncle dud. sieur Foacier de Ruzé, a légué à lad. dame de Passy led. usufruit et a donné aud. sieur de Ruzé la propriété des dittes terres, ils ont par ces présentes fait don et présent à la fabrique de l'église paroissiale dudit Jouy où ledit deffunt sieur Foacier est inhumé, des ornemens de la chapelle du château dudit Jouy, ce consistans en deux ornemens complets, sçavoir : un de tapisserie à petits points, l'autre de taffetas brodé avec ses orfrois de moire et gallon d'or, le tout faux, comprenant chacun desdits ornemens la chasuble, étole, manipule, voile de calice, bource et parement d'autel, plus une croix argentée, deux messels avec le porte messel, quatre aubes et quatre nappes, les amits, ceintures, purificatoires et corporaux, plus une grande cassette doublée de satin, couverte de cuir noir, fermante à clef, dans laquelle sont lesdits ornemens qui ont été estimés à la somme de trois cens livres.

Ce qui a été accepté par Messire Paul-Alexis Courtin[1], prestre, curé dudit Jouy, y demeurant, Jean Meslier et Antoine Gervais, marguillers en charge et exercice de la fabrique de ladite église de Jouy [suivent les noms de onze habitants], tous habitans de ladite paroisse de Jouy et y demeurans... Et en reconnoissance du présent cy dessus, ledit sieur curé, tant pour lui que ses successeurs curés et lesdits marguillers et habitans dudit Jouy, ont promis et se sont par ces présentes obligés auxdits noms cy dessus de faire dire à perpétuité une messe basse pour le repos de l'âme dud. deffunt sieur Foacier, le 3 juillet de chacune année, jour de son décès; pour la rétribution de laquelle lesdits marguillers et habitans ont promis de faire payer au sieur curé dudit Jouy, par chacun an, douze sols, etc.

(Minutes N. Guillaume, notaire à Chéroy.)

---

1. Paul-Alexis de Morge Courtin, curé de Jouy depuis 1720.

V.

Incendie à Sceaux-du-Gâtinais.

(14 octobre 1670)

Cejourd'huy mardy quatorziesme jour d'octobre mil six cens soixante-et-dix, après midy, en l'estude du notaire à *Ceau*[1], sont comparus en leurs personnes messire André Doulcet, prestre, curé dudit Ceau, Jacques Quernet, Louis Blanchard l'esné, [suivent 23 autres noms d'habitants], tous faisant et représentant la plus grande et saine partye des habittans dudit Ceau, lesquels ont dit, déclaré et certiffyé que, le jour d'hier, environ l'heure de neuf du soir, sans sçavoir commant, le feu ce prit en une maison dans le bourg de Ceau, et à cauze de l'heure indue où lesdicts habittans estoient partye couchés, il brula le tiers dudit bourg au moings, des plus aparante maisons et millieurs laboureurs dudit bourg ausquels il a brulé grains, vins, fouins, fourage, chevaulx et vaches avecq tous leurs linge et meubles estant esdicts logis, et n'ont seulement peu sauver que leurs corps. Et à présent il leur est contraint d'aller mandier leur vie et chercher à loger. Au moyen de quoy il leur est impossible de payer les tailles, subsides et impôts dont ils sont surchargés, s'il ne plaist à Sa Majesté et à Messieurs de son Conseil leur faire quelque diminution; joint qu'il leur a esté retranché les hameaux de la Bothière, Ponceau, les Bois et la Chaussée[2] quy payeroient du moings le tiers desdictes tailles de ladicte paroisse; et que les précéddantes années ils ont esté totallement ruynés tant par les gresles que gellées quy sont arivés en leur dicte paroisse depuis trois ans en sçà; au lieu d'avoir esté diminués de tailles ont tousjours esté augmentés, ce quy cause leur ruyne totalle.

(*Minules Houy*, notaire royal à Sceaux).

---

1. Sceaux, canton de Ferrières, arrondissement de Montargis (Loiret).

2. Hameaux situés au nord-ouest de la commune, en remontant la vallée du Fusain.

VI.

Accord pour une Sépulture dans l'église de La Genevraye.

(9 mars 1665)

Par devant Jean Drugeon, notaire ..... sur les parroisses de La Genevrais et d'Espisy, sont comparus Jean de Guyard, seigneur de la Tour et autres lieux, estant de présent audit lieu seigneurialle de la Tour, parroisse dudit La Genevrais, d'une part; et damoiselle Marye Troché, veuve de deffunt Guillaume de Morillon, vivant seigneur de Berville et autres lieux, estante de présent ladite damoiselle en sa maison seigneurialle dudit Berville, parroisse dudit La Genevrais ; disant les parties sur la difficulté de la sépulture dudit deffunt sieur de Morillon qui est en l'esglise S[t] Martin dudit *La Genevrais*[1], que pour empescher les violances et le scandal que ladite sépulture auroit apparement causée, a obligés les parties de souffrir en cette rencontre ladite sépulture en l'estat et lieu où elle est, par le conseil des amis commungs des parties, à la charge que ladite sépulture qui est dans le cœur de l'esglise dudit La Genevrais et le présent acte ne puisse nuire ny préjudicier aux parties ny leurs ayant, non plus que les seigneurs cy après des fiefs apartenant aux parties ne pouront se servir du présent acte ny le produire en aulcun procès civil ny criminel qu'auparavant il n'ayt payé trois mil livres à l'hospital général de Paris, ... etc.

(*Minutes Périchon*, notaire à Nemours).

VII.

Extrait du Testament de François Garnier, curé de Buno.

(28 mai 1690)[2].

[Après avoir légué : 50 écus à la fabrique pour remplacer la croix de bois du cimetière par une croix en pierre de taille;

---

1. La Genevraye, canton de Nemours (Seine-et-Marne).

2. Ce document se trouve dans les minutes du notaire Débonnaire à la date du 8 août 1691.

5o livres à la charité des pauvres malades de *Buno*[1]; aux curés ses successeurs, les immeubles qu'il a pu acquérir dans la paroisse; 6o livres de rente à sa sœur, Hélène Garnier, lesquelles, si elle meurt fille ou sans enfants, reviendront à la fabrique, il continue :]

Je lègue encore à ladite église les rentes qui suivent [suit le détail] ..... toutes lesquelles rentes se montent à la somme de cinquante-quatre livres, quinze sols, six deniers ..... lequel legs ci-dessus fait à ladite église à la charge qu'elle donnera à un maîstre d'école cinquante livres; et en cas que les rentes léguées à ladite Héleine Garnier, infirme, reviennent à ladite église de Buno, selon que j'en ay disposé, pour lors ladite église augmentera les gages dudit maistre d'école jusqu'à la somme de quatre vingt livres, afin qu'un honneste [homme] puisse demeurer à Buno et y vivre honnestement, y ayant d'ailleurs peu d'enfans pour le faire subsister. Pour laquelle charge je choisis dès à présent, s'il la souhaitte, Charles Blondeau, enfant de la parroisse, le priant néanmoins de laisser le bonhomme Michel Michau, qui y est présentement, qui ne joüira néanmoins pendant sa vie que de vingt livres dudit legs, sans les dix livres qu'il doit avoir pour la sonnerie de l'Angelus; lequel maistre d'école sera tenu de balaier ou faire balaier l'église tous les quinze jours, en joüissant des cinquante livres du legs; et tous les huit jours, s'il vient à joüir quelque jour des quatre vingt livres marquées cy-dessus. Sera tenu encore de nettoyer de temps en temps la gouttière, et particulièrement lorsque l'hyver approchera, et lorsqu'il y aura des neiges, la neige estant la ruine des gouttières et des édifices ..... Et dans le temps qu'il pourroit n'y avoir point de maistre d'école, ledit revenu total appartiendra à ladite église, sans que le nouveau maîstre qui pourroit venir cy après le puisse prétendre; et ces cinquante livres de rente aussi bien que ses gages pour sonner l'Angelus ne commenceront que du jour de sa réception et qu'il entrera dans l'exercice de sa

---

1. Canton de Milly, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

charge. Lesquelles rentes et gages lui seront payés de quartier en quartier et non par avance, à la charge aussi que le maistre d'école assistera Monsieur le Curé dans l'acquit de ses obits, dans l'administration des sacrements, inhumations et chant de l'église, sans qu'il prétende rien de luy pour tout le service qu'il luy pourra rendre dans l'acquit de sa charge pastorale. Et lorsque dans la suite des temps il pourra avoir dans ladite église une lampe ardente, il aura soin d'y mettre de l'huile le soir et le matin très soigneusement. Il aura aussi soin de faire le catéchisme dans son école tous les jours s'il le peut, et faire la prière du soir et du matin que je dis au prosne; il la fera tous les jours sans y manquer : priant au surplus Mrs les Curés mes successeurs de ne point souffrir d'yvrogne dans cet employ.....

(*Minutes Périchon*, notaire à Nemours).

(Sera continué.)

LES GRAVEURS DE L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU

I.

CATALOGUE DE L'OEUVRE DE L. D.

PARMI les graveurs de l'École de Fontainebleau, le plus fécond est celui qui a signé ses planches des initiales L. D. Leur nombre peut monter à près de 200, si l'on s'en tient à celles qui sont incontestablement sorties de sa main et qui portent sa marque; il dépasse notablement ce chiffre si l'on y ajoute celles qui lui sont attribuées avec la plus grande vraisemblance par divers iconographes. Le catalogue de Bartsch, qui ne contient que 69 numéros, est donc tout à fait incomplet, et les additions de Passavant qui portent l'œuvre à 120 pièces sont encore bien insuffisantes. Sans avoir la prétention de ne rien omettre, nous présentons ici au lecteur un catalogue de 226 numéros[1].

Cet œuvre n'est pas seulement important par le

1. M. Robert-Dumesnil avait promis de publier ce catalogue rendu nécessaire, dit-il, par l'exiguïté de celui de Bartsch (t. VIII, p. 32); mais il n'en a rien fait.

nombre; il est intéressant par sa grande variété. Sujets religieux, historiques et mythologiques, allégories, antiquités romaines, costumes, paysages, tout cela s'y rencontre. L. D. est, avant tout, le graveur du Primatice; il nous a conservé, de cet artiste, les dessins d'une grande partie des peintures qui décoraient le château de Fontainebleau et dont la plupart ont disparu : ses estampes ont donc pour nous un prix tout particulier.

Quant à son talent, il a été apprécié très favorablement par M. Renouvier qui a fait de sa manière une étude approfondie[1]. Tantôt, dans les eaux fortes, son dessin strapassé et négligé n'en est pas moins remarquable par la *maestria* et la science de l'effet; tantôt son burin régulier, correct, serré, se rapproche du genre des Mantouans; ailleurs il grave en hachures fines et allongées d'une façon vive; parfois il les dispose avec une sobriété, une finesse, un effet tout nouveau; son dessin devient alors d'une adresse et d'une élégance qui le placent hors ligne. En résumé, pour M. Renouvier, sa manière inventive, féconde, variée, échappe à toute filiation : c'est le graveur capital de l'École.

M. Philippe Burty, par un rapprochement inattendu, va nous donner du talent de L. D. une vive et nouvelle impression. Dans un article[2] sur Jean-François Millet, l'illustre auteur de *l'Angelus* et de tant de chefs d'œuvre, il signale une analogie remarquable entre les eaux fortes du maître contemporain

---

1. *Des types et des manières de graveurs*, Montpellier, 1854 [XVI^e siècle], p. 177.

2. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XI, p. 262.

et celles du graveur du xvr[e] siècle, dont il loue la sobriété, l'effet décoratif, et l'allure quelque peu sauvage. Cette comparaison donne une idée assez juste de la manière de l'auteur des estampes que nous allons énumérer.

Quel est cet artiste? Bartsch l'appelle *Léon Davent;* Heinecken, *Leo Daris;* Basan, *Christophe-Léon Davene;* Brulliot, Passavant et Renouvier, *Léonard Thiry.*

Pendant fort longtemps, il a été désigné sous le nom de Léon Davent, qui n'apprenait rien de plus que les initiales L. D. sur la personnalité de l'auteur. Qu'est-ce qu'un nom, si nous ne savons rien de l'homme qui l'a porté, rien de sa naissance, de sa mort, rien de son pays, de ses maîtres, de ses élèves, des particularités de sa vie? M. Brulliot a cru pouvoir percer ce mystère; il a voulu, suivant en cela les indications qui lui étaient fournies par les notes de Mariette, identifier Léon Davent, L. D., avec Léonard Thiry, peintre flamand qui travaillait à Fontainebleau sous les ordres du Rosso. Cette hypothèse a été acceptée sans protestation par le monde savant, et les rédacteurs de catalogues, à commencer par Robert-Dumesnil, n'ont plus désigné notre graveur que sous le nom de Léonard Thiry, ex-Léon Davent.

Nous nous proposons ici de rechercher quel nom se cache sous les initiales L. D., et si nos observations n'ont pour résultat que des conclusions négatives, elles auront du moins servi à débrouiller quelques fils de cet écheveau compliqué qui constitue l'œuvre des graveurs de l'École de Fontainebleau.

§ I. — Léonard Thiry?

Que sait-on de Léonard Thiry?

Vasari fait mention d'un disciple du Rosso qu'il appelle *Leonardo Fiamingo, pittore molto valente*, fort habile à mettre en couleur les dessins de son maître.

Dans les *Comptes des Bastimens du Roy*, publiés par le marquis de Laborde, on trouve parmi les peintres qui ont besongné aux ouvrages de stuc et de peinture faits en la grande galerie du château de Fontainebleau, Lyénard Tyri, peintre, qui reçoit 15 livres par mois en octobre 1536, puis 20 livres à partir du mois suivant. Le même artiste est encore cité dans les comptes des années 1537 à 1540 et 1540 à 1550. Après cette date, son nom n'apparaît plus nulle part.

Remarquons, en passant, que 20 livres par mois ne constituent pas un salaire médiocre. Le Rosso et le Primatice seuls touchent un traitement supérieur; mais Antoine Fantoze, Laurens Regnaudin, Dominique Florentin ne reçoivent pas davantage.

M. Champollion-Figeac a fait cette observation judicieuse que le Rosso et le Primatice étaient placés, chacun, à la tête d'un groupe d'artistes, d'une équipe d'ouvriers, chargés de travaux distincts. Il est à noter que Lyénard Tyri fait partie du groupe du Rosso : ce qui s'accorde avec l'indication de Vasari.

Il ne subsiste, à notre connaissance, aucun tableau qui puisse être attribué à ce peintre, si estimé,

semble-t-il, de ses contemporains; mais il est l'auteur de plusieurs suites de dessins qui ont été gravées. C'est d'abord l'histoire de Jason en 25 estampes décrites par Robert-Dumesnil dans l'œuvre de Réné Boyvin : elles sont remarquables par les ornements dont les sujets sont encadrés. Dans sa dédicace au roi, Jehan de Meauregard, l'éditeur, dit : « J'en ai » faict desseigner et pourtraire curieusement les fi- » gures par Léonard Thyri de Belges, et après faict » tailler en cuivre par Réné Boyvin, natif d'Angers, » n'y espargnant ni les frais ni la sollicitude, en es- » pérance de vous en faire présent. » La dernière planche de la suite porte ces inscriptions : à gauche, *Leonardus · Thiri · inve.;* à droite, *Renatus · F.*

Le même Réné Boyvin a gravé une suite de 20 estampes, offrant des panneaux d'ornement animés des divinités païennes. La première porte cette inscription : *Leonardus Theodoricus inventor*[1].

Coïncidence curieuse : dans les éditions postérieures de chacune de ces deux suites, le nom du Rosso a été substitué à celui de son élève.

Puis nous trouvons dans l'œuvre de Ducerceau une suite de douze planches en hauteur, représentant des fragments antiques, c'est-à-dire des ruines, précédée d'un avis aux lecteurs qui indique Léonard Thiry comme l'auteur des dessins. Voici cet avis, fort important pour l'histoire du peintre, puisqu'il nous fait connaître la date et le lieu de sa mort.

---

1. Seize de ces estampes sont décrites par Robert-Dumesnil. Les quatre autres, citées par Guilmard, représentent Hercule, Neptune, une nymphe courant et une femme figurant une source, sans doute Thétis et Hébé.

Jacobus Androuetius Ducerceau lectoribus S.

Cum nactus essem duodecim fragmenta structuræ veteris commendata monumentis a Leonardo Theodorico homine artis perspectivæ peritissimo qui nuper obiit Antuerpiæ, mihi visus sum operæ precium facturus, si ea in lucem emitterem, tum propter meum artis illustrandæ studium tum quod ejusmodi viderenlur esse, ut omnibus sludiosis antiquitatis non mediocrem utilitatem cum voluptate conjunctum afferre possunt. Quando vero non est meum inventum, nolui quicquam addere aut detrahere authoris descriptioni ne hominem debita laude meritaque fraudarem neve alienam viderer industriam vindicari velle. Quare si quam fructum hinc vos percepisse sensietis, ipsi Leonardo acceptum ferte. Solum a vobis postulo ut boni consulatis meam diligentiam in eis edendis, quæ usui vobis esse possunt. Valete. Aureliæ. 1550.

Mariette avait relevé cette inscription ; mais trompé par la date de l'édition qu'il avait entre les mains, il indique à tort l'année 1565 comme étant à la fois l'époque où les planches ont été gravées et celle de la mort de Léonard[1].

Enfin nous avons à citer plusieurs suites de paysages, gravées par L. D. : L'enlèvement de Proserpine, en 12 planches; sur la première, on lit : *Leonardi Thyri, Belgæ, pictoris longè excellentiss. invētum.*

La fable de Calisto, aussi en 12 planches; la première porte la même inscription : *Leonardi Thyri, Belgæ, pictoris longè excellentiss. inventum.* Il existe encore plusieurs autres suites de paysages dont la plupart sont animés de sujets variés, présen-

1. *Abecedario*, t. V, p. 292.

tant tantôt des scènes mythologiques, tantôt des figures dans le costume du XVI^e^ siècle. Ces suites, gravées par L. D., analogues aux précédentes, sont peut-être du dessin de Léonard Thiry; mais elles ne portent aucune inscription.

Nous pouvons maintenant résumer en quelques mots tout ce que nous savons sur cet artiste : Léonard Thiry, peintre d'ornement et de paysage, originaire de Flandre, élève du Rosso, ayant travaillé à Fontainebleau de 1536 à 1550, mort à Anvers en 1550.

Pourquoi Léonard Thiry serait-il le graveur L. D.? Ses initiales seraient L. T. Pour lui appliquer la marque L. D., on a eu recours à deux hypothèses.

La première[1] consiste à dire que Thiry serait le nom francisé (?) d'un artiste flamand qui s'appellerait en réalité *Dietrich*. J'admets volontiers que Thiry, traduit en latin, donne *Theodoricus;* mais la mutation de Dietrich en Thiry, malgré l'autorité de Mariette, me paraît singulièrement audacieuse : elle n'est justifiée par aucun document, et le nom Dietrich n'apparaît nulle part.

La seconde hypothèse[2] consiste à supposer que Léonard Thiry serait originaire de Deventer en Hollande, et que, suivant un usage fréquent, l'artiste n'aurait conservé que son prénom et le nom de sa patrie pour s'appeler *Leonardus Daventrianus* ou *Daventriensis*, avec L. D. pour initiales. Remarquez qu'on ne rapporte pas l'acte de naissance de Léonard

---

1. Mariette, *Abecedario*, t. V, p. 293. — Robert-Dumesnil, t. VIII, p. 65, etc.

2. Brulliot, Passavant.

Thiry et que rien n'établit son origine à Deventer; ce renseignement n'est fourni par aucun document.

Il est vrai qu'une des estampes signées L. D. porte, en dehors de la signature du graveur, le mot: *davent*. Nous examinerons tout à l'heure ce qu'il faut en conclure pour le véritable nom de l'artiste; mais, pour le moment, contentons-nous d'écarter un argument qui consiste à affirmer que Léonard Thiry est né à Deventer, parce qu'une pièce gravée par L. D. porte le mot *davent*, alors que ce qui est en question, c'est l'identité de Léonard Thiry et de L. D.

La raison principale de l'attribution proposée par Brulliot est tirée des inscriptions mises au bas de deux estampes des suites de paysages gravées par L. D. Nous en avons donné le texte.

Que prouvent ces inscriptions? Que Léonard Thiry est l'auteur des dessins qui ont été gravés. Rien de plus. Le mot *inventum* exclut toute autre participation de sa part. De même Léonard Thiry est l'auteur d'une suite gravée par Ducerceau ou sous sa direction; il n'en est pas le graveur. De même encore Léonard Thiry ne saurait être confondu avec Réné Boyvin, parce que celui-ci a gravé des panneaux d'ornement et l'histoire de Jason d'après ses dessins. En dehors du mot *inventum*, qui, à lui seul, suffit à trancher le débat, on peut encore considérer que l'éloge hyperbolique, *pictor longè excellentissimus*, laisse supposer que le peintre est resté étranger à l'édition; on ne se décerne pas de tels compliments à soi-même.

Les raisons pour lesquelles on a voulu confondre Léonard Thiry et le graveur L. D. ne me semblent

donc pas bien sérieuses. Au contraire, les deux personnalités m'apparaissent absolument distinctes : d'une part un peintre qualifié d'excellent, disciple du Rosso, avec qui il travaillait, qui n'a laissé que des dessins d'ornement et de paysage, d'autre part un graveur qui a travaillé surtout d'après le Primatice et dont l'œuvre comprenant les genres les plus divers, sujets religieux, scènes historiques et mythologiques, allégories, sculptures antiques, costumes, paysages, s'explique par le hasard des commandes qu'il a reçues.

Il y a d'ailleurs une raison décisive qui ne permet pas de croire à l'identité de ces deux artistes.

Léonard Thiry est mort à Anvers en 1550 : nous avons sur ce point le témoignage de Ducerceau. Or l'une des estampes de L. D., représentant l'empereur Marc Antoine offrant un sacrifice, est datée de 1565. Dira-t-on que cette estampe, dans son premier état, ne porte aucune inscription, et que la date a pu être ajoutée par Lafreri, l'éditeur, avec son nom, lors de la publication? C'est possible; l'année exprimée en caractères romains ne semble pas, en effet, être de la main du graveur qui se sert ordinairement de chiffres arabes ; mais cette réponse ne pourra pas être donnée pour d'autres estampes, gravées dans les circonstances suivantes.

Vers la fin de l'année 1550, le sieur d'Aramon, ambassadeur du roi de France auprès de Soliman, empereur des Turcs, rentre en France. Puis, au mois de mai 1551, il repart, accompagné de divers gentilshommes, entre autres, de Nicolas de Nicolay, seigneur d'Arfeuille, qui, dans tout le cours du

voyage, prend des notes et dessine les costumes des peuples visités. Revenu dans son pays, Nicolas de Nicolay fait curieusement graver en cuivre les dessins qu'il a rapportés, et son livre paraît à Lyon en 1567. Or, le graveur chargé de cette illustration, c'est précisément L. D. qui, sur l'une des planches, *Cadilesquer*, a inscrit la date de son travail : 1556. Il est ici tout à fait impossible d'essayer une explication, et Léonard Thiry, mort avant le départ de Nicolay pour les pays d'Orient, n'a pu graver les dessins que celui-ci a rapportés de son voyage.

§ 2. — Leo Daris?

C'est Heinecken qui, timidement, propose cette appellation lue sur une estampe représentant Vénus qui bande les yeux à Cupidon. Il se trouve que cette planche n'est pas l'œuvre de L. D.; elle est de Louis de Boulogne, le père, qui a fait suivre sa signature du nom de sa patrie, *Paris*, et non *Daris* (Robert-Dumesnil, Vente 1843, p. 4). L'hypothèse d'Heinecken doit donc être rejetée.

§ 3. — Christophe-Léon Davene?

Dans le *Dictionnaire des graveurs*, de Basan, t. I, p. 167, je lis : « Davene (Christophe-Léon), né » à Ostie en 1539, fut élève du Primatice dont il » grava quelques pièces; il en a aussi gravé quel- » ques-unes d'après Maître Rousse et autres pein- » tres italiens. »

Mais plusieurs des estampes de L. D. sont datées de 1540, 1546, 1547; leur auteur n'a pu naître en 1539. Les autres indications sont probablement aussi fantaisistes; elles ne sont appuyées d'aucune autorité.

§ 4. — Louis Dubreuil?

Les Comptes des Bastimens fournissent les noms d'une assez grande quantité d'artistes ou d'artisans qui ont travaillé à Fontainebleau sous les ordres du Rosso et du Primatice. C'est là qu'on trouve Antoine Fantose (Fantuzzi), Dominique Florentin (del Barbiere) qui sont certainement des graveurs de l'École, Ruggieri, qui en est peut-être un. C'est là aussi que M. Renouvier a cherché les noms dont les initiales s'accorderaient avec les marques relevées sur les estampes : il a ainsi trouvé Jean Vignay, Jean Mignon, l'imager Just de Just qui sont peut-être en effet les auteurs de quelques-unes des planches classées jusqu'alors parmi les anonymes, faute d'attribution possible.

Si nous recourions au même procédé, nous pourrions être tentés de distinguer un homme dont les initiales correspondent au chiffre de notre graveur : c'est Louis Dubreuil, que Félibien et l'abbé Guilbert citent comme un des élèves du Rosso ayant travaillé à la galerie François I^er^.

Louis Dubreuil apparaît dans le compte de 1540 à 1550, en compagnie de Noël Benemare, Philippe Poirrau, Anthoine Félix, Girard Josse « pour ou-» vrages de peintures, dorures et estoffemens aux

» poinçons, enhurures, enfestonneurs, clersvoyes et » ès pendants de plomberie des pavillons, combles » et édifices du dit Fontainebleau ». Puis de 1555 à 1565, Louis Dubreuil travaille au Louvre. Mais sa qualité de maître peintre et les travaux dont il est chargé laissent bien voir qu'il n'est qu'un peintre en bâtiment, payé comme tel pour ouvrages de son métier. Quoique la distinction entre les artistes et les artisans soit alors moins tranchée qu'aujourd'hui, nous ne pouvons confondre lé graveur L. D. avec un simple barbouilleur.

Pourquoi d'ailleurs vouloir que son nom se trouve nécessairement dans les *Comptes des Bastimens?* Le graveur Réné Boyvin, qui a reproduit la plupart des œuvres du Rosso, peintes au château de Fontainebleau, n'y est pas nommé non plus. Ces registres, sources de beaucoup de renseignements, ne peuvent tout contenir.

§ 5. — Léon Davent?

Nous en sommes ainsi réduits à l'ancien nom de Léon Davent, admis par l'abbé de Marolles, par Florent Lecomte, par Bartsch. Voici comment il se justifie :

Sous les nos 6 à 9 de l'œuvre (nos 77 à 80 du catalogue qui suit), Bartsch décrit ainsi une estampe de L. D. : « Les apôtres regardent le Sauveur et la » Sainte Vierge qui se trouvent l'un et l'autre dans » une gloire d'anges. Grande pièce de quatre mor- » ceaux destinés à être joints ensemble. D'après

» Jules Romain. Le morceau du côté gauche d'en » bas représente sept apôtres renfermés dans une » espèce de balustrade, d'où ils regardent en haut. » A la droite d'en bas dans la marge est gravé L. D. » *Lion*. Le morceau du côté droit offre six autres » apôtres. A la droite de la marge d'en bas est » l'année 1546 et à gauche on lit *davent*. » Bartsch décrit ensuite les deux morceaux du haut, sur chacun desquels se trouve la marque L. D. Telle est l'origine du nom Davent attribué au graveur.

Il est à remarquer que ces deux mots *Lion davent*, quoique inscrits sur deux planches différentes, doivent être réunis pour la lecture par la juxtaposition des deux morceaux, et qu'ils ne paraissent pas être écrits par le graveur; il suffit de les comparer aux inscriptions *Fontenubleau* et *Bologna* qu'on trouve fréquemment sur d'autres estampes pour se convaincre qu'ils ne sont pas de sa main. Ils ne peuvent indiquer ni le nom de l'éditeur, qui serait tout à fait inconnu, ni le nom du peintre, puisque Jules Romain est l'auteur du tableau, peint, d'après M. Renouvier, dans la sacristie de l'église de la Madona dell'Anima, à Rome, ni le nom du lieu. On pourrait être tenté de reconnaître dans *Lion* la ville de Lyon, de rappeler que le livre de Nicolay, illustré par L. D., a précisément été publié à Lyon, et d'ajouter qu'une estampe, le n° 45, porte, après la marque du graveur, un signe qui peut être pris pour L. G. Mais il resterait encore à interpréter *davent*.

L'explication la plus raisonnable est donc celle qui consiste à voir dans ces deux mots le prénom et le nom du graveur. S'il est inadmissible qu'il ait lui-

même fait suivre sa marque ordinaire de son nom tout entier, la chose devient possible si l'inscription est le fait d'un tiers comme cela paraît probable, à l'inspection de l'écriture.

Cette intervention étrangère diminue l'autorité que l'on voudrait accorder à l'inscription, et le nom de Léon Davent n'a rien de certain. Sans doute, notre conclusion n'est pas faite pour satisfaire la curiosité : mais il faut convenir que le mystère n'est pas éclairci, et notre graveur ne peut être désigné que par ses initiales : L. D.

Nous n'avons pas suivi, dans la rédaction de ce catalogue, l'ordre ordinaire : sujets de l'ancien et du nouveau testament, histoire, mythologie, etc. Pour chaque graveur, la nature de son œuvre doit servir de règle et de méthode. Comme L. D. est, avant tout, le graveur du Primatice, c'est par les compositions de ce peintre que nous commençons, en les groupant dans l'ordre des appartements du château de Fontainebleau, autant que cela est possible. Puis nous classons les planches d'après les autres peintres, et nous terminons par les antiquités, les costumes et les paysages. Pour les pièces déjà citées par Bartsch et par Passavant, nous nous bornons à une description sommaire ; pour les autres, nous indiquons les collections où elles se rencontrent : B. N. (Bibliothèque nationale à Paris) ; F. H. (collection de l'auteur) ; R. D. (catalogues des ventes de Robert-Dumesnil).

F. Herbet.

NOUVEAU CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE L. D.

D'après le Primatice

Fontainebleau. Porte dorée.

1. Bartsch, 44. Hercule combattant de dessus les vaisseaux des Argonautes. Sur un vaisseau on lit : *Bologna inventor*, et plus bas L. D. Largeur 343. Hauteur 233.

   La même composition existe en contre partie dans l'œuvre des anonymes de l'École de Fontainebleau (B. 65).

   Il existe aussi une copie par Goltzius, qui n'est pas décrite par Bartsch dans l'œuvre de cet artiste. A la place de l'inscription citée plus haut, on lit : *Rous. invet. Heinrich Golss fec.* L. 345. H. 225. (F. H.; R. D. 1862).

2. B. 50. Hercule couché auprès d'Omphale se réveillant à la lumière d'un flambeau. Les lettres L. D. sont marquées, vers la droite d'en bas. L. 410. H. 221.

3. B. 55. Hercule amoureux d'Omphale se laissant habiller en femme. Les lettres L. D. sont marquées à la droite d'en bas sur le piédestal d'un terme. Au milieu, on lit : *A Fontenubleau*. L. 434. H. 281. Même composition en contre partie, sans inscription, dans l'œuvre des anonymes de Fontainebleau. (B. 67)[1].

---

1. Deux autres tableaux du vestibule de la Porte-Dorée ont été gravés : *Un jeune homme porté entre les bras*, par F. G. (B. 1 des pièces douteuses de Georges Ghisi).

L'Aurore quittant Titon, par Fantuzzi (B. 7) et par M. de Caylus (à la Chalcographie).

D'après Mariette, c'est encore là que se trouvait le tableau représentant la construction des murs d'une ville, gravé par un anonyme (B. 40); mais on ne voit guère quel emplacement il pouvait occuper, au rez-de-chaussée. Peut-être était-ce une fresque de la chambre du premier étage, au-dessus du portail, dont il est plusieurs fois question dans les *Comptes des Bastimens*.

Galerie François Ier.

4. B. 40. Jupiter visitant Danaë. Les lettres L. D. presque imperceptibles sont marquées vers la droite d'en bas, au-dessous du pied de Danaë. Pièce ovale, au burin. Diamètres : L. 290; H. 215.

« Peint dans la galerie des Réformés, à Fontainebleau, qui est toute du Rosso, et le tableau me paraît bien aussi de luy. J'en ai pourtant veu le dessin chez M. Crozat, qui est bien incontestablement du Primatice, et cet ouvrage sera apparemment un de ceux qu'il fit après la mort du Rosso pour achever ce que celui-cy avoit commencé. » Note de Mariette.

A l'occasion de ce tableau, M. Champollion-Figeac raconte que le Rosso, pour plaire à Diane de Poitiers et au Dauphin, avait commencé à peindre dans la galerie une Diane figurant la Nymphe de Fontainebleau. La duchesse d'Étampes, prise de jalousie, aurait obtenu de François Ier que le tableau du Rosso fût effacé de son vivant, et remplacé par la composition du Primatice, représentant Danaë. C'est ainsi qu'il explique une estampe de René Boyvin, d'après le Rosso, figurant la Nymphe de Fontainebleau, dont la légende reproche à François Ier d'avoir laissé ce chef-d'œuvre inachevé et qui reproduit précisément les ornements exécutés pour le cadre de la Danaë.

Cette preuve n'est pas, par elle-même, décisive. Il existe une estampe de Fantuzzi (B. 34), où ces mêmes ornements servent de cadre à un paysage. Ducerceau les a aussi copiés dans un de ses cartouches de Fontainebleau. Il est très fréquent de trouver, dans l'École de Fontainebleau, des estampes reproduisant les ornements de la galerie de François Ier, disposés autour d'une composition différente de celle qui a été exécutée[1].

---

1. Exemples : l'estampe de Fantuzzi (B. 30) reproduit l'encadrement de *L'ignorance et les vices chassés;* du même artiste, l'estampe (B. 33) reproduit celui de *Vénus châtiant l'amour*, etc.

Si l'histoire rapportée par M. Champollion-Figeac était véritable, il semblerait que le Primatice eût dû perdre tout crédit à l'avénement de Henri II. Or on sait qu'il n'en est rien, et Diane de Poitiers a permis au Primatice de rendre hommage à sa beauté, d'abord dans un tableau qui est aujourd'hui au Louvre après avoir appartenu pendant plusieurs années à la collection de Fontainebleau, où Diane est représentée nue, debout, puis dans un tableau de la galerie Henri II, et enfin dans deux autres compositions peintes à Fontainebleau, gravées par L. D. (nos 33 et 34), où elle est représentée assise, toujours sous l'apparence d'une nymphe ou d'une déesse. Il est donc plus vraisemblable d'attribuer à la jalousie du Primatice, qui n'a pas voulu terminer l'œuvre de son rival après sa mort, qu'à l'inimitié des deux favorites, la substitution de la Danaë à la Diane, si tant est qu'elle ait été opérée[1].

5. B. 54 des anonymes. Jupiter et Sémélé. La marque L. D. que Bartsch n'a pas aperçue est sous le lit à gauche. Pièce ovale. Diamètres : L. 291. H. 210.

Le tableau était placé dans le cabinet attenant à la ga-

---

1. Le tableau de la Nymphe de Fontainebleau qu'on voit aujourd'hui en face de la Danaë est moderne; il a été dessiné par M. Couder et peint par M. Alaux. Ce n'est pas seulement le tableau qui est moderne, c'est toute la décoration servilement copiée sur le panneau de la Danaë. M. Reiset (*Gazette des Beaux-Arts*, III, p. 198) et M. Champollion-Figeac (I, p. 151) semblent croire que cette décoration est du XVIe siècle; c'est manifestement une erreur. Il suffit de se reporter à la description du P. Dan pour apprendre qu'en cet endroit se trouvait la porte d'un petit cabinet. « Tout au-dessus de l'entrée de ce cabinet est un grand buste de relief représentant le portrait à demy corps du grand roy François porté par diverses testes de chérubins et aux costés il y a deux anges qui tiennent chacun la devise de ce prince. Outre que de part et d'autre sont deux grandes figures peintes sur un fond d'or, l'une représentant la Victoire, et l'autre la Renommée avec pareils embellissemens. » Voilà qui ne ressemble guère au groupe des trois Grâces. D'ailleurs comment pourrait-on admettre que dans cette galerie où chaque tableau a reçu une ornementation différente, où la variété est la règle, les mêmes figures eussent pu être répétées? La description de l'abbé Guilbert est conforme à celle du P. Dan, la Renommée a même été gravée par Dominique Florentin.

lerie de François Ier, dont la porte s'ouvrait en face du tableau précédent. On lui avait substitué un tableau de Louis Boulogne le jeune, représentant Minerve, déesse des Sciences et des Arts, le premier ayant été effacé, à ce qu'on m'a assuré, dit Mariette, « parce qu'il estoit traité d'une manière peu honnête »[1].

Le cabinet a lui-même disparu lorsqu'on a doublé la galerie, sous Louis XV et Louis XVI, au moyen de la construction qui contient les appartements dits de Napoléon Ier; il occupait à peu près l'emplacement de la salle de bains, à côté du cabinet de l'Abdication.

6. Jupiter et Sémélé. Sémélé est couchée, la tête à droite : deux enfants sont au pied du lit que Jupiter enjambe, en rejetant le bras gauche en arrière pour arrêter un char traîné par un aigle et portant le tonnerre. A gauche, en bas : *Bologna*, et au-dessous L. D. L. 276. H. 237 (B. N.).

Était-ce cette composition ou la précédente qui était peinte dans le cabinet de la galerie? La description du P. Dan est trop brève pour permettre de trancher la question; cependant, à cause de sa forme ovale, et du reproche d'indécence qui lui a été adressé, nous croyons que le nº 5 reproduit le tableau qui a été exécuté[2].

---

1. D'après Sauval, Anne d'Autriche, à son avènement à la Régence, fit brûler pour plus de cent mille écus de peintures à Fontainebleau. La Sémélé fut sans doute du nombre. Cependant, par une anomalie difficile à expliquer, Millin (*Voyage dans les départements du Midi*, t. I, p. 40) fait figurer la Sémélé parmi les tableaux de la Galerie, en 1807.

Il est probable qu'au moment de la construction des nouveaux appartements, sous Louis XV, on a transporté le tableau de Boulogne le jeune, représentant Minerve, de l'intérieur du cabinet détruit à l'extérieur, dans la galerie, où Jamin, Denecourt, tous les anciens guides du Château l'ont vu, et qu'alors on l'a encadré de moulages pris sur le panneau placé en face. Cette disposition est reproduite dans une lithographie d'Alf. Guesnu, publiée en 1840 dans les *Arts au moyen âge*.

Le tableau de Boulogne existe encore au Musée de Fontainebleau : il porte le nº 69 du livret de 1881.

2. Les autres tableaux de la galerie François Ier sont du Rosso et c'est principalement dans les œuvres de Boyvin et de Fantuzzi qu'il faut

L'appartement des Bains.

L'appartement des Bains était placé sous la galerie François Ier. Il se composait d'un cabinet voûté et de cinq salles dont la dernière, la plus vaste, fut le théâtre de la conférence tenue en 1600 entre Duperron, évêque d'Évreux, et Duplessis Mornay. Toutes ces pièces avaient été décorées du temps de François Ier, puis restaurées en 1597 par Henri IV. Le P. Dan, qui en donne une description assez détaillée, se borne pour les deux premières à dire qu'elles sont enrichies de plusieurs bassestailles, peintures, moresques, crotesques et arabesques. Une tradition, dont Vatout s'est fait l'écho, veut que ces compositions aient offert un caractère particulièrement licencieux. C'est à ce titre que nous rangeons ici, comme dans une sorte d'Enfer, et tout à fait par hypothèse, les estampes suivantes :

7. B. 41. Nymphe mutilant un satyre. Les lettres L. D. sont vers la gauche du bas. L. 295. H. 160.

   Il existe une copie en contre partie par un anonyme. Le Louvre possède un dessin original du Primatice reproduisant le même sujet.

8. B. 66. Femme nue portée vers un satyre. Au milieu du bas L. D. 1547. L. 434, dont 10 de marge. H. 250, dont 14 de marge.

9. B. 67. Satyre porté par deux Faunes. L. D. à la gauche du bas. L. 406, dont 6 de marge. H. 240, dont 14 de marge. Bartsch attribue la composition de ces deux pièces au graveur lui-même.

10. Passavant, 71. Jupiter et Antiope. Au milieu du bas, les initiales L. D. L. 257. H. 166.

    La composition diffère de celle qui a été gravée par George Ghisi.

---

en chercher la reproduction. Les boiseries ont été gravées par Pierretz en 1648.

11. B. 54. Jupiter pressant les nuées. L. D. en petits caractères vers le milieu du bas. Pièce cintrée par le haut. L. 443. Diamètre de la H. 240.

« Je crois, dit Mariette, que ce morceau était dans un plafond de l'appartement des Bains qui ne subsiste plus ».

La chambre d'Alexandre.

12. B. 12. Alexandre domptant Bucéphale. On lit en bas *Bol* et un peu plus loin L. D. Sur les épreuves du second état, *F. L. D. ciartes excu.* Planche ovale. Diamètres : H. 363, dont 24 de marge; L. 238, dont 16 de marge.

13. Apelle peignant Alexandre et Campaspe. Le peintre occupe la droite de la composition et dessine de la main gauche le groupe formé par Alexandre et Campaspe. En bas, des urnes renversées sur l'une desquelles on lit : *Bologna* L. D. Planche ovale. Diamètres : H. 341 ; L. 240 (R. D. 1862; F. H.).

Le graveur de l'École de Fontainebleau qui signe I. ♀. V. a reproduit la même composition en l'entourant de divers ornements différents de ceux qui ont été exécutés (B. 2).

Un autre graveur de la même École, Io. MIGON, est l'auteur d'une planche qui offre, autour d'un ovale vide, les motifs de décoration dont ces médaillons sont encadrés (B. 126 des anonymes).

Les tableaux de la chambre d'Alexandre ont été peints par Nicolo dell' Abbate, sur les dessins du Primatice; il en est fait mention dans les *Comptes des Bastimens* de l'année 1570, quoique leur exécution doive être bien antérieure.

Dès l'année 1642, le P. Dan, après avoir énuméré quatre des tableaux de cette chambre, renonce à décrire les autres « dont les injures du temps en ostent presque » entièrement la connoissance, tant ils sont gastez ». Cent ans plus tard, l'abbé Guilbert ne réussit aussi qu'à distinguer les sujets de quatre compositions.

L'attribution au Primatice, *Bologna*, par un graveur contemporain, ne permet pas de reconnaître Le Rosso comme l'auteur de la décoration de cette chambre [1].

Premier cabinet du roi (Salle du conseil).

14. B. 56. Vulcain et les Cyclopes occupés à forger des flèches pour l'Amour. Les lettres L. D. sont gravées à la gauche d'en bas. L. 450, dont 6 de marge; H. 328, dont 6 de marge.

La même composition a été gravée par F. G., classé par Bartsch parmi les graveurs allemands mais que Mariette appelle Guido Ruggieri, par un anonyme de l'École (B. 71) et par Enée Vico (B. 31).

« Ce beau morceau de peinture qui ne subsiste plus » était sur une cheminée du cabinet du roi à Fontaine- » bleau. En l'abattant pour la moderniser, on a deffait » impitoyablement ce qui y estoit peint à fresque et » qui n'avoit pas de pris » (Mariette). Cette destruction a du s'opérer, en 1713, lorsque Louis XIV a chargé Claude Audran de la restauration de cette pièce.

15. B. 63. Des hommes assemblés autour d'un chameau. Au bas de la droite est écrit : *Bol. inventeur à Fontainebleau.* L. D. L. 435. H. 320.

---

1. Les autres tableaux de cette pièce, qui ont été gravés, sont :

Alexandre recevant dans sa couche Thalestris, par I. ♀. V. (B. N. non décrit).

Le festin de Babylone, par Domenico del Barbiere (B, 6).

Thalestris venant trouver Alexandre, par F. G. (B. T. IX. 3) que Mariette prend pour Ruggieri.

La mascarade de Persépolis, par un anonyme, Jean Chartier d'après Robert-Dumesnil (T. XI), ou L. D. d'après Heinecken, que nous croyons dans l'erreur.

Alexandre donnant Campaspe en mariage à Apelle, par un anonyme (B. 84).

Le *Nœuf Gordien* est de l'invention du peintre restaurateur; nous avons sur ce point le témoignage contemporain de Robert-Dumesnil, Vente 1838, p. 6, et nous pensons qu'il en est de même de *Timothée*, dont M. Reiset admirait la conservation.

La même composition a été gravée en contre partie par un anonyme de l'École (B. 92).

Le sujet me paraît être un épisode de l'histoire de Joseph; Mariette croyait y voir les marchands israélites à qui Joseph fut vendu par ses frères. Sa place se trouve alors indiquée par le P. Dan, à côté du précédent tableau : « Ce qu'il y a de plus considérable sont deux » tableaux posés sur la cheminée qui est d'un beau » marbre; l'un où sont plusieurs cyclopes et forgerons » qui battent sur l'enclume avec Vulcain et l'autre est » une histoire représentant Joseph comme ses frères le » sont venus visiter en Égypte, et sont ces deux tableaux » du sieur de Sainct Martin [1] ».

Pavillon de Pomone.

16. B. 43. Hommes et femmes cultivant un jardin au pied du terme de Priape. Sur le piédestal de la statue on lit : *à Fontenûbleau;* les lettres L. D. sont marquées à la gauche d'en bas. L. 335. H. 334.

Note de l'abbé Guilbert, t. II, p. 93 : « Le corps du » bâtiment que l'on voit dans l'angle septentrional de ce » jardin, près de la galerie d'Ulysse, porte le nom de » Vertumne et de Pomone parce que les amours de ce » Dieu et de cette déesse ont été représentés en deux » tableaux à fraisque du dessin de Saint Martin. Il paroît » que l'un de ces deux tableaux pourroit représenter » un temple de Priape plutôt que le jardin de Ver- » tumne; mais heureusement il est presque totalement » effacé. »

L'autre tableau a été gravé par Fantuzzi (B. 62 des anonymes).

---

1. Le Primatice avait encore peint sur les armoires de ce cabinet des figures représentant la Force, la Prudence, la Tempérance, la Justice et autres vertus morales. Elles ont été gravées, au XVII^e^ siècle, par Antoine Garnier, et forment une suite de sept pièces, publiée chez Langlois. Sept vertus, c'était bien peu pour un grand roi comme Louis XIV; aussi Claude Audran, chargé de la nouvelle décoration, a-t-il trouvé trente-cinq vertus

Grotte du jardin des Pins.

17. B. 69. Dessin d'une grotte. Les lettres L. D. sont marquées vers le haut, au-dessus de la porte du milieu. L. 535. H. 240.

Cette estampe rappelle la disposition de la façade du pavillon sur le jardin des Pins, qui subsiste encore et qui a fourni l'occasion de deux autres estampes, l'une de Fantuzzi (B. 35), l'autre d'un anonyme de l'École (non décrite).

L'estampe de Fantuzzi porte une inscription qui, d'après Passavant, indique formellement le Primatice comme l'auteur du dessin de la grotte; de là à le considérer comme l'architecte, il n'y aurait qu'un pas. L'interprétation de Passavant est très contestable; aussi n'entendons-nous pas trancher ici la question de savoir quel est l'architecte qui a construit cette partie du château de Fontainebleau, ni intervenir dans la controverse qui s'est élevée sur ce point, dans la *Gazette archéologique*, entre M. Palustre et M. Molinier. Mais il nous a paru que la planche de L. D., reproduisant une façade du palais, ne pouvait être mieux rangée qu'à cette place, à la suite des appartements.

Fontainebleau. Autres appartements.

Nous sommes loin d'avoir parcouru toutes les pièces du château décorées par les artistes du XVI^e^ siècle. Ainsi nous n'entrons pas dans la galerie Henri II, qui subsiste encore aujourd'hui, et dont L. D. semble n'avoir rien gravé; nous n'avons rien à dire de la galerie d'Ulysse, de la chambre de saint Louis, de l'ancienne salle du conseil, de la Laiterie ou My-voie. Les estampes que nous allons énumérer reproduisent cependant des compositions peintes au château; les inscriptions *Bologna*,

---

à glorifier, dans des camaïeux, dont l'abbé Guilbert donne la description. L'œuvre d'Audran a disparu, à son tour, sous Louis XV, pour faire place à la décoration actuelle, qui est de Boucher.

et *à Fontainebleau* le prouvent. Mais il n'est pas possible de les identifier avec les descriptions très incomplètes qui nous sont parvenues.

18. B. 29. Eusope ornant le taureau de couronnes de fleurs. A la droite d'en bas : *Bologna*. L. D. H. 234, dont 5 de marge; L. 215, dont 5 de marge.
Mariette en possédait le dessin original.

19 à 30. B. 16 à 27. Junon, Vénus, Pallas et les neuf Muses. Suite de 12 estampes. Chacune des pièces est marquée en bas : *Bologna*. L. D.; l'une d'elles, celle qui représente Euterpe, porte en outre l'inscription, à *Fontenûbleau*, qui n'a pas été relevée par Bartsch.

Ces compositions paraissent concourir à la décoration de panneaux cintrés; elles ont été copiées par un anonyme qui serait, d'après Robert-Dumesnil, B. Bos (vente 1862). Les copies portent : *Bologne inventeur à Fontainebleau*, des inscriptions latines et le nom de la Déesse ou de la Muse en grec : neuf portent en outre un numéro.

Voici les dimensions des estampes originales et des copies :

	ORIGINAUX.	COPIES.
19. Junon . . .	H. 223. L. 173.	H. 212. L. 175. Sans nº
20. Vénus . . .	H. 232. L. 171.	H. 227. L. 165. Id.
21. Pallas . . .	H. 225. L. 158.	H. 230. L. 157. Id.
22. Calliope . .	H. 213. L. 165.	H. 230. L. 169. Nº 9.
23. Terpsichore	H. 224. L. 178.	H. 226. L. 166. Nº 5.
24. Erato . . .	H. 223. L. 174.	H. 230. L. 170, Nº 6.
25. Polymnie. .	H. 214. L. 174.	H. 227. L. 167. Nº 7.
26. Uranie[1] . .	H. 231. L. 174.	H. 229. L. 170. Nº 8.
27. Clio. . . .	H. 220. L. 173.	H. 220. L. 172. Nº 1.
28. Euterpe . .	H. 233. L. 165.	H. 225. L. 160. Nº 2.
29. Thalie. . .	H. 217. L. 173.	H. 218. L. 175. Nº 3.
30. Melpomène.	H. 213. L. 158.	H. 191. L. 141. Nº 4.

1. Celle-ci a été copiée aussi par un anonyme de l'École de Fontainebleau (B. 56).

31. B. 34. Bellone assise sur des trophées. Dans un demi-cintre. Au milieu d'en bas : *Bologna* L. D. L. 206. H. 150.

32. B. 35. Mars assis sur des trophées. Dans un demi-cintre, faisant pendant avec le précédent. Au milieu d'en bas : *Bologna*. L. D. L. 203. H. 153.

Cette pièce et la précédente ont été copiées par Ferdinand, sans marque. A la B. N., on a placé ces copies, je ne sais pourquoi, dans l'œuvre du Rosso.

33. B. 37. La nymphe de Fontainebleau sous les traits de Diane de Poitiers. Sans marque. L. 258. H. 145.

Bartsch, dans sa description, dit simplement : une nymphe de fontaine.

34. B. 39. Diane se reposant des fatigues de la chasse. C'est encore Diane de Poitiers. Vers la droite, les lettres L. D. et au milieu de la marge d'en bas, *A Fontainebleau*. L. 283. H. 152, dont 5 de marge.

35. B. 61. Un jeune homme buvant de l'eau que lui présente une femme (Rebecca et Eliézer). On lit au milieu d'en bas *A Fontennebleau*. Les lettres L. D. à la droite d'en bas. Pièce cintrée. H. 295. L. 270.

La même composition a été gravée par un anonyme de l'École de Fontainebleau (B. 31).

36. B. 62. Deux vieillards couverts de manteaux. A la droite d'en bas : *Bologna*. L. D. L. 302. H. 248.

37. B. 11. Scipion l'Africain faisant rendre une femme à son mari. Sur le bord d'une cuve on lit : *Bologna*. L. D. Pièce ovale. Diamètres : H. 318. L. 210.

38. B. 64. Des chiens assaillant un cerf. A la gauche d'en bas : *Bologna*. L. D. L. 348. H. 242.

D'après Le Primatice (suite).

39. B. 4 des anonymes. L'ange du Seigneur arrêtant le bras d'Abraham. Sur une pierre : *Placavit Deum obedientia*. Sans marque. H. 328. L. 416.

L'attribution à L. D. est proposée dans le catalogue Destailleurs.

40. B. 2. Le Sauveur délivrant les ancêtres des limbes. L. D. au milieu d'en bas. H. 356. L. 284.

41. B. 5. Le nom de Jésus exprimé par les lettres I. H. S. à rebours formées par des colonnes entortillées de vignes. Sans marque. L. 293. H. 180.

L'attribution au graveur vient de Mariette.

42. B. 13. Camille arrivant au moment où les Romains se rachètent du pillage. Dans le coin gauche d'en bas : L. D. L. 390. H. 283.

43. B. 10. Cléopâtre se donnant la mort. L. D. au milieu du bas, sous le pied de Cléopâtre. H. 288. L. 161.

44. B. 28. Groupe de deux femmes nues ayant près d'elles l'Amour. Au bas, à droite, les lettres L. D. accompagnées d'un monogramme. H. 219. L. 116.

Mariette y a vu un G, pouvant signifier Gallus; cela peut aussi vouloir dire L. G. *Lugdunum*, Lyon.

45. B. 30. Vénus debout en avant d'un siège. L. D. à droite sur une des barres du siège. H. 275. L. 170.

Il y a des épreuves portant la marque de l'éditeur Visscher : I. C.V. *exc.*

46. B. 33. Jupiter et les autres divinités portant, comme attributs, des branches d'arbre. Dans un cartouche en bas, on lit : *Arborum genera numinibus suis dicata perpetuo servantur ut Jovi æsculus, Apollini Laurus, Minervæ olea, Veneri mirtus, Herculi populus. Plin Lib XII.* 1547. L. D. H. 435, dont 35 de marge. L. 300, dont 20 de marge.

Le dessin est attribué à Luca Penni par Heinecken.

47. B. 38. Cinq nymphes assises dans une campagne. L. L. en petits caractères à la gauche du bas, sur une pierre. L. 268. H. 194.

Pièce rare, qui manque à toutes les collections que nous avons consultées.

48. B. 42. Cadmus combattant le dragon. L. D. au milieu du bas. L. 313. H. 247.

49. B. 45. Deux satyres faisant marcher un âne. L. D. vers la gauche du bas. L. 350. H. 194.

50. B. 53. Une femme offrant un sacrifice au Dieu Terme. L. D. à la gauche du bas. L. 450. H. 220.

51. B. 57. L'amour en l'air tirant une flèche dans le cœur d'Apollon. La marque L. D. se voit au milieu du bas sur une tablette. L. 465. H. 330.

Bartsch attribue cette composition à Jules Romain : elle a été copiée par un anonyme qui l'a restituée au Primatice par cette inscription dans la marge du bas : *Franc. Primaticci* (B. N. œuvre du Primatice, et F. H.).

52. B. 59. Pygmalion. L. D. à droite, sur le piédestal de la statue. H. 234. L. 127 (B. N., et F. H.).

Bartsch n'a connu qu'une contre épreuve : sa description doit donc être corrigée, en mettant à droite ce qu'il met à gauche et réciproquement.

53. Passavant, 72. Eros et Antéros. A la droite du bas : L. D. L. 255. H. 150.

Il existe une copie par Ferdinand, de dimensions à peu près égales, mais sans marque. L. 255. H. 155 (F. H.).

54. B. 63 des anonymes. Cinq amours qui se jettent des pommes. Sans marque. L. 140. H. 108.

L'attribution au graveur est proposée par Bartsch.

55. B. 101 des anonymes. Un jeune homme ailé sonnant du cor. Sans marque. H. 250. L. 152.

L'attribution de Bartsch est admise par le catalogue Destailleurs.

56. Deux prisonniers, les mains enchaînées derrière le dos, sont conduits vers la droite par deux soldats armés de casques, lances et boucliers. Sans marque. H. 231. L. 173 (B. N., œuvre du Primatice).

57. B. 14. L'empereur Marc Antoine offrant un sacrifice. Les lettres L. D. sont marquées à droite, au bas de l'autel. A gauche, en bas on lit, 74, et à droite 75. L. 485. H. 270.

Sur les épreuves du second état, on lit une inscription

latine commençant par *His et talibus*, le nom de l'éditeur, *Ant. Lafreri formis Romæ* et la date MDLXV. Dans cet état, la planche rognée d'environ 8 millimètres en largeur ne laisse plus voir que le chiffre 7 à droite.

Un troisième état porte l'adresse d'un nouvel éditeur : *Petri de Nobilibus.*

Bartsch dit que ce morceau tiré de la colonne Antonine est gravé sur un dessin du Primatice.

58. B. 36. Une déesse parlant au gardien de plusieurs taureaux. L. D. au milieu du bas. On lit dans la marge : *Cum privilegio regis*. L. 217. H. 168.

Le dessin est du Rosso, d'après Heinecken ; du Primatice, d'après Bartsch.

D'APRÈS LE ROSSO.

59. B. 1 des anonymes. Dieu le père assis sur un globe. Pièce cintrée. L. 450. Diamètre en H. 228. Sans marque.

Attribution à L. D. proposée par le catalogue Destailleurs.

60. B. 103 des anonymes. Jeune femme debout tenant un rameau d'olivier. En bas, à droite, *Rous Floren. inven.;* à gauche, *cum privilegio regis*. H. 416. L. 264. Sans marque.

L'attribution à L. D. proposée par Bartsch est admise par le catalogue Destailleurs. Nous inclinerions à donner cette pièce à Réné Boyvin.

Heinecken et le catalogue Destailleurs attribuent encore à L. D. une estampe anonyme représentant un des tableaux de la galerie de François Ier : *Les effets de la piété filiale*, gravée aussi par Réné Boyvin. Nous préférons suivre l'opinion de Robert-Dumesnil, qui, dans un catalogue de décembre 1856, la donne à Fantuzzi.

Ainsi deux estampes seulement, trois au plus d'après le Rosso, contre cinquante-huit d'après le Primatice! Et encore le graveur n'y a-t-il pas mis sa marque et l'attribution reste-t-elle douteuse. Est-ce là l'œuvre d'un disciple du Rosso?

D'APRÈS LUCA PENNI.

61. B. 47. Adonis mourant. Au bas de la gauche sont les lettres L. D. H. 277. L. 390.

62. B. 48. Adonis et ses chasseurs poursuivant un sanglier. Ovale dans un rectangle. Au milieu de la marge du bas : L. D. 1547.

Dimensions de la planche. L. 405. H. 323.
Dimensions du rectangle. L. 395. H. 312.
Dimensions de l'ovale, en diamètres. L. 376. H. 285.

63. B. 49. Diane et ses nymphes poursuivant un cerf. Ovale dans un rectangle. Au milieu de la marge du bas, L. D. 1547.

Dimensions de la planche. L. 400. H. 331.
Dimensions du rectangle. L. 390. H. 320.
Dimensions de l'ovale en diamètres. L. 344. H. 292.
Dans un deuxième état, la planche a été rognée au trait ovale, qui entoure la composition. Voici ses dimensions en diamètres. L. 350. H. 302 (F. H.).

64. B. 65. Plusieurs hommes occupés à la pêche. Ovale dans un rectangle. Au milieu de la marge du bas : L. D. 1547.

Dimensions de la planche. L. 390. H. 322.
Dimensions du rectangle. L. 379. H. 312.
Dimensions de l'ovale, en diamètres. L. 343. H. 296.
Le dessin de cette composition est attribué par Bartsch au Primatice. Nous croyons que les nos 63, 64, 65 font partie d'une même suite et sont du même maître. Heinecken les donne tous au Primatice.

65 à 72. Les péchés capitaux, suite de huit estampes.

65. Une femme tenant un glaive et une balance, reliée par la ceinture à sept chaînes qui prennent au cou des personnages symbolisant les sept péchés capitaux. En haut, *Confringe eos in virga ferrea*. Dans le milieu de la marge du bas, en deux lignes : *Sub pennis ejus tutus*

ero, L. Pennis[1]. Ovale, sans les ronds accessoires qu'on remarque sur les autres pièces de la suite, dont celle-ci est en quelque sorte le titre.

Dimensions de la planche. L. 420. H. 310.

Dimensions de l'ovale. L. 290. H. 260 (F. H.).

66. B. 104 des anonymes. L'Orgueil.
67. B. 105 des anonymes. L'Avarice.
68. B. 106 des anonymes. L'Impudicité.
69. B. 107 des anonymes. L'Envie.
70. B. 108 des anonymes. La Gourmandise.
71. B. 109 des anonymes. La Colère.
72. B. 110 des anonymes. La Paresse.

Toutes ces planches présentent la même disposition : une composition ovale, au milieu, et quatre ronds accessoires aux angles. Sans marque.

Dimensions de la planche entière. L. 460. H. 300.

Dimensions de l'ovale, en diamètres. L. 290. H. 260.

Diamètre des ronds. 94.

L'attribution à L. D. est faite par Robert-Dumesnil (vente 1862) et par Renouvier.

73. B. 52. Mars et Vénus servis à table par l'Amour et les Grâces. Au bas, à droite, les lettres L. D.

L. 437, dont 7 de marge. H. 292, dont 4 de marge.

74. Passavant, 70. Tarquin et Lucrèce. A la gauche du bas, les initiales D. L. H. 269. L. 214.

75. B. 96 des anonymes. Bataille. Sans marque. L. 430. H. 238.

Attribution proposée par le catalogue Destailleurs.

D'après Jules Romain.

« Le Primatice et plusieurs des peintres italiens qu'il avoit fait venir en France pour travailler sous luy à Fontainebleau et ailleurs avoient étudié sous Jules

---

1. Jeu de mots sur le nom de l'auteur.

Romain et travaillé même avec lui au Palais du T. Ils avoient apporté avec eux des desseins de tous les bons ouvrages que Jules Romain avoit faits dans ce palais : cela est tout naturel. Voilà donc pourquoi on trouve tant de planches gravées en France d'après les ouvrages de J. Romain par les anciens Maîtres qui travailloient à Fontainebleau. » Mariette.

76. B. 4. Sainte Madeleine portée au ciel par des anges. L. D. vers le milieu du bas. H. 328. L. 268.

« La Ste Madeleine portée au ciel par des anges est d'après Jules Romain qui l'a peint à fresque dans la voûte d'une chapelle qui est dans l'église de la Trinité du Mont à Rome, dans la lunette du côté de l'épître. » Mariette.

Bartsch attribue le dessin au Primatice.

La même composition, en contre partie, a été gravée par un anonyme de l'École de Fontainebleau (B. 30).

77 à 80. B. 6 à 9. Les apôtres regardant le Sauveur et la Sainte Vierge qui se trouvent l'un et l'autre dans une gloire d'anges.

Le morceau de gauche, en bas, porte dans la marge du bas à droite : L. D. *Lion*. L. 560, dont 5 de marge. H. 380, dont 10 de marge.

Le morceau de droite, en bas, porte dans la marge du bas, à gauche, *davent*, et à droite *1546*. L. 547. H. 383, dont 6 de marge.

Les deux autres morceaux du haut sont marqués L. D. vers le milieu. L. 533. H. 396.

L. 545. H. 402.

D'après Heinecken, le Primatice serait l'auteur du tableau.

81. B. 15. Le corps mort de Patrocle retiré du combat. L. D. vers le milieu du bas. L. 585. H. 353.

Le même dessin a été gravé par Diana Sculptor (B. 35) et par Fantuzzi (B. 51 des anonymes).

82. B. 46. Psyché puisant de l'eau dans la fontaine gardée par des dragons. On lit à la gauche du bas : *Julius inventor*. A droite, les lettres L. D. dans une petite tablette. Pièce cintrée par le haut. L. 395. H. 205.

Composition peinte dans le palais du T. à Mantoue.

83. B. 55 des anonymes. Dispute d'Apollon et de Marsyas. Sans marque. Pièce ronde. H. 328. L. 323.

Attribution proposée par le catalogue Destailleurs.

84. B. 60. Jeune femme qui pleure. L. D. dans une tablette à la droite du bas. Gravure au burin. H. 277. L. 194.

Le dessin est attribué à Jules Romain par Bartsch, et au Primatice par Heinecken.

D'après le Parmesan.

85. B. 1. La Sainte Vierge assise. L. D. au milieu du bas. H. 242. L. 183.

86. B. 3. Jésus-Christ guérissant dix lépreux. Sans marque. L. 403. H. 285.

87. B. 58. Jeune femme habillée à l'antique, vue de profil. A mi-hauteur du côté gauche sont marquées les lettres L. D., surmontées d'un monogramme comprenant, non les lettres MAR, comme le dit Bartsch, mais IMR. Vers le milieu du bas : 1540. H. 165. L. 115.

Même composition par un anonyme de l'École de Marc Antoine (B. XV, p. 47) et par A. Quesnel.

88. Circé donnant de la main droite un breuvage aux compagnons d'Ulysse. L. D. à gauche en bas. Pièce ronde. Diamètre, 224 (B. N.).

La même composition a été gravée en contre partie par Fantuzzi (B. 6).

D'après Raphaël.

89. B. 68. Danse de trois faunes et de trois bacchantes. L. D. vers le haut de l'estampe. Pièce cintrée par le haut. L. 491. H. 174.

C'est la copie en contre partie d'une estampe d'Augustin Vénitien d'après un dessin de Raphaël (B. 250), ou peut-être d'après l'antique.

D'APRÈS L'ANTIQUE.

90. B. 31. Statue de Jupiter. L. D. vers la droite en bas. H. 277. L. 147.

91. B. 32. Statue de l'Apollon du Belvédère. L. D. au-dessous du pied gauche d'Apollon. A la droite du bas *n°* 2 et I. C.V. ex., marque de l'éditeur, Visscher. H. 286. L. 161.

92. B. 51. Des amazones se défendant contre plusieurs guerriers. L. D. au milieu du bas. L. 421, dont 6 de marge. H. 187, dont 5 de marge.

93. Une muse, statue de femme tournée à droite. Elle a le bras gauche appuyé sur une colonne, et sa main, dont les doigts sont écartés, est élevée à la hauteur du visage. La marque L. D. est au bas de la colonne. H. 221. L. 93 (B. N.; R. D. 1838; F. H.).

94. Statue de femme d'après l'antique; elle est tournée à gauche, enveloppée dans une longue robe; ses bras sont mutilés. Les lettres L. D. sont à ses pieds vers la gauche. H. 214. L. 104 (F. H.)

95. Deux statues d'après l'antique (R. D. Vente 1862, n° 32).

COSTUMES.

96 à 156. Suite de soixante et une planches pour illustrer l'ouvrage intitulé : Les quatre premiers livres des Navigations et pérégrinations orientales de N. de Nicolay, Dauphinoys, seigneur d'Arfeuille, varlet de chambre et géographe ordinaire du Roy. Avec les figures au naturel tant d'hommes que de femmes selon la diversité des nations et de leur port, maintien et habitz. A Lyon, par Guillaume Rouille. Avec privilège du Roy. 1567 ou 1568, In-folio. Le privilège est du 9 mars 1555.

L'auteur, dans sa dédicace au Roy, n'annonce que soixante figures, et c'est en effet ce nombre que l'on trouve dans la plupart des exemplaires; mais quelques-uns contiennent en outre la *Delli de nation parthique qui signifie fol hardy ou enfant perdu*, à pied.

Le livre de Nicolay a été ensuite publié à Anvers, en 1576, par Guillaume Silvius, simultanément en plusieurs langues, accompagné de 60 gravures sur bois, copies des eaux fortes de L. D. : ces gravures portent diverses marques, entre autres celle d'Assuérus von Londersel.

Puis, dans une traduction en italien de Francesco Flori, da Lillo, arithmetico, publiée à Venise, en 1580, par Francesco Ziletti, les eaux fortes originales ont été copiées par un graveur au burin anonyme qui a ajouté sept planches, probablement d'après les dessins de Nicolay que L. D. n'avait pas utilisés.

Voici le détail de la suite, d'après les titres gravés en haut des planches. Dans le premier état, les fonds sont restés blancs; dans le second état, ils sont ombrés. On trouve des exemplaires coloriés à la main. H. 270. L. 170 à 180.

[1.] *Femme More d'Alger en Barbarie allant par la ville.*
Marque en bas à gauche.

[2.] *Fille Moresque esclave en Alger, ville de Barbarie.*
Marque en bas à gauche.

[3.] *Femme de l'isle de Malthe.*
Marque en bas à gauche.

[4.] *Femme moresque de Tripoly en Barbarie.*
Marque en bas à droite.

[5.] *Femme de l'isle de Chio.*
Marque en bas à gauche.

[6.] *Fille de l'isle de Chio.*
Marque en bas à droite.

[7.] *Fille de l'isle de Paras en l'Archipolaque.*
Marque en bas à gauche.

[8.] *Grand'Dame turque.*
Marque en bas à droite.

[9.] *Gentille femme turque estant dans leur maison ou sarail.*
Marque en bas à gauche.

[10.] *Femme vestue à la Surienne.*
Marque en bas à droite.

[11.] *Femme turque vestue à la Moresque.*
Marque en bas à gauche. Cette marque figure aussi sur la planche correspondante de l'édition italienne; il ne faut pas en conclure que le graveur L. D. en est l'auteur.

[12.] *Turque allant au bain.*
Marque en bas à droite.

[13.] *Femme Turque allant par la ville.*
Marque en bas à gauche.

[14.] *Femme Turque menant ses enfants.*
Marque en bas à droite.

[15.] *Gentill' Femme Perotte franque.*
Marque en bas à gauche.

[16.] *Femme d'estat grecque de la ville de Péra.*
Marque en bas à gauche.

[17.] *Fille d'estat grecque de la ville de Péra.*
Marque en bas à droite.

[18.] *Azamoglan ou Jamoglan enfant du tribut.*
Marque en bas à gauche.

[19.] *Azamoglan rustique.*
Marque en bas à gauche.

[20.] *Janissaire allant à la guerre.*
Marque en bas à gauche.

[21.] *Janissaire ou Janissarler soudart à pied de la garde ordinaire du grand seigneur.*
Marque en bas à droite.

[22.] *Boluch Bassi, capitaine de cent jannissaires.*
Marque en bas à gauche.

[23.] *Aga, cappitaine général des jannissaires.*
Marque en bas à gauche.

[24.] *Solachi ou Solacler, archer ordinaire de la garde du grand Seigneur.*
Marque en bas à droite.

[25.] *Peich ou Peicler, laquais du grand seigneur.*
Marque en bas à droite.

[26.] *Habit et manière antienne des Peichs ou laquais du grand seigneur.*
Marque en bas à droite.

[27.] *Plevyanders luytants.*
Deux marques, l'une au milieu, l'autre à droite, en bas.

[28.] *Plevyanders luyteurs.*
Marque en bas à gauche.

[29.] *Les yvrongnes. Azamoglan. Leventi. Azappi.*
Deux marques, l'une à droite, l'autre à gauche, en bas.

[30.] *Cuisinier turc.*
Marque en bas à droite.

[31.] *Médecin juif.*
Marque en bas à droite.

[32.] *Villageois grec.*
Marque en bas à droite.

[33.] *Cadilesquer.*
Marque en bas à droite. Au milieu, 1556.

[34.] *Giomailer, religieux turc.*
Marque en bas à gauche.

[35.] *Calender, religieux turc.*
Marque en bas à gauche.

[36.] *Dervis, religieux turc.*
Marque en bas à droite.

[37.] *Torlaqui, religieux turc.*
Marque au milieu du bas.

[38.] *Religieux turc.*
Marque en bas à droite.

[39.] *Emir, parent de Mahommet.*
Marque en bas à droite.

[40.] *Pellerins mores revenans de la Mecque.*
Marque en bas à gauche.

[41.] *Sacchaz de nation Moresque porteur d'eau pélerin de la Mecque.*
Marque en bas à droite.

[42.] *Gentilhomme persien.*
Marque en bas à droite.

[43.] *Femme persienne.*
Marque en bas à droite.

[44.] *Marchand arabe.*
Marque en bas à droite.

[45.] *Esclave more.*
Marque en bas à droite.

[46.] *Delly qui signifie fol hardy* (à cheval).
Marque en bas à gauche.

[47.] *Delli de nation Parthique qui signifie fol hardy ou enfant perdu* (à pied).
Marque en bas à droite. C'est la planche supplémentaire, qui manque souvent et n'a pas été copiée dans les autres éditions.

[48.] *Femme de Caramanie.*
Marque en bas à gauche.

[49.] *Marchant juif.*
Marque en bas à droite.

[50.] *Marchant arménien.*
Marque en bas à gauche.

[51.] *Marchant ragusii.*
Marque en bas à gauche.

[52.] *Fante de Raguse ou porteur de lettres.*
Marque en bas à droite.

[53.] *Femme d'estat grecque de la cité d'Andrinople, ville de Thrace.*
Marque en bas à gauche.

[54.] *Femme turque de moyen estat en chambre.*
Marque en bas à gauche.

[55.] *Fille de joye turque.*
Marque en bas à droite.

[56.] *Femme juifve d'Andrinople.*
Marque en bas à droite.

[57.] *Fille juifve d'Andrinople.*
Marque en bas à droite.

[58.] *Femme de Macédoine.*
Marque en bas à droite.

[59.] *Gentilhomme grec.*
Marque en bas à droite.

[60.] *Marchant grec.*
Marque en bas à droite.

[61.] *Villageoise grecque.*
Marque en bas à gauche.

Paysages.

157 à 168. Passavant 73 à 84. Les amours de Pluton et de Proserpine, suite de douze estampes chiffrées 1 à 12 au milieu de la marge du haut.

Deux états : le premier, avec les inscriptions en latin, dans la marge du bas; le second avec les inscriptions en latin et en français : de ces dernières nous ne donnerons que celles que nous avons pu relever. L. 225. H. 132, y compris 17 pour les marges du haut et du bas. Nous apportons aux descriptions de Passavant quelques petites rectifications.

[1.] Vénus, à droite, donne l'ordre à l'Amour de percer le cœur de Pluton, qu'on voit à gauche sur son char. Légende : *Plutonem, Veneris jussu, ferit arte Cupido. Leonardi Thiry, Belgæ, pictoris longe excellentiss invētum.*

[2.] Pluton, sur son char, au-dessus des nuages, enlève Proserpine qui répand des fleurs sur ses compagnes. Légende : *Ex Pergusa stocantem rapit ad sua tartara Pluto.* Marque à la gauche du bas.

[3.] Quatre nymphes ailées se plongent dans les eaux; deux volent dans les airs. Légende : *At nympharum Hecates scapulis timor addidit alas.* Marque à la droite du bas.

[4.] Pluton, toujours sur son char, avec sa proie, descend dans son royaume : il change en fontaine la nymphe Ciane. Légende : *Plutonis Cianes aditum, non terra negavit.*

[5.] Cérès assise à la porte d'une cabane, adossée contre des ruines, reçoit à boire de la vieille Baubo, accompagnée du jeune Stellio. Légende : *Stellio fit Cererem irridens puer : illa sitibat.*

Légende en français : *Vn enfant qui se moquoit de Cerès qui avoit soif fut changé en lésard.*

[6.] Sur la gauche, la nymphe Ciane montre à Cérès la ceinture de Proserpine. Légende : *Ostendit Cereri Cianes quod nata reliquit.*

Légende en français : *Ciane montre à Cérès ce que sa fille a laissé.*

[7.] Sur la malédiction de Cérès, un des deux bœufs qui traînent une charrue tombe sur ses genoux. Légende : *Devastat siculos frugum dea funditus agros.*

[8.] La nymphe Aréthuse, dont on ne voit que le buste, vers la gauche, renseigne Cérès sur le sort de Proserpine. Légende : *Hic Arethusa docet Cererem, Proserpina quo sit.*

Légende en français : *Aréthuse apprend à Cérès où est Proserpine*. Marque à la gauche du bas.

[9.] Cérès porte plainte à Jupiter dans l'Olympe, qui occupe la gauche du haut de l'estampe. Légende : *Ad gemitus Cereris flectuntur numina Olimpi.*

[10.] Proserpine cueille un fruit dans les jardins de Pluton. Légende : *Tartareos gustans fructus Proserpina visa est.*

[11.] Proserpine change Ascalphe en hibou. Légende : *Detulit Ascalaphus Hecaten, fit noctua ditis.* Marque à la gauche du bas, sur un tronçon de colonne.

[12.] Jupiter, au milieu de l'Olympe règle le différend entre Pluton et Cérès. Légende : *Ditis ac Cereris componit Jupiter iras.*

Il ne serait pas impossible que la plupart de ces compositions aient été peintes dans la chambre de saint Louis. Voici ce que rapporte l'abbé Guilbert : « Les principales actions d'Ulysse, avant son voyage de

Troyes, dessinées par saint Martin et peintes à fresque par Nicolo sont le sujet de sept tableaux qui décorent cette chambre. Au-dessous de ces tableaux les mêmes maîtres ont représenté à fraisque l'enlèvement de Proserpine sur de petits cadres de stuc ».

« Sous le premier tableau, la nymphe Ciane montre à Cérès la ceinture de Proserpine sa fille et lui fait connaître la route qu'elle a tenue ». (Comp. nº 6.)

« Au-dessous du 2e tableau les sirènes filles d'Acheloüs sont changées en oiseaux pour chercher Proserpine sur terre et sur mer. » (Comp. nº 3.)

« Au-dessous du 4e tableau, les nymphes compagnes de Proserpine s'opposent à son enlèvement. » (Comp. nº 2.)

« Au-dessous du 5e tableau, Pluton enlève Proserpine. » (Comp. nº 4.)

« Au-dessous du 6e tableau, Cérès, mère de Proserpine, change Stelles en lézard, pour s'être moqué d'elle. » (Comp. nº 5.)

« Au-dessous du 7e tableau, Proserpine irritée contre Ascalaphe, le change en hibou. » (Comp. nº 11.)

Lorsque l'abbé Guilbert rédigeait cette description, la Chambre avait déjà subi des modifications qui avaient entraîné la disparition de quelques tableaux. L'attribution au Primatice et à Nicolo n'exclue pas la participation de Léonard Thiry, qui travaillait avec eux.

169 à 180. Pass. 85 à 96. La fable de Calisto. Suite de douze estampes chiffrées. Mêmes dispositions et mêmes dimensions.

[1.] Jupiter aperçoit du ciel l'embrasement dont Phaéton fut la cause. Légende : *Jupiter, à cœlo, Phaetont incendia visit. Leonardi Thiry, Belgæ, pictoris longe excellentiss inventum*. A gauche, *cum privilegio regis*.

[2.] Calisto recevant les embrassements de Jupiter, à l'ombre d'une forêt, à la droite du bas. Légende : *Ab jove, per sylvas errans, compressa Calisto*.

[3.] Le maître des Dieux remonte dans l'Olympe. On le voit de dos, à la gauche du haut. Légende : *Prægnantem ut sensit, superas conscendit ad auras.*

[4.] Diane découvre la grossesse de Calisto. La déesse se baigne dans une rivière : un groupe de nymphes occupe le bas du côté droit. Légende : *Non patitur Diana scelus, reiicit q. Calistum.* Marque vers le milieu du bas.

[5.] Calisto met au monde Arcas. Junon paraît au ciel, à gauche. Légende : *Arcadem in sylvis peperit, hinc percita Juno.*

[6.] Junon terrasse Calisto ; son char est resté dans un nuage, à droite. Légende : *Consternit illam pugnis, mortem que minatur.* Les lettres L. D. à rebours, vers le milieu du bas.

[7.] Junon à droite, descendue de son char, parle à Calisto, à gauche, sous la forme d'un ours. Légende . *Verbera dum cessant, facta est mox Ursa Calisto.*

Légende en français : *Junon quand elle cessa de la battre, Calisto fut changée en ourse.*

[8.] Calisto, en ours, debout sur ses pattes de derrière, implore Jupiter, dont on ne voit que le rayonnement. Légende : *Ingemit Ursa nephas, cælumq. ululatibus implet.*

Légende en français : *L'ourse se plaint de l'indignité de cette action et remplit l'air d'hurlements.*

[9.] Jupiter reçoit l'ours au ciel. Arcas occupe le milieu du bas de l'estampe. Légende : *Forte Arcas Ursam perimit. Hunc Jupiter audit.* Marque à gauche, à l'angle du bas.

[10.] Tous les dieux réunis sur les nuages, regardent la constellation nouvelle brillant en haut, à droite. Légende : *Collocat in cælum Ursam, atq. inter astra reponit.* Marque à l'angle gauche, en bas.

[11.] Junon, sur son char, dans les nuages, parle à Neptune, sur le sien, traîné par les chevaux marins. Légende : *Comitat ob scelus hoc Neptunia numina Juno.*

[12.] Junon rentre dans l'Olympe. Légende : *Hinc cœlum redit. Est mala mens sibi conscia recti.*

La fable de Calisto a été très en faveur au château de Fontainebleau, pendant le XVIe siècle. Une gravure au burin anonyme, attribuée à Georges Ghisi, qui représente Jupiter plaçant au ciel Calisto changée en ours porte cette inscription : *A Fontana Bleo Bol.*

Une autre, cataloguée par Robert-Dumesnil, sous le nº 73 de l'œuvre de René Boyvin, répond tout à fait à la description d'un tableau de l'appartement des Bains par Cassiano del Pozzo[1] « nelle lunette di essa (camera) vi sono dipinte di mano, dicon del Primaticcio, le favole dell' innamoramento di Giove a Calisto. Appare l'innamoramento in forma di Diana, et per far accorger il pittor dell' inganno da banda fa spuntar da pie della finta Diana l'aquila et sotto il piedi una maschera. »

Le voyageur italien cite ensuite d'autres compositions qui s'accordent assez bien avec quelques-uns des sujets de la suite précédente. Elles représentent le bain et la grossesse (nº 4), la poursuite de Junon (nº 6), le changement en ours de Calisto chassée par son propre fils (nº 9), la nouvelle constellation (nº 10). D'après le P. Dan, ces peintures étaient de Dupérac.

181 à 192. Pass. 97 à 108. Autre suite de douze paysages, numérotés de 1 à 12 dans le milieu de la marge du haut, sans inscriptions. L. 233 à 239. H. 155 à 165, dont 1 à 3 de marge. On trouve des épreuves avant les numéros.

[1.] Orphée sous un arbre jouant du violon de la main gauche et domptant tous les animaux. A gauche un éléphant. Marque à la droite du bas.

La même composition existe, en contre partie, par un anonyme de l'École de Fontainebleau. L. 215. H. 200 (F. H.).

---

1. Journal publié par M. Eugène Müntz dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1885.

[2.] Adonis à la chasse. A gauche, l'Amour conduit Vénus sur un pont. Marque à la droite du bas.

[3.] Diane se reposant de la chasse s'appuie sur un cerf. Au milieu, fontaine monumentale. Marque, à la gauche du bas, sur une pierre.

[4.] L'enlèvement d'Amymone. Le satyre qui l'a saisie traverse un pont pendant que les autres nymphes s'enfuient vers la gauche. Marque à la droite du bas.

[5.] Vénus et l'Amour, assis sur un lit de repos, pendant que les Grâces et les nymphes font de la musique.

[6.] Romulus et Rémus allaités par la louve, près d'une ruine, à droite. Marque sur une pierre, à droite.

[7.] Tombeau composé de quatre arcs et d'un sarcophage. A droite, un obélisque. Marque à la gauche du bas, près d'un chien.

[8.] Satyre pêchant dans un ruisseau, à genoux sur une planche. Au milieu, quatre petits satyres dansant. Fontaine à droite.

[9.] Niobé est étendue, blessée, à la gauche du bas. En haut, Diane. Marque à droite, tout en bas. L'exemplaire de la B. N. porte dans la marge du bas les lettres S. D. à rebours, sans doute une marque d'éditeur, que nous retrouverons quelquefois.

[10.] Plusieurs nymphes faisant de la musique, à droite.

[11.] Plusieurs petits amours dont l'un est assis en haut d'un tronc d'arbre, à gauche. A droite, sur un pont, deux hommes tournant le dos. Marque peu distincte, au milieu, sur une pierre.

[12.] Le terme de Priape fustigé par deux petits Génies. Beaucoup d'autres enfants animent la composition au centre de laquelle s'élèvent deux colonnes unies par un architrave. Marque à la droite du bas (B. N., les lettres S. D. dans la marge du bas; F. H. sans ces lettres).

193 à 204. Pass. 109 à 120. Autre suite de douze paysages. Mêmes dimensions.

[1.] Un homme armé d'un sabre fait un geste vers une femme qui fuit du côté gauche : de ce côté, un homme et une femme assis enlacés. Marque à la gauche du bas.

[2.] Paysage sans figures. A droite un château fort. Au milieu deux arbres qui s'élèvent jusqu'à la bordure : deux lapins à leur pied. Marque au milieu du bas, vers la gauche.

[3.] A droite, en haut d'une ruine est debout un porte-drapeau à qui un soldat offre à boire; sur le premier plan, deux autres soldats.

[4.] Musiciens, les uns sur la rive, les autres en bateau. Marque à la droite du bas, sur une pierre.

[5.] Un fauconnier avec une dame à cheval accompagnée d'un laquais se dirige vers la droite.

[6.] Une ville incendiée dont quelques habitants s'échappent. Marque, à gauche, près de quelques broussailles.

[7.] Deux cerfs et un faon près d'un arbre. A gauche, deux paysans conduisent un âne. Marque à la gauche du bas.

[8.] Au milieu de ruines plusieurs enfants qui se baignent sont effrayés par un serpent. Un autre se montre sans gêne du haut du pont. Marque vers la gauche du bas. (R. D. 1838, épreuve portant s. d. à rebours dans la marge du bas.)

[9.] Plusieurs dames et cavaliers contemplent une joûte sur l'eau. Sur le devant, à droite, un mendiant avec un chien.

[10.] Des cavaliers et des dames s'avancent vers une espèce de gondole. A gauche deux femmes portant des fruits. Marque à la droite du bas.

[11.] A gauche, deux nautonniers conduisent une barque dans laquelle sont assis deux seigneurs. Au premier plan, un berger et son troupeau. Marque à la droite du bas.

[12.] A gauche, dans une prairie, plusieurs hommes et femmes dansent en rond au son d'une cornemuse : la mer à l'horizon. Marque à la droite du bas.

205 à 218. Autres paysages, sans numéros ni inscriptions. Mêmes dimensions.

205. Un marais occupe les premiers plans. Du sein d'une touffe de joncs, à droite, s'élance un serpent monstrueux à la vue duquel des grenouilles et des volatiles s'enfuient effrayés. Marque, à gauche, sous un saule (B. N., F. H., R. D. 1838 dont l'épreuve portait, dans la marge du bas, les initiales s. D. à rebours.)

206. Paysage avec ruines et chutes d'eau. A gauche, un dieu marin saisit une femme qui s'enfuit. D'en haut un amour décoche une flèche. Marque imperceptible, vers la gauche. (B. N., F. H.)

207. Paysage montueux. Maisons à gauche. Ville à droite. Petit pont à gauche. Au milieu des chasseurs. En haut, deux oiseaux. (B. N.)

208. Paysage montueux. En haut, un moulin à vent. Sur la droite, un cavalier armé suivi de son chien. Marque au milieu du bas. (B. N., F. H.)

209. Paysage montueux. Au premier plan, des pêcheurs à la ligne. Dans le fond, à droite, une ville. A gauche, un gibet. Marque, à gauche. (B. N., F. H.)

210. Ronde d'enfants dansant devant un couple assis à droite près d'un piédestal, sur la base duquel se trouve la marque du graveur. (F. H.)

211. Au milieu un grand arbre, au pied duquel un berger joue du chalumeau. Son chien se dresse devant lui. La marque est vers le milieu du bas. (B. N., F. H.)

212. Paysage en largeur avec ruines et obélisques. Sur le devant, trois fleuves appuyés sur leurs urnes. (F. H., épreuve portant les initiales s. D.)

213. Ruines. A gauche, un chasseur agenouillé tire sur des grues. Dans le fond, à droite, un cerf s'enfuit. (F. H., initiales s. D. retournées.)

214. Paysage avec ruines. A droite, un homme et une femme se dirigent vers une porte. Marque dans la marge du bas touchant le trait carré. (F. H., initiales s. d. retournées.)

215. Paysage avec ruines. Plusieurs hommes tirant à l'arc dans les fossés des fortifications. Marque imperceptible au milieu du bas. (F. H.)

216. L'enlèvement de Proserpine. A droite, un fleuve; à gauche, une source. Dans le ciel, Vénus et l'Amour. (F. H.)

217. Quatre nymphes dansent avec des boucliers. Deux satyres jouent du chalumeau et du cornet. Fontaine, à gauche. (F. H.)

218. Enfants jouant près d'une fontaine, dont l'eau coule d'une rigole; l'un d'eux, à droite, sort de l'eau en portant une herbe. (F. H.).

219. Grand paysage en largeur avec ville, village, rivière. Au bas, à gauche, un homme s'avance, le bâton sur l'épaule, précédé de son chien. L. 365. H. 275. (F. H.; R. D. mars 1862, n° 36, site des environs de Fontainebleau.)

220. Grand paysage en largeur; vers la droite se voit un obélisque. (R. D. mars 1862, n° 37.)

221. Vestiges de monuments somptueux, parmi lesquels on remarque, à droite, un temple en rotonde, précédé d'une pyramide cachée en partie par des atterrissements et à la gauche du fond deux colonnes triomphales et un obélisque. Sur le premier plan, à gauche, sont deux figures assises, vues de dos. L. 227. H. 127, dont 10 de marge. (R. D. déc. 1854.)

Appendice.

222. D'après Renouvier. Diane sur un char traîné par des cerfs, escortée des nymphes, emmenant les amours enchaînés. (Cabinet de Berlin.)

223. D'après Renouvier. Le vase de Silène.

224. D'après Renouvier. Le portrait de Michel Ange à XXIII ans, figure de fantaisie, assise et renversée près d'une fenêtre. (R. D. 1862, qui classe la pièce parmi les anonymes.)

225. D'après Renouvier. Portrait de Charles IX, assis sur un pliant, en costume de cour, un manteau jeté sur l'épaule gauche : l'indicateur de la main droite passe dans un cordon suspendu au cou.

Si ce portrait est réellement du graveur L. D., c'est une nouvelle preuve qu'il ne peut être identifié avec Léonard Thiry, mort en 1550, dix ans avant l'avènement de Charles IX au trône.

226. D'après Renouvier. L'enlèvement d'Hélène. (R. D. 1862, parmi les anonymes.)

Le catalogue de la vente faite après le décès de Robert-Dumesnil, en 1864, attribue à notre graveur une pièce intitulée Vertumne et Pomone. S'il s'agit de l'estampe décrite par Bartsch sous le nº 62 des Anonymes de l'École de Fontainebleau, elle appartient incontestablement à Fantuzzi.

Le catalogue de la vente Delbecq attribue aussi à L. D. un Saint Paul, qui, d'après Robert-Dumesnil (t. XI, p. 84), est de Geoffroy Dumoustier.

. Enfin on trouverait encore dans Heinecken diverses attributions que nous n'avons pas cru devoir accepter.

LES OFFICIERS ROYAUX

DU

GATINAIS ORLÉANAIS

EN 1596

RAREMENT il est possible de dresser une liste complète des officiers qui ont administré une région ou une ville au nom du pouvoir central, pendant plusieurs siècles; plus rarement encore, peut-être, est-on en mesure de fournir la liste de tous les fonctionnaires qui, à une époque déterminée, exerçaient un office dans une région un peu étendue. Ayant eu la bonne fortune de rencontrer aux Archives nationales un document de cette nature, nous avons pensé qu'il intéresserait nos lecteurs, et nous nous sommes proposé de le publier intégralement, tant à cause de l'ensemble des noms qui appartiennent en général à des familles du pays, qu'en raison de l'ensemble des fonctions judiciaires ou administratives qui relevaient du roi en 1596, dans une partie considérable du Gâtinais. L'état original que nous mettons sous les yeux a été dressé par ordre supérieur, à la suite d'une circulaire envoyée par le lieutenant général

du bailliage d'Orléans à ses subordonnés; il y a donc lieu de le tenir pour authentique et parfaitement exact. Nous avons retrouvé les réponses faites au susdit lieutenant général d'Orléans pour les châtellenies de Pithiviers, de Lorris, de Boiscommun, de Beaune-la-Rolande et de Châteaurenard, et nous les imprimons dans cet ordre; il n'y manque que le bailliage de Montargis pour avoir un état complet de tous les fonctionnaires royaux du Gâtinais orléanais en l'année 1596.

HENRI STEIN.

CHASTELLENIE DE PITHIVIERS

Nous, bailly, lieutenant et juges ordinaires au bailliage, chastellenye et baronnie de Pithiviers, pour satisfaire au mandement de vous, Monsieur le lieutenant général au bailliage d'Orléans, en datte du 18e aoust mil cinq cens quatre vingtz seize, vous certiffions et tous aultres qu'il appartiendra qu'il n'y a aultres officiers en ce bailliage et chastellenye que ceulx desquelz les noms ensuivent :

Premièrement nous Aignan Cyvadat, bailly de ladicte ville et chastellenye de Pithiviers;

Françoys Gentilz, lieutenant au dit bailliage;

Aignan Benoist, procureur fiscal de Monsieur;

Me Pierre Védye,
Me Denis Penot,
Me Claude Rousseau,
Me Jehan Benoist,
Me Toussainctz Chartier,
Me Gouault Dupyn,
Me Jehan Cymard,
Me Pierre Barré,
Me Jehan Bordes,

tous procureurs audict bailliage, et ledict Marchandon greffier en icelluy.

Me Jehan Dousset,
Me Guillaume Muret,
Me Jacques Marchandon,
Et me Antoine Fleury,
} tous procureurs audict bailliage, et ledict Marchandon greffier en icelluy.

Ledict me Claude Rousseau, notaire en ladicte chastellenye,
Ledict Me Jehan Cymard, aussy notaire en ladicte chastellenye,
Ledict me Gouault Dupin, aussy notaire fermier et tabellion de Monsieur le révérend évesque d'Orléans en ceste chastellenye.

Jehan Marchant, sergent crieur en ladicte chastellenye;
Nicollas Vyé,
Mathurin Bordes,
Hillaire Apvril,
Hiérosme Mercier,
Lyé Guérin,
Jacques Taffoureau,
Fiacre Barré,
Jehan Regnauldin,
Pierre Perrot,
Nicollas Prévost,
Nicollas Houdoin,
Jehan Barré,
Et Sébastien Auvray,
} tous sergens ordinaires audict bailliage et chastellenye de Pithiviers.

Me Mathurin Gaudin, notaire royal en ladicte chastellenye;
Me Noël Defaucamberge, aussy notaire royal;
Et me Pierre Couste, aussy notaire royal.

Jehan Ysabeau, sergent royal exploictant par tout le royaulme de France;

Sébastien Cymard, sergent royal au bailliage d'Orléans, exploictant par tout le royaulme de France;

Lyé Legruet, sergent au bailliage d'Orléans;

Et Jacques Rou, sergent royal audit bailliage.

François Desforges, sergent à cheval au Chastellet de Paris;

Loys Degletraye, aussy sergent à cheval audit Chastellet.

Me Jehan Denison, bailly des terres et justice de Chamerolles et Chilleurs;

Me Pierre Védye, prévost d'Armeville;

N..., juge et prévost de Crottes, laquelle justice à faulte de comparoir aux assizes préceddantes par ledict juge a esté saisye, et ne sçait on le nom dudit juge;

Me Jehan Bordes, lieutenant à Escrennes;

Me Jehan Masson, prévost de Santau;

Ledict me Claude Rousseau, prévost de Mareau;

N..., juge à Jouy, laquelle justice à faulte de comparoir a esté saisye, et ne sçait on le nom du juge;

N..., juge de Frappuis, laquelle justice à faulte de comparoir a esté saisye, et ne sçait on le nom du juge.

Me Euvertre Rousseau et ..... Roger, présidens en l'eslection dudict Pithiviers;

Ledict me Françoys Gentilz,
Me Jacques Védye,
Me Jehan Plumet,
Et me Jehan Dagre, } esleuz en l'eslection dudict Pithiviers.

Me Pierre Poisson,
Et me Michel Charpentier, } controlleurs.

Me Michel Thibault, advocat;

Me Pierre Barré, procureur du Roy;

Me Ambroise Le Compte,
Et me Jehan Sergent, } recepveurs.

Me Guillaume Murs, greffier;

Thomas Pezard,
Pierre Gruet,
André Briet,
Claude Pasquier,
Et Léon ....., } sergens en ladicte eslection.

Aussy y a en ladicte ville ung lieutenant criminel de robbe courte avec procureur du roy, greffier et archers, assçavoir :

Me Phelippes Chassinat, lieutenant criminel de robe courte en ladicte ville;

Me Anthoine Flenoy, soy disant substitud du procureur du Roy en ladicte mareschaussée;

Anthoine Champignau, greffier;

Loys Benoist,
Pierre Brunet, } archers.

Mathieu Lezénard,
Charles Hubert,
Jehan Mercier,
} archers.

Et encores y a en ladicte ville un grenier à scel composé de grenettier, controlleur, procureur du Roy, greffier et sergens :

Ledict Flenoy, commis du grenettier;

Regné Poisson, recepveur audict grenier;

Jehan Ysabeau, commis greffier;

Ledict mᵉ Pierre Védye, substitud du procureur du Roy;

Mᵉ Pierre Couste, commis du controlleur;

Jehan Desvaulx et Jehan Clocquart, sergens en ladicte gabelle et exploitans tous mandemens royaulx.

Ce que dessus certiffions estre vray; en tesmoing de quoy avons signé le présent et icelluy faict signer à nostre greffier.

Faict à Pithiviers, le 26ᵉ jour d'aoust mil cinq cens quatre vingtz seize.

A. Cyvadat. — Gentilz. — Marchandon.

CHASTELLENIE DE LORRIS

Estat des noms et nombre des officiers de la chastellenye et de la ville de Lorris .....

Premièrement mᵉ Euvertre Chartier, lieutenant particulier;

Mᵉ Nicolas Le Vassor, prévost dudit Lorris et [advocat au] siège présidial d'Orléans;

Mᵉ Pavas Maulduict, lieutenant et commis à l'exercice de ladicte prévosté et lieutenant du bailly de Sainct Benoist ès justices de La Cour de Marigny et du Moulinet;

Mᵉ Jacques Bizot, procureur du Roy ès bailliage et prévosté dudict Lorris;

Mᵉ Raouland Lestauré, procureur du Roy en la forest d'Orléans de la garde Chaumontois, demourant audict Lorris.

Mᵉ Jehan Paillet,
Mᵉ Pierre Breton,
Mᵉ Nicolas Tribouillard,
Mᵉ Esaye Breton,
} advocatz postulans.

Procureurs :

Me Jehan Berthelot,
Me Esaye Caillard,
Me Jehan Bezault,
Me Germain Alluard, } procureurs.

Me Anthoine Couillard, procureur et prévost de la justice de Chailly, ressortissant par appel à ladicte chastellenie;

Me Gabriel Passeloire, procureur et notaire royal;

Me Simon Petault;

Me Jehan Alluard, procureur et certificateur de criées;

Me Jehan Pillard;

Me Jehan Mestier, procureur et adjoinct ordinaire ès enquestes;

Me Jouachim Caillard;

Me Simon de Villiers;

Me Pierre Maillard, procureur et greffier de La Cour de Marigny;

Et me Jehan Chanteloup, procureur en ladicte chastellenie et aultres justices proche d'icelle ville.

Sergens royaulx :

Pierre Maulduict, sergent royal exploictant par tout le royaume;

Pierre Lemaire, aussy exploictant par tout le royaulme de France;

Jehan Bouchot;

Raouland Thenart;

Jehan Breton;

Jehan Caillard;

Jehan Dismé, exploictant partout;

Estienne Dismé;

Nicolas Fabre, aussy exploictant partout;

Pierre Alluard, id.

Salomon Alluard, id.

Jehan Bec, aussy exploictant partout ;

François Balle, id.

Pierre Mauger, au lieu de Pierre Roussot, sergent royal seulement en la chastellenie ;

Estienne Garnier, sergent royal geollier des prisons d'icelle ville ;

Et Estienne Dordouer, sergent exploictant par tout le royaume de France.

Greffiers :

Me Nicolas Huguet, greffier du bailliage ;

Me Philippes Rouer, greffier de la prévosté de Lorris ;

La veufve me Estienne Happard est d..... de notaire et tabellion d'icelle ville ledit estat héréditaire, qui a commis pour exercer ledit estat me Simon de Villiers, procureur ; depuys ung moys me Estienne Happard son mary est décédé.

Me Gabriel Passeloire, cy dessus nommé, procureur et notaire royal en icelle ville pour recepvoir contractz seulement ;

Me Anthoine Viardot, notaire royal ès parroisses d'Auvillier et plusieurs aultres parroisses y adjacentes ;

Me Pierre Texier, notaire royal ès parroisses de Chevillon, Lombreul et aultres parroisses circonvoisines ;

Et n'y a en ladicte ville aucuns officiers de finance ny aultres officiers royaulx.

CHARTIER.

CHASTELLENIE DE BOISCOMMUN

Noms et surnoms des officiers de la ville et chastellenye de Boiscomung et grenier à sel d'icelle.

Premièrement me Zacarie Poissonnel, lieutenant particulier ;

Me Jaques Leber, substitud de Monsieur le procureur général ;

Me Esme Bénard, greffier de la prévosté dudict Boiscomung ;

Me Estienne Ferrand, advocat et procureur postulant ;

Me Jehan Boucher, procureur postulant ;

Me Gervais Rousseau, notaire et tabellion royal, et encores procureur postulant;

Me Olivier Rousse, procureur postulant;

Me Mery Arrault, procureur postulant;

Me Estienne Plumet, procureur postulant;

Me Charles Bichemer, procureur postulant;

Me Pierre Henry, adjoinct pour le Roy ès enquestes, et encorres procureur postulant;

Me Jehan Huguet, notaire et tabellion royal;

Me François Devaulx, notaire royal et encorres procureur postulant;

Jehan Ducé, sergent royal;

Pierre David, sergent royal;

Benoist Challezet, sergent royal;

Estienne Dumourdan, sergent royal;

Françoys Jullian, sergent royal;

Benoist Peilhazet, sergent royal;

Et Adrian Perret, sergent royal;

Adrian Pellard, couratier de vins;

Fiacre Chambaulin, greffier des tailles;

Me Robert Dugué, garde du scel et greffier des présentations en ladicte chastellenye.

Offices du grenier à sel.

Mes Jehan Regnard et Jaques Bourdin, grenetiers demourans néantmoings à Montargis;

Me Sébastien Mauduict, controlleur;

Me Barthellemy Petit, advocat du Roy;

Me Pierre Despont, procureur du Roy;

Me Françoys Paillet, greffier;

Me Claude Carré, mesureur de portesac;

Me Charles Desmarres, recepveur des deniers du Roy;

Tous lesquelz officiers cy dessus ont commis en ceste ville qui exercent les charges.

Regratiers :

Estienne Huguet,
Françoys Rabalhe,
Jehan Gruzet,
Louys Pingot,
} tous demourans à Boiscomung.

Pierre Hezault,
La veuve Jehan Huguet,
Mathieu Faucamberge,
} demourans en la ville de Beaune.

Vincent Bimbeuf,
Géron Caillart,
} demourans à Soisy aux Loges.

Anthoine Liart, demourant à Yèvre le Chastel.

Il n'y a aultres officiers que ceulx cy dessus, soit en la justice ordinaire comme au sel, et ne deppendent de cette chastellenye aulcune justice qui s'exerce soubz le nom du Roy.

CHASTELLENIE DE BEAULNE

Estat des officiers royaulx estantz et demourantz en la ville et chastellenye de Beaulne en Gastinoys, dépendant de l'abaye Saint-Denis en France.

M° Pierre Leber, notaire et tabellion royal des exemptions de ladite ville et chastellenye de Beaulne, lequel a résigné iceluy estat à m^e^ Estienne Hardy qui a ses lettres de provision et n'est receu en l'exercice d'icelluy.

Pierre Hoyault, sergent des dites exemptions en ladite chastellenye.

Anthoyne Gravier, huissier sergent à cheval au Chastellet de Paris, demeurant audit Beaulne.

Claude Berthier, sergent royal exploittant au lieu de feu Jehan Lebert.

Le présant estat fait par nous Jean Griveau, bailly dudit Beaulne et envoyé à Monsieur le lieutenant général du bailliage d'Orléans, suyvant le mandement à nous délivré, datté du dernier jour de juing derrenier passé, lequel certiffions vray.

Fait audit Beaulne, le mardy neufviesme jour de juillet mil cinq cens quatre vingtz seize.

GRIVEAU.

CHASTELLENIE DE CHASTEAUREGNARD

L'estat et office de lieutenant particulier de Monsieur le bailly d'Orléans audit Chasteauregnard, à présent vacant par la mort advenue à m^e^ Loys Farin, dernier possesseur d'icelluy.

Maistre Gabriel Gaultry, procureur du roy audit bailliage et chastellenye.

M^e^ Estienne Pinchault, adjoint pour le roy audit bailliage.

M^e^ Jehan Bleudet, greffier ordinaire des tailles de la ville et paroisse de Chasteauregnard et élection de Montargis.

Sergens royaulx du bailliage :

Pierre Colinon, exploittant par tout le royaulme;
Anthoine Bède, sergent royal audit lieu;
Pierre Pinchault,
Jehan Branger,
Charles Robert,
Claude Larousse,
Loys Cognard,
Estienne Perthuizot, } sergens royaulx.

Françoys Chemin, sergent royal exploitant par tout le royaume;

Denis Chéron, sergent royal au bailliage d'Orléans résidant à Chasteauregnard.

Procureurs postulans audit Chasteauregnard :

M^e^ Jehan Hérisseau, procureur;
Estienne Cochet,
Charles Faulques,
Claude Lucquette,
Jehan Procqueau,
Jehan Blondel,
Regné Hérisseau,
Jehan Maudard, } procureurs.
Jehan Procqueau, clerc du greffe.

Garde des sceaux :

Mᵉ Olivier Roze, garde du scel pour le roy en la chastellenye dudit lieu.

Notaires royaulx :

Jehan Ragot, notaire royal pourveu du tiltre d'office au bourg et paroisse de Montcorbon, ressortissant dudit Chasteauregnard.

Et pour le regard des greffes, tabellyonnages et notaireryes qui sont au domayne du roy, sont bailléz à ..... par chascun an par les seigneurs et dames usufruittiers de la chastellenye royalle dudict Chasteauregnard, à cause de l'engagement à eulx faict par Sa Majesté, cinquante ans sont et plus, et que n'est de nostre congnoissance, ocasion que ne les avons compris au présent rolle, lequel rolle cy dessus nous certiffions avoir esté faict par nous.

En tesmoing de quoy nous l'avons signé et faict audit procureur du roy et de noz mains, ensemble audict Procqueau, greffier susdit, les an et jour comme dessus.

Lucquette. — Procqueau, greffier. — Gaultry.

(*Archives nationales*, T. 153, cote 90).

EXTRAITS DES MINUTES

DES

NOTAIRES DE FONTAINEBLEAU

(XVII^e-XVIII^e SIÈCLES)

Étude de M^e Gaultry (suite).

1639.

2 décembre. — François Decan, jardinier du roi en son parc à Fontainebleau, loue une maison d'habitation à Pierre Levillieux, émailleur sur cuivre.

18 décembre. — Un valet de garde robe du roi, nommé André Maraut, fait constater qu'ayant été chargé d'approvisionner de foin l'écurie du comte de Maure, à Paris, il fit charger 5800 bottes en un bateau appartenant au sieur Jean Godart, voiturier par eau, au village de La Tombe, près Montereau, mais que, faute d'une lettre de voiture dûment représentée, cette provision de foin a été vendue en la ville de Paris.

1641.

17 mars. — Location d'une vigne par Claude Collas, demeurant à Fontainebleau, à l'hôtellerie du

« Croissant », à Pierre Denise, marchand passementier.

2 avril. — Catherine Langlois, fille d'un valet de pied du roi, décédé, se met volontairement en apprentissage, du consentement de sa mère (remariée à Jean Hay, concierge de la grande écurie de Sa Majesté à Fontainebleau), chez Jeanne Servais, couturière, pour la durée d'un an, moyennant 48 livres.

9 août. — Antoine Clérissy, maître de la verrerie royale établie à Fontainebleau, demeurant au Monceau, donne procuration à Anne de La Tour, sa femme.

26 octobre. — Plusieurs maçons et couvreurs de Fontainebleau s'engagent à faire les travaux nécessaires à l'hôtel de Vendôme, sis en cette ville et appartenant à Mgr le duc de Vendôme.

1642.

20 janvier. — Madeleine Grégoire vend 36 livres de rente à Nicolas Saincton, peintre, demeurant à Fontainebleau, en l'hôtel de Condé, curateur des enfants mineurs de feu Jean Grégoire et de Clémence du Han.

17 février. — Bail de la terre et ferme de Saint-Ouen-en-Brie, pour six ans, passé à Séraphin Petit par Étienne de La Planche, lieutenant des eaux et forêts au bailliage de Melun, agissant pour le compte de l'aumônier de Saint-Denis, près Paris, seigneur de Saint-Ouen.

16 octobre. — Marchés et devis passés par Jean Tartaise pour les ouvrages de maçonnerie à faire au petit pavillon qui fait le coin du grand jardin du château de Fontainebleau, « contre la tour de la vieille terrasse » ; et par Louis

Coubichon dit Maussion, maître peintre et grisailleur, pour le parachèvement des peintures à faire dans la nouvelle église que le Roi fait bâtir dans le bourg de Fontainebleau.

18 octobre. — Contrat de mariage entre Jacques Dorchemer, sieur de La Tour, et Madeleine Lefebvre, fille d'un écuyer de la bouche de la reine, décédé, en présence de François Sublet des Noyers, surintendant général des bâtiments de France, de messire Louis Phélypeaux de la Boissière, de Nicolas Dupont de Compiègne, de Claude d'Hoey, peintre, parrain de la future, de Me Étienne Pelletier, prévôt de la maréchaussée de France, et d'autres fonctionnaires de la Cour.

1643.

13 avril. — Testament du peintre Louis Coubichon, logé au château de Fontainebleau pour le service de Sa Majesté, rédigé en présence de François Jamin, architecte des bâtiments du roi.

13 juin. — Bail pour trois ans à Claude Mortillon, précepteur des enfants de Fontainebleau, moyennant 24 livres par an, d'une partie de maison possédée par Catherine Jacques, veuve du peintre Antoine Bernard.

14 juin. — Claude de Fontenay, marchand graveur de pierreries, demeurant à Fontainebleau, loue une vigne à Léonard Foiret.

20 août. — En vertu d'une procuration à lui donnée par madame Dorothée Clausse, femme de messire René de Mailly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine d'une

compagnie de ses ordonnances, Jean de Chauffour, conseiller des eaux et forêts au bailliage de Melun, loue une ferme à Pierre [Friquet] de Villemestrie, chef de panneterie de la maison du roi.

1644.

30 mars. — Jean Girard, plombier, promet de faire les réparations nécessaires au château de Fontainebleau et d'en entretenir la plomberie en son état, pour le prix de 400 livres par an.

1er octobre. — Un archer des gardes de la grande prévôté de France s'engage à faire le service du roi, moyennant 190 livres, au lieu et place d'un de ses confrères, pendant le dernier trimestre de l'année courante.

2 octobre. — Guillaume Desmaisons, écuyer, vice-sénéchal en Limousin, Léonard Chastaigner, lieutenant particulier en l'élection de Limoges, François Nicot, bourgeois de Limoges, et autres, conviennent qu'il sera traité avec un sieur Pelletier d'une prévôté générale nouvellement créée par le roi dans la généralité de Limoges, moyennant 150000 livres.

10 octobre. — Un boulanger de Fontainebleau, Jacques Soyer, répond de la fidélité et des bons services de son fils René qui entre au service de messire Imbert Camus, sieur de Bainault, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant à Paris, rue des Deux-Portes.

17 octobre. — Pierre Mortillon, charpentier des bâtiments du roi, et sa femme, Madeleine Lefebvre, vendent moyennant 1500 livres un petit logis, sis rue de l'Abreuvoir, à Fontaine-

bleau, à messire Henry de Beringhem, chevalier, seigneur d'Armainvilliers, conseiller d'État.

16 décembre. — En présence de Robert Jamin, commis des contrôleurs généraux des bâtiments du roi, Pierre Girard, couvreur, promet de faire les réparations nécessaires et de tenir en bon état les couvertures des immeubles ci-après désignés : salle du théâtre, salle des Gardes, galerie de François Ier, salle de bal, grande chapelle, grande galerie, logis de MM. de la Vrillière, de Brienne et du Plessis, secrétaires d'État, galerie des Chevreuils et des Cerfs, conciergerie, hôtel d'Albret, logis de M. le surintendant des finances, du duc de Chevreuse, du prince de Condé, capitainerie des chasses, écuries, hôtel de Ferrare, maison des Mathurins et grande église du bourg, logis de la chancellerie, maisons de l'Aqueduc, de la Coudre, des Héronnières, de la Geôle, et autres dépendances du château, pour le prix de 2400 livres par an, pendant quatre ans.

1645.

24 avril. — Location au taux de seize livres par mois, pendant le séjour du roi à Fontainebleau, d'une boutique dépendant de l'hôtel de Fleury, par Jacqueline de Dromont, femme du sieur de Villemestrie, chef de la panneterie du roi.

1er juillet. — Jacques Caillou, maître de la poste du roi à Chailly-en-Bière, donne procuration à Marie Langlois, son épouse, fille d'un greffier des eaux et forêts au bailliage de Melun.

29 septembre. — Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy,

gouverneur de Lyonnais et Beaujolais, actuellement à Fontainebleau, donne procuration à Camille de Neufville, abbé commendataire d'Ainay, pour régler la succession du comte de Tournon, maréchal des camps et armées du roi et son lieutenant général en Dauphiné et Languedoc, gendre de Nicolas de Neufville.

1646.

3 mars. — Le père Pierre Dan, Pierre Le Bel, Nicolas Hénault, Jean Héron, et autres religieux du couvent de la S^te^ Trinité d'Avon-Fontainebleau, baillent à Martin Jamin, jardinier du roi, les dîmes de la paroisse d'Avon.

23 mars. — Antoine Bignet, maçon, promet de faire les réparations nécessaires à l'hôtel de messire Pierre du Plessis-Liancourt, duc de La Roche-Guyon, moyennant 300 livres.

19 juin. — Claude de Fontenay, marchand graveur en pierreries, et son fils Claude, peintre en émail, constituent à Robert Jamin, concierge du château, 15 livres de rente moyennant 300 livres à recouvrer sur un aide de l'échansonnerie du roi.

31 juillet. — Léonor de Matignon, évêque de Coutances, nommé par le roi à l'évêché de Lisieux, consent à la création d'une pension annuelle de 6000 livres en faveur de messire Henry de Lorraine, duc de Guise, à prendre sur le revenu du temporel de l'abbaye de la Trinité de Lassay dont il est abbé commendataire.

13 août. — Deux valets de pied de la reine se partagent d'avance les revenus d'un office de valet de pied devenu vacant et qu'ils convoitent tous deux.

14 août. — Gilles Pinard, monteur de chevaux, demeurant à Noisy-en-Gâtinais, ayant été blessé par Antoine Thierry, maître de la poste ordinaire de la Cour, actuellement à Fontainebleau, accepte de recevoir une indemnité de 60 livres, plus les émoluments du chirurgien qui l'a pansé, pour éviter un procès.

14 août. — En présence d'Abraham Duquesne, capitaine en la marine de Sa Majesté, un ingénieur nommé Étienne Ruchot, actuellement à Fontainebleau, s'engage à faire construire et à livrer trois vaisseaux de 350, 500 et 700 tonneaux respectivement, suivant les devis qui s'élèvent à 86000 livres, et dont l'un est d'ores et déjà commandé à Elbeuf en Normandie.

29 août. — Charles Balliot, secrétaire du roi et maître d'hôtel du comte de Brienne, actuellement à Fontainebleau, signe un marché de transport de charbon avec Ambroise Massé, voiturier par eau, demeurant à Chartrettes.

29 septembre. — Deux fourriers de corps de S. A. R. se cèdent mutuellement leur service pendant un des trimestres de l'année.

8 octobre. — La veuve d'un boulanger de Fontainebleau vend, moyennant dix livres, quatre perches de terre, sises à Changis (Avon), au frère Fulgence de S^te^ Barbe, représentant le couvent des Carmes de Paris.

1647.

11 février. — Acte passé en présence de François Paulmier, marchand drapier, de François Jamin, architecte et concierge de la Cour des offices, de Robert Jamin, concierge et garde-marteau du roi, de Martin Jamin, concierge

de la maison de la Fontaine à Fontainebleau, de Louis Jamin et Nicolas Jamin, bourgeois de Fontainebleau, de François de La Place, bailli et prévôt des justices de La Chapelle-la-Reine et Fleury, et Marie Jamin, sa femme.

1649.

24 février. — Contrat de mariage de Pierre Bourdois, procureur en la Cour de Parlement à Paris, fils de feu Pierre Bourdois, lieutenant au bailliage de La Chapelle-la-Reine, et frère d'Aubin Bourdois, chirurgien à Fontainebleau, avec Catherine Desboutz, fille de Henri Desboutz, concierge du jardin des Pins au château de Fontainebleau.

1651.

10 juillet. — Accord intervenu dans un procès entre Jean de La Noël, officier de feue la Reine-Mère aïeule du roi, demeurant à Larchant, et Baptiste de La Lande, chargé de la direction de l'orangerie au château de Fontainebleau.

1er octobre. — Devis de réparations de maçonneries à faire en l'hôtel du maréchal de Villeroy à Fontainebleau, que François Pauly s'engage à exécuter pour la somme de 300 livres.

16 octobre. — La veuve de feu Pierre Besnard, en son vivant gouverneur des pages du comte de Soissons, charge un des grands valets de pied du roi (Mathurin Boion) de suivre un procès pour elle.

(Sera continué). Vte DE GROUCHY.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

« *Le Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, dressé par MM. Paul Quesvers et Henri Stein (Paris, Picard, 1894, in-4° de VIII-407 p.), renferme, d'après les anciens répertoires analogues du moyen âge et des temps modernes, la liste de toutes les paroisses et églises de cette circonscription ecclésiastique. Il y a plusieurs manières de disposer un pareil travail; on peut, soit publier le texte intégral d'un pouillé plus ou moins ancien en complétant à l'aide des documents les indications sommaires fournies par ce pouillé, soit fondre en une seule liste toutes les notices anciennes et dresser une liste nouvelle et plus complète de tous les établissements religieux. MM. Quesvers et Stein ont adopté ce dernier parti. Pour chaque église et chapelle, ils donnent le nom, le vocable et ajoutent quelques détails historiques empruntés aux documents originaux, publiés ou inédits. Ainsi exécuté, un pouillé n'est plus seulement un document géographique, mais une étude historique et bibliographique. Les deux auteurs ont dépouillé quantité de collections manuscrites, consulté tous les ouvrages imprimés publiés sur cette vaste région; leur travail peut passer pour à peu près complet. C'est une bonne introduction au recueil des inscriptions du diocèse de Sens dont ils annoncent la publication prochaine. »

A ces lignes aimables, parues dans la *Revue historique*, en 1895 (n° 115), sous la plume de M. Aug. Molinier, nous joindrons le compte rendu beaucoup trop élogieux qu'a bien voulu faire de ce travail M. G. Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun, dans le *Nouvelliste de Seine-et-Marne* du 27 février 1895 :

« Ceci est une œuvre de pure érudition, une gemme, dont les savants, les historiens, les amateurs d'antiquités locales, apprécieront la valeur. Elle s'adresse à un petit nombre, à des spécialistes, qui la considéreront comme une mine féconde renfermant d'immenses matériaux pour l'édification de travaux historiques ayant trait à l'ancien diocèse de Sens, un des plus vastes du royaume de France, et dont le pays melunais faisait partie avant 1789.

» L'ouvrage de MM. Quesvers et Stein rappelle les œuvres des Bénédictins, dont la rédaction exigeait une patience et une science qui semblaient être des dons spéciaux aux cénobites d'autrefois. Pour réunir, contrôler, condenser, mettre en œuvre la quantité de documents contenus dans le Pouillé qu'ils viennent d'éditer, il a fallu remuer, compulser, étudier, soumettre à une délicate critique des monceaux de documents conservés dans les archives publiques et particulières, tant de Paris que des départements.

. » Les personnes qui s'occupent d'études historiques sérieuses sont seules en état d'apprécier l'immensité d'un pareil travail. Le détail qu'il comporte est pour ainsi dire inappréciable.

» Ce n'est point un livre de lecture pour le public. C'est un Recueil que l'on consultera fructueusement pour la connaissance de l'état ecclésiastique du pays depuis le haut moyen âge jusqu'à la fin du siècle dernier. Rien de ce qui intéresse les établissements religieux dont notre pays était couvert sous l'ancien régime, rien de ce qui se rattache à la fondation des abbayes, à l'existence des paroisses, des prieurés, des chapelles, Hôtels-Dieu, Léproseries, Commanderies, etc., n'a été omis par les auteurs. Chaque fait avancé est documenté avec une sûreté de critique qui ne laisse prise à aucune observation.

» Dans leur modestie, MM. Quesvers et Stein réclament de leurs clients l'indication des erreurs ou omissions qu'ils auraient pu commettre. — Y en a-t-il? — Peut-être. La perfection est-elle de ce monde? — Pour notre compte, une lecture attentive de la partie du livre que nous pouvons connaître —

le doyenné de Melun — ne nous a fourni trace de rectification. C'est une œuvre consciencieuse et soignée, comme on pouvait l'attendre de ses éditeurs, qui, en matière d'érudition, n'en sont plus à faire leurs preuves.

» En dehors d'un petit cercle de personnes qui le savoureront avec délices, comme le numismatiste fait d'une pièce rare et précieuse, comme l'amateur couve des yeux dans sa galerie un tableau hors ligne, le Pouillé de l'ancien diocèse de Sens n'est pas appelé à faire beaucoup de bruit dans le monde. On ne s'en arrachera pas les exemplaires, comme s'il s'agissait d'un roman bruyant et mondain ; mais on peut lui garantir, dans le cénacle où il sera admis, une réputation de bon aloi, durable, qui survivra, quand depuis longtemps seront dédaignées et oubliées les futilités littéraires de notre époque.

» Nous saluons la publication du bon livre de MM. Quesvers et Stein. Il est comme le corollaire de la *Gallia Christiana*, l'immortel ouvrage qui suffirait à la gloire des Bénédictins, si d'autres titres, non moins légitimes, ne consacraient la réputation de ces grands savants. »

D'autre part, M. Maurice Prou a consacré à ce volume, dans le tome IX du *Moyen Age*, pp. 23-24, un très aimable compte rendu où, tout en répétant les mêmes éloges que nous venons de transcrire, notre confrère fait quelques remarques, en partie justifiées, sur la confection de la table du volume qui, quoique considérable, ne donne peut-être pas complète satisfaction. On essaiera, dans la table du Recueil des *Inscriptions* (dont le tome Ier paraîtra bientôt), d'y remédier dans la plus large mesure possible [1].

***

M. Paul Laffleur de Kermaingant vient de traiter en deux volumes, dont un de documents, l'histoire de *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV; mission de*

---

1. Les auteurs remercient encore très vivement MM. G. Ledos et Max. Legrand qui ont parlé de ce même livre en termes excellents dans le *Polybiblion* et le *Réveil d'Étampes*.

Christophe de Harlay, comte de Beaumont, en 1602-1605 (Paris, Firmin-Didot, 1895, 2 voi. in-8°), pour laquelle il a utilisé les correspondances conservées à la Bibliothèque nationale et au Record Office et les importantes archives de la maison de Harlay, aujourd'hui entre les mains de M. le comte A. d'Hunolstein. Indépendamment de l'intérêt historique général qui s'attache à toutes les relations diplomatiques de la France avec l'étranger, nous trouvons ici un intérêt particulier et local à voir renouveler, grâce à des documents authentiques, la généalogie des Harlay, dont la plupart des membres, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles, ont possédé les seigneuries ou porté des titres de Beaumont[1], de Saucy[2], de Cézy[3], de Champvallon[4], de Dollot[5], qui toutes sont des seigneuries gâtinaises. Les branches de cette famille s'éteignirent toutes vers la fin du XVII^e^ siècle, à l'exception des Beaumont. Le diplomate qui fut envoyé en Angleterre, en 1602, eut à y lutter vivement contre l'influence espagnole et réussit à poursuivre l'œuvre commencée par Jean de Thumery, sieur de Boissise, son prédécesseur, dont M. de Kermaingant a dans une précédente publication raconté les exploits; on retrouve dans les traits de M. de Beaumont (voir l'intéressante figure reproduite en tête du tome I^er^) l'énergie et la décision dont il eut à faire preuve en maintes occasions. L'homme méritait un historien et l'a trouvé digne de lui.

***

Dans le tome XXII qui vient de paraître des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (Paris, 1895, in-8°), M. F. Bournon a imprimé une chronique inédite de Pierre Driart, chambrier de Saint-Victor, qui s'étend avec beaucoup de détails de 1522 à 1535 et intéresse surtout les

---

1. Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne).
2. Commune de Gaubertin, arrondissement de Pithiviers (Loiret).
3. Cézy, arrondissement de Joigny (Yonne).
4. Canton d'Aillant-sur-Tholon, arrondissement de Joigny (Yonne).
5. Canton de Chéroy, arrondissement de Sens (Yonne).

événements particuliers à son ordre monastique; malheureusement l'éditeur a mis trop peu de soin à transcrire et à annoter ce texte, ce qui l'amène à des erreurs fréquentes. Nous ne relèverons que celles qui ont trait au Gâtinais : il confond continuellement Montbéon, commune de Saint-Agnan, près Pont-sur-Yonne, avec Montberon près Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne), où il n'y a jamais eu de prieuré de Saint-Victor; — il ignore l'emplacement exact du prieuré de Faronville (près Melun) qui lui eût été fourni par le *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*; — il imprime deux fois Saint-Séverin de Chasteaulandry *(sic)* et fait du « Bréau Damemarie » un écart de la commune de Villiers-en-Bière; — enfin il lui eût suffi, pour connaître la date véritable de l'incendie qui dévora la ville de Montargis le 15 juillet 1525, de se reporter à l'enquête importante et authentique que nous avons publiée sur cet événement *(Annales*, VIII, pp. 110-117). — Sur Amponville et sur Puiseaux, cette chronique apporte quelques détails nouveaux.

***

Dans les *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris* (1157-1300), publiées recemment par L. Brièle et Ern. Coyecque (Paris, impr. nationale, 1894, in-4°), on retrouvera quelques textes relatifs aux biens que possédait au XIII[e] siècle cet établissement parisien à Écharcon, à Coignanpuits, à Maisse, à Courdimanche-sur-Essonnes, et à divers chevaliers du Gâtinais parmi lesquels nous signalerons Guy du Plessis, Guy de La Norville, Thibaud de Saint-Port, Jean de Guillerville, Ferry de Soisy (sur École) et Nicolas de Videlles.

Sur l'ancien couvent des Capucins d'Étampes, on devra consulter les *Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins en France, de 1568 à 1585* (Paris, 1894, in-8°), ouvrage anonyme qui paraît fait avec soin.

M. le chanoine Th. Cochard vient de publier un important et curieux travail sur *La Juiverie d'Orléans du* VI[e] *au* XV[e] *siècle, son histoire et son organisation* (Orléans, Herluison, 1895, in-8°, extr. du *Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences,*

belles-lettres et arts d'Orléans). Il a trouvé la première trace des Juifs dans le pays en 585, et en a étudié l'essor et la fortune avec autant d'érudition [1] que d'impartialité; nous ne pouvons le suivre sur le terrain orléanais, et devons nous contenter de signaler ici les documents relatifs à des juifs du Gâtinais, par exemple à l'un d'eux qui fut condamné comme créancier récalcitrant en 1215 par Ursion de Nemours, vicomte de Méréville; à des juifs de Montargis qui comparurent aux assises de 1388 pour répondre de différents délits; à la femme d'Eliot Salmon, de Montargis, accusée d'homicide et incarcérée (pp. 216 et suiv.).

***

Le premier bulletin (1re année — 1895) du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, dont nous avions depuis longtemps annoncé la fondation, a paru et forme une brochure in-8° de 28 pages. En voici le contenu : une note de M. B. Hauréau sur *Guillaume et Guy d'Étampes*, deux prédicateurs ignorés du XIIIe siècle, l'un dominicain, l'autre franciscain; — un article de M. A. Dufour sur le culte de *saint Spire à Ballencourt* [2] *et à Corbeil*, où la légende rapporte que ses reliques auraient été apportées au temps de l'invasion normande; — et quelques pages sur la restauration de l'église de Saint-Germain-lès-Corbeil.

La deuxième, qui clot l'année 1895, renferme de M. Max. Legrand : *La chapelle et la fontaine de Saint-Symphorien à Étampes*, notice où notre savant confrère veut restituer ce petit lieu-dit à la commune d'Étampes, malgré les cartes de

---

1. Çà et là on peut relever quelques inexactitudes, facilement corrigées par le lecteur du reste. P. 144, les mss. Baluze sont à la Bibliothèque nationale, non aux Archives; — p. 146, à rectifier le nom de l'archidiacre de Pinserais (et non Puiserais).

2. L'auteur écrit tantôt *Ballencourt*, tantôt *Ballancourt;* n'eût-il pas été préférable d'unifier conformément à l'appellation officielle ?

Cassini et d'Outhier qui le placent dans une paroisse voisine; et de M. Léon Marquis, le commencement d'un travail sur Étréchy et les fiefs environnants, dont nous verrons la fin dans un fascicule ultérieur.

Ces bulletins n'ont que 68 pages à eux deux; mais l'érudition ne se mesure pas à l'aune; et les meilleurs travaux ne sont pas toujours les plus longs. Ils sont bien imprimés et pourront contribuer à réveiller le goût des études historiques et archéologiques, comme nous le tentons nous-mêmes depuis treize ans.

Henri Stein.

Se 112
18

SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 554

MARTIN CLAUSTRE

A MONTEREAU

ET LES TOMBEAUX DES POYSIEU

MARTIN CLAUSTRE est un sculpteur du commencement du XVI^e^ siècle qui a dû avoir son heure de célébrité. Ce dut être un habile artiste pour avoir été employé par le roi aux travaux du château de Blois[1]; par Louis de La Trémoille en 1519 pour l'exécution de plusieurs tombeaux à la chapelle du château de Thouars et à l'église de La Mothe-Feuilly, en albâtre et marbre blanc du Dauphiné[2]; et par Guillaume de Montmorency pour l'exécution de son tombeau en marbre noir à figures de marbre blanc, que la mort (vers 1525) l'empêcha de terminer[3].

A ces rares indications, il nous est possible d'en ajouter aujourd'hui d'autres non moins précises.

Avant d'avoir été appelé à sculpter les tombeaux des La Trémoille et des Montmorency, Claustre

1. Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des Artistes de l'École française*, I, p. 266.

2. *Archives de Thouars* (Nantes, 1876, in-fo), p. 35.

3. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3^e^ série, II (1851), p. 274. — Cf. L. Magne, *L'œuvre des peintres-verriers français* (Paris, 1885, in-fo), p. 9; et H. Stein, *Les maîtres de l'œuvre en Dauphiné et les peintres de la ville de Grenoble* (Paris, 1887, in-8o), p. 15.

Seine-et Marne. 1.

A. 14.

travailla pour une autre famille, dauphinoise d'origine, et considérable aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, puisqu'elle a fourni à la France plusieurs conseillers du roi, deux archevêques de Vienne, des lieutenants-généraux, un gouverneur de Lyon, et (ce qui nous intéresse davantage ici), un capitaine de Montereau sous le règne de Louis XI : les Poysieu[4]. Il s'agit ici de tombes « de pierre de marbre noir » à soubassements, qui devaient lui être livrées par un tombier de Paris, en 1517, comme l'expose le marché suivant :

Furent présens Contesse, vefve de feu Philippe Prisié, en son vivant marchant tumbier, bourgeois de Paris, en son nom, d'une part, et Martin Claustre, tailleur d'ymages demeurant à Monstereau fault Yonne, en son nom, d'autre part, confessent avoir faict entre eulx les promesses, obligations et choses qui s'ensuivent : c'est assavoir ladite vefve et ses enffans devoir et avoir vendu audit Martin, en ce preneur, quatre tombes de pierre de marbre noir, comme l'eschantillon que ledit Martin a eue de ladite vefve, dont les deux de chacusne pièce de cinq piéz de long, et l'une de quatre piéz de large, et l'autre de trois piéz et demy, icelles deux rendues et livrées audit Monstereau, et les deux autres pareilles et semblables aux dessus déclarées, et de chascune demy pié d'espesseur ou environ, rendues et livrées à Sainte Mesmes; item quatre pilliers de chascun deux piéz et demy de long et demy pié de grosseur, et pour faire le soubzbassement desdites tumbes autelle longueur et largeur comme ont lesdites tumbes, de demy pié de hault, de grosseur et de largeur, rendues oudit lieu de Sainte Mesmes, lesdites deux tumbes, pilliers et soubzbassement aux despens, périlz et fortunes, ce marchié faict pour le pris de cent neuf livres tournois que pour ce ledit Martin engaiges paier à ladite vefve

---

4. Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné* (Paris, 1860, in-8°), II, pp. 257-259; — *Lettres de Louis XI*, publ. pour la Société de l'histoire de France, I (1883), p. 374.

ou au porteur en ceste manière, c'est assavoir présentement xx livres tournois qu'elle a reçeus à présent dont quittance, et le surplus en livrant ledit ouvrage èsdits lieux dessus déclaréz dedans VIII jours après la Penthecouste prouchainement venant, et si ladite mère et Phillebert, André et Pierre Prisié ses enffans, en leurs noms, d'aultre part, deffaillaient à livrer lesdites choses audit terme, ilz seront tenuz chascun pour le tout de tous ses despens, dommages et intéretz dudit Martin et de ses gens, et quand les chartiers seront venuz garniz desdites pierres, ledit Martin sera tenu bailler xx livres tournois pour leur avancer, car ainsi..... Faict double le lundi quatriesme de may mil cinq cens et dix sept[1].

Ainsi donc, au mois de mai 1517, Martin Claustre habitait Montereau-fault-Yonne et faisait la commande de plusieurs tombes de marbre noir identiques, conformes à un échantillon choisi et destinées, les unes à l'église de Montereau, les autres à l'église de Sainte-Mesme. Or il n'est guère malaisé de découvrir pour quelle famille cette commande a été faite. Les Poysieu, dont nous avons parlé, étaient seigneurs de Sainte-Mesme, près Dourdan[2], et il y a peu de temps existait encore, dans l'église de ce village, cette inscription relevée par nous :

CY GIST NOBLE HOMME MESSIRE
CLAVDE DE POYSIEV EN SON VYVĀT Sr DE Ste
MESME DE MEZIEV EN DAVPHIYNÉ BARON DE
MŌTIGNY LANCOVP ET CAPYTAYNE DE LA PORTE
DV ROY LOYS XIIe ET Me DOSTEL DE LA
REYNE ANNE DVCHESSE DE BRETAYGNE QVI
TRESPASSA LE MERCREDI XIIIIe JOr DE FEBVRYER
MYL Vc IIII ET NOBLE ANNE LVCAS SON
EPOVSE QVI DECEDA LE JOVR DE PASQs XVIIe
JOVR D'APVRIL M Vc LII.

---

1. Minutier de Me Delafon, notaire à Paris.
2. Arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Claude, fils d'Aymar de Poysieu, favori de Louis XI, et de Marguerite de Montorsier, eut pour fille Louise de Poysieu qui, en épousant Aloph de l'Hôpital, lui transporta la seigneurie de Sainte-Mesme. Il fut inhumé, on en a la preuve, à Sainte-Mesme. Mais plusieurs autres membres de la famille avaient leur sépulture en l'église paroissiale de Montereau, puisque, d'après un acte notarié[1] du 9 mai 1520, on devait transporter en la chapelle S[t] Claude de cette église les corps d'Aymar et de Louis de Poisieu[2].

Cette chapelle S[t] Claude venait d'être récemment construite et affectée spécialement à la sépulture des seigneurs de Marolles-sur-Seine[3] et de Montigny-Lencoup[4] et de leurs descendants. Elle fut ornée, à la même époque, d'un charmant retable — bijou architectural du XVI[e] siècle, — dont Edmond Michel a donné la meilleure description qui soit dans ses *Monuments du Gâtinais*[5] accompagnée d'un dessin fort exact; et ce retable était dû à la libéralité de Louis II de Poysieu, dit Capdorat, seigneur de Marolles, comme on peut s'en convaincre par l'examen de ses armes sculptées dans la partie supérieure : *de gueules à deux chevrons d'argent, sommés d'une fasce de même*[6].

Les tombeaux des Poysieu n'existent plus aujour-

---

1. Passé en l'étude de M[e] Pierre Pichon, notaire à Paris.

2. D'après Paul Quesvers, *Notice sur l'église Notre-Dame et Saint-Loup de Montereau-fault-Yonne* (Montereau, 1887, in-12), p. 59.

3. Canton de Montereau (Seine-et-Marne).

4. Canton de Donnemarie (Seine-et-Marne).

5. Paris et Lyon, 1879, in-4°, p. 244.

6. Cf. P. Quesvers, *Notice sur l'église Notre-Dame.....*, p. 60.

d'hui, ni à Montereau ni à Sainte-Mesme, et on pourrait à peine les reconstituer à l'aide de la description qui en est faite dans le marché passé par Martin Claustre avec la veuve de Philippe Prisié, un des grands fournisseurs de l'époque. Mais le retable de la chapelle S[t] Claude[1] est encore debout à Montereau; on en peut admirer la délicatesse et l'élégance, sans même en connaître l'auteur.

Mais l'auteur, ne serait-il pas ce Martin Claustre que nous trouvons séjournant à Montereau en 1517? Il nous semble que, poser la question, c'est la résoudre.

Ce sculpteur habite Montereau, d'où il n'est pas originaire; il s'entremet pour une commande de pierres tombales destinées à la famille de Poysieu, il est donc en relations avec cette famille. C'est bien lui alors qui travaille pour elle à cette chapelle S[t] Claude de l'église Notre-Dame de Montereau que Louis de Poysieu faisait construire à cette époque, et qui y sculpte notamment ce joli retable qui fait l'admiration de l'archéologue. On peut hardiment lui en attribuer la paternité et ajouter cet ouvrage à la liste, malheureusement fort courte, des travaux d'art que l'on connaît du trop ignoré Martin Claustre.

HENRI STEIN.

---

1. Il est permis de croire que ce nom lui fut donné en mémoire de Claude de Poysieu, mort en 1504, dont nous avons donné l'épitaphe relevée à Sainte-Mesme.

LES GENS DE GUERRE EN GATINAIS

AUX XVI^e^ ET XVII^e^ SIÈCLES

Les séjours et même les simples passages de gens de guerre dans les bourgs et les villages étaient autrefois une des terreurs du paysan, terreur qui gagnait jusqu'au citadin.

Mal payées, mal nourries, à peine vêtues, les troupes royales, où nombre d'étrangers pouvaient prendre du service, cherchaient à se procurer, au besoin par la force, les choses indispensables que leurs chefs étaient impuissants à leur assurer. Les soldats se répandaient dans les campagnes, les ravageant et les pillant à l'égal d'une armée ennemie, véritable fléau qui continuait en pleine paix les horreurs de la guerre.

C'est à peu près ce que dit le chancelier de L'Hospital dans une lettre à sa fille, mademoiselle de Bellébat :

— « Depuis huit ou dix jours, quelque chose que ladite dame (la Reine Mère) ait commandé, les gardes de Mons^r^ le Duc ont mangé et ruiné le village de

Vert-le-Grand[1]; ont consommé tout ce qui estoit en ses fermes... »[2]

Aussi la première préoccupation était-elle de se préserver même au prix des plus lourds sacrifices; et les fortifications qui s'élevèrent presque partout en France à partir du règne de Charles VIII et surtout de Louis XII et de François Ier n'eurent, la plupart du temps, pas d'autre but que d'arrêter au moins les pillards isolés. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les lettres patentes autorisant la construction de ces ouvrages. J'ai eu l'occasion de citer ailleurs[3] celles de Louis XII pour *Garentreville*[4]; on y dit expressément que les fortifications sont élevées contre les vagabonds « et autres gens de guerre ». L'assimilation est assez caractéristique.

Malheureusement ces défenses étaient souvent illusoires, et entretenaient même une fausse sécurité. On a pu composer un volume du récit des désastres et des dommages de toute sorte, aux personnes et aux biens, éprouvés par la seule Champagne méridionale[5]; encore l'auteur, M. Lucien Morel, s'est-il borné au temps écoulé de 1638 à 1657. On formerait pour le Gâtinais, avec des faits du même ordre, un dossier tout aussi volumineux : je ne crois pas qu'à ce point de vue aucune région ait été privilégiée. Je me bornerai cependant à la mention de

---

1. Canton d'Arpajon (Seine-et-Oise).

2. Orig. sans date [vers 1571]; *Bibl. nat.* ms. fr. 6528, p. 453.

3. *Les Fortifications de Garentreville*, dans *Petites notes d'histoire gâtinaise*, I (2e éd.), p. 143.

4. Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

5. Pour la Champagne septentrionale, il existe un travail analogue de M. O. de Gourjault.

quelques-uns de ces événements aussi funestes que multipliés, en m'appuyant de préférence sur des documents, authentiques toujours, et le plus souvent inédits.

Ce me sera une espèce de satisfaction de pouvoir imputer à des régiments purement étrangers le premier de mes exemples de ravages et de cruauté. Ce furent en effet des Suisses qui, le 30 novembre ou le 1er décembre 1587, mirent le feu à *Angerville*[1], et, le 2 décembre, à *Saint-Mars*[2]; il y avait là Berne, Zurich et Bâle. Ils avaient, il est vrai, fait partie de la grande armée d'invasion helvético-allemande venue au secours des réformés français, et qui s'était fait battre par les catholiques à Vimory et à Auneau; mais depuis, ils avaient traité avec le Roi moyennant 400.000 ducats. La situation d'ailleurs de ces malheureux était pitoyable. Dinteville lui-même écrit d'Etampes à Henri III, le 2 décembre, qu'ils ne peuvent « aller plus avant..., s'ils ne sont secourus d'habillemens et de soulliers ». Le même écrit le lendemain qu'il s'est plaint aux officiers du « désordre » — c'est un euphémisme — d'Angerville, et que ceux-ci lui ont répondu que « payés ils seroient, ils contiendroient leurs soldats avec plus de chastimens ». Le colonel du régiment de Berne se résolut pourtant à indemniser les incendiés de Saint-Mars; quant aux officiers de Zurich et de Bâle, ayant reçu à Pont-sur-Yonne l'argent, « les draps et aultres hardes qu'on leur devoit délivrer », ils promirent autant

---

1. Canton de Méréville (Seine-et-Oise).
2. *Chalo-Saint-Mars*, canton d'Étampes (Seine-et-Oise).

qu'on le voulut la punition des incendiaires d'Angerville : ils partaient la lendemain, 14 décembre, pour la frontière[1].

S'il est une apparence d'excuse à ces excès, on la trouvera dans l'état de guerre qui n'avait pris fin que depuis si peu de jours et dans le dénuement de leurs auteurs. Mais que penser de cette armée que le propre frère du Roi, le duc d'Anjou, conduisait à la conquête des Pays-Bas et qui, partie de Mantes le 12 juillet 1581, passa par Étampes, Saint-Mathurin, Montereau-fault-Yonne, Provins, etc., et, dit L'Estoile, « laissa partout des vestiges d'une armée fort mal conduite et disciplinée, voire pire qu'ennemie et barbare, volant, pillant, forçant, rançonnant et commettant une infinité d'extorsions, cruautés et vilanies[2] ».

Soit qu'elle fût sur une voie particulièrement fréquentée, soit qu'elle parût une proie plus désirable, la pauvre petite ville de Saint-Mathurin-de-Larchant[3], dont L'Estoile vient de tronquer le nom, eut comme le triste privilège de se voir plus souvent encore que ses voisines la victime de ces brigandages ordinairement impunis. Ses murailles ne lui furent jamais qu'une insuffisante protection, et le chanoine Sarazin a cru devoir ouvrir une rubrique spéciale aux *Excessus armatorum* dans le catalogue qu'il a dressé des actes capitulaires de Notre-Dame de Paris intéressant Larchant[4].

---

1. *Bibl. nat.*, ms. fr. 3361, fos 47 à 59.
2. L'Estoile (édition des Bibliophiles), II, p. 13.
3. Canton de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
4. *Arch. nat.*, LL. 332.

En janvier 1596, des soldats, non des ennemis, qui y sont logés, y commettent de si grands excès que les habitants se révoltent et, sous la conduite du fermier du Mont-Saint-Mathurin, François Hamelin, expulsent les brigands; mais François Hamelin est tué dans le combat. En 1638, alors que la France n'est troublée par aucune guerre civile, les gens du seigneur de Fresne pillent la ferme; l'année suivante, ou à la fin de la même année, ce sont ceux du seigneur de Crécy qui s'y rendent coupables de « crimes et d'insolences » dont le Chapitre de Paris poursuit vainement la réparation. Dans la nuit du 30 au 31 mai 1641, 1200 hommes du régiment du sieur du Toc se présentaient aux portes, munis, il faut le dire, d'une « permission bonne et valable »; mais les habitants, craignant avec quelque raison les dangers possibles du séjour d'une troupe aussi nombreuse, leur refusaient l'entrée; ils offraient seulement de leur fournir et porter hors de la ville les provisions nécessaires. Saisissant ce prétexte, les soldats commencent un véritable siège et, les portes bientôt forcées, se précipitent furieusement dans le bourg. On était au vendredi matin : jusqu'au dimanche « que les gendarmes deslogèrent », ils y « ont exécuté, dit un contemporain, « toutes les hostilités et cruautés de la guerre, vols, viols, massacre jusque dedans l'église mesme... personne n'entrant [ni] sortant de ladite ville »[1]. On compta au moins quatre-vingts blessés parmi lesquels le boulanger, Éloi Farnou, qui mourut de ses

---

1. Note du curé d'Ury *(Registres paroissiaux)*.

blessures, et Marie Mélin, femme de Noël Raguier, laquelle « ayant esté violentée par les gens de guerre qui ont pillé ce lieu..., mit un enfant au monde et est morte dans sa couche bien tost après »[1]. En se retirant, les soldats emportèrent les grains, emmenèrent les bestiaux, et brûlèrent ce qu'ils étaient obligés de laisser sur place. L'église polluée dut être réconciliée le 22 juin. Les chanoines réclamèrent énergiquement contre ces abominations, intéressèrent à leur cause le cardinal de Richelieu lui-même, et finalement... n'obtinrent rien, semble-t-il[2].

Dix ans s'étaient passés dans une tranquillité très relative quand, au commencement de 1651, « une compagnie de gens de pied..... logée en ladicte ville » eut « l'audace d'y commettre, et ès environs d'icelle, de pareilles voyes de faict, rapines, outrages tels qu'ils pouroient faire ès pays ennemy et en une place de conqueste ou emportée d'assault, jusques avoir mutilé à coups d'espée les membres d'aucuns des habitans, et mesme coupé et abastu le doibt de la main d'une pauvre femme voulant empescher que lesdits soldats n'emportassent quelques petits meubles qui restoient (*sic*) en sa maison, sans avoir espargné la maison seigneurialle des exposans (les chanoines de Notre-Dame) dont ils ont quasy tout tué les pigeons à coups de fusils et faict beaucoup d'autres violences qui réduiroient ladite ville, terre et seigneurie de Larchant à une entière désolation, s'il ne leur estoit sur ce pourveu... etc.[3] »

---

1. *Registres par. de Larchant.*
2. *Arch. nat.*, LL. 163, fos 103, 119, 121, 123, 129, 132, 145, 272.
3. *Archives du Loiret*, A. 1323.

L'arrêt du Parlement que je viens de citer ne dissimule pas que l'audace des gens de guerre provenait en bonne partie de l'impunité dans laquelle étaient demeurées les précédentes exactions. Il faut croire que les excellentes intentions du Parlement restèrent lettre morte, puisqu'un an après l'arrêt, les chanoines durent se plaindre encore, et, cette fois, des gens du « baron d'Antragues »[1].

Et pourtant on était au commencement du règne de Louis XIV; à l'époque de la Fronde, je le veux bien; mais rien ne dit que l'on ait eu affaire à des Frondeurs; tout montre, au contraire, qu'il s'agissait, dans les deux derniers cas, de troupes royales.

On ne s'étonnera pas, après cela, que la seule annonce de l'approche d'une bande armée ait jeté l'alarme et interrompu la vie courante dans les petites localités un peu isolées; qu'à *Ury*[2], par exemple, le simple passage, non marqué d'incidents fâcheux, d'un régiment de cavalerie ait pu empêcher un mariage de s'y célébrer[3]. Sans doute l'honneur de la jeune épouse eût couru des risques trop grands.

A *Montereau* même, le marché est suspendu en semblable occurrence : le 19 février 1594, « parce que l'armée du Roy passa en ceste ville »; le 11 mars 1595, « parce qu'il n'est venu aulcun grain des champs à l'occasion des gendarmes qui estoient ès environs dudit Montereau »; les 13 et 20 juillet 1596, « à cause... des gens du baron de Biron

---

1. *Arch. nat.*, LL. 169, f^os^ 18 et 35.
2. Canton de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
3. *Registres paroissiaux*.

qui estoit aux villages circonvoisins[1] ». Et j'omets toutes les mentions contemporaines de la guerre civile.

On ne s'étonnera pas non plus qu'en 1640 les habitants d'*Obsonville*[2] se résolvent à « réparer et relever la muraille de leur ville le plus promptement que faire ce pourra affin d'essayer à ce remédier par lesdicts habittans de logement, séjournement, vexations de gens de guerre en ce temps où les soldats ce parte sy licenticusement en leurs nouriture et rençonnement de deniers que cella aporte la ruine entière des lieux où il aborde ». Cette entreprise est lourde, mais la nécessité s'en impose si vivement que l'on se résigne, pour y subvenir, à vendre à réméré dix arpents des terres de l'église[3].

On s'étonnera moins encore que l'on ait cherché à ne pas être surpris, à faire rentrer en hâte les laboureurs et leurs attelages et à pouvoir mettre en lieu sûr au moins les objets précieux. Le moyen le plus fréquemment employé semble avoir été le guetteur au sommet de quelque monument, tour ou beffroi; nous le voyons en usage à *Montargis* sous Henri III et nous le trouvons fonctionnant, en 1650, à *Château-Landon*. « Il y a un guet au clocher de l'église Nostre-Dame dudict Chasteaulandon, lequel à chasque fois qu'il apperçoit quelque cavaliers, gens assemblés et gens de guerre, sonne la cloche autant de coups qu'il apperçoit de cavaliers ou trouppes de

---

1. *Archives municipales de Montereau*, HH. 1.
2. Canton de Nemours (Seine-et-Marne).
3. *Minutes de Debonnaire*, notaire à Nemours (9 septembre 1640).

gens de pied », et ce « affin d'advertir ceux de ladicte ville et fauxbourgs, mesme des villages et des hameaux circonvoisins, et esviter la surprise des gens de guerre, et que lesdicts gens de guerre ne surprenent les chevaux des laboureurs qui labourent à la campaigne... et l'année dernière, ledict guet ayant cessé ung peu de temps, au mois de may, lesdits habitans dudit Chasteaulandon furent surpris par une compagnie de cavallerie qui y logea sans ordre, ce quy leurs cousta beaucoup...[1] »

Ces minutieuses précautions me semblent bien établir et prouver ce que je disais en commençant de la frayeur causée, à ceux que nous appelons aujourd'hui les civils, par les gens armés. Cette frayeur n'allait pourtant pas toujours jusqu'à paralyser leur résistance, et, en août 1635, au moment même où Richelieu tentait pour la première fois de remédier sérieusement aux abus, les habitants d'*Amponville*[2] trouvent dans leur colère contre je ne sais quelles exactions le courage d'accueillir à coups de fusil la compagnie de mousquetaires du capitaine de Boisbaudry, au régiment du comte de Bruslon[3].

Ils n'avaient fait en cela qu'imiter ceux de *Ferrières*[4] qui, beaucoup plus tôt, en 1568, avaient reçu de la même façon les troupes commandées par Guillaume de Montmorency, alors qu'elles allaient renforcer la garnison de Montargis menacé par les Réformés, ou mieux dont on soupçonnait le peu

---

1. *Minutes de Pommier*, notaire à Courtempierre (24 mai 1650).
2. Canton de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
3. *Minutes de Genoys*, notaire à Préaux (8 août 1635).
4. Chef-lieu de canton (Loiret).

d'enthousiasme pour la cause royale et catholique. C'est Montmorency lui-même qui raconte l'événement à la duchesse de Ferrare dans une lettre du 9 février :

« Je m'acheminai hier matin... pour venir en ceste ville de Ferrières où les habitans feirent une sy grande faulte que de refluser non seullement l'entrée d'icelle au sieur de Nançay, mon lieutenant... mais aussi de reffuser tout à plat de voir la commission que j'avois eue de Monseigneur[1], usans de menaces peu dignes à subjects de Sa Majesté. Ce que voiant, je y veins moi mesmes accompagné de tous les cappitaines quy sont auprès de moy... A quoy ils ne se montrèrent pas plus gratieux que auparavant... et je fus contrainct, à mon regret et desplaisir, de les faire assaillir par les compagnies du chevalier de Montluc desquels ils avoient tués que blessés trois soldats en ma présence, gardant toutefois qu'il ne feut faict aucun meurtre des habitans, et la ville d'estre saccagée, *comme le faict le méritoit...*[2] »

Ayant à fournir une justification de la conduite des gens de Ferrières, on la trouverait immédiatement dans cet élan de franchise du comte de Rogendorff écrivant au duc de Nemours, le 2 janvier 1569 :

— « Nécessairement, Monseigneur, il est de besoing d'avoyr ung prévost bien acompaigné, car il se y (à l'armée) faict ordinairement et journellement les plus grandes exaccyons du monde...[3] »

Cette lettre, il faut le dire, est datée de Briare,

---

1. Le duc d'Anjou.
2. *Bibl. nat.*, ms. fr. 3218, fo 79.
3. Orig. *Bibl. nat.*, ms. fr. 3226, f° 2.

mais, à ce point de vue, Briare ou Ferrières c'est tout un.

Ce qui donne encore à ces exactions avouées un caractère plus particulièrement regrettable, c'est qu'elles ne sont pas toujours, comme on pourrait le croire, le fait de soldats grossiers et brutaux échappant à l'action de leurs chefs. Un procès-verbal notarié, trop long pour que je le transcrive ici, mais que je donne in extenso comme pièce justificative, est, à cet égard, bien édifiant. Il nous montre, parmi les cinquante gens d'armes qui, dans la nuit du 16 au 17 mai 1645, mirent en coupe réglée le petit bourg du *Bignon*[1], le sieur de Grisollet, commandant la compagnie, et MM. de Létang, du Verger, de Souchières, des Rosiers, de Maison Neuve, etc.

En puisant aux sources imprimées, je pourrais facilement multiplier les exemples d'un antagonisme violent : je ne le ferai pas. Ce serait en somme à peu près la même note partout : exigences outrées, brutalités et mauvaises mœurs d'un côté; défense opiniâtre de son bien, de sa vie ou de son honneur, de l'autre. Quiconque a goûté à l'amertume de vivre avec un ennemi vainqueur saura compléter le tableau. Mais il est permis de se demander, sous les réserves indiquées ci-dessus, si la cause de cette comparaison, malheureusement trop juste, ne remontait pas aux institutions pour le moins autant qu'aux hommes.

Chargés d'entretenir, de payer et surtout de nourrir leurs soldats, les officiers se trouvaient parfois dans l'alternative ou de voir ceux-ci déserter ou

---

1. Canton de Ferrières (Loiret).

de prendre de force ce que le paysan ne livrait jamais que de très mauvais gré. La vie de chaque jour devenait un problème dont la solution n'allait pas sans de graves difficultés. Il fallait chez les capitaines, pour le résoudre pacifiquement, un parti-pris de douceur envers l'habitant, de conciliante fermeté, qui ne se rencontrait certes que bien rarement, mais quelquefois pourtant, si l'on en juge par ce qui se passait à *Sceaux-du-Gâtinais*[1], au mois d'août 1636.

Le 18, deux capitaines du régiment du marquis de Castelnau, Jean Desbordes, écuyer, et Jacques Choyau, y entraient pour y séjourner dix jours, eux et leurs hommes. Ils s'adressèrent à un habitant qui leur fournit les noms de la plupart de ses voisins, et tant bien que mal répartirent leurs deux compagnies dans les logis qui venaient de leur être indiqués. Mais presque tous ces logis étaient vides; prévenus, leur propriétaires avaient jugé prudent de prendre les champs. Les deux capitaines s'en furent alors chez le notaire du lieu, et lui demandèrent acte d'abord de leur « présentation » et, en second lieu, de l'avis qu'ils donnaient aux absents que, faute par eux de fournir les vivres exigés, ils feront enlever et battre leurs grains et vendre leurs meubles en place publique. Ils rendent, en outre, les récalcitrants responsables des troubles qui pourront advenir, ainsi que des « évasions et désertions ». Les quelques habitants présents comparurent et protestèrent être prêts à satisfaire aux réquisitions, pourvu qu'on leur laissât le temps de sonner la cloche pour rap-

1. Canton de Ferrières (Loiret).

peler les fuyards — sans doute peu éloignés. Cinq jours se passèrent pendant lesquels l'appel de la cloche demeura sans écho : sur les cent quatre-vingts soldats, plusieurs avaient quitté leur compagnie où ils ne pouvaient vivre; d'autres n'étaient restés que grâce aux sacrifices des capitaines; d'autres enfin avaient trouvé chez leurs hôtes la subsistance indispensable. Au bout de ce temps, les officiers prirent le parti de chercher un pays plus hospitalier; mais, avant de quitter Sceaux, ils retournèrent chez le notaire et se firent donner une attestation constatant que personne n'avait eu à se plaindre de leurs hommes[1].

Je le répète, c'est là un cas fort rare, dont la rareté même ne fait que confirmer ma thèse : je ne connais pas d'autre exemple de pareille mansuétude; et les villageois eussent été imprudents de compter sur l'efficacité du procédé. Au contraire, le « désertement » n'avait ordinairement pas pour eux un aussi favorable résultat. C'est pourquoi, prévenus que 800 soldats irlandais au service de la France vont prochainement arriver chez eux, les habitants d'*Égry*[2] se hâtent de préparer un casernement, se souvenant que l'année précédente, en 1691, un corps des mêmes troupes a fait dans le bourg « grand désordre, n'ayant de quoy supsisté, partye au subjet desseque la plues part des habittants avoient déserté et abandonné leures maisons[3]. » Il valait encore

---

1. *Minutes de Quernet*, notaire à Sceaux (Loiret).
2. Canton de Beaune-la-Rolande (Loiret).
3. *Minutes de Jacques Quétier*, notaire à Égry.

mieux rester chez soi et essayer de limiter le mal en traitant. Les accords de ce genre sont relativement fréquents à la fin du XVII^e^ siècle, et la transaction conclue, le 8 janvier 1690, par les habitants du *Bignon* donne des indications précises et intéressantes. On assure une solde quotidienne payable d'avance de vingt-cinq sous par cavalier, pour sa nourriture, celle de son cheval et son « ustancille ». En outre, le capitaine touche six sous par homme et par jour[1]; moyennant quoi on peut espérer avoir la paix.

Si, malgré ces incontestables adoucissements, la situation des campagnes est encore peu enviable, et la sympathie pour la soldatesque extraordinairement restreinte, les villes, dont nous devons au moins dire un mot, ne paraissent pas nourrir des sentiments très différents. A l'imitation de Château-Landon et de Ferrières, elles n'acceptent alors que contraintes et forcées les garnisons qu'elles recherchent aujourd'hui avec tant d'empressement. De même qu'au XVIII^e^ siècle encore, les particuliers achetaient fort cher des offices peu productifs, mais emportant exemption du logement des gens de guerre — privilège que l'on avait bien soin d'indiquer sur les affiches de vente desdits offices, — de même, au XVI^e^ siècle, les cités assez riches ou favorisées se faisaient exempter de garnison. Les autres s'en défendaient comme elles pouvaient. Témoin cette lettre de Coligny au maréchal de Montmorency, de Châtillon-sur-Loing, le 24 mai 1563 :

---

1. *Minutes de L. Boyer*, notaire au Bignon.

— « Monsieur, pour ce que vous m'avez baillé pour la garnison de ma compaignye Ferrières et Nemours et que les habitants d'icelles ont dict au mareschal des logis de madicte compaignye qu'ils ne la recepveroient point; ceux de Nemours surtout qui disent qu'ils ont une exemption. Par quoy je vous prye de me mander ce qu'il en est, et s'il estoit ainsi, de me bailler aultre lieu...[1] »

On voit par une autre lettre, du 10 juin, que Nemours eut gain de cause, et fut remplacé par Moret-sur-Loing[2].

Avec le développement de l'autorité royale et les progrès de la pacification intérieure, les exemples de résistance se font plus rares; mais résignées à obéir, les villes cherchent au moins à se rendre la soumission moins pénible. Aux réquisitions en nature, elles se font autoriser à substituer une taxe en argent dont le produit sert à payer les entrepreneurs qui, suivant un tarif déterminé, se chargent de fournir les vivres aux troupes. A *Nemours*, c'est : 2 sols le pain de 24 onces (ration d'un fantassin, celle d'un cavalier étant de 36 onces); 2 sols la pinte de vin vieux du pays; 3 sols la livre de viande (2/3 de bœuf, 1/3 de mouton); 15 sols le quintal de foin et 7 sols 6 deniers le boisseau d'avoine. J'extrais ces indications du marché du 3 novembre 1642[3].

Encore un peu de temps, et les réformes de Louvois vont diminuer dans la mesure du possible le

---

1. Orig. *Bibl. nat.*, ms fr. 3410, fo 19.
2. *Bibl. nat.*, ms. fr. 3179, fo 41.
3. *Minutes de Debonnaire*, notaire à Nemours.

poids d'une charge toujours lourde, vont surtout la rendre moins odieuse, en attendant que de profonds changements dans les mœurs et les institutions fassent du passage d'un régiment un jour de joie pour le village. Le bûcheron de La Fontaine trouve que

> Sa femme, ses enfants, *les soldats*, les impôts,
> Les créanciers et la corvée
> Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

Celui de 1895 supprimerait de cette triste énumération de calamités pour le moins « les soldats ».

EUGÈNE THOISON.

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE

Ce jourd'huy, mercredy dix-septiesme jour de may mil six cens quarente cinq, devant moy Estienne Boyer, nottaire royal au lieu du Buignon, deppendant de la chastellenye royalle de Chasteaulandon, seroient comparus en personnes Jacques Bellemin, Martin Cottenssin, Jacques Fougereux, Paul et Charles les Rochers, Jehan Anthoinat, Michel François, la veuve Louis Martin, particulliers habittans de la paroisse du Buignon, lesquels se sont plains à nous comme en droict jugemant que la compagnye du sieur baron de La Rabalestière conduicte par le sieur de Crisollet, premier gendarme de ladicte compagnie, et encore par le sieur de Vossel, soy disant m^e^ d'hostel dudit sieur baron, ayant logé en leurs maisons dès le jour d'hier, deux heures après midy, jusques à cedict jour, dix heures du matin, estant au nombre de cinquante maistres et

cent chevaulx, ayant cantitté de vallets, ont faict ung grand ravage et despences en leurs maisons, jouinct qu'ils ont estés contraincts de leurs bailler et fournir, pour vivre en paix et empescher qu'ils ne fussent battus et excédés, leurs bailler cantitté d'argent, et pour aussy esviter l'enlèvement de leurs meubles et chevaulx, suivant que le tout sera plus emplement exprimé de chascun desdicts particulliers habitans où lesdicts cavalliers ont faict lesdits logemens, ayant esté interpellés tant par le sieur curé dudit lieu que autres de monstrer ordre pour faire ledit logement en ladite paroisse, ce qu'ils ont esté de faire refusant, jurant et sacqrant qu'ils logeroient audit lieu sans que personne les puisse empescher; et à cet effect auroient fait nommer lesdits habitans susnommés où ils auroient logé, assavoir :

Ledit Jacques Bellemain a déclaré avoir eu en sa maison lesditz sieur de Grisollet avec six ou sept de ses cavalliers et encors sept ou huict vallets, étant au nombre de quatorze personnes et quatorze chevaulx quy ont faict despence en sondit logis de plus de soixante livres, ayent esté contrainct de bailler aux serviteurs desdicts cavalliers six livres en argent, ung habit de drap verd, ung au chosse [haut-de-chausse] de drap où il y avoit cinquante sols en argent, et cantitté de volailles(?) et veau par eulx emporté à leurs despart.

Et de la part dud. Cottensin a aussy dit, juré et attesté avoir logé Messieurs de Lestamp et son camarade avec six chevaulx et quatre vallets, quy ont aussy faict de grandes despences et ravages en sa maison, ayent faict de despence de trente livres ou environ, et à leurs départ, voyant qu'il emportoit toutte sa vesselle et autres meuble, fut contrainct de courir après où il bailla pour ravoir une partie de ses meubles quatre livres deux sols en argent.

Comme aussi de la part dudit Fougereulx dit avoir logé Messieurs du Verger et son camarade qui auroient aussy faict de grande despence en sa maison, avoir vuidé le salloir où estoit son sallouer, ou peut s'en fault, mesme tué cantitté d'anneaux [agneaux] et iceulx emporté et jusques à trois, excédant le tout environ trente livres. D'ailleurs qu'ils luy auroient

pris et vouloient emmener deulx chevaulx, lequels pour les ravoir auroit esté contrainct de bailler ausdicts deux cavalliers trente livres, et quarente sol à leurs vallets.

D'ailleurs ledit Charlle Rocher a dit avoir logé deux cavalliers, l'un nommé Sainct-Martin et l'autre la Couldre, lesquels il auroient grandement battu et excédé *(sic)*, les ayant traictés eulx, leurs chevaulx et vallets en tel sorte que la despence qu'ils ont faicte excedde plus de quinze livres, et pour vivre en paix avec iceulx auroit esté contrainct leurs bailler à chascun 60 sol en argent, et dix sol à leurs vallets.

De plus led. Jean Anthoinat a aussy attesté avoir logé Messieurs de Souchière et des Rossiers quy ont aussy faict de grande despence en sa maison, ayant cinq personnes et cinq chevaulx quy ont faict despence de plus de trente livres et contrainct par viollance de donner aux vallet soixante sols, et néanmoins voyant que lesdicts cavalliers luy demandoient cantitté d'argent et autres choses, a esté contrainct de s'absenter, au moyen de quoy auroyent emporté sa vesselle, linge et autres choses.

Et de la part dudit Françoys a aussy déclaré avoir eu le logement de Messieurs de La Garenne et Courtenay et trois autres cavalliers desquels il n'a aulcun billet, éstant le tout au nombre de unze personne et neuf chevaulx quy luy ont faict de grande despence tant eulx que leurs chevaulx, mesme emporté cantitté de lart et juscque à soixante livres, et avoir aussy donné aux vallets quarente huict sols en argent, en tel sorte que le tout ce monte tant en despence que autre chose à la somme de soixante livres et plus.

D'ailleurs a esté attesté par Nicolas Chesneau avoir esté contrainct de bailler aux vallets du sieur de Grisollet, nuittamment en sa maison, une pistolle de dix livres, disant que Anthoine Rousseau, son beau-père, étoit ayde de Jacques Bellemain. D'ailleurs que cedict jour a esté aussy contrainct de bailler aux cavalliers quy estoient logés chez Paul Rocher la somme de unze livres quinze sols, leurs faisant aussy entendre que ledit Rousseau estoit ayde audict Rocher.

Et quand à l'esgard dud. Paul Rocher, a desclaré avoir eu

pour logement Messieurs de Maison Neufve et son camarade lesquels luy ont faict grande despence estant cinq hommes, cinq chevaulx compris ung mullet, et juscque à quinze livres ou environ sans comprendre quatre livres qu'il a donné ausdicts cavalliers et vingt sols aux garsons d'iceulx.

A l'esgard de ladite veuve Martin a déclairé et atesté avoir eu pour logement le sieur de La Tourtière et son camarade ayant quatre chevaulx et trois hommes, ausquels pour avoir paix avec eulx et éviter la perte de ses biens (?), leur auroit donné dix livres tournois en argent et vingt sols à leur vallet, et auroient faict de despence en sa maison de plus de dix livres tournois.

Dont et de ce que dessus..... etc... j'en ay faict acte. D'ailleurs desclarre ledit Boyer, notaire, avoir aussy souffert le logement du train de la Compagnie dudit sieur baron de la Rabalatière conduict par de Vauselle, son escuyer, estant au nombre de quinze chevaulx que mullets et seize personne; outre aussy faict de grande despence excédant plus de soixante livres.

En tesmoingt de quoy, etc., etc.

(*Minutes d'Étienne Boyer*, notaire au Bignon).

RECHERCHES SUR LE PALAIS DE FONTAINEBLEAU

L'ARCHITECTE

DE

L'ESCALIER EN FER A CHEVAL

Ce qui frappe le plus le touriste qui visite en une matinée le Palais de Fontainebleau, c'est sans contredit le grand escalier de la Cour des Adieux; il oubliera la chapelle de la sainte Trinité et la galerie François Ier, la salle de bal de Henri II et le donjon de St Louis, les somptueuses tapisseries et les plafonds merveilleux; même les peintures du Rosso et du Primatice s'effaceront de ses souvenirs comme elles se sont déjà effacées bien souvent sur les murailles. Mais l'image du grand escalier, ravivée par d'innombrables photographies, restera toujours devant ses yeux. Il retiendra aussi le prix qu'il a coûté : 100,000 livres, et le nom de l'architecte, Jacques Lemercier, que tous les guides et tous les historiens modernes désignent à l'envi comme l'auteur de ce chef-d'œuvre.

On nous trouvera peut-être bien hardi de mettre en doute une attribution aussi universellement

admise, vraisemblable d'ailleurs puisque, à l'époque de la construction, Lemercier, porté sur le rôle des officiers du roi, était chargé de travaux importants à la Sorbonne, au Louvre, à l'Oratoire, au Val de Grâce. Cependant on nous permettra bien de chercher comment elle se justifie.

Rémard, auteur d'un *Guide du voyageur à Fontainebleau*, publié en 1820, est, je crois, le premier qui ait indiqué le nom de Lemercier sans faire de réserves : « Devant la façade intérieure, dit-il, se remarque l'escalier en fer à cheval, construit sous Louis XIII, en 1634, par Jacques Lemercier, son premier architecte : il a coûté 100,000 francs. » Mince autorité, malgré sa qualité de bibliothécaire du château.

Dulaure, dans sa première édition des *Environs de Paris*, publiée en 1786, s'était montré moins affirmatif : « Cet escalier, dit-il, est regardé comme un chef-d'œuvre : ON CROIT qu'il est l'ouvrage de Lemercier. » Plus tard, il est vrai, dans son édition de 1828, le même Dulaure retire toute expression dubitative, en même temps qu'il supprime tout éloge. Il n'est plus question de chef-d'œuvre. « Le dessin, dit-il, n'en est pas pur : ses doubles rampes eussent gagné en beauté, si Lemercier, architecte très médiocre, eût donné à leur plan plus de simplicité et des formes moins contournées. »

Ces critiques me donnent du courage et la mémoire de Lemercier ne s'offensera pas si je lui conteste la paternité d'un monument ainsi décrié.

C'est dans l'abbé Guilbert, dont l'ouvrage a paru comme on sait, en 1731, que Dulaure avait presque

textuellement copié la première phrase que j'ai citée. Après deux pages de description enthousiaste, l'abbé Guilbert ajoute : « ON CROIT que ce chef-d'œuvre est de Jacques Lemercier, premier architecte de Louis XIII ». Ainsi le XVIII^e^ siècle est le siècle du doute.

Cent ans avant l'abbé Guilbert, le P. Dan écrivait le *Trésor des Merveilles de Fontainebleau*. C'était en 1642. L'escalier date de 1634. Le P. Dan l'avait vu construire; il connaissait certainement le nom de l'architecte de ce monument qu'il trouve « d'une très belle ordonnance et architecture ». Son témoignage sera décisif. Déception! Le P. Dan est muet sur ce nom.

Muet aussi, Mariette, qui pourtant a laissé une notice étendue sur Jacques Lemercier. « C'étoit un homme fort studieux et si désintéressé qu'il ne voulut jamais rien prendre des entrepreneurs et rejetta un présent de cuillères d'argent qu'on luy faisoit. Il mourut pauvre, en 1660, à Paris. Il avoit épousé la fille de M. Plastrier, notaire. Il a travaillé au Louvre, fait le Palais Royal, la Sorbonne, Bagnolet, les PP. de l'Oratoire, rue S^t^-Honoré, l'hôtel de Liancourt, le portail de l'Église de Bagnolet, le grand autel de S^t^-Eustache et celui des Cordeliers, Chilly ». Dans cette énumération de travaux, vous ne trouvez pas l'escalier de Fontainebleau, qui valait bien une mention[1].

Enfin nous ne possédons pas les Registres des Bâtiments pour l'année 1634 et pour les années anté-

---

1. Jacques Lemercier a aussi gravé quelques estampes, que Robert-Dumesnil a décrites.

rieures. Si bien que nous étions réduits à compter sur le hasard pour obtenir des documents positifs sur cette affaire, quand le hasard s'est produit sous la forme d'un acte notarié, dans lequel un architecte ordinaire du roi fait marché avec un carrier pour la fourniture des grès nécessaires à l'entreprise. Voici l'acte :

Du vendredy dix neufvième jour de mars MVI^{c} trente deux avant midy.

Fut présent en sa personne Jehan Leclerc, carrier, demeurant à Fontainebleau, lequel de son bon gré, etc, a recogneu et confessé avoir promis et s'estre obligé, promect et s'oblige à et envers noble homme JEHAN ANDROUET DU CERCEAU, architecte ordinaire des Bastimens du Roy, demeurant à Paris, sur le quay de la Mégisserie, paroisse S^{t} Germain de l'Auxerois, présent et acceptant tant pour luy que autres ses associés, de faire et livrer audit sieur du Cerceau et autre ayant charge de luy tous et chascuns les quartiers de graisserye dont il aura besoing, d'un pied de hault et deux pieds de large, de deux pieds, deux pieds et demy, de trois pieds de long, bien faicts et de bon grais, ensemble tous les autres quartiers commungs dont le dit sieur Du Cerceau aura besoing et luy seront nécessaires pour la construction et perfection des ouvrages par le dit sieur Du Cerceau et ses consors, entrepris à faire pour Sa Majesté TANT A L'ESCALIER que autres lieux de son chasteau de Fontainebleau, à commencer le fournissement des dicts quartiers dès le jour de lundy prochain, et travailler sans discontinuation jusques à la perfection des dictes fournitures, à peine, etc. Ce marché faict moyennant le prix et somme de trente huict livres tournois pour chascun cent des dicts quartiers pris par le dict sieur Du Cerceau à l'astelier et carrière du dict Leclerc, à prandre iceulx, assavoir pour chascun cent, cinquante quartiers desdits eschantillions de deux pieds, deux pieds et demy et trois pieds de long, et autres cinquante, des commungs qui seront d'un pied de hault

sur vingt et vingt quatre pouces de long, laquelle somme de trente huict livres tournois par chascun cent le dict sieur Du Cerceau a promis et s'est obligé bailler et payer à iceluy Leclerc ou au porteur au fur et mesure de la dicte livraison. Car ainsy, etc., sy comme, etc., promettant et obligeant les dictes partyes réciproquement l'un envers l'autre corps et biens. Renonçant etc. Faict et passé en l'estude du dict notaire, avant midy. Présens J Desrues et Louis Benoist, clercs témoings, les dicts jour et an.

LECLERC.
J. ANDROUET DU CERCEAU.
J. DESRUES.
BENOIST.
BOUCHER.

Il ne paraît pas douteux que l'escalier dont il est ici question, en mars 1632, et pour lequel les grès de dimensions ordinaires, courantes, ne suffisent pas, est bien l'escalier en fer à cheval, terminé en 1634.

Quant à Jean Androuet du Cerceau, il est parfaitement connu depuis les publications de Berty et du baron de Geymuller. C'est le petit-fils de Jacques I Androuet du Cerceau, le célèbre architecte et graveur, qui a relevé les plus anciens plans connus du château de Fontainebleau et gravé plusieurs séries de cartouches d'ornements d'après les décorations intérieures de ce même château, pour ne citer, de ses nombreux travaux, que ceux qui se rapportent à cet édifice. C'est le fils de Baptiste Androuet du Cerceau, architecte des rois Henri III et Henri IV, ordonnateur général des Bâtiments, constructeur du Pont-Neuf. Sa mère s'appelait Marie Radiguier. Après avoir perdu son père, encore enfant (avant 1602), il fut nommé architecte du roi en remplacement

d'Antoine Mestivier, le 30 septembre 1617. Ses gages, de 500 livres d'abord, étaient de 800 livres en 1624. En cette même année de 1632, où il prépare la construction de l'escalier de Fontainebleau, il a l'entreprise de la nouvelle enceinte de Paris, depuis la porte S^t^-Honoré jusqu'à la porte S^t^-Denis, et il passe des marchés avec des voituriers qui amèneront à pied d'œuvre les pierres de sa carrière sise au terroir S^te^-Geneviève, lieu dit le Petit-Royaume. Pour cette entreprise, il s'est associé avec Paul de Brosse, autre architecte du roi, fils de Salomon de Brosse, son cousin, le père de Salomon ayant épousé la sœur de Jacques I Androuet du Cerceau. Ces détails nous sont révélés par un acte notarié publié par M. Jules Guiffrey dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1881, p. 108). Jean Androuet du Cerceau et Paul de Brosse avaient d'autres associés, probablement des commanditaires non dénommés à l'acte, comme on dit aujourd'hui. Ils ne sont pas nommés davantage dans la pièce que nous publions : il est permis de croire que ce sont les mêmes.

On sait encore qu'en 1639 Jean Androuet du Cerceau fut chargé de la reconstruction du Pont au Change, en compagnie de Denis Laud et de Mathurin du Ry. Enfin, il a construit à Paris les hôtels de Sully, de Bretonvilliers et de Bellegarde ; le premier, bâti de 1624 à 1630, existe encore rue S^t^-Antoine, 143; les autres sont détruits, mais des estampes, reproduites dans l'ouvrage de M. de Geymuller, nous ont conservé l'aspect de l'hôtel de Bretonvilliers.

Il conviendra donc désormais d'ajouter à la liste des monuments, dont Jean Androuet du Cerceau fut l'architecte, l'escalier de Fontainebleau : malgré les critiques de Dulaure, ce ne sera pas son moindre titre de gloire.

F. Herbet.

LETTRES INÉDITES

DE

DOM BASILE FLEUREAU

Dom Basile Fleureau, supérieur du couvent des Barnabites d'Étampes, est connu comme auteur des *Antiquitez de la ville d'Estampes*, livre aujourd'hui assez peu commun et qui parut en 1683, quelque temps après sa mort, par les soins de son confrère Dom Remy de Montmeslier.

On ne sait guère de la vie de Dom Fleureau que ce qu'en a écrit M. Eug. Dramard dans sa *Notice historique et bibliographique sur Dom Fleureau et son ouvrage*[1], et cela se résume à fort peu de chose. Aussi avons-nous pensé que l'on accueillerait avec faveur la publication de deux lettres de ce barnabite, dont les originaux existent à la *Bibliothèque de l'Institut*, et qui indiquent chez cet auteur une préoccupation constante de s'instruire et de préparer un travail sur l'histoire de la ville d'Étampes. Les deux lettres sont adressées au célèbre géographe Adrien de Valois, et toutes deux sont de l'été de 1664, comme on peut s'en convaincre par l'examen de l'une et de l'autre qui se suivirent de près.

---

1. *Cabinet historique*, 1873, pp. 305-323.

PAX CHRISTI.

Monsieur,

La réputation de votre particulière intelligence en ce qui est de l'antiquité, et la facilité de communiquer vos connoissances que j'ay esprouvée en vostre conversation, lorsque j'eus l'honneur ce caresme dernier de vous voir sous l'aveu de Monsieur d'Érouval me donnent lieu d'avoir recours à vous pour l'intelligence et esclaircissement de quelques choses contenues en un tiltre de Louis VII que j'ay depuis peu trouvé en ville, duquel je vous envoie coppie, au moins de ce qui fait à mon propos. C'est la confirmation et énumération de quelques anciennes coustumes d'Estampes, au moins on prend ce tiltre pour cela. Je sçay, Monsieur, qu'outre que vous estes très bien versé dans l'antiquité, vous conversez aussy avec d'autres Messieurs qui s'y plaisent; et mesme vous me fistes la grâce de m'indiquer quelqu'un pour ce qui est des monnoies; mais comme le nom m'est eschappé de la mémoire, j'ay recours vous pour tout, espérant de vostre courtoisie que vous me procurerez toute la satisfaction qui vous sera possible; dans cette espérance je demeure, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

DON BASILE FLEUREAU,
Supérieur des Barnabites d'Estampes.

Monsieur, si vous me faites la grâce de me répondre, je vous supplie d'envoier vostre lettre au Cloistre S[t] Merry, à Monsieur Martine, secrétaire de M. le Duc de Rouanès.

A la suite de cette lettre, se trouve transcrite la charte de Louis VII (1141) qui est publiée par Dom Fleureau, p. 107, par le *Recueil des Ordonnances*, p. 192, et par Teulet, *Layettes du Trésor des Chartres*, n° 74 : c'est le n° 80 des actes de Louis VII dans

le catalogue qu'en a dressé M. A. Luchaire[1]. Dom Fleureau y a joint un questionnaire relatif à l'explication de certains mots latins dont il ne pénétrait point suffisamment le sens, et surtout à la valeur des monnoies du XII^e^ siècle comparée au XVII^e^.

La réponse d'Adrien de Valois ne se fit certainement pas attendre, et, bien que nous n'en connaissions pas le texte, nous en pouvons deviner le sens par la seconde lettre de Dom Fleureau, ainsi conçue :

PAX CHRISTI.

Monsieur,

Je vous suis infiniment obligé de la bonté que vous avez eüe de faire réponce sur mes questions; les lumières que vous m'avez données par la vostre me seront très utiles non seulement pour ce que je vous ay proposé, mais aussy pour d'autres choses qui se rencontrent en divers tiltres. J'ay grande jóye de sçavoir où je pourray voir de la monnoïe battüe à Estampes. Je tascheray de satisfaire ma curiosité au premier voiage que que je ferai à Paris. Pour ce que je vous ay demandé des monnoies, pour le rapport des anciennes à celles d'à présent, est une simple curiosité particulière qui m'a fait vous faire cette demande sans dessein d'en faire aucune recherche; au surplus, après vous avoir rendu très humbles grâces de vos bontéz, je demeure de tout mon cœur, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

DON BASILE FLEUREAU,
Barnabite

d'Estampes, le 6^e^ juillet 1664.

1. L'original existe aux *Archives nationales*, J. 159, I, n° 1.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES

PAROISSES DU GATINAIS

(Suite).

VIII

Bail du revenu du domaine de Montereau-faut-Yonne.

(27 octobre 1645)

Fut présent en sa personne Mre Claude Le Charron, conseiller du Roy en ses Conseils d'estat et privé, Intendant de ses finances et procureur général de la Royne, seigneur de Villemareschal, Villemer, Villeron, Chauville, Vieil Sainct Ange, Palley, et de Montreau-fault-Yonne par engagement, estant de présant en son chasteau de Villemareschal, lequel a confessé avoir baillé et délaissé par ses présantes à tiltre de ferme, loyer et prix d'argent, du vingt quattreme jour de novembre prochain venant en ung an jusque à six ans prochains venant et ensuivant, finis et accomplis, et promet faire jouir durant ledit temps [à] me Pierre Delalandre, procureur fiscal à Barbé, et me Estienne Maillet, marchand, demeurant audit Montreau, estans de présant audict chasteau de Villemareschal, à ce présant et acceptant, preneurs et reteneurs pour eulx audict tiltre durant ledit temps le revenu entier du domaine dudit *Montreau-fault-Yonne* et tous droicts quy ce peuvent concister, sans aulcune chose en excepter, retenir ny réserver. Lequel domaine lesdits preneurs ont dict bien scavoir et cognoistre et apartenir

audit seigneur Le Charron bailleur; pour en jouir par eulx durant lesdits six années, réservé touteffoys où il y auroict droicts seigneuriaulx, féodaux, aubeines, confiscations et deshérence qui excéderoient troys cens livres, et en ce cas les profficts du surplus apartiendront audit seigneur Le Charron. Et parce qu'il y a des droicts qui ne sont recognus ny esclarcis, lesdicts preneurs en pourront poursuivre la recognoissance et esclarcissement, et audict cas prendre les profficts quy en seront deubs pendant leur temps. Et où ils ne vouldroient faire les poursuittes et icelles négliger, audict cas ledit seigneur bailleur les pourra faire sy bon luy semble et en prendre les profficts.

Ce présent bail faict aux réserves susdites et à la charge que lesdicts preneurs seront tenus acquitter et payer par chascun an durant le présent bail touttes les charges dont ledit domaine est chargé et desquelles ledit seigneur bailleur peult estre tenu, ainssy que lesdictes charges ont accoustumées d'estre payés par le passé; lesquelles charges lesdicts preneurs ont dict bien scavoir et cognoistre, mesme les gages des officiers dudit Montreau, et en retirer par chascun an quittance soubs le nom dudit seigneur bailleur et luy fournir icelle en fin du présant bail à peine de tous despens, dommages et intérests. Et pour l'esclarcissement et recognoissance desdicts droicts, ledit seigneur bailleur promet mettre ès mains desdits preneurs lettres royaulx pour faire publier le terrier de la terre et seigneurie dudict Montreau en ce quy est dudict domaine; en vertu desquelles lettres royaulx lesdits preneurs seront tenu faire les publications, exploicts, procès verbaulx et aultres debvoirs dépendant dudict terrier et d'éclarcir icelluy terrier bien et valablement expédié, du moings les recognoissances quy auront estés passez pendant le temps du présant bail, sans que ledict seigneur bailleur puisse prétendre aulcuns intérests contre lesdits preneurs sy ledict terrier n'est pas bien entièrement faict et parfaict. Satisfera aussy par ledict seigneur bailleur aux fraicts des procès criminels quy ce pouront faire pendant ledict temps du présant bail en ce quy en sera deub, et en acquittera lesdicts preneurs.

Oultre lesquelles charges lesdicts preneurs ont promis et seront tenu, promettent et gaigent solidairement l'ung pour l'aultre et l'ung d'eulx seul pour le tout, sans division ni discussion, renonçant au bénéfice et exception d'iceulx, bailler et payer audict seigneur bailleur en sa maison, à Paris, proche Sainct-Thomas du Louvre, ou au porteur des présantes lettres pour luy, en deulx termes et payemens esgaulx, de six moys en six moys, la somme de quinze cens livres tournoys qui sera pour chascun desdits termes la somme de sept cens cinquante livres, dont les premiers six moys de payement eschéront au vingt quattre ^{me} jour de may prochain venant en ung an... etc. Sy comme... etc.

Faict et passé au chasteau de Villemareschal en présance de... etc. (Suivent les signatures).

(*Minutes d'Ant. Hermilly*, notaire à Villemaréchal).

IX

Marché pour le Puits du Château de Villemaréchal.

(29 octobre 1645)

Fut présant en personne Pierre Martignan, masson, demeurant à Ville-Sainct-Jacques,.. lequel a recognu et confessé... c'estre obligé... par ses présantes [envers] M^{re} Claude Le Charron, conseiller du Roy en ses Conseils d'estat et privé, Intendant de ses finances et procureur général de la Royne, seigneur de Villemareschal,.. etc., présent et acceptant, sçavoir est de faire et creuser ung puis dans la cour du chasteau dudit *Villemareschal*[1] au lieu qui luy a esté monstré cejourd'huy; percer les roches qui ce trouveront, creuser icelluy jusque à l'eaue, fonder et massonner depuis l'eaue jusque hors de terre et faire les enchastres, le tout bien et deuement; luy donner

---

1. Canton de Lorrez-le-Bocage, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

troys pieds et demy de large en œuvre par le fond, revenant par le hault à quatre pieds et demy et luy donner au moings troys pieds d'eaue aux plus basses eaus. Commencera ledit puis dans troys sepmaines d'huy... et aura troys hommes avec luy et sans discontinuation jusque à perfection d'icelluy et dans cinq moys d'huy... moyennant treize livres tournois pour chascune thoise quy lui seront payés au fur et mesure qu'il fera lesdites ouvrages, et luy seront délivrés tous mathériaulx convenables.

Fait et passé... etc. (Suivent les signatures).

(*Minutes d'Ant. Hermilly*, notaire à Villemaréchal).

X

Marché pour réparations à l'église de Saint-Ange-le-Vieil.

(3 juillet 1644)

Furent présents en leurs personnes Noel Duteil, charpentier, demeurant à Lorrez, d'une part; Honoré Cochin (suivent les noms de seize autres habitants), tous habitans de la paroisse de Sainct Ange, faisant et représentant la plus grande et saine partie des habitans dudit lieu, tant en leur nom que eulx faisant et portant fort des autres habitans... lesquelles parties ont recognu avoir fait et font entre eux les marché et convenance des réparations à faire à l'église dudit *Sainct Ange*[1] et quy enssuivent.

Premièrement convient refaire à ladicte église le grand pignon, du costé de soleil levant, depuis le fondement jusque à la haulteur qu'il est à présent, et de mesme espoisseur; dans lequel il y aura deulx fenestre de chascune troys pied de largeur en dedans, sur huict à neuf pieds de hault, et par le dehors de dix huict poulces de large sur quatre pied et demy de haulteur, à chascune desquelles fenestre convient chascune une vistre de verre comung.

Plus convient aussy refaire le pan de ladite église du costé de

---

1. Saint-Ange-le-Vieil, canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).

septentrion depuis la petite porte jusqu'au coing dudit pignon, depuis le fontdement jusque à la haulteur qu'il est de présent et de pareille espoisseur; dans lequel pan convient aussy y faire deulx fenestre de mesme largeur et haulteur que celles dudit pignon et y mestre aussy des vistres de pareille verre.

Et toutte laquelle massonnerie doibt estre de bonne chos et sable. Comme aussy dessendre et mettre à terre toutte la couverture de ladite église,.. refaire icelle,.. [fournir] deulx poustres neuves de dix poulces d'écarissage et de longeur convenable... etc.

Refaire aussy le baffroy de la cloche de ladite église et mettre icellui en bon estat. Auquel pignon [1] convient aussy, affin de soustenir iceluy, y faire et poser par le dehors et au millieu ung pillier faict de gresserie et avec chos et sable, de mesme espoisseur et haulteur que ceulx quy sont aux coings dudit pignon, sçavoir que ledit piller aura quattre pied d'une face et troys pied de l'autre et de haulteur ung pied au dessus du carré dudit pignon. Dans lequel pignon et derrière l'ostel il y doibt avoir une aurmoire de la largeur de troys pied sur quattre pied de haulteur, enfoncée d'ung pied et demy, enduitte et blanchie de chos et sable. Comme aussy crespir avec chos et sable blanc tout ledit pignon et pan par dehors et blanchir par dedans, comme aussy l'autre pan de ladite église depuis ledit pignon jusque à l'hostel Nostre Dame.

A quoy faire tous lesquels ouvrages... et fournir tous mathériaux, ledit Duteil c'est obligé... le tout rendre faict et parfaict... dans le jour et feste de Toussaint prochain venant... moyennant le prix et somme de six cens livres... etc.

Fait et passé... etc. (Suivent les signatures).

— Le 10 juillet, les procureurs des habitants reconnaissent avoir reçu de « Monsieur Le Charron » la somme de cent cinquante livres par lui donnée « pour employer aux ouvrages à faire... selon qu'il est spéciffié par le contract sy dessus... »

(*Minutes d'Ant. Hermilly*, notaire à Villemaréchal).

---

1. On revient au pignon du levant dont il a été question en premier lieu; ce pilier est un contrefort.

XI

Prisée des moulins de Montargis en 1305 et 1307.

(20 mars 1309)

L'an de grace mil III[c] et V prist Jannez li Cordiers, de *Montargis*, les molins le Roy de ladicte ville, et furent prisié comme l'en a acoustumé à prisier les molins, par Guillaume dou Monceau, concierge de Poucourt[1], dou comandement notre sire Symon de Montigny, liquels appella avec lui Raoul Boutant, charpentier et juré de cels molins et des autres sur la rivière de Louen[2], et Jonniau le Munier juré des dessusdicts molins, et ans diligemment examiné, et par leur serment, et distrent que li deus premier molin devers le chastiau valuent et furent prisié XIIII livres parisis pour la charpenterie, et pour le moleige de cels deus XVI livres. Item pour la charpenterie dou molin meein et dou molin Aubert, IX livres parisis et pour le moleige XIIII livres. Item pour la charpenterie dou molin de Crevecueur, VI livres et pour le moleige, XII livres. Item pour la charpenterie des deus molins de Lesche, XIIII livres, et pour le moleige, XVIII livres. Somme de ce pris, cent trois livres foible monnoie.

Item quant liquels Jehans li Cordiers dessus dis lessa les molins dessus dis l'an mil III[c] et VII, c'est assavoir à la saint Jehan Baptiste d'icelle incarnacion, il furent prisié par les personnes dessus dictes, par Adam le Munier et par Vincent le Charpentier : premièrement pour la charpenterie des deus molins devers le chastiau, XII livres et pour le moleige XVIII livres. Item pour la charpenterie dou molin de Crevecueur, VI livres X s.,et pour le moleige, XII livres. Item pour la charpenterie des deus molins de Lesche, XIIII livres, et pour le moleige, XXIIII livres. Somme de tous ce pris fait l'an mil III[c] et VII, cent XIII livres, forte monnoie.

---

1. Guillaume du Monceau était « concierge » ou garde de la *forêt de Paucourt*, près de Montargis.

2. Le Loing, rivière.

Et ce je Guillaumes dou Monceau, concierges de Poucourt, fais assavoir et certefie par ces presentes lettres scellées de notre scel dans le jeudy devant Pasquès flories l'an III^c^ et huit, que (?) liquels Jehans requiert à avoir le seurplus pour les mises et pour l'amendement qu'il a fais es dis molins dou sien.

(*Bibliothèque nationale*, ms. fr. 25992, nº 112).

XII

Quittance pour réparations à divers bâtiments publics de Montereau.

(24 janvier 1377)

Par devant nous, Pierre Barniquot, prévost de *Monstereuil en foul d'Yonne*, sont au jour d'uy venus les personnes qui ensuivent, lesquieulx cognurent et confessèrent avoir eu et receu de Guillaume Le Cui, receveur pour le Roy nostre sire ou bailliage de Meaux, les sommes ci après contenues et pour les causes ci après déclarées : Et premièrement Pierre Bonenseigne dit Héraut, pour faire et livrer ce qu'il a falu à refaire le pledouer où nous prévost dessus dit tenons nos jours, soixante souls tournois. Item Jehan Maillart, serrurier, pour faire et mectre une serreure et clef en l'uis de la prison du Roy, quinze souls ts., et pour certaine quantité de cloux à faire tenir plusieurs chevrons sur le pont de Frequembaust[1] affin qu'ils ne fouissent[2], et pour plus seurement passer le charroy, cinq souls ts. Item Thévenin Colin, mareschal, pour deux grans bandes de fer, un gros peele[3], II grosses stenelles (?) pour le tenir, les cloux à faire tenir lesdictes bandes et trois petis palliers sur quoy III pivos tornent mis ès portes de S. Mosrize

---

1. C'était un pont de trois arches qui, jeté sur les fossés du château de Montereau, servait à faire passer la route construite entre la rive gauche de la Seine et les murs dudit château et conduisant en Champagne, soit de la Brie, soit du Gâtinais.

2. Le sens de ce mot n'est pas douteux; il ne se trouve cependant avec l'acception de « tomber » dans aucun dictionnaire du vieux français.

3. *Pesle*, pène.

et du Baboin[1], et II stenelles (?) mises en ladicte porte du Baboin, vingt-cinq souls tourn. Item nous, Pierre Barniquot, pour faire assouer les gons à plastre et creuser les pierres pour mectre yceulx gons, et pour adjuster l'uis de ladicte prison, quinze sols tourn. Des quelles sommes ils se tinrent à bien paié et nous aussi, et en quittèrent... etc., etc. Donné soubs nostre scel... etc., le XXIIIe jour de janvier, l'an MCCCLX et seize[2].

(*Bibliothèque nationale*, ms. fr. 26013, no 1851).

XIII

Reconnaissance de redevance par le curé de Treuzy.

(10 juillet 1639)

[*Partie rongée*]..... en sa personne mre [Antoine Argellier, prebstre, curé] de *Truzy*[3] estant de présent en ce lieu de Ville-mareschal, lequel a dict et déclaré, recognu et confessé que Messieurs les Chanoines prébendés en l'hostel sainct Pierre et sainct Paul en l'église de Sens ont droict de prendre et recepvoir par chascun an, le jour et feste de Pasque, sur le revenu de la cure et bénéfice dudit Truzy, à perpétuité, la somme de six livres cinq sols ts. de pention; laquelle somme de six livres cinq sols ts. de pention le dict sieur Argellier recognoissant a

---

1. Sur un plan du XVIIIe siècle conservé à la Bibliothèque nationale, le château paraît n'avoir qu'une seule porte ouvrant à l'Ouest sur le carrefour du pont de Seine et du pont d'Yonne; c'est probablement cette porte qu'on appelait de *Saint-Maurice*, car le château était construit à l'angle du faubourg de ce nom. Quant à la porte du *Baboin*, ce ne pouvait être qu'une porte intérieure donnant accès dans le donjon ou dans le corps de logis et au-dessus de laquelle était sculpté un singe *(baboin)*. — Je dois naturellement ces renseignements à M. Paul Quesvers.

2. Sous le no 1849, est le mandement du maître des œuvres de charpenterie au receveur de Meaux — daté du même jour et conçu presque dans les mêmes termes.

3. *Treuzy*, canton de Nemours (Seine-et-Marne).

promis et sera tenu payer et continuer par chascun an ledit jour et feste de Pasque ausdits sieurs Chanoines prébendez... et porter ou envoyer ladite somme au lieu accoustumé, et ainsy qu'il est porté par les antiens tiltres de la création d'icelle, tant et sy longuement qu'il sera pocesseur de ladicte cure et bénéfice de Truzy; et oultre payer les arérages escheus audit jour de Pasque dernière; comme aussy leur fournir à ses frais une expédition des présentes en forme... etc. Faict et passé audit Villemareschal en présence de... etc. (Suivent les signatures).

(*Minutes d'Ant. Hermilly*, notaire à Villemaréchal).

XIV

Autorisation de planter des vignes dans la paroisse de Sceaux.

(20 juin 1683)

Furent présents en leurs personnes Me Louis de Beyne et Me Jean Picot, chanoines de l'église royalle et collégialle de St-Maur-des-Fossez-lès-Paris, tant en leurs noms en cette quallitté que comme députtez de Messieurs les vénérables chantre, chanoines et chapitre de ladite église, seigneurs hauts justiciers de la terre et seigneurie de *Sceaux-en-Gastinois* [1], par acte capitullaire du lundy septe juin présent mois et an, signé en fin : *de mandato capituli*, La Motte, lequel acte a esté exibé au nottaire soussigné et remis ensuite entre les mains desdits sieurs chanoines; d'une part. Et le sieur de Bitry [2], Louis Doucet (suivent quinze autres noms d'habitants) et autres, tous habittans dudit Ceau et y demeurant; d'autre part.

Lesquelles parties ont traitté et accordé en la manière quy ensuit : sçavoir est que lesdits sieurs chanoines èsdits noms,

---

1. *Sceaux*, canton de Ferrières (Loiret).
2. Pierre Lécuyer, écuyer, sieur de Bitry.

ayant égard à la requeste plusieurs fois présentée à leurs Chapitre de la part desdits habittans, et désirant autant qu'est en eux procurer leur avantage et utillité, ont consenti, permis et accordé, consentent, permettent et accordent que lesdits nommez et tous autres leurs subjets audit lieu de Ceau puissent dans la suitte planter des vignes dans le terroir de ladicte paroisse aux lieux où ils adviseront bon estre, et par lesdits habittans a esté promis, chascun en droit soy, de payer au premier jour de l'an auxdicts sieurs ou à leurs receveurs la somme de dix sols par arpent pour droit de champart par chascun an, et neuf pintes de vin, mesure Saint-Denis, par chascun poinson pour le droit de dismes, et en outre d'indemniser la dame Petit, s'il y eschet, pour le reste de son bail; à la charge de par lesdits habittans donner en bonne forme, dans la première année du plantage, au recepveur ou autre commis par le Chapitre, déclaration par tenans et abboutissans des vignes qu'ils auront plantées; sans préjudicier aux autres droits, etc., etc... en cas que les terres ainsy plantées en vignes revinssent en leur première nature, duquel changement seront aussy obligez lesdits habittans donner acte pour nouvelle déclaration. Car ainsy.... etc.

Fait... etc. (Suivent les signatures.)

(*Minutes Louis Garnier*, notaire à Sceaux).

XV

Abandon des biens de la fabrique de Rozoy-le-Vieil au receveur des droits de nouveaux acquêts.

(14 novembre 1694)

.....Est comparu devant moy, Louis Boyer, Jan Fleury, sindic marguillier de l'église de *Rozoy-le-Viel*[1], lequel a fait comparoir devant moy notaire susdit (suivent les noms de sept

---

1. *Rozoy-le-Vieil*, canton de Courtenay (Loiret).

habitants), tous principaux habitans de laditte parroisse dudit Rozoy, affin de conférer entre [eux] touchant l'assignation qui a esté donnée audit Fleury... à requête de Jan Fumée, chargé du recouvrement des droits d'indemnitez et nouveaux acquests, touchant le payement des mains mortes, pour la somme de quarante trois livres unze solz, suivant l'exploit de Pinont [Pimont], huissier royal à Nemours, en datte du 12e du présent mois et an. Tous lesquelz habitans et ledit Fleury, après avoir conferré entre eux et considéré le peu de bien qui apartient à l'église dudit Rozoy, ont tous d'une commune voix abandonné et abandonne les terres et héritages apartenans à ladite église de Rozoy, suivant la déclaration qui en a esté cy devant fournye en l'élection de Nemours, déclarant mesme iceux habitans en avoir cy devant fait abandonnement, pour par ledit sieur Fumée ou ses commis en faire la recherche quand bon leur semblera et jouir desdits héritages ainsy qu'ils adviseront bon estre, s'en désaisissant à leur profit. Car ainsy, etc. (Suivent les signatures.)

(*Minutes Louis Boyer*, notaire au Bignon).

XVI

Reconnaissance d'une redevance par la cure de Jouy à celle de Chéroy.

(26 décembre 1718)

Fut présent en sa personne maître Pierre Challumeau, curé de *Jouy*[1], y demeurant, lequel en ladite quallité a reconnu estre détempteur et possesseur de ladite cure de Jouy, et que sur laquelle maître Jean-Baptiste Lagnier, prestre, prieur curé de l'église paroissialle Notre-Dame de *Chéroy*[2], membre dépendant de l'abaye St-Jean-lès-Sens, demeurant audit Chéroy,

1. Canton de Chéroy (Yonne).
2. Arrondissement de Sens (Yonne).

présent et aceptant en sadite quallité, a droit de prendre et percevoire, par chacun an, de redevance, rente, pantion, le jour de la Toussaint, sur la cure bénéfice dudit Jouy, trente deux bichets de froment et seize bichets d'avoine, mesure de Chéroy, suivant la sentence rendue au baillage de Sens entre maître Jean Lahaussoye, lors prieur curé dudit Chéroy, et maître Estienne Hanry, aussi pour lors curé dudit Jouy, en date du vingt un mars mil cinq cens soixante et dix, arrêt du Parlement du quatre aoust mil cinq cens soixante et onze, à l'encontre dudit deffunt Estienne Hanry ; par autre sentence rendüe audit baillage de Sens faisant mantion que ledit sieur prieur de Chéroy a droits honorificques, luy appartient droit de dire et célébrer par luy ou son vicaire, chacun an, le jour et feste de St Estienne, patron de l'église de Jouy, en aoust et décembre, la grande messe et vespre paroissialle en l'église dud. Jouy, èsquels jours ledit sieur curé de Jouy est tenu bailler à disner au prieur ou à son vicaire et à un homme à cheval. Duquel droit ledit sieur prieur de Chéroy a droit comme ces prédécesseurs ont joui de temps imémorialle, et en est en bonne possession et saisine; ladite sentence dattée du huit janvier mil cinq cens soixante et quinze, et autres tiltres faisant mantion de ladite rente, pantion, représentée audit sieur recognoissant, lequel à ladite cause a promis en sadite quallité de curé de Jouy, s'oblige bailler, payer, continuer, fournire et faire valloire, par chacun an, audit sieur prieur de Chéroy, lesdits trente deux bichets de froment et seize bichets d'avoine... etc. A cet effait ledit sieur curé de Jouy a affecté et hipotecqué... le revenu de ladite cure... Recognoissant en outre ledit sieur curé de Joux devoire l'année escheu au jour de la Toussaint dernière... etc.

Fait et passé, à Jouy, en la maison dudit sieur curé de Jouy, etc. (Suivent les signatures.)

(*Minutes de Nicolas Denavarre,* notaire à Jouy).

XVII

Procès-verbal de visite de l'église de Chaintreaux[1].

(1er octobre 1772)

.... Laditte église est dédiée sous l'invocation de St. Pierre et St. Paul;.... cette église a son entrée par un porche sous le clocher qui est au devant de la nef; .... laditte nef est composé de cinq travée de longueur, et le chœur ensuitte de deux travée d'environ trente un pied, et un tiers de travée revenant du côté de la nef au surplus des deux cy dessus, où se trouve la porte d'entrée dudit chœur : ce qui peut faire ensemble 34 pieds de longueur depuis le pignon d'yceluy sur 21 p. de largeur, le tout dans œuvre.

A l'antré dudit chœur est une croix apuyé sur le poinçon posé sur l'entrait ou tirand de la première travée, où il y a apparance qu'il y avoit cy devant un Christe de grandeur humaine. Au fond est le sanctuaire élevée d'environ 14 ou 15 pouces plus haut que le chœur... L'autel et son retable sont de menuiserie d'ordre corinthien où est le tabernacle en bois et tableau pint sur toile représentant la Transfiguration, lambris de revêtement au côté de droit et de gauche;.... aigle de menuiserie servant de pupitre au millieu du chœur;... stalles de M. le Curé et de M. le vicaire... A droite de l'église est une chapelle ayant entré de la nef par une grande arcade, et dans laquelle sont deux autels à dévotion, banc de confessional et banc des habitans, de laquelle chapelle on entre dans la sacristie adossé à laditte chapelle endehors joignant la nef. Et à gauche, une autre chapelle séparé tant du cœur que de la nef par deux arcades en pierres et où sont deux autels à dévotion, dont l'une est sous l'invocation de St. Hubert, et avec confessional et banc des habitans, laquelle chapelle a aussy

---

1. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne). — Cf. Abbé H. Guillot, *Notice sur Chaintreaux-Lagerville*..., pp. 28 et ss.

son entré par la nef, et est séparé du cœur par lambris et grille de menuiserie. Les vouttes de ladite église tant de la nef que du cœur et des chapelles sont construittes en charpente et lambris de platre.

(Parmi d'importantes réparations reconnues nécessaires, se trouve cet article :)

Sur le retable de l'autel seront fait cinq représentations de saint sculptée en bas relief appliqué sur le retable dudit autel, de chacun dix-neuf pouces de haut compris, la terrasse sur lesquels ils sont posé ; en place de ceux manquants dont le nom reste en écriture pinte au pied d'yceux représentant : Ecce homo, St. Jean-Baptiste, St. Louis, St. Michel et St. Fiacre...

(*Minutes de d'Outreleau,* notaire à Nemours).

EUGÈNE THOISON.

(Sera continué.)

UNE VISITE

DANS

LA VILLE ET L'ÉGLISE DE PUISEAUX[1]

Si je prends aujourd'hui la parole, ce n'est pas pour offrir un travail de science et d'érudition, ni le résultat de recherches profondes et de découvertes intéressantes ; mon incompétence m'impose un rôle plus modeste, mais tout aussi attrayant pour moi, et, j'espère, tout aussi fructueux pour vous.

Je désire tout d'abord souhaiter la bienvenue aux membres distingués et érudits de la Société archéologique et historique du Gâtinais, qui ont bien voulu honorer Puiseaux de leur présence : c'est ce que je fais, en ce moment, avec la plus entière cordialité. — Je voudrais ensuite, après un simple coup d'œil sur l'histoire de Puiseaux, vous servir de cicerone pour une visite dans cette ville et dans son église,

1. Causerie lue à l'une des séances annuelles de la *Société archéologique et historique du Gâtinais*, tenue à Puiseaux, salle de la mairie, le 4 juin 1889, sous la présidence de M. Dumesnil, maire de Puiseaux, à qui M. Pallain, président effectif de la Société, avait gracieusement cédé la place.

et, passant rapidement devant les objets qui s'offrent d'eux-mêmes aux regards du touriste, vous signaler spécialement certaines particularités, moins apparentes, qui pourraient échapper à votre attention.

Avant le XII[e] siècle, Puiseaux n'est pas connu dans l'histoire ; son nom apparaît pour la première fois dans nos annales, quand Louis VI, dit le Gros, fonda une abbaye dans cette localité en 1112.

Avant cette époque, qu'était Puiseaux? Etait-ce une ville? — C'est peu probable ; son existence se trouverait constatée quelque part. — Était-ce un hameau, un ensemble de hameaux, comme semblent l'indiquer les substructions, et les objets de ménage découverts, à différentes époques et tout récemment encore, dans les environs de la ville actuelle? Ou bien était-ce seulement le plus important, ou le mieux situé de ces hameaux[1]? — En tout cas, il y avait, avant cette époque, une localité quelconque qui portait le nom de Puiseaux, localité qui avait une importance, au moins relative, puisqu'elle attira l'attention de Louis VI.

Ce qui est également certain, c'est que, au commencement du XII[e] siècle, il y avait, à Puiseaux, une église sous le vocable de saint Sulpice et que, par conséquent, cette localité était une paroisse.

L'étymologie du nom de Puiseaux, que Dom Morin appelle aussi « Puteaux », est très obscure.

---

1. *Le Mez, le Bréau (Broglium), les Hautes-Maisons, Bardilly*... étaient des hameaux situés aux alentours de Puiseaux. Bardilly seul existe actuellement.

Ce nom vient-il de *Pires-eaux*, comme le veut Dom Morin « à cause, dit-il, des eaux qui y sont mauvaises? » On pourrait le croire, à en juger par la nature actuelle des eaux du pays. Mais les étymologistes y verront plus sûrement la forme ancienne *Puteolus*, *Puteolæ*, source d'eau, qui se retrouve aussi dans les armes parlantes de la ville[1]. En tout cas, ce nom et son étymologie ne nous apprennent rien de certain sur le rôle et l'importance de Puiseaux avant le XII[e] siècle.

Dom Morin, entre autres graves erreurs contenues dans son *Histoire du Gastinois*, a confondu notre Puiseaux avec le Puiset-en-Beauce, entre Janville et Toury, et rattaché à l'histoire de Puiseaux des événements qui ont eu pour théâtre le Puiset. C'est un des mille *errata* que je demande humblement à notre érudit collègue, M. Quesvers, de puiser dans son travail rectificatif sur l'*Histoire du pays de Gastinois*[2].

« Jusqu'au XI[e] siècle, Puiseaux faisait partie du » Comté du Gastinois, réuni à la Seigneurie de » Châteaulandon; ce qui explique les prétentions » que les religieux de Châteaulandon et les Sei- » gneurs de cette ville conservèrent longtemps sur » l'Église et la Seigneurie de Puiseaux[3] ».

« Au XI[e] siècle, en 1062, le Comté du Gâtinais

---

1. Les armes de Puiseaux sont : *Un puits avec un seau suspendu à une poulie, sur fond d'azur.*

2. Cette rectification se trouve dans le troisième volume de *l'Histoire du Gastinois* (Édition Laurent, Pithiviers, 1889).

3. *Notice historique sur l'église et la ville de Puiseaux*, par M. Jules Dumesnil (Orléans, 1850, in-8°).

» ayant été réuni à la Couronne, la ville et le territoire de Puiseaux furent soustraits à l'autorité de » leurs seigneurs particuliers, pour ne relever que » de celle du Roi de France. Cet état dura un demi- » siècle, de 1062 à 1112; mais, à cette époque, le » le sort du pays fut définitivement fixé[1]. »

En effet, par une charte datée de 1112, Louis le Gros fonda à Puiseaux *(in villa quæ Puteolis nuncupatur)*, une abbaye en l'honneur de la ste Vierge, qu'il destinait à devenir le centre de l'ordre des chanoines réguliers de St Augustin, de la Congrégation de St-Jean de Latran. Il y plaça douze religieux qu'il fit venir de St-Quentin de Beauvais. Cette charte, donnée à Paris, porte les signatures d'un grand nombre d'évêques et d'archevêques, entre autres, de Galon, évêque de Paris; de Jean, évêque d'Orléans; d'Yves, de Chartres; de Daimbert, archevêque de Sens, etc. Elle reconnaît et maintient, quant au spirituel, l'autorité et les droits de l'archevêque de Sens, dans la juridiction duquel Puiseaux était placé. Cette même charte énumère les biens et faveurs que le Roi accordait à la naissante abbaye, et spécialement un jour de marché chaque semaine.

L'année suivante, 1113, « le Roi étant à Châlons » en Champagne, fut pleinement instruit par le vé- » nérable Guillaume de Champeaux, élu évêque de » ladite ville, de l'établissement et progrès, institut » et manière de vivre de ses disciples qu'il avait » attirés en un lieu situé près de Paris, et connu

---

1. *Notice historique sur l'église et la ville de Puiseaux*, par M. Jules Dumesnil (Orléans, 1850, in-8°).

» alors seulement pour la mémoire du glorieux mar-
» tyr saint Victor : ce qui l'occasionna de révoquer[1]
» sa fondation, faite l'année précédente au lieu de
» Puiseaux, et l'établit en ce lieu de Saint-Victor,
» qui, fut abbaye royale, ayant pour annexe ledit
» Puiseaux qui demeura prieuré dépendant de cette
» maison[2]. »

Tous les biens, qui formaient la dotation de l'abbaye de Puiseaux, devinrent la propriété de l'abbaye de S[t]-Victor-lès-Paris[3].

Puiseaux n'a donc gardé qu'un an son titre d'abbaye[4]. Son premier titulaire, Hugues, a été véritablement abbé pendant un an.

A partir de 1113, Puiseaux ne fut plus qu'un *prieuré conventuel* jusqu'en 1545, époque où, sous François I[er], il devint *prieuré commendataire* jusqu'à la Révolution[5].

Comme prieuré, Puiseaux dépendait donc de l'ab-

---

1. Saint Yves de Chartres, réformateur des Chanoines Augustins, n'a pas dû être étranger à cette révocation.

2. A. Malingre, *Antiquités de la ville de Paris*. — Cf. Jean de Thoulouse, *Abrégé de la fondation de l'abbaye de Saint-Victor*.

3. Les armes de l'abbaye royale de Saint-Victor furent : *une roue de huit bâtons terminés par une fleur de lys, sur fond de gueules*.

4. Il ne resta plus à Puiseaux que six religieux. L'un d'entre eux avait le titre de prieur-curé. — L'église de Puiseaux pourrait donc, avec quelque raison, revendiquer le titre de BASILIQUE, puisqu'elle est de fondation royale.

5. Un des abbés commendataires de Saint-Victor de Paris, dont dépendait le prieuré de Puiseaux, a été le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans. Ce prélat avait une maison d'habitation dans la rue Saint-Jacques, à Puiseaux. Dans une des maisons de la rue Saint-Jacques, côté méridional, se voit encore, dans une niche, une statue en pierre de saint Éloi. Cette maison était-elle l'habitation, ou le pied-à-terre de tous les abbés commendataires, ou seulement la résidence particulière du cardinal de Coislin pendant son séjour à Puiseaux?

baye de S^{t}-Victor de Paris; mais, comme paroisse, il appartenait au diocèse de Sens. De plus, d'après les chartes de 1112 et 1113, les religieux de S^{t}-Victor avaient à Puiseaux droit de haute, moyenne et basse justice.

Ajoutons toutefois que le faubourg S^{t}-Père, situé à l'est de Puiseaux, n'appartenait pas à l'abbaye de S^{t}-Victor de Paris, mais à celle de S^{t}-Pierre de Ferrières-Gâtinais.

Telle a été la situation de Puiseaux depuis le commencement du XII^{e} siècle jusqu'à la Révolution.

J'ai dit qu'avant le XII^{e} siècle il y avait à Puiseaux une église sous le vocable de saint Sulpice. Quel emplacement occupait cette église? On ne sait rien de précis sur ce point. Était-elle à la place de l'église actuelle, ou attenante au bâtiment situé sur la place S^{t}-Jean et qu'on appelle encore aujourd'hui l'*Hospice*, ou bien enfin, comme semblent l'indiquer les Annales de S^{t}-Victor, se trouvait-elle dans le cimetière actuel, à 500 mètres de la ville? Je ne saurais ni repousser ni soutenir aucune opinion sur ce point.

Au cours de cette notice, j'ai rappelé que Puiseaux, avant de relever directement de l'autorité du Roi de France (avant 1062), faisait partie du Comté du Gâtinais, qui alors était réuni à la Seigneurie de Châteaulandon. Aussi les Seigneurs de Châteaulandon conservèrent pendant de longs siècles des prétentions sur Puiseaux et son territoire. En voici une preuve, la plus saillante que nous aient transmise les Annales :

« Le sieur Maleval ou Maulonart avait reçu en » don du roi Charles V, au XIV^{e} siècle, la terre et la

» châtellenie de Châteaulandon. Il prétendit que le » Fort de Puiseaux, bâti par Louis le Gros pour » défendre l'Église qu'il entourait et le pays qu'il » commandait, devait faire partie de sa juridiction » seigneuriale. Il se présenta donc avec ses hommes » d'armes devant ce Fort, et, sans égard pour les » réclamations du prieur de Puiseaux et des autres » religieux, somma le capitaine du Fort de lui en » remettre les clefs. Ce capitaine, bien qu'établi par » le Roi à la demande des religieux, n'hésita pas, » par *simplesse* ou *autrement*, à remettre les clefs » au sieur de Maleval, qui, de nouveau, l'institua » capitaine, en son nom. Dès lors il s'efforçait de » faire ressortir les religieux de S[t]-Victor à la justice » seigneuriale de Châteaulandon, au grand préju- » dice desdits religieux[1] » et probablement aussi des habitants.

Les religieux en appelèrent au roi, qui, par lettres datées de 1370, força l'usurpateur à rendre les clefs du Fort.

Malgré cette décision royale, le sieur de Maleval, aidé d'un certain chevalier nommé Raymond de Manuel, prétendit, dans la suite, avoir droit de bourgeoisie à Puiseaux et, par conséquent, pouvoir y établir la juridiction du *prévôt des exemptions*. Les religieux en appelèrent encore au roi, lequel, par lettres de 1371, leur donna gain de cause contre leur astucieux voisin.

Les religieux de Puiseaux eurent aussi quelques

---

1. Jules Dumesnil, *loco citato*.

démêlés avec ceux de Ferrières. — Cette puissante abbaye avait fait bâtir une halle dans le Bourg-Sᵗ-Père qui lui appartenait, afin d'y établir un marché régulier. L'abbé de Sᵗ-Victor, sentant tout le tort que cette concurrence si rapprochée devait faire à sa bonne ville de Puiseaux, en appela à l'autorité royale et n'eut de repos que lorsque cette malencontrueuse halle fut démolie et toute vente interdite au Bourg-Sᵗ-Père.

Après avoir raconté ces démêlés, Jules Dumesnil ajoute[4] : « Il fut fort heureux pour les habitants que le « roi daignât maintenir ce droit au profit de l'ab-
» baye de Sᵗ Victor ; car, dans ce temps de guerres
» et de violences, la juridiction ecclésiastique d'une
» abbaye offrait beaucoup plus de garantie et de
» sécurité que celle des seigneurs toujours avides
» de pillage et ne respectant que ce qu'ils étaient
» forcés de craindre. »

Qu'est devenu Puiseaux pendant les guerres du moyen-âge ?

Les archives encore très inexplorées de Sᵗ-Victor et les souvenirs locaux nous apprennent bien peu de choses sur ce point. Toutefois Dom Morin et Dulaure nous ont laissé, sur la valeur des habitants de cette époque, une appréciation générale qui ne peut manquer d'intéresser les habitants actuels de cette ville.

Dom Morin dit en effet : « Les habitants sont cou-
» rageux, d'où ils ont retenu cette épithète de *mutins*,

---

4. *Loco citato.*

» ils témoignèrent leur courage pendant la Ligue,
» ayant résisté au duc de Bouillon, et baron de
» Daulme[1], qui la vinrent assiéger après avoir ruiné
» Chasteau-Landon, mais ils furent si vivement
» repoussez qu'ils furent contrains de se retirer sans
» luy rien faire. »

Dulaure dit aussi : « Les habitants de cette petite
» ville ont signalé en plusieurs circonstances un
» courage qui les a honorés : en 1568 ils contrai-
» gnirent seuls l'armée de Condé de décamper après
» quelques jours d'un siège infructueux ; et plus
» tard le duc de Bouillon tenta vainement de s'em-
» parer de la dite ville. »

Si quelque doute pouvait s'élever sur la bravoure et le courage civique des habitants de Puiseaux à cette époque lointaine, le trait suivant montrerait clairement que les Puisotains d'alors, pour se défendre sans trop de risques, savaient, au besoin, employer la haute éloquence et même les artifices utilitaires de la plus ingénieuse diplomatie. Ils avaient grand soin toutefois d'implorer la protection de la sainte Vierge, patronne de leur église. Écoutez cet intéressant extrait des Annales de S[t]-Victor : Le prince de Condé[2] marchait avec son armée au secours d'Orléans, pillant sur son passage les bourgs et les châteaux.

Il arriva bientôt en vue de Puiseaux, qu'il n'aurait

---

1. Lisez : *baron de Dohna*.

2. Si le fait raconté ici n'est pas le même que celui que raconte plus haut Dulaure, Condé aurait passé deux fois par Puiseaux. Ou bien on doit dire que ce double récit rapporte deux actes successifs du même événement.

pas manqué de livrer aux déprédations de ses soldats. Julien Berthier, alors bailli de la ville, comprit que, devant une armée aussi nombreuse, toute résistance était impossible, et il prit le parti d'aller au-devant de Condé, afin d'en obtenir le salut de son pays. Pour s'assurer un accueil favorable, il ramasse quatre mille livres parmi les habitants (somme énorme pour cette époque), charge sur une voiture six pièces du meilleur vin du pays, et, accompagné de quelques habitants, il se rend au camp ennemi, pendant que la population, réunie dans son église, prie Dieu et la bonne Vierge Marie pour le succès de l'ambassade. Du plus loin qu'elle aperçoit le capitaine huguenot, la petite troupe de Puisotains se prosterne dans une attitude suppliante et semble ne pas oser avancer. Condé, d'abord étonné, fait signe à la délégation d'approcher. Le bailli de Puiseaux s'avance alors vers le Prince, et, *par sa grande et modeste éloquence touche le cœur de Condé qui accepte favorablement la supplication et les offrandes des gens de Puiseaux;* il défend aux soldats de toucher à l'église, de piller la ville, puis enfin lève son camp et disparaît avec son armée. Les habitants attribuèrent leur délivrance à l'éloquence de Julien Berthier leur bailli, et à l'intercession de Marie, leur patronne.

Le Père Jean de Thoulouse raconte le même fait en ces termes[1] : « Ce qui est remarquable de ladite » église de Puiseaux, c'est qu'elle n'a été brûlée par

---

1. Dans Malingre, liv. IV, p. 82.

» les religionnaires, pendant les guerres civiles de » religion, ainsi conservée par les mérites de la » Vierge, qui donna telle grâce à Messire Julien » Berthier, bailli de la ville, envers M. le prince de » Condé, qu'il prévint et empescha qu'elle ne fût » démolie, pillée et brulée, au grand regret de la » soldatesque, l'an 1567. »

Les habitants actuels de Puiseaux gardent par tradition le souvenir des terribles inondations qui, à diverses époques, ont causé d'immenses dégâts dans la ville. Voici les dates où ces inondations se sont produites : 22 juillet 1517 — 22 février 1658 — 19 juin 1698 — 30 août 1727 — 21 juin 1781 — 8 juin 1785. — Jules Dumesnil a inséré dans sa *Notice historique sur Puiseaux* un long extrait des mémoires des deux Bezille, père et fils, ses ancêtres maternels, dans lesquels ces témoins oculaires ont raconté quelques-unes de ces calamités. Nous allons nous permettre de résumer la partie des mémoires de Guillaume Bezille fils, citée par Jules Dumesnil. La plus violente et la plus désastreuse de ces inondations fut celle du 19 juin 1698. Guillaume Bezille nous dit, dans un style naïf mais saisissant, l'arrivée subite et retentissante des grandes eaux, l'épouvantement des habitants surpris en plein sommeil, les cris déchirants des femmes et des enfants, les efforts désespérés des hommes pour sauver leur famille, l'écroulement intermittent et lugubre des maisons, l'angoisse des habitants non encore submergés, qui croyaient à un nouveau déluge de Noë et à la dernière heure de leur ville infortunée, le saint sacrement porté en procession et déposé, vers minuit, sur le

bord du torrent (place du Martroi) où le peuple était à genoux, la messe dite, à une heure du matin, dans l'église, et la coïncidence de cette messe insolite avec l'écroulement des murailles vers la porte du Pavé, qui laissa aux eaux un libre passage vers la campagne, délivrant ainsi une partie de la ville, l'aspect désolé, au petit jour, des rues basses, y compris la rue du Pavé, les ruines amoncelées de toutes parts, la recherche fièvreuse et la découverte déchirante des nombreuses victimes du fléau : quatre-vingts morts, dont trois hommes, douze femmes, et le reste, des enfants depuis le berceau jusqu'à quatorze et quinze ans, le lugubre et interminable convoi emportant, le soir du même jour, au cimetière, les corps des victimes entassés sur des charrettes.....

« Cette inondation causa, on le voit, les plus » affreux ravages. Les habitants attribuèrent en » grande partie aux prières de leur prieur d'avoir » échappé à une ruine totale; ils voulurent en con- » sacrer le souvenir par une fondation annuelle qui » rappellerait les effets de la protection divine dont » ils avaient été l'objet; ils établirent donc, d'ac- » cord avec l'autorité ecclésiastique, une procession » solennelle, qui, chaque année, le 19 juin, devait » faire le tour des murs de la ville, et s'arrêter à la » porte S^t^-Jacques, où il serait chanté une antienne » contre les inondations. Cette procession a lieu » encore aujourd'hui[1]. »

---

1. A notre arrivée à Puiseaux, en 1876, cette procession ne se faisait plus; peut-être l'a-t-on réunie à celle de Saint-Roch qui se fait encore chaque année après la fête de ce saint. — Nous avons entre les mains une

Ces différentes inondations paraissent inexplicables dans un pays éloigné de toute rivière importante. Elles ont été causées par des pluies torrentielles et surtout par des trombes d'eau tombant sur les hauteurs d'Aufferville, Maisoncelle, Burcy, Avrilmont, Garentreville, etc., et qui grâce aux déclivités du sol, descendaient, comme des avalanches, sur Puiseaux.

L'orage qui causa l'inondation de 1785 menaça la ville d'un plus grand danger encore. Vers les quatre heures du matin, le tonnerre tomba sur le clocher de l'église et y mit le feu. « Le tonnerre tomba sur le » clocher, disent les mémoires de Guillaume Bezille, » à environ trois toises de la pointe, où il a mis le » feu, ensuite l'a traversé jusqu'au bas... Heureuse- » ment qu'un jeune homme s'en est aperçu. La con- » sternation a été d'autant plus grande que l'endroit » du feu est inaccessible, sinon à quelques ouvriers » experts et hardis, ce qui s'est heureusement trouvé. » Pour peu qu'ils eussent manqué d'activité dans le » secours, ils auraient donné le temps aux plombs » de fondre et il n'était plus possible de se présenter. » Si le feu fût sorti du clocher, il brûlait la ville en- » tière... Le soir on chanta un *Te Deum* en actions » de grâces où toute la ville assista. »

Le 16 janvier 1714, un incendie consuma vingt-sept maisons du faubourg Saint-Père, avec les meubles, effets et bestiaux qu'elles contenaient. Louis XIV accorda aux victimes de cet incendie remise des im-

---

copie de l'état dressé par M. Rémy-Masson, lieutenant-juge ordinaire du bailliage, après l'inondation de 1781, et constatant 14070 livres de dégâts.

positions qu'elles redevaient pour les années 1713 et 1714.

On me pardonnera ce trop long, bien que très incomplet historique de Puiseaux. Je m'oublie au milieu de ces faits divers du passé, et j'arrive à la question véritable que j'ai résolu de traiter : Puiseaux actuel au point de vue archéologique et ce qui est conservé encore du Puiseaux d'autrefois.

***

Si, de la station du chemin de fer, vous avez jeté un regard du côté de Puiseaux, vous avez pu admirer la belle et gracieuse perspective que vous aviez devant vous. Puiseaux, avec ses maisons entassées, son église monumentale, la tour et la flèche en hélice qui la dominent, la verdoyante ceinture de ses promenades, Puiseaux, dis-je, apparaît comme une grande cité, entourée d'une belle forêt, et se prolongeant jusque sur les hauteurs de Bromeilles, qui semble être un des faubourgs de la ville. Cette illusion, si flatteuse qu'elle soit pour notre amour-propre, ne dure pas longtemps; car, en approchant, vous voyez bien vite que Puiseaux n'est qu'une petite ville de plus de deux mille âmes, mais une petite ville coquette, bien tenue, bien percée, bien pavée... dont les habitants, actifs et intelligents, semblent nés pour le commerce et l'industrie.

A l'entrée de la ville, par la rue du Pavé, qui fait suite à la gracieuse *Avenue de la Gare*, vous trouvez deux solides pilastres, restes des portes bâties, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, par les Religieux du Prieuré.

Dom Morin disait de ces portes, au XVII[e] siècle : « Les portaux de la ville de Puiseaux sont des plus beaux qui se puissent voir, y ayant de grosses tours en pierre de tailles et gros pavillons couvers d'ardoise notamment la porte Sainct Jacques, qui a été bastie par un excellent architecte, nommé Jacques de Bruges, dont elle a retenu le nom[1]. » Or ce Jacques de Bruges, qui était assurément un *excellent architecte*, était en même temps prieur de Puiseaux, ce que laisse ignorer le bon Dom Morin, grand prieur de Ferrières.

Ces portes faisaient partie des fortifications construites par les Religieux du Prieuré[2] pour défendre la ville, au milieu des guerres si fréquentes à cette époque; et, de fait, pendant les guerres de religion et de la Ligue, la ville de Puiseaux ne fut ni prise, ni saccagée[3], son église ne fut ni brûlée, ni pillée, grâce

---

1. Voir plus loin la vue perspective de Puiseaux, par C. Chastillon en 1612. — De ces beaux *portaux* de Puiseaux, il ne reste plus que les deux pilastres que nous venons de signaler. — La *porte du Renard* ou de *Saint-Malhurin* fut abattue par mesure de sûreté publique, en exécution d'un procès-verbal dressé le 19 juin 1780. — La *porte du Pavé* fut démolie pour la même cause, par arrêt du 6 janvier 1783. — La *porte de Paris* ou *d'en haut* subit le même sort et pour le même motif, en 1809, par suite d'une délibération du Conseil municipal. — La *porte Saint-Jacques* fut démolie dans la suite, pour la seule raison que cette porte n'avait pas assez de hauteur pour donner passage aux voitures chargées de fourrages ou de gerbes de blé. Il ne vint alors à l'idée de personne, pour conserver ce remarquable spécimen de l'architecture des XV[e] et XVI[e] siècles, de construire, à côté, un pont qui eût donné satisfaction aux exigences utilitaires des habitants.

2. Ce fut le prieur André de Rély (1485 à 1502), dont le frère était évêque d'Angers et confesseur du roi Charles VIII, qui obtint de ce prince l'autorisation de clore la ville de murailles. Les ressources pour ce travail furent fournies par l'abbaye de Saint-Victor, à charge, pour Puiseaux, de payer la *petite dîme* jusqu'à remboursement complet.

3. Avant la construction des murailles, les habitants, en temps de guerre, se réfugiaient dans l'enceinte du Fort, qui était fortifiée. (Voir

à ses remparts, à la prévoyance des Religieux, à l'activité des gouverneurs et à la vaillance des habitants.

De ces fortifications il ne reste que quelques pans de murs et deux tours en ruine, l'une au Nord, l'autre au Midi : cette dernière, construite par André de Rély, prieur de Puiseaux, dont elle porte le nom, baigne dans les anciens fossés, remplis encore d'eau pluviale et appelés le *Gué*, où les bestiaux du pays vont s'abreuver.

A quelques pas de la tour de Rély, vous trouvez le *faubourg Saint-Père* ou *Saint-Pierre*, dont nous avons déjà parlé. — Dans ce faubourg, deux particularités intéressantes : d'abord, vers le milieu de la rue principale, côté méridional, une cave rectangulaire, en pierres, du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle, mesurant 6 mètres sur 6 mètres dans œuvre, avec une colonne centrale soutenant les retombées des voûtes à nervures, lesquelles, d'autre part, reposent tout autour sur huit autres colonnes à moitié engagées dans le mur. Les chapiteaux des colonnes d'angles portent des figures grimaçantes[1]. En contre-bas de cette cave, existe une autre cave en forme de croix et creusée dans le tuf; on y descend par un escalier de quelques marches, récemment découvert. — De plus, à petite distance de ce faubourg, sur le chemin d'Obsonville, se trouve encore une pierre sur laquelle étaient

---

Charte de Charles V, 1370.) Il est fort probable que, au temps de Jeanne d'Arc, Puiseaux tomba entre les mains des Anglais, qui occupaient déjà Melun, Châteaulandon et autres villes du Gâtinais.

1. Une pareille cave, mais à deux étages et beaucoup plus vaste, existe dans les dépendances de la mairie actuelle, près de l'église.

VUE GÉNÉRALE DE PUISEAUX (par C. CHASTILLON).

gravées deux clefs en sautoir (aujourd'hui à peine visibles). Cette pierre est très ancienne et devait être vraisemblablement une borne indiquant la limite des possessions de l'abbaye de Ferrières, à laquelle appartenait le faubourg Saint-Père. Cette borne porte encore aujourd'hui le nom de *Pierre des clefs*.

Revenons, si vous le voulez bien, à la tour de Rély, et suivons, vers le Nord, la ligne des fortifications. Pendant ce parcours, nous marchons sur l'emplacement des anciens fossés, aujourd'hui presque partout comblés. Sur notre gauche, nous rencontrons bientôt la tour que nous avons signalée plus haut; puis, arrivés à l'emplacement occupé autrefois par la porte de Paris, nous voyons, sur notre gauche, le *Jeu de Paume* où le bon roi Henri IV aimait à *s'esbattre avec les gars* du pays, et, en face de nous, l'allée verdoyante qui conduit au *cimetière*[1]. Cette allée, qui appartient actuellement encore à la fabrique de l'église de Puiseaux, lui fut donnée, en 1680, par Bezille, sieur du Bois-Lalande. On voit encore dans le cimetière la croix de pierre qui marque la tombe du père du donateur, homme érudit pour son temps, poète[2] et grand voyageur. C'est lui qui avait composé son épitaphe que nous transcrivons ici :

---

1. Avant la fin du XVe siècle, le cimetière était attenant à l'église, côté du midi, et s'étendait, en englobant ce qu'on appelle aujourd'hui la rue du Cagnard, vers le bâtiment qu'on nomme encore *l'ancien hospice* et qui sert actuellement d'école maternelle. — Une demoiselle du pays, qui a encore des parents à Puiseaux, donna alors, dit-on, à l'église le terrain occupé actuellement par le cimetière.

2. Cette croix ne porte que ces mots : POËTE BEZILLE, 1664.

CI-GIT BEZILLE LE BONHOMME,
QUI FUT A SAINT JACQUE ET A ROME;
POËTE CHAMPESTRE, HISTORIEN;
HUISSIER ET MATHÉMATICIEN :
LA MORT LE PRIT COMME LES AUTRES :
DITES POUR LUI DE PATRENOSTRES.

C'est lui aussi vraisemblablement qui composa la touchante inscription qui se voyait au-dessous d'un bas-relief placé au tympan de la porte du cimetière et représentant la résurrection de Lazare. La voici :

POUR VOIR OU VA L'EXCÈS DE L'AMOUR CHARITABLE,
NE CHERCHEZ POINT AILLEURS UN EXEMPLE PLUS BEAU :
CELUI-LA DOIT PASSER POUR AMI VÉRITABLE
QUI VIENT CHERCHER L'AMI JUSQUES DANS LE TOMBEAU[1].

Dans le cimetière où l'on pénètre par une porte en pierre, d'un très bon style, au millésime de 1665, trois objets sollicitent votre attention :

1° Une chapelle, probablement construite par le prieur André de Rély, à la fin du XV^e^ siècle[2];

---

1. Cette inscription, qui avait disparu depuis un bon nombre d'années, a été replacée, bien que brisée, au-dessus de la porte de la chapelle du cimetière, et au-dessous d'un excellent bas-relief, dû au ciseau de M. Jules Blanchard, artiste distingué, né à Puiseaux. Ce bas-relief porte ces paroles : *Qui audierint vivent.* — C'est ce même artiste qui, il y a quelques années, a donné le buste en terre cuite, représentant la *Prière* ou l'*Espérance*, que l'on voit dans une niche au tympan de la porte du cimetière, et le bas-relief de la *Nativité* qui se trouve dans l'église de la ville, près de la sacristie.

2. A l'angle extérieur de cette chapelle se lit sur une pierre carrée cette inscription :

DERNIERE MAISON
NOUS AVONS ESTE
COMME VOVS
ET VOVS SEREZ
COMME NOVS

2° Dans cette chapelle, une *Mater dolorosa* de la même époque; avec cette inscription (en caractères gothiques) : *F. André de Rély prieur de Puiseaux a fait faire cette image l'an MD* (1500).

Enfin la croix centrale dont Edmond Michel[1] donne une description et une vue perspective dans ses *Monuments du Gâtinais* et qui, selon cet habile archéologue, remonte à la fin du XI^e^ siècle ou au commencement du XII^e^. « Elle s'élève sur un emmar-
» chement de cinq degrés[2]. La colonne cylindrique
» pose sur une tablette portée par quatre colonnettes
» et par une cinquième, dans le milieu, qui semble
» être son prolongement... Les colonnettes, bases et
» chapiteaux compris, ont 1^m^ 70 de hauteur[3] et la
» croix 3^m^ 30. » Cette croix mérite assurément une visite à cause de son élégance, de son antiquité et de sa rareté[4].

Revenant sur vos pas par l'allée du cimetière, vous pénétrez, par la porte et la rue de Paris, au centre de la ville, et, sur votre passage, vous rencontrez la halle ou marché couvert, construite par André de Rély *(fecit mercatum);* dans une espèce de lanterne, élevée sur le pignon de cette halle, se voit encore la *Chambre des plaids*, où se rendait la justice. — Puis enfin vous vous trouvez en face de

---

1. Edmond Michel (de Fontenay, près Ferrières), fondateur et premier président de la *Société archéologique du Gâtinais,* prématurément enlevé à la science et à l'affection de ses collègues.

2. Il y a quelques années, ces cinq marches ont été réduites à trois, par les ordres d'un adjoint de Puiseaux. Cette plate-forme qui supporte cette croix est démesurément trop large.

3. C'est plutôt 2^m^05 qu'il faut dire.

4. Cf. de Caumont.

l'Église, devant laquelle je vous demande de vous arrêter un instant.

Cette façade de l'église de Puiseaux, sans avoir l'aspect imposant et grandiose des basiliques des cités populeuses ou de nos riches abbayes, ne manque pas cependant de grandeur et de beauté. Elle offre spécialement à notre attention les deux petites archivoltes à redents qui accompagnent la grande archivolte de la porte centrale et qui retombent sur des colonnes isolées; — dans le tympan de cette porte, une statue de la sainte Vierge allaitant l'enfant Jésus, type très rare de la Vierge-Mère. Je ne vous dirai rien de la flèche en hélice, si gracieuse et si originale, qui termine le clocher; ni des disgracieux appentis[1] qui recouvrent les basses-nefs et qui remplacent, depuis le rétablissement du culte en 1802, les couvertures en plomb enlevées pendant la Révolution. Edmond Michel, dernier auteur qui ait décrit l'église de Puiseaux[2], ne dit rien des mosaïques, en grande partie tombées, qui couvrent la façade de l'Église, ni des peintures à l'eau qui s'étalent sur les parois intérieures du monument, depuis les clefs de voûte jusqu'à deux mètres environ du sol. Vous voudrez bien me pardonner si j'imite

De votre premier et regretté président
Le silence... éloquent.

---

1. Ces appentis bouchent les fenêtres de la grande nef et masquent les colonnes sur lesquelles portent les arcs-boutants, en quart de cercle, qui contrebutent les voûtes au point de leur poussée. C'est le manque d'argent qui, en 1802, fit remplacer le plomb disparu par cette lourde et disgracieuse construction. M. Dumesnil (loc. cit.) dit aussi que trois cloches furent enlevées et fondues pendant la Révolution.

2. *Monuments du Gâtinais* (chez Herluison, Orléans, 1879, in-4°).

A votre entrée dans l'Église, dont vous admirez les vastes proportions, vous trouvez sur le dernier pilier de la grande nef, côté du Midi, une pierre carrée, qui a la prétention de faire remonter la construction du monument au commencement du XII^e^ siècle. Mais, comme le remarque justement Edmond Michel, « cette plaque, écrite en caractères » latins, ne remonte, par son style et son ortho- » graphe, qu'au commencement du XVII^e^ siècle; on » ne peut donc s'en rapporter absolument à elle » pour la date de la construction de Notre-Dame. » Le bâtiment, qui fut la chapelle ou l'église du » couvent fondé par Louis le Gros, a dû être rem- » placé au XIII^e^ siècle par l'église actuelle; sa con- » struction, en effet, s'oppose à ce qu'elle remonte » aux premières années du XII^e^ siècle. — Soit qu'elle » ait été détruite, soit qu'elle n'ait pas été terminée, » toute la partie méridionale date du XV^e^ siècle[1] ».

Dans cet intérieur de l'église, dont la façade ne fait point supposer la grandeur et l'élégance, je signalerai à votre attention : — l'alliance harmonieuse des trois époques du style gothique; — l'inflexion ou renversement de tous les piliers de la grande nef, inflexion tellement régulière depuis le premier jusqu'au dernier pilier et des deux côtés, que quelques artistes y ont vu, et non sans raison,

---

1. L'église de Puiseaux a la forme d'une croix latine; elle est orientée du Couchant au Levant. — Elle a 51 mètres de long, sur 21 mètres de largeur dans œuvre. La hauteur de la grande nef et du chœur est de 16 mètres 20; celle des basses-nefs est de 7 mètres 20. La grande nef a 7 mètres de largeur, et les basses-nefs 5 mètres 50. — Le clocher a une élévation de 66 mètres au-dessus du pavé de l'église. — L'église de Puiseaux est classée parmi les monuments historiques de France.

un effet prévu et voulu par l'architecte, tandis que d'autres amateurs n'y voient qu'un tassement de la construction; — *l'inclinato capite* très sensible et indépendant de l'inflexion que nous venons de signaler; — la « Chapelle du Sépulcre » ou chapelle du Calvaire (xv^e^ siècle), où se trouve une *Descente de Croix* du xv^e^ ou xvi^e^ siècle, bien que le vêtement d'un personnage, près de la croisée, porte la date de 1126; — au-dessus de la porte du sépulcre, un *Quo vadis* de P. Balze, élève distingué d'Ingres; ce tableau est d'un beau caractère; — vis-à-vis, une *Adoration des Bergers*, signée Naigeon, ancien conservateur du Musée du Louvre et dernier propriétaire du château de Bromeilles, aujourd'hui démoli; — le triforium, surmonté d'une belle et rare rosace, au transept septentrional; — du même Balze, aux extrémités des nefs collatérales, deux autres tableaux, l'un, *l'Assomption de la Sainte-Vierge*, l'autre, *Saint Roch priant pour les pestiférés;* ces tableaux, malgré leur réelle valeur, ont le grand défaut d'obstruer les fenêtres, qui terminaient gracieusement ces deux nefs, et qu'on a murées pour leur faire place; — la sacristie, du xv^e^ siècle, près de laquelle se trouve le bas-relief de M. J. Blanchard, que nous avons signalé plus haut; — la *Pietà*, reproduction en plâtre du groupe en marbre de Samson qui a eu le grand prix à un de nos salons de sculpture; — à l'autel de saint Roch, dans une châsse des plus modernes, une custode du xii^e^ ou xiii^e^ siècle, en cuivre doré, émaillé et cloisonné, et plusieurs autres reliquaires fort intéressants; — les quatre énormes piliers, cantonnés d'un grand nombre de colonnettes

montant du sol aux voûtes, qui supportent le clocher; — les six fenêtres du chevet, placées sur deux rangs; celles du rang supérieur portent à l'extérieur un ornement à dents de scie...

Enfin, si, par la porte qui est près de l'autel de S[t]-Roch, au chevet de l'église, vous pénétrez au presbytère, vous verrez, dans le salon, une vieille tapisserie au petit point, du XVI[e] siècle; trois tableaux de valeur dus, selon les uns, à Coypel, et selon les autres, au Poussin[1]; ce sont au moins de belles copies des toiles de ces illustres peintres. Malheureusement la modicité des ressources de la fabrique, à qui ils appartiennent, ne permet pas de les débarrasser de l'épaisse couche de poussière et de fumée qui les recouvre[2].

Quel souvenir Puiseaux a-t-il gardé des religieux de S[t]-Victor qui ont partagé sa vie depuis le XII[e] siècle? — Tout d'abord on peut et on doit dire que si Louis VI a fondé l'abbaye de Puiseaux, transformée, un an après, en simple prieuré conventuel, ce sont les religieux, et, parmi eux, André de Rély,

---

1. Le Poussin venait, tous les ans, dit-on, passer ses vacances à Puiseaux, chez un de ses amis. Emmenait-il avec lui quelques-uns de ses élèves? Y avait-il au prieuré quelques religieux peintres? Les uns ou les autres ont-ils travaillé à ces toiles sous la direction du maître? On l'ignore. — Au commencement de ce siècle, le peintre Vernet passait aussi ses vacances à Puiseaux.

2. Il est probable que les trois tableaux indiqués ci-dessus étaient placés, avant la Révolution, dans le salon du presbytère où les boiseries étaient, comme on le voit encore, disposées pour leur servir d'encadrement de fonds. Vendus à la Révolution, ils furent plus tard rachetés par M. l'abbé Pannier, enfant du pays, devenu curé-doyen de Puiseaux, et donnés par lui à la fabrique, pour servir d'ornement au presbytère. (Voir les registres de la fabrique, 6 juillet 1833).

qui ont fait la ville de Puiseaux[1]. Ce sont eux, en effet, qui l'ont agrandie, entourée de murailles; eux qui ont obtenu son marché, ses foires, construit la halle, l'église, la chapelle du cimetière; eux qui ont fait son pavage, amené dans ses murs les eaux de la Rigole; ce sont eux qui l'ont défendue contre les déprédations du moyen-âge et l'ont maintenue en pleine prospérité, tandis que d'autres villes voisines ont été maintes fois incendiées et saccagées. Aussi J. Dumesnil a-t-il pu écrire en toute vérité :

« Le gouvernement de l'abbaye et des prieurs avait » duré sept siècles, et, pendant cette période, on » peut dire qu'il avait été constamment équitable. » C'est une justice à rendre aux religieux et aux » anciens seigneurs de Puiseaux, que leur admi- » nistration fut toujours exempte de violences et de » persécutions et bien préférable, sans aucun doute, » à celle des seigneurs laïcs. »

N'oublions pas d'ajouter, pour répondre à certaines préoccupations actuelles, que les religieux avaient ouvert des écoles gratuites pour tous les enfants du pays. De ces écoles sont sortis des prêtres, des religieux et même un abbé de S[t]-Victor, Jean Leboiteux.

Si je ne tenais à ne pas sortir du cadre de mon programme, je ferais une rapide excursion au cimetière gallo-romain de Briarres, à 4 kilomètres de

---

1. Le prieur André de Rély fut assassiné, le 23 juin 1502, près le moulin de Chariau, par les trois frères Jean, Pierre et Guillaume Hutin, de Châtillon, trois mauvais drôles que le susdit prieur avait souvent et vertement repris de leurs désordres. Il fut enterré au milieu du chœur de l'église; il ne reste, paraît-il, aucune trace de son tombeau.

Puiseaux, dont M. Martellière, dans nos *Annales*, et M. Léon Dumuys dans les *Annales de la Société archéologique de l'Orléanais*, ont donné d'intéressantes descriptions, et reviendrais à Puiseaux par une *voie romaine* qui traverse cette ville de part en part et dont l'existence est constatée par M. Le Roy. — Je rappellerais volontiers aussi les divers séjours et passages de nos rois à Puiseaux : Charles IV, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri IV, Louis XIII[1] et spécialement saint Louis, dont le confesseur de la reine Marguerite dit dans ses mémoires : « Le Roi allait, trois ou quatre fois » l'an, à Puiseaux en Gâtinais, ou en d'autres lieux, » qu'il jugeait être plus pauvres, et là faisait réunir » deux cents indigents; il leur servait à manger et » donnait à chacun douze deniers parisis et un pain » après dîner. »

Quel que soit le charme de ces lointains souvenirs, il faut s'arrêter; aussi bien n'ai-je eu garde d'aborder l'histoire de Puiseaux depuis la Révolution, m'estimant heureux d'avoir encore quelques courts instants à passer encore avec vous.

Abbé Cartaud,

Curé doyen de Puiseaux.

---

1. Cf. Eug. Thoison, *Les séjours des Rois de France dans le Gâtinais* (ouvrage publié en 1888 par la *Société archéologique du Gâtinais).*

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

MILLY-EN-GATINAIS

(SEINE-ET-OISE)

(Suite).

CHAPITRE III

ANCIENNES JURIDICTIONS

Bailliage.

Il y avait anciennement à Milly une élection, c'est-à-dire une juridiction chargée de juger les différends touchant les tailles, les aides et les gabelles, mais cette élection fut supprimée au XVIII[e] siècle et réunie à celle de Melun, l'une des vingt-deux de la Généralité de Paris. Il n'y eut plus, à Milly, d'autre tribunal qu'un bailliage seigneurial qui ressortissait directement du Parlement de Paris. C'est ce qui résulte des lettres-patentes de Louis XI, datées de Plessis-les-Tours, en novembre 1480[1].

---

1. *Ordonnances* de Laurière et Secousse, XVIII, p. 595.

Malgré cela, Melun prétendait que Milly était de son ressort et qu'on en appelait de Milly à Melun. Il y eut également contestation entre les seigneurs de Milly et Gaston d'Orléans, duc de Nemours, frère de Louis XIV, qui prétendait aussi que le bailliage de Milly ressortissait à celui de Nemours. Une instance était encore pendante à ce sujet en 1766 et ne paraît avoir été réglée définitivement qu'en 1792.

Le 13 mars 1791, on voit à l'Assemblée Constituante la ville de Milly demander une justice royale.

Baillis.

La liste en est forcément bien incomplète, mais nous donnons le peu de noms que nous avons pu rencontrer :

En 1506, Loys de Souchay[1]; — vers 1630, François Fournival[2]; — en 1658, Antoine Godin[3]; — en 1694, Pierre Godin[4]; — vers 1700, Pierre Pachau, sieur du Champtier, décédé à Milly le 11 juin 1740, d'après sa pierre tombale qui est dans l'ancienne chapelle S[t] Nicolas; — en 1749, Pierre Gillet de La Renommière[5].

Lieutenants au Bailliage.

Nous connaissons seulement :

En 1572, Mathurin Amaneux; — en 1600, Simon

---

1. *Coutume de Melun.*

2 et 3. Arrêt du Parlement de Paris (7 juin 1658).

4 et 5. *Minutes de notaires.*

Nioche; — en 1610, Simon Vigeon; — en 1677, Jacques Néret[1].

Procureurs du Fisc.

En 1506, Rolin Banchet est procureur fiscal[2]; — en 1554 et 1560, Jean Le Gallois[3]; — en 1573, Charles Le Gallois; — en 1600, Étienne Caillou; — en 1644 et 1654, René Garnier; — en 1670, Jacques Néret[4]; — en 1705, Pierre Lépinette; — en 1767, François Billarand.

Nous connaissons encore :

En 1506, Adam Bizon, prévôt de Milly[5]; — en 1574, Robert de Laborne, archer des gardes du corps du duc, capitaine de Milly[6]; — vers 1595, Simon Nioche, receveur au bailliage[7]; — en 1716, Pierre Lépinette, maire; — en 1753, Jacques Trumeau du Clos, juge civil et président du grenier à sel de Malesherbes, maire ancien et alternatif de Milly[8].

Eaux et Forêts.

Le parc dépendant de la seigneurie de Milly était une petite forêt contenant, en l'année 1700, quatre cent soixante arpents. Cette forêt dépendait de la maîtrise des eaux et forêts de Fontainebleau[9].

---

1. *Registres paroissiaux de Nemours.*
2 et 3. *Coutume de Melun.*
4. Abbé Genty, *Histoire de la Norville,* p. 167.
5. *Coutume de Melun.*
6. *Minutes de notaires.*
7 et 8. *Archives de Seine-et-Marne.*
9. A. de Boislisle, *Mémoires de l'intendant de la généralité de Paris* 1881, in-4°), I, p. 316.

Canton.

En 1790, lors de la division territoriale de la France, Milly devint l'un des sept cantons du district d'Étampes, qui étaient : Angerville, Chamarande, Étampes, La Ferté-Alais, Maisse, Milly et Saclas.

Enfin, Milly ne cessa pas d'être un chef-lieu de canton depuis les nouvelles divisions de l'arrondissement d'Étampes en 1800 et 1811.

Doyenné.

Au point de vue ecclésiastique, Milly était le chef-lieu de l'un des trois doyennés de l'archidiaconé du Gâtinais[1].

A une charte de novembre 1277 est appendu le sceau du doyen de Milly, qui est ainsi décrit par Douët d'Arcq[2] :

« Sceau rond de 30 mill. Une fleur de lys sur les pétales de laquelle sont perchés deux oiseaux et qui est accompagnée en pointe de deux étoiles :

✠ S. DECANI XPIANITATIS MILLIACI AD CAS
(Sigillum Decani Christianitatis Milliaci ad causas). »

---

1. P. Quesvers et H. Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens* (Paris, 1894, in-4°).

2. *Archives nationales*, n° 7913.

CHAPITRE IV

ANCIENS USAGES

Toully.

L'arrêt du Parlement de Paris du 7 juin 1656, relatif à la saisie de la baronnie de Milly, nous apprend que Philibert Le Jau, seigneur de Chamberjot, mit opposition sur différents fiefs et droits lui appartenant, droits de languayage, plaçage, hallage... et notamment sur « le tiers du droit de coutume de la ville de Milly nommé *Toully* », les deux autres tiers revenant aux seigneurs barons de Milly.

En quoi consistait ce droit qui paraît n'avoir existé sous ce nom que dans la baronnie de Milly? Un procès qui eut lieu en 1718 va nous édifier à ce sujet. Nous en trouvons les détails dans une pièce imprimée ayant pour titre : *Mémoire pour Messire Marc Antoine de Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, baron de Milly..., contre dame Anne de La Guérinière, veuve du sieur Jean Henry Le Jau, écuyer, seigneur de Chamberjot.*

Le droit de « toully » se percevait à Milly, les jours de foire, sur les animaux exposés en vente.

Il était de dix deniers pour chaque porc, bœuf ou vache, deux sols pour chaque cheval et bête asine, et huit sols quatre deniers pour chaque centaine de moutons et de brebis.

C'était donc une sorte de droit de plaçage qu'on appelait suivant les contrées : tolle, toulle, tonlieu, tonlis, tonnelieu et thonneu[1].

Des contestations eurent lieu entre les seigneurs de Milly et ceux de Chamberjot, à partir de l'année 1488, au sujet de la perception de ce droit seigneurial.

En 1606, fut passée une transaction entre le connétable de Montmorency et le comte de Belin, d'une part, et les héritiers de Le Jau de Vertau, conseiller au Parlement, de l'autre.

Aux termes de cet acte, le connétable et le comte de Belin jouirent des deux tiers du droit de coutume, et les héritiers Le Jau de l'autre tiers. Ces derniers se désistent de différents droits de plaçage, hallage et tretellage en faveur des seigneurs de Milly, ainsi que de plusieurs fiefs, notamment de 120 arpents de terre du fief du Rouvre, de cent sols parisis de cens dus à ce fief et de quatre arrière-fiefs de la baronnie.

La transaction ne mit pas fin au différend, car les seigneurs de Milly et de Chamberjot affermaient chacun de leur côté leur part dans le droit de coutume, et une sentence arbitrale du 16 septembre 1714 décida que les baux du dit droit seraient faits conjointement par les deux parties.

La dame Le Jau confondit en 1715 le droit de coutume avec le droit de plaçage proprement dit. Le mémoire nous apprend que, le 28 octobre 1715,

---

1. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire de l'ancien langage françois.*

jour de la foire de Saint-Simon, elle envoya un huissier dans toutes les places et marchés de Milly pour percevoir les droits sur toutes sortes d'animaux, mais cet huissier en fut empêché par les officiers de la baronnie. Par une sentence du bailli de Milly (30 décembre 1715), la dame Le Jau se fit adjuger 600 livres de dommages-intérêts, mais le marquis de Lanmary, baron de Milly, riposta en faisant saisir féodalement en 1716 les fiefs que la dite dame possédait en sa mouvance.

Deux sentences du bailli de Milly, des 16 juin et 3 septembre 1716, décidèrent que la dame Le Jau communiquerait au marquis de Lanmary diverses transactions faites avec ses enfants, faute de quoi elle serait tenue de lui payer 13200 livres pour droits de quint et requint.

Le baron de Milly appela au Parlement de la sentence arbitrale du 16 septembre 1714, et la dame Le Jau des deux sentences de 1716.

Quint et Requint.

Parmi les anciens droits seigneuriaux qui étaient en usage autrefois en France et notamment à Milly, il faut encore citer les droits de quint et requint.

Le droit de quint mettait le seigneur dominant d'un fief en état d'exiger la cinquième partie du prix du fief mouvant de lui, lorsqu'il était vendu; le droit de requint consistait à ajouter au droit de quint la cinquième partie de celui-ci[1].

1. Collection Denizart, IV (1775).

Le 15 juillet 1718 fut portée devant le tribunal du bailliage de Milly une cause concernant les dits droits.

Il s'agissait de savoir si le marquis de Lanmary, baron de Milly, pouvait exiger deux droits de quint et requint, à cause de la double vente et mutation du fief des Essarts relevant de la baronnie de Milly, d'abord aliéné et cédé par Joseph Cressac de La Bachellerie à Daniel Porchon de La Villette, moyennant 450 livres de rente remboursables au principal de 9000 livres par contrat du 3 avril 1702, et depuis revendu à François Guittard, receveur de la ferme de Poissereau, le 8 mars 1714, à la charge d'acquitter les vendeurs de la dite rente et des autres charges portées à l'acte de 1702.

Le tribunal de Milly n'ayant pas reconnu les droits de son seigneur, celui-ci fit appel au Parlement de Paris, lequel, par arrêt du 22 février 1722, condamna Guittard à payer au baron de Milly, suivant la coutume de Melun, deux droits de quint et requint[1].

Péage.

Les anciens droits de péage par terre, qui étaient perçus par les seigneurs du lieu, ont été supprimés à Milly par arrêt du conseil d'État du 21 octobre 1738, mettant fin aux prétentions du marquis de Lanmary, baron de Milly; mais cet arrêt lui réserve les droits de foires et de marchés et autres qui sont dus à Forges et Milly-en-Gâtinais[2].

---

1. Boucher d'Argis, *Code rural* (1774, in-12), I, p. 220.
2. *Archives nationales*, E. 1153.

Chasse.

Les habitants avaient autrefois la réputation d'être grands chasseurs; on peut s'en convaincre surtout par la teneur de la charte qui leur a été octroyée en 1371 et en 1373 par Guillaume de Montenay, sire de Milly, et par sa femme Isabelle de Meulan, charte leur donnant le droit « de pouvoir chasser à toujours, à toutes manières d'engins et tout ainsi que mieux plaira à iceux habitans, à connins, aux lièvres et à toutes menues bestes... »

La défense de chasser a été prononcée[1] par un arrêt du Parlement de 1658, sur l'adjudication de la terre de Milly, en faveur du président Perrault, arrêt basé sur la qualité de vilains attribuée aux habitants de Milly.

Pacage.

L'un des droits seigneuriaux qui ont été concédés aux habitants de Milly par Isabelle de Meulan, en 1373, est celui de pacage, c'est-à-dire le droit de faire paître l'herbe qui se trouvait dans les garennes de la seigneurie.

D'après un mémoire, signé Bos, rédigé et imprimé en 1855, environ mille bêtes étaient nourries de cette manière à la fin du dernier siècle, mais il n'y avait plus guère qu'une quarantaine de vaches qui allaient paître dans les bois à cette époque. Le droit a été complètement supprimé en 1856.

---

1. *Droits concédés aux habitants de Milly* (Fontainebleau, 1855, in-8o).

L'usage de ce droit n'a donné lieu à aucune contestation pendant cent vingt-cinq ans; un malheureux pâtre de Milly fut enfermé par ordre de l'amiral de Graville, mais deux arrêts du Parlement (1501 et 1509) donnèrent gain de cause au pâtre et aux habitants qui furent maintenus dans leurs droits.

En 1669, par suite de l'ordonnance nouvelle sur les Eaux et Forêts, il y eut incertitude sur les droits de chacun, et le seigneur d'alors, Louis Beaupoil de Saint-Aulaire, fit avec les habitants un arrangement aux termes duquel ces derniers ne menèrent leurs bestiaux que dans les bois défensables et se contentèrent de couper l'herbe des jeunes taillis pour la faire manger à l'étable.

Cela n'empêcha point qu'en 1699 M. Beaupoil de Saint-Aulaire fit saisir les meubles d'un nommé Clauzier, mais celui-ci eut encore gain de cause devant le Parlement.

A partir de 1761, c'est-à-dire lors de l'arrivée au château de la famille du Lau d'Allemans, les habitants eurent beaucoup à souffrir dans l'usage de leurs droits. En effet, des procès-verbaux, des assignations et des jugements nombreux furent employés pour arracher tout ou partie des anciens droits, au point qu'un jour les habitants s'assemblèrent dans une église pour délibérer sur la conduite qu'ils avaient à adopter, mais l'assemblée fut dissoute par ordre du seigneur.

Plus tard, la justice ayant été de nouveau saisie de l'affaire, un nouvel arrêt du Parlement (1785) donna encore raison aux habitants.

La situation des habitants s'est donc améliorée à

partir de cette époque et ils purent jouir en paix de leurs droits d'usage jusqu'en 1846, époque de la mort du dernier du Lau, mais de nouvelles difficultés leur furent suscitées sous l'administration de la veuve du Lau, et elles ne prirent fin qu'à sa mort, arrivée en 1856[1].

Ses héritiers rachetèrent ces droits à la ville de Milly en échange d'autres droits séculaires qu'ils possédaient encore dans cette ville.

Cheptel.

Un usage ancien qui se pratiquait souvent à Milly consistait à « bailler à cheptel ». On sait que, dans le bail à cheptel, un propriétaire donne des bestiaux à son fermier pour cultiver ses terres, et le profit se partage entre le bailleur et le preneur. Ou bien, comme cela avait lieu à Milly, le fermier louait des vaches aux habitants en se réservant la moitié de leur produit.

Cette bonne et sage coutume contribuait au bien-être général, et la misère était pour ainsi dire inconnue.

A Milly, il y avait un pâtre communal qui rassemblait les bestiaux au son d'un instrument. Il existait dès le commencement du XVI[e] siècle, et probablement longtemps avant cette époque; nous voyons en 1501 un pâtre de Milly enfermé par ordre de l'amiral de Graville pour une question d'herbage.

A un certain moment, un pâtre ne suffisant pas, il

---

1. *Pâturage, herbage et chasse de Milly* (1856, in-4°).

y en avait deux qui étaient chargés chacun d'un troupeau.

Les pâtres n'étaient pas fortement payés à la fin du dernier siècle, car un arrêté de la municipalité de Milly (23 fructidor an II) alloue « à Pierre Morin, pâtre et garde des vaches du faubourg St-Pierre, à partir de l'auberge de la Corne, huit sols par mois au lieu de six sols, à raison de la cherté des vivres[1] ».

CHAPITRE V

ANCIENNES MESURES

Mesures en général.

D'après des documents de l'époque, les mesures en usage à Milly et aux environs ont été relevées officiellement le 30 germinal an IV. Il n'y avait pas d'étalons pour les anciennes mesures de Milly qui s'établissaient sur le pied de roi. Cependant, il faut faire une exception pour les mesures de capacité qui avaient la « mine » ou le « minot » pour étalon[2].

Dans les anciennes pièces imprimées ou manu-

1. *Registre des délibérations de Milly* (Archives communales).
2. *Archives de Seine-et-Oise.*

scrites, notamment dans un arrêt du Parlement de Paris, du 7 juin 1658, il est souvent question des « septiers, boisseaux et mines de bled, mesure de Milly[1] ».

Ceci explique l'existence d'un étalon.

Comme il était lourd et encombrant, personne ne voulut, en l'an IV, le transporter à Versailles, pour satisfaire aux décrets de la Convention, sans avoir été préalablement payé[2].

Il s'agit sans doute ici de l'étalon de la mine de Milly que nous avons eu la bonne fortune de retrouver au musée de Cluny.

Cette pièce ancienne (du XIVe siècle sans aucun doute) a été faite par Rogier d'Amiens et sur l'ordre

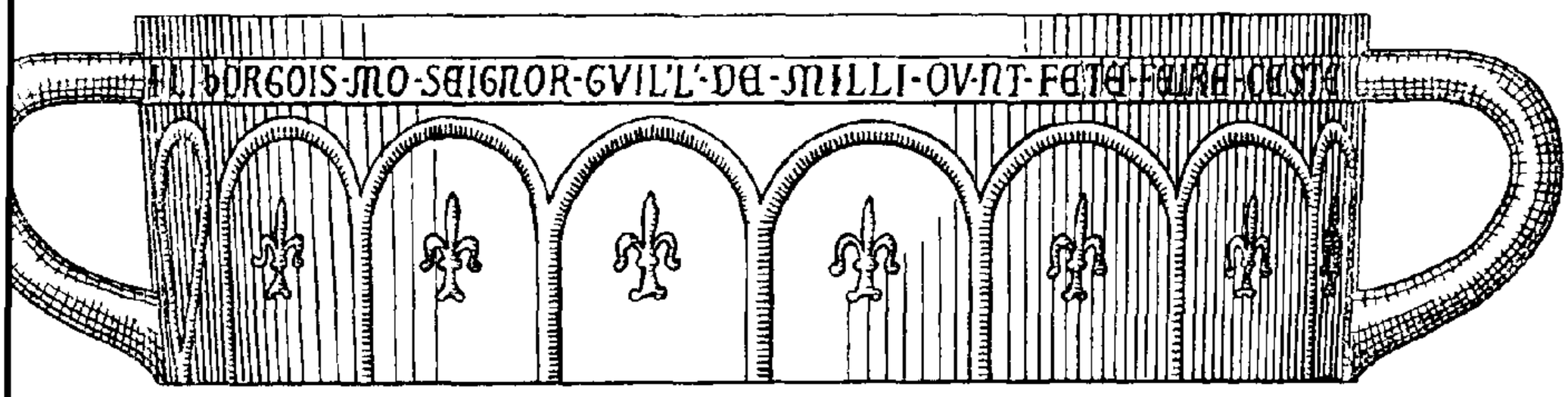

MINE DE MILLY

(d'après l'original, au musée de Cluny).

des bourgeois de Milly, pour leur seigneur Guillaume.

Elle est munie de deux anses; extérieurement, elle est décorée d'une arcature en plein-cintre et de

---

1. La mine de Milly étant beaucoup plus petite que d'autres, notamment celle de Paris, on l'appelait généralement le minot au dernier siècle.

2. *Archives de Seine-et-Oise.*

fleurs de lys en relief. Au-dessus, sur une seule ligne, on lit cette curieuse inscription :

✠ LI BORGOIS · MŌ · SEIGNOR · GVILL' ·
DE · MILLI · OVNT · FETE · FEIRE · CESTE ·
MINE · BONE · ET · BELE · P · SO · GRE ·
✠ ROGIER · DE · AMIENS · ME · FECIT ·

D'après ses dimensions (diamètre intérieur, $0^m 512$ en haut et $0^m 500$ en bas ; hauteur, $0^m 141$), nous avons évalué sa contenance qui serait de 28 lit. 35 centièmes.

On attribuait souvent au seigneur du lieu la garde de l'étalon.

Le seigneur Guillaume dont il est question ici n'a pas été le seul de ce nom, mais par le style des caractères de l'inscription et par celui de la mine elle-même, nous croyons devoir l'attribuer à Guillaume de Montenay, celui-là même qui avait accordé aux habitants une charte d'affranchissement en 1371. Il est du reste le dernier seigneur de Milly du nom de Guillaume.

Les mesures de longueur étaient :

Toise = 6 pieds de Roi ;

Pied de Roi = 6 pouces ;

Pouce = 12 lignes ;

Aune = celle de Paris ou 3 pieds, 6 pouces, 10 lignes 5/6.

Les mesures agraires étaient : l'arpent et ses subdivisions pour les terres à blé, vignes, prés et bois ; — la perche pour les champs et vignes, d'une longueur variable pour les environs de Milly (valant

---

1. Aujourd'hui *Artolu*, commune de Videlles (Seine-et-Oise).

20 pieds à Milly, Retolu[1], Soisy, Courances, Oncy, Dannemois, Bonneveau, Buno en deçà de la rivière, et à Boutigny, terroir de Marchais; et 22 pieds à Videlles, Buno au-delà de la rivière et dans l'autre partie de Boutigny).

Les mesures de solidité étaient : pour le bois de chauffage, la corde de 8 pieds de couche sur 4 de haut, comme à Paris et à Versailles. La longueur des buches, 3 pieds 8 pouces pour la grande corde, et 2 pieds 6 pouces pour le calin.

Les mesures de capacité (liquides), étaient :

Le muid = 150 pintes;
La pinte[1] = 2 demi-pintes ou chopines;
La chopine = 2 quarts de pinte ou 2 demi-setiers;
Le demi-setier = 2 demions ou 2 1/8 de pinte;
Le tonneau = 1 futaille, jauge d'Orléans.

Les mesures de capacité (grains) étaient :

Le muid = 8 sacs;
Le sac = 12 boisseaux;
Le setier[2] = 8 boisseaux;
Le minot = 1 boisseau et demi;
Le rondin = 1/4 de boisseau.

Les mesures de poids :

La livre = 16 livres (poids de marc).

D'après ces données, puisées à des sources offi-

---

1. La pinte était la mesure de Saint-Denis à Milly, Videlles, Boutigny, Courances, Moigny, Oncy, Buno et Bonneveau; tandis qu'elle était la mesure de Pontoise à Dannemois et Soisy-sur-Ecole.

2. D'après le tableau donné par Delamare (*Traité de la police*, 1705, II, p. 745), le setier de blé contenait 8 boisseaux (176 livres), et le setier d'avoine 12 boisseaux (44 livres).

cielles[1], nous avons établi la valeur des principales mesures de Milly :

La toise = 1 mètre 9490363 1, comme à Paris;

Le pied = 0m 324839385;

L'arpent[2] = 42 ares 20 centiares 825;

La corde de bois à brûler, un peu plus grande qu'à Paris, et dans le rapport de 22 à 21 avec cette dernière, valait 4 stères 0219, tandis que celle de Paris valait 3 stères 8391.

On se servait à Milly de la pinte de Saint-Denis qui était presque le double de celle de Paris et qui, comme celle-ci, était très usitée en France.

Elles étaient dans le rapport de 14 à 9, d'après l'Encyclopédie de Diderot; mais, suivant une ordonnance de février 1751, 3 pintes de Paris formaient 2 pintes de Saint-Denis.

CHAPITRE VI

Coutume.

On suivit pendant longtemps à Milly la coutume de Lorris qui était en usage dans presque tout le Gâtinais, mais, à partir de l'année 1506, cette ville fut soumise à la coutume de Melun.

1. *Archives de Seine-et-Oise.*

2. Il était en usage en Brie, en Champagne, en Gâtinais et en Orléanais, et on l'appelait aussi l'arpent commun. L'arpent de Videlles, qui était l'arpent d'ordonnance, était beaucoup plus grand et valait 51 ares 7 centiares 198.

Le 2 septembre 1497, le roi Charles VIII convoqua des députés à l'effet de rédiger les coutumes de Melun et les lettres sont signées « Par le Roi, le sire de Graville »; mais ce projet ne fut exécuté qu'en vertu de lettres patentes de Louis XII, son successeur, datées du 23 mai 1506.

Dans le procès-verbal de rédaction, daté de Melun le 5 octobre 1506, on constate la présence des députés suivants de la ville de Milly :

Louis de Souchay, bailli de Milly;

Rolin Blanchet, procureur de Milly;

Adam Bizon, prévôt de Milly;

Jehan Le Fèvre, pour l'église et chapitre de Notre-Dame de Milly;

Jehan Le Roy, chantre de l'église Saint-Jacques de Milly.

Ces trois derniers ont protesté et dit que la châtellenie de Milly devait être gouvernée par les coutumes de Gâtinais et de Lorris, « que la comparoisance qu'ils faisoient estoit pour obéir au roy... et non à la commission du bailly de Melun, ausquelz la baronnie et la chastellenie n'est en rien subjecte, mais ressortit sans moyen en la cour de Parlement...[1] »

Le 16 avril 1560, lors de la réformation de la coutume de Melun, on voit comparaître en tête des députés de la noblesse Messire François de Vendôme, vidame de Chartres, seigneur de Milly, représenté « par maistre Jean Le Gallois, son procureur fiscal, assisté de maistre Jean Poncet son avocat...; ledit

---

1. *Coutumes des Gaules*, III, p. 429.

Le Gallois a dit qu'il n'entendoit pas la comparition par luy faite préjudicier aucunement audit seigneur, droits et prérogatives de ladite baronnie et chastellenie de Milly : laquelle ressortissait sans moyen à la cour de Parlement et n'estoit en rien sujette audit bailliage, sinon ès cas de l'édit[1] ».

La ville de Montargis prétendait aussi imposer sa coutume au bailliage de Milly, car, lors de la rédaction de cette coutume, le 9 septembre 1531, défaut fut prononcé contre « les dame, manans et habitans de Milly-en-Gastinois[2] ».

D'après un article de la coutume de Lorris, les habitants de cette localité étaient exemptés de tous péages jusqu'à Étampes, Orléans, Melun et Milly[3].

On trouve les mêmes dispositions dans les chartes accordées à plusieurs villages du Gâtinais, notamment dans l'article 4 de la coutume de Boiscommun accordée par le roi Jean II en 1351[4].

CHAPITRE VII

Commerce et industrie.

Durant la belle saison, la première chose qui vous frappe en arrivant à Milly, notamment par le chemin de Maisse, c'est le délicieux parfum exhalé par les

1. *Coutumes des Gaules*, III, p. 465.
2. *Idem*, III, p. 863.
3. Maurice Prou, *Les coutumes de Lorris* (Paris, 1883, in-8°).
4. *Ordonnances de Laurière*, IV, p. 72.

plantes médicinales dont on fait ici un grand commerce. Les champs et les prairies ressemblent alors à ces riches tapis d'Orient aux nuances multicolores.

Les cultivateurs-herboristes de Milly se sont organisés en syndicat depuis quelques années et remportent des récompenses dans les expositions.

Cette culture, qui fait augmenter la valeur de la propriété à Milly, fait aussi en grande partie la richesse de tout le canton.

Les principales plantes cultivées sont la guimauve, la mélisse, la menthe, l'hysope, le datura, le stramonium, la belladone, la pensée[1], etc.

Une autre source de trafic est celle des grains qui est alimentée par les cinq grandes fermes de Milly et par celles des communes environnantes.

Autrefois, il se faisait un grand commerce de chanvre, qui a disparu avec la culture de cette plante.

Dès la fin du xv[e] siècle, il y avait trois foires à Milly, où l'on faisait le commerce de bestiaux, de mercerie et de draperie. Ces foires avaient lieu : le jeudi après le 22 janvier, le jeudi après le 3 mai, et le 28 octobre. Cette dernière, qui dure deux jours, s'appelle la foire de Saint-Simon; il s'y faisait autrefois un grand commerce de friperies, de chiens, de

---

1. Depuis quelques années, l'invasion des produits étrangers fait une grande concurrence à cette industrie locale. Aussi, en 1891, M. Amédée Dufaure, alors député de l'arrondissement, porta à la Chambre les doléances des cultivateurs, et il réussit à faire voter des droits protecteurs, malgré l'opposition du Sénat, qui finit aussi par adopter les tarifs proposés en les modifiant dans quelques parties *(Postillon de Seine-et-Oise*, 27 décembre 1891).

bestiaux et surtout de vins du Gâtinais, qui étaient alors renommés. Depuis l'établissement par le roi Louis XIV de la foire Sainte-Catherine à Fontainebleau, cette foire est beaucoup moins fréquentée.

En 1806, une autre foire fut établie à Milly le lundi de la Pentecôte, mais cette foire (dite de Saint-Éloi) a été supprimée vers 1865[1].

Le marché de Milly, qui se tient le jeudi, a été établi par l'amiral de Graville, seigneur de Milly, qui obtint de Louis XI des lettres-patentes, datées de Puiseaux-en-Gâtinais (5 mai 1479), autorisant l'érection de ce marché.

Il y est dit que « le roi, sur l'humble supplication de son cher et féal cousin Louis de Graville, a permis l'établissement de ce marché pour le dit lieu de Milly, qui était autrefois un beau bourg bien édifié, peuplé et habité, mais qu'il a été fort démoli, dénué et ruiné par les guerres et divisions passées, puisse être refait et édifié... »

Le sire de Graville est en outre autorisé « à faire bâtir et construire halles, étaux, et autres choses nécessaires pour le détail des blés, chair, mercerie, épicerie, etc... » Enfin, il est autorisé à y établir tous péages, travers et autres droits seigneuriaux accoutumés[2].

---

1. Voir *Annuaire de Seine-et-Oise*.
2. *Archives de la ville de Milly*.

CHAPITRE VIII

TOPOGRAPHIE

La ville de Milly, comme presque toutes les villes du moyen-âge, était autrefois ceinte de murs et environnée de fossés.

On y accédait au moyen de six portes fortifiées et flanquées probablement de deux tours, comme ailleurs.

Il n'existe presque aucune trace de ces portes, mais l'étude du plan de la ville et des renseignements, dus à la bienveillance de personnes âgées, nous ont permis d'en déterminer exactement l'emplacement.

Disons d'abord que les boulevards modernes de l'Ouest, du Nord, de l'Est, du Sud et Saint-Jacques, suivent la direction de l'ancienne enceinte. On remarque encore une partie de deux des tours dont elle était flanquée : l'une boulevard de l'Est et l'autre boulevard Saint-Jacques.

Voici l'énumération et la position de ces portes :

1. La porte du pont de la Corne ou de Saint-Pierre, était à côté de l'auberge de la Corne et en face la rue Saint-Pierre;

2. La porte de Melun, en face la rue de ce nom;

3. La porte de Fontainebleau, en face la porte de Saint-Pierre et sur le chemin de Fontainebleau ou la rue Langlois;

4. La porte de Lyon, en face l'ancienne route de Lyon à Paris;

5. La porte de Saint-Jacques, auprès de la chapelle et de la rue de ce nom;

6. La porte aux Grenouilles ou porte de Buno, en face la rue aux Grenouilles, qui conduit au chemin de Buno. C'est la seule porte qui ait conservé, au moins en partie, l'une de ses tours.

La ville contient environ soixante rues, ruelles, places et boulevards. La description qui va suivre est faite d'après des plans relevés en 1815 et 1841 et comprendra cinq parties :

1. La ville, ou la partie centrale, entourée par les boulevards;

2. Le faubourg Saint-Pierre;

3. Le faubourg de Melun;

4. Le faubourg de Paris;

5. Le faubourg Saint-Jacques.

Ville ou partie centrale.

Boulevard de l'Ouest. — Il va de la rue Langlois au boulevard du Nord et à la rue des Petites Fontaines. Il s'appelait autrefois boulevard de la Tour du Gobelet, sans doute à cause d'une tour de ce nom qui fortifiait l'enceinte de la ville à la rencontre de ces trois voies.

Boulevard du Nord. — Il va du précédent à la place du Colombier et à la rue du faubourg de Paris, en passant devant la porte de Melun; il s'appelait autrefois boulevard du Filoir.

Boulevard de l'Est. — Fait suite au précédent et

va jusqu'à la porte et à la place de Lyon, en passant devant la porte de Fontainebleau ; il s'appelait autrefois boulevard du Trou.

Boulevard du Sud. — Continue le précédent et va jusqu'à la porte aux Grenouilles et la rue Farmault, en passant devant la rue et la porte Saint-Jacques. Il s'appelait autrefois rue Belhommé ou boulevard de la Mare de Lyon, jusqu'à la rue Saint-Vulfran ; boulevard de la rue Neuve, après cette rue, et boulevard Saint-Jacques, après la rue de ce nom.

Boulevard Grammont. — Fait suite au précédent et, jusqu'à l'année 1889, se terminait en impasse, mais la ville ayant acheté deux parcelles de terrain (les 19 juin et 7 décembre 1889), ce boulevard va aujourd'hui jusqu'à la rue Grammont, et les boulevards font complètement le tour de la ville sans solution de continuité. Il s'appelait autrefois boulevard de la Tourelle et ensuite boulevard de la porte aux Grenouilles, et devait rejoindre anciennement les fossés du château.

Boulevard Sadi-Carnot. — C'est la partie nouvelle du boulevard Grammont, située entre la place de ce nom et la rue Farmault, qui a été ainsi baptisée par suite d'une délibération du conseil municipal du mois d'août 1894. Sur le côté droit de ce boulevard ont été construites les nouvelles écoles communales de garçons.

Rue Langlois. — Elle se trouve dans le prolongement de la rue Saint-Pierre et est ainsi nommée en mémoire du bienfaiteur de l'hospice de Milly, Étienne-Nicolas Langlois, déjà cité.

Il y avait dans cette rue plusieurs auberges à

gauche : d'abord celle de la *Corne*, supprimée vers 1840; celle du *Cheval Blanc*, dans la maison suivante, supprimée il y a plus d'un siècle; celle de *l'Écu*, un peu plus loin, dans la maison habitée par M. Sougit et supprimée également à la même époque; celle de la *Croix d'en Bas*, après la rue de Melun, n'existait plus en 1850.

A côté de cette auberge s'élèvent les bâtiments de la nouvelle mairie, inaugurée le 28 octobre 1895, sur l'emplacement même des bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu.

A droite de cette rue, l'église Notre-Dame dont elle n'est séparée que par un petit bras de la rivière (l'École), bordé d'un parapet.

Cette rue, une des principales de la ville, portait autrefois différents noms dans les diverses parties de sa longueur :

Rue de Galles, en face ou vers le grand bras de la rivière, en souvenir du pillage de Milly par le prince de Galles en 1432;

Rue Notre-Dame, en face l'église du même nom;

Rue de la Charonnerie ou rue Basse, de la place Grammont à la halle;

Et rue Forêt, de la halle jusqu'au chemin qui conduit à la forêt de Fontainebleau.

En outre, la rue Langlois est en même temps le chemin de grande communication n° 12 d'Étampes à Fontainebleau.

Un peu au delà, est une maison remarquable par une double porte plein cintre et appartenant à M. Jaumeau. C'est l'ancien fief de Péronne, dont il

est question dans le procès-verbal d'adjudication de la baronnie de Milly, en date du 27 août 1658.

Cette maison occupe, dit-on, l'emplacement du moustier de Milly, qui fut détruit en 1432. Dans le jardin, on montre une ancienne et belle cave voûtée, à pilier central, pareille à celle du château et dans laquelle on a trouvé récemment une belle custode.

Un peu plus loin, à l'angle de la rue de Paris, est l'hôtel du *Lion d'Or*, d'origine très ancienne.

D'après la tradition, quand Henri IV venait à Milly, il descendait dans l'hôtel de ce nom, alors situé sur la place du Marché. On montre encore la chambre d'Henri IV et une ancienne balustrade en bois dans cette auberge, aujourd'hui petite maison sans apparence, en face de la rue aux Chevaux.

Rue Maillard. — Va de la rue Langlois au boulevard du Nord, et s'appelait autrefois ruelle du Filoir.

Rue de Paris. — Va de la place du Marché à celle du Colombier, et tire son nom de l'ancienne route de Paris dont elle suit la direction.

Place de Lyon. — Se trouve à la rencontre des boulevards de l'Est et du Sud, sur l'emplacement de la porte de Lyon; elle s'appelait autrefois place de la Mare de Lyon, à cause d'une mare que l'on voyait au milieu.

Place du Colombier. — Cette petite place triangulaire part de la rencontre des boulevards de l'Est et du Nord; elle est ainsi nommée à cause d'un ancien colombier que l'on voit à l'extrémité d'une petite impasse aboutissant sur cette place.

Rue du Marché aux Chevaux. — Joint les deux places précédentes et est ainsi nommée à cause du

marché qui s'y tient; elle s'appelait autrefois rue de la Foire-aux-Chevaux, en mémoire de la foire Saint-Simon.

Rue Farmault. — Va de la rue Langlois à la route n° 30; elle s'appelait anciennement rue de Launoy intra et extra-muros. La première section s'appela plus tard rue aux Grenouilles, parce qu'elle menait à la porte de ce nom; on l'appela ensuite rue de la Bruyère.

Au coin de cette rue et de la rue Farmault, on voit une maison appelée le château Grammont. On remarque une grosse tourelle qui remonte au moins à l'époque où le duc de Grammont habitait le château de Milly et ses dépendances. Cette maison appartient aujourd'hui à M. Lalauze, graveur bien connu à Paris.

Rue Saint-Jacques. — Va de la rue Langlois à la porte et à la chapelle Saint-Jacques. La première section, allant de la rue Langlois à la rue Saint-Blaise, s'appelait autrefois rue aux Pelletiers.

Une cave, située au coin de cette rue et de la rue des Juifs, passe pour avoir été autrefois une synagogue.

La rue Saint-Jacques, à Milly, comme à Étampes et partout ailleurs, suivait bien entendu la direction de la voie de pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

Place du Marché. — Entre les rues Langlois et Saint-Blaise; autrefois place des Halles, du nom de ce grand bâtiment construit en 1479 par ordre de l'amiral de Graville.

La halle a toujours appartenu aux seigneurs de

Milly à cause des droits qu'ils s'étaient réservés, tels que ceux de coutume, plaçage, hallage, étalage et minage.

Après la Révolution, elle fit toujours partie des biens du propriétaire du château seigneurial, qui y percevait toujours certains droits; par une transaction des 28 juin et 4 juillet 1858, passée entre la ville de Milly et les consorts Baffoy, propriétaires du château (acte passé en l'étude de Me Guibert, notaire à Milly), la propriété de la halle et des droits qui en dépendaient fut échangée contre les droits séculaires de pâturage que les habitants avaient dans les terres du seigneur[1]. Il y avait encore à cette époque 65 usagers.

La halle, quoique un peu délabrée, existe encore telle qu'elle était il y a quatre cents ans. Elle est remarquable par son étendue et par les beaux assemblages de sa charpente en châtaignier, bois qui jouit de la propriété d'éloigner les araignées et autres insectes.

La halle se compose de onze travées formant douze fermes supportées par 48 piliers. Ces piliers, d'environ 0^m 35 d'équarrissage, reposent sur des dés en maçonnerie. Du côté de la rue Langlois, la dernière ferme forme un pignon, et du côté opposé la dernière ferme forme un pavillon. L'ensemble de la halle couvre un rectangle d'environ 46 mètres de

---

1. Les droits de péage, hallage et autres semblables paraissent avoir été supprimés en 1790, mais on a excepté les droits qui, comme à Milly, ont été établis pour dédommagement de frais de construction de halles, etc. (V. *Rapport à l'Assemblée nat. sur les droits de péage*, par Gillet de la Jacqueminière, le 4 mars 1790. — Paris, Baudoin; in-8 de 21 pages.)

longueur, sur 16 mètres de largeur. La hauteur totale de la toiture est de 13 mètres.

Sur la place du Marché, il y a l'hôtel du *Cygne*, autrefois du *Signe de la Croix*, avec une enseigne représentant un cygne suivi d'une croix.

A l'entrée de la place, est l'ancienne auberge des *Quatre Vents*, sans doute ainsi nommée parce que ses façades sont dans la direction des quatre points cardinaux.

On voyait autrefois plusieurs autres auberges sur cette place. A l'extrémité, était celle des *Anges*, supprimée vers 1885, et dont l'enseigne représentait une nuée de chérubins berçant un voyageur qui était « aux anges ».

En 1670, Jean Charlot était « maître des Anges[1] ».

Auprès de cette auberge, était celle du *Mouton*, supprimée vers 1850.

En face du « Cygne », il y avait celle de l'*Ane Verl*, supprimée vers 1820, et les auberges à l'enseigne de l'*Ordinaire* et des *Petits Carreaux*.

Rue Notre-Dame. — A droite et à gauche de la rue Langlois; elle passe devant le portail de l'église Notre-Dame. La partie de gauche s'appelait autrefois « Ruelle du Cheval Blanc », du nom d'une auberge située à cet endroit; la partie de droite s'appelait encore au commencement du siècle rue du Cloître, et, au siècle précédent, dépendait du cloître des chanoines. C'est dans cette rue, et à gauche près de l'église, que se trouve le presbytère. A droite est l'ancienne maîtrise fondée par l'amiral de Graville.

---

1. *Minutes de notaires.*

Grande Rue. — Elle va de la rue Langlois à la place du Marché, après avoir traversé la rue Saint-Jacques. La partie en deçà s'appelait autrefois rue des *Barbiers*, et la partie au delà rue des *Petites Halles*, ce qui ferait croire qu'il existait d'autres halles auprès des grandes.

La petite ruelle *Traversière*, autrefois ruelle *Guiberl*, va de la Grande Rue à la rue des Trois Moles.

Rue des Trois Moles. — Parallèle à la Grande Rue et allant de la rue Farmault à la rue Saint-Jacques; elle était ainsi nommée à cause de l'ancienne auberge des *Trois Moles* qui était située rue Farmault, en face de cette rue. Elle s'appelait autrefois rue aux Fumiers Juifs.

Rue du Lau. — Va de la rue Farmault à la rue Notre-Dame. Son nom vient de la famille du Lau d'Allemans qui a possédé pendant longtemps la seigneurie de Milly. Elle s'appelait autrefois rue du Cloître-Notre-Dame, et allait rejoindre le cloître des chanoines.

Impasse du Lau. — Dans le prolongement de la rue du Lau, elle s'appelait autrefois rue du Château, car elle en dépendait avant la Révolution.

Rue de Grammont. — Va de la rue Langlois à la rue du Lau, et longe le chevet de l'église Notre-Dame. A l'extrémité de cette rue était autrefois la geôle du château, d'après un ancien plan manuscrit. La rue de Grammont tient son nom du duc de Grammont qui habita le château de Milly avant la Révolution; elle s'appelait autrefois place Grammont et plus anciennement place des Trois Moles, parce que

c'était là l'une des entrées de l'auberge du même nom.

Rue Saint-Blaise. — Joint la rue Farmault au chemin de grande communication n° 47 (de Milly à Nemours). La partie située entre la rue Farmault et la rue Saint-Jacques s'appelait autrefois rue aux Juifs; c'était le quartier central du commerce; son nom lui venait de l'ancienne maladrerie.

Rue des Juifs. — Va de la rue Saint-Blaise à la rue Saint-Jacques et s'appelait autrefois la ruelle à *Crenier*. Au bout de cette rue à droite et à l'angle de la rue Saint-Jacques, on remarque une ancienne maison avec piliers.

Rue Reculés. — Petite ruelle allant de la Grande Rue à la rue Saint-Blaise; elle s'appelait autrefois rue de Parnay et se prolongeait jusqu'à la rue Saint-Jacques en faisant un petit coude, mais cette partie n'existe plus aujourd'hui. Il existe un passage allant de la rue Reculés à la place du Marché, en face la rue aux Chevaux.

Faubourg Saint-Pierre.

Rue Saint-Pierre. — Elle conduit de l'église et de l'ancien quartier Saint-Pierre à la rue Langlois.

A droite, en partant de la ville, est le clos ou parc Saint-Pierre, remarquable par deux belles portes avec piliers en pierres de taille. L'une de ces portes seule est ancienne. Ce parc dépendait du château de Milly et fut vendu en 1856 avec d'autres biens par la veuve du marquis du Lau d'Allemans à MM. Baffoy et consorts. Un peu plus loin à gauche, et après le

chemin de Malesherbes, est le cimetière Saint-Pierre; l'église du même nom était voisine.

En 1864, en faisant des fouilles dans ce cimetière pour la réfection du chemin, on a découvert huit sépultures mérovingiennes (cercueils en plâtre), qui mesuraient 1m80 et 2 mètres de long sur 0m45 de large.

Une petite impasse située en face le cimetière s'appelait autrefois ruelle du Puits Saint-Pierre.

D'après l'ancien plan du terroir de Milly en 1784, la rue Saint-Pierre jusqu'au cimetière s'appelait alors rue d'*Orge*, et, après le cimetière, chemin du *Moulin-Neuf*.

Ruelle des Morts. — Est à gauche de la rue Saint-Pierre en partant de la ville.

Rue de Châtillon. — Commence également à gauche de la rue Saint-Pierre; c'est le point de départ du chemin des Fermes de Milly et du chemin de grande communication n° 79, sur lequel on trouve à gauche le chemin de Moigny à Oncy.

La « croix Hareng » se voyait autrefois à la rencontre de la rue Saint-Pierre et de la rue de Châtillon; et la croix de Châtillon était à la rencontre du chemin des Fermes et du chemin de Malesherbes à Moigny.

Rue de Malesherbes. — Commence aussi à gauche de la rue Saint-Pierre, longe le cimetière de ce nom et se dirige sur Malesherbes comme son nom l'indique.

Rue Saint-Laurent. — Commence à droite de la rue Saint-Pierre, non loin de la rivière d'École, dont elle suit la rive gauche jusqu'au moulin de la Maî-

trise. Elle s'appelait autrefois chemin des voiries de Saint-Laurent ou de la Fontaine Saint-Laurent.

Son nom lui vient de la chapelle Saint-Laurent qui était construite sur le bord de ce chemin à gauche, et à environ 1 kil. de Milly.

Petite ruelle du Puits de Saint-Pierre. — A droite de la rue Saint-Pierre et en face le cimetière, elle se termine aujourd'hui en impasse.

Rue des Châteigniers. — Commence à la rue Pachau et se confond ensuite avec le chemin d'Oncy à Moigny. On l'appelait du reste, au dernier siècle, le chemin de Moigny.

Rue de Boutigny. — Commence également à la rue Pachau; c'est l'ancien chemin de la Ferté-Alais à Milly, en passant par Boutigny. On l'appelait autrefois chemin de la Ferté-Alais.

Rue Pachau. — Commence à la rue Saint-Laurent et va jusqu'à la rue de Boutigny. Son nom lui vient de Pierre Pachau, bailli de Milly en 1700. Elle s'appelait autrefois rue du Puits-Pâtre.

Rue du Roussay. — Fait suite à la précédente et longe le château du Roussay, aujourd'hui propriété de M. Bédu, maire de Milly; à la fin du XVIII[e] siècle propriété de Jacques-Nicolas Bellaveine[1], premier gouverneur de l'école de Saint-Cyr nommé par Napoléon I[er].

Dans le parc du Roussay, qui a été, dit-on, des-

---

1. D'après son épitaphe, gravée sur sa tombe dans le cimetière de Milly, il était lieutenant général des armées du roi, et mourut au Roussay le 16 février 1826.

siné par Le Nôtre, on montre un monticule de terre[1] que l'on croit être un ancien camp romain, ou tout au moins un lieu habité à une époque reculée. En effet, en construisant un chemin, on a trouvé là, vers 1825, plusieurs débris de vases antiques et de nombreuses médailles.

On voit toujours sur cette éminence la Croix-Boissy dont le piédestal est couvert de sculptures intéressantes. Cette croix est indiquée sur le plan du terroir de Milly de 1786 et sur le plan cadastral de 1815.

Depuis un temps immémorial, la procession s'y arrête à certains jours de l'année.

On pense que la Croix-Hareng, placée à la rencontre des rues du Roussay et de Moigny, indiquerait l'emplacement du marché à la marée, avant la destruction de la ville en 1432.

Le chemin très ancien appelé chemin des Vaches fait suite à la rue du Roussay et se dirige vers la vallée de l'Essonnes.

Avenue du Roussay. — C'est une voie moderne située entre les rues du Roussay et Saint-Pierre.

Rue de Moigny. — Commence à droite de la rue Saint-Pierre, dans le prolongement du chemin de Malesherbes et se dirige sur Moigny.

Faubourg de Melun

Rue des Fontaines. — Part du boulevard du Nord, d'abord parallèlement à la rue du faubourg de Me-

---

1. D'après une charte du cartulaire de Longpont, nous avons vu que, vers l'an 1136, il est question d'un chevalier du Mont Saint-Pierre (de Milly). Il s'agit sans doute de ce monticule du Roussay.

lun, coupe cette dernière rue à l'endroit appelé la Croix-Guérou, pour suivre ensuite la rive droite de l'École.

A gauche de cette rue et après la rue Paillard, près de la fontaine du Coudret, il y avait autrefois un ancien château, d'après une tradition locale. Le plan du terroir de Milly de 1786 indique en cet endroit une petite ferme.

La rue des Fontaines s'appelait autrefois chemin du Moulin ou des Moulins (situés sur l'École).

Rue de Melun. — A gauche de la rue Langlois, dans le prolongement de la rue Farmault, elle va jusqu'au boulevard du Nord et à l'ancienne porte de Melun.

Selon toute apparence, l'ancienne route de Melun passait par cette rue.

Rue du faubourg de Melun. — Est dans le prolongement de la précédente et aboutit à la route actuelle de Melun (route départementale n° 54).

Passage des Prés. — Cette petite rue va de la rue du faubourg de Melun à la rue des Petites Fontaines.

Passage de la Croix Guérou. — Autre petite rue, non loin de la Croix Guérou, réunissant les mêmes rues que le précédent.

Rue Paillard. — Réunit celle des Fontaines à celle des Petites Fontaines.

Passage Monceaux. — Va de la rue des Fontaines à celle du faubourg de Melun, en face de la rue de Monceaux.

Passage des Champs. — Réunit les deux mêmes rues que le passage Monceaux (appellation moderne).

Rue des Petites Fontaines. — Dans le prolongement du boulevard de l'Ouest, elle suit la rive droite de l'École et se perd bientôt dans la prairie; c'est l'ancien sentier des Petites Fontaines.

Faubourg de Paris

Rue du faubourg de Paris. — Dans le prolongement de la rue de Paris, elle s'appelait autrefois rue du faubourg du Colombier. C'est une des voies les importantes de Milly, car les trois routes départementales nos 30, 54 et 59 y aboutissent.

Rue du Guichet. — Part du boulevard de l'Est et s'appelait autrefois sentier de Melun.

Ruelle des Longues Raies. — Va de la rue du Guichet au boulevard de l'Est.

Rue de la Plaine. — Commence à droite de la rue du faubourg de Paris et s'appelait autrefois chemin du Guichet ou ancien chemin de Melun; elle suit, en effet, la direction de cette dernière ville.

Rue de Montceaux. — Part de la rue des Fontaines, traverse la rue du Faubourg de Paris et se dirige vers la forêt de Fontainebleau. On ignore l'origine de son nom.

Faubourg Saint-Jacques

Rue du faubourg Saint-Jacques. — Fait suite à la rue Saint-Jacques et va rejoindre la route départementale n° 30. Elle s'appelait autrefois chemin de la Voirie aux Bœufs.

Rue Saint-Vulfran. — Va du boulevard du Sud à

la rue Saint-Blaise en faisant l'équerre. Inutile de dire que son nom vient de l'archevèque de Sens que l'on dit originaire de Milly.

Elle s'appelait autrefois rue Neuve.

Rue du faubourg Saint-Vulfran. — Dans le prolongement de la précédente, elle part aussi du boulevard du Sud pour aller rejoindre la rue du faubourg Saint-Jacques, et s'appelait autrefois Chemin Doré.

Rue des Bœufs. — Fait suite à la précédente et va rejoindre la route départementale n° 30 qui passe à Oncy, après avoir laissé sur la droite les petites rues : de Brément, du Clos Mathieu et des Jardins.

Rue de la Chapelle Saint-Blaise. — Va de la rue du faubourg Saint-Vulfran au chemin de grande communication n° 47, vers l'endroit où se trouve la chapelle Saint-Blaise.

Rue Florentine. — Va de la rue du faubourg Saint-Jacques à la rue Farmault.

Fermes et Écarts

Il n'existe pas de hameau à proprement parler dans la commune de Milly. Il n'y a que sept fermes et quelques écarts.

Les sept fermes sont :

Le Tertre, Le Corbeau, Le Paly, La Grange-Rouge, Le Coudreau, Coquibut, Saint-Georges.

Les cinq premières sont situées à l'ouest de Milly, et nous en parlerons plus loin. Coquibut est à l'est, ainsi que Saint-Georges dont nous avons parlé au chapitre Maison-Forêt.

Les écarts sont :

Saint-Pierre (ou faubourg de ce nom); le château du Rousset; le moulin du Coudret ou Premier moulin; le moulin de la Maîtrise ou Deuxième moulin (ce nom de la Maîtrise lui vient de ce qu'il faisait partie de la fondation faite à la Maîtrise de Notre-Dame par l'amiral de Graville, le 9 avril 1496[1]); Montrouget; Les Grandes Vallées; Barral, et la métairie des Bordes.

Routes et chemins.

Route départementale n° 30. — Va d'Argent (Cher) à Champrosay, commune de Draveil (Seine-et-Oise), en passant par Malesherbes, Oncy, Milly, Courances, Dannemois, Chevannes, Mennecy, Courcouronnes, et Ris-Orangis; vers le Nord, elle suit l'ancienne route de Milly à Paris, et, au XVI[e] siècle, c'était le chemin de Paris à Puiseaux et à Montargis[2].

Route départementale n° 54. — Va de Milly à Melun, en passant également par Courances, lieu où elle se bifurque avec la précédente et passe ensuite à Cély et Perthes (Seine-et-Marne).

Route départementale n° 59. — Va de Milly au Plessis-Chenet, et passe aussi à Courances, Dannemois; elle quitte la route n° 30 en face de Nainville pour passer ensuite à Auvernaux.

Chemin de grande communication n° 12. — Va

---

1. Voir aux pièces justificatives.
2. Ch. Estienne, *Guide des chemins de France* (1550).

d'Étampes à Fontainebleau, en passant par le Grand-Bouville, Maisse et Milly. Dans cette dernière localité, il se confond avec les rues Saint-Pierre et Langlois.

Notre savant compatriote Guettard a signalé, en 1753, l'existence de cailloux roulés ou « poudingues » dans les sables qui se trouvent sur le chemin de Maisse à Milly et plus près de cette dernière ville; il note également la « caillère de Chantembre » proche Buno[1].

Chemin de grande communication n° 47. — Va de Milly à Nemours, en partant de la rue Saint-Blaise et en passant par Noisy-sur-École, Le Vaudoué, La Chapelle-la-Reine et Larchant.

Ce chemin suit l'ancienne voie romaine de Milly à La Chapelle-la-Reine, indiquée sur la Carte des Gaules, et passant ensuite à Larchant, Chevrainvilliers et Châtenoy[2].

D'après la carte des postes de 1632, par Sanson, ce chemin était l'ancienne route de Paris à Lyon par « Villejuive, Juvisy, Essonne, Milly, La Chapelle, etc. »

Chemin d'intérêt commun n° 27. — Va de Milly à Auvernaux, en quittant la route départementale n° 59 vers le moulin de la Maîtrise, auprès duquel il traverse l'École; puis il passe à Moigny, Soisy-sur-École et Nainville.

Chemin d'intérêt commun n° 79. — Va de Milly à

---

1. *Mémoires de l'Acad. des sciences* (1753).
2. Dutilleux, *Les anciennes roules de Seine-et-Oise* (1881, in-8°).

Gironville, en partant du chemin de grande communication n° 12 au sortir de la ville; puis passe à la ferme de la Grange-Rouge et forme un embranchement sur Tousson, avant de traverser l'Essonnes au hameau de Moignanville.

Chemin vicinal ordinaire de Malesherbes à Moigny. — C'est un chemin allant à travers champs depuis Malesherbes jusqu'à Moigny; il passe entre Milly et le faubourg Saint-Pierre, en traversant le chemin d'intérêt commun n° 79 et celui de grande communication n° 12, puis arrive directement à la Grande-Rue de Moigny en suivant la rive gauche de l'École.

Chemin vicinal ordinaire de Milly à Boutigny. — Ce chemin, qui date seulement de quelques années, se trouve dans le prolongement du boulevard du Nord. Il passe sur l'École, et, après avoir obliqué légèrement à droite, il gravit la côte par une pente très douce et poursuit en ligne droite, exactement en face du clocher de Milly. Ayant plus de six mètres de largeur, il mériterait d'être classé parmi les chemins de grande communication.

Chemin des fermes de Milly. — A peine terminé, il commence à droite du chemin d'intérêt commun n° 79, à environ deux kilomètres de Milly, et dessert les trois fermes du Tertre, du Corbeau et du Paly. De cette dernière ferme, il sera prolongé jusqu'à Bonnevaux.

Un chemin transversal situé à gauche, avant la ferme du Paly, se dirige sur les fermes voisines de la Grange-Rouge et du Coudreau.

Une sixième ferme, appelée le Rouvre, située

entre le Paly et la Grange-Rouge, n'existe plus depuis quelques années.

Il y avait donc en tout six fermes et c'est pourquoi la section M du cadastre s'appelle *la section de la plaine des six fermes*.

Chemin de Grimery. — Le chemin, indiqué sur le plan cadastral sous le nom de chemin de Grimery, est également connu dans le pays sous le nom de « chemin des Romains ». Il paraît avoir été le chemin direct de Paris à Bourges.

Remarquons d'abord qu'il forme la limite occidentale de la commune de Milly sur une longueur de plus de 3 kilomètres. Il borde le « Camp de César » indiqué sur le plan cadastral; et vers l'endroit où il se perd dans les rochers (ce camp consiste en redoutes ou terrassements élevés de 2 à 3 mètres); il traverse les bois de Milly et c'est un chemin vert à peine visible, tellement il est envahi par les arbres et les bruyères. Mais il devient praticable aux voitures après avoir croisé le chemin n° 12 ou de Maisse.

En face de la ferme du Paly, on trouve, à 75 mètres environ de chemin, un beau menhir appelé « la pierre droite » ou « la pierre de Beaumont ». C'est un bloc de grès dur reposant sur un massif en maçonnerie.

Voici ses principales dimensions :

Hauteur, 4^m30; largeur à la base, 1^m90; largeur vers le sommet, 0^m90; épaisseur à la base, 0^m80; épaisseur vers le sommet, 0^m40.

A côté du menhir il y a d'autres blocs de grès enfouis au ras du sol et qui pourraient bien être les restes d'un dolmen. En effet, ces pierres, vu leur

nature, ont dû être amenées là de main d'homme, car il n'y a que des pierres calcaires dans les champs environnants.

Autrefois, on voyait non loin du chemin de Grimery deux autres pierres analogues qui ont disparu : l'une, vers Tousson, était appelée la Pierre aux Prestres sur un ancien plan manuscrit, et l'autre se voyait du côté de Moigny.

Rivières

L'École prend sa source dans les collines du Vaudoué (Seine-et-Marne), arrose Noisy, Oncy, Milly, Moigny, Courances, Dannemois, Soisy, Saint-Sauveur et Pringy. Auprès de cette dernière localité, l'École se jette dans la Seine après un parcours d'environ 30 kilomètres, sur lequel on ne compte pas moins de 15 moulins.

Au-dessus de la ville, l'École coule dans un lit artificiel qui a la régularité d'un canal. D'après le plan d'alignement de 1815, l'ancien cours était autrefois plus à l'ouest et à une distance d'environ 50 mètres du cours actuel.

L'une des sources de l'École, située dans le parc de Chamberjot, a été essayée en 1855 par Belgrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Dans ses *Études sur les sources du bassin de la Seine*, il remarque que les eaux de Chamberjot marquent seulement 14 degrés, c'est-à-dire que, sous le rapport de la quantité de savon qu'elles dissolvent, elles ne sont pas très dures. En effet, celles de la Fontaine des Corps Saints, à Etréchy, marquent

22 degrés, celle du déversoir de Moulineux marquent 18 degrés, et celle de la source de la Louette (aux Boutards) marquent 23 degrés[1].

D'après d'autres études de l'ingénieur Belgrand, l'École, qui prend sa source dans le terrain des sables de Fontainebleau, n'est pas assez élevée pour être dérivée à Paris[2].

En descendant le cours de la rivière, en partant de Milly, on rencontre d'abord la fontaine des Petits Prés, puis celle du Coudray.

Un peu au-dessous est le moulin du Coudray, autrefois appelé le Premier Moulin. Puis on voyait anciennement le moulin de la Grande Roue déjà ruiné au XVIII[e] siècle[3], et sur lequel la fabrique de Saint-Pierre de Milly prélevait une rente de 48 sols parisis[4].

Après, vient la fontaine des Yeux et le moulin de la Maîtrise, dont il a été parlé antérieurement.

---

1. Belgrand, *Observations du service hydrométrique du bassin de la Seine* (1855, in-8).

2. Belgrand, *Recherches statistiques sur les sources du bassin de la Seine qu'il est possible de conduire à Paris* (1854, in-8).

3. *Archives de Seine-et-Oise.*

4. Voir aux pièces justificatives.

LÉON MARQUIS.

(Sera continué.)

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE GATINAISE

FONTAINEBLEAU. — Nous avons reproduit l'an dernier (*Annales*, XIII, p. 273), un article de *l'Abeille de Fontainebleau* qui annonçait des découvertes intéressantes dans la cour du Cheval-Blanc, au château. Il convient d'en rapprocher l'article suivant que nous empruntons à un numéro récent du même journal :

« Des fouilles faites dans la cour du Cheval-Blanc avaient permis de découvrir les vestiges de deux anciens ponts donnant accès : l'un à la cour des Fontaines, l'autre à l'escalier du Fer à cheval. Nous émettions le vœu qu'un prochain travail de pavage permît de fouiller un autre endroit de la cour, du côté du jeu de paume, et fit découvrir les vestiges d'un troisième pont allant directement à la chapelle, du côté de l'entrée actuelle de la sacristie.

L'existence de ce troisième pont, inconnue de tous, nous avait été signalée par M. Boitte, architecte du palais, qui l'avait vu indiqué sur un plan, très clair, à une grande échelle, mais ne portant pas de date.

Des fouilles nouvelles ont amené la découverte de traces indéniables, prouvant, à n'en pas douter, que le troisième pont indiqué sur le plan avait certainement existé.

Ces trois ponts étaient construits : l'un, en face l'escalier du Fer à cheval; le second, à sa gauche, en face l'entrée de la chapelle, presque vis-à-vis l'horloge; le troisième, symétrique au second, à droite de l'escalier, vis-à-vis la voûte faisant communiquer la cour du Cheval-Blanc avec celle de la Fontaine. Ils étaient destinés à permettre le passage sur un canal transformé ensuite en fossé, puis comblé sous Louis-Philippe, qui, défen-

dant la façade principale du palais, partait de la pièce d'eau du Jardin anglais, passait sous l'aile Louis XV, barrait toute la cour, entrait dans le jardin de Diane, contournait le jeu de paume, puis la galerie des Chevreuils (disparue), la galerie de Diane, le pavillon des Princes (où l'on peut voir encore les traces des anciens fossés) et finissait au Parterre, peu après l'ancien pont-levis par lequel on accédait à la cour Ovale.

Les fondations du troisième pont retrouvées cette semaine sont semblables à celles découvertes en 1894.

Voilà donc désormais établi sans conteste un point d'histoire architecturale fort intéressant pour notre palais et par suite pour nous tous. »

Quelques semaines plus tard (août 1896), on annonçait la découverte de substructions dans la cour Ovale ou cour du Donjon, la plus ancienne du château. Le journal déjà cité s'exprime à ce sujet en ces termes :

« C'est dans cette cour très intéressante par ses antiques souvenirs et ses constructions huit fois séculaires que M. Boitte, architecte du palais, a fait récemment deux découvertes de substructions, inconnues jusqu'à ce jour; elles sont utiles à noter comme document relatif à l'ancienne topographie ignorée de notre palais.

Les travaux de reconstitution du superbe portique de Serlio, un chef-d'œuvre que l'on restaure en ce moment, ont amené M. Boitte à faire exécuter plusieurs fouilles. Il a retrouvé les fondations d'un mur oblique, clôturant autrefois cette partie du palais et allant du vestibule d'entrée, qui s'ouvre sous le portique de Serlio, au pont-levis séparant autrefois cette cour des terrains, alors non construits, sur lesquels furent élevés les bâtiments de la cour des Cuisines.

En outre, et surtout, M. Boitte a découvert au pied des marches de ce vestibule les fondations très apparentes et indiscutables d'une tour assez vaste qui devait, au moyen-âge (c'est vieux, on le voit), terminer cette partie des bâtiments et servir d'escalier. Aucun des plans, aucun des mémoires qui nous ont été conservés, ne font mention de cette tour; c'est

dire qu'elle remonte à bien des siècles. Elle fut démolie lors des agrandissements exécutés en cet endroit par les rois qui y firent successivement d'importants travaux.

Voilà donc un nouveau fait acquis relatif aux temps les plus reculés de notre historique palais. Nous avons considéré comme utile et intéressant de le faire connaître. On ne peut savoir trop de gré à M. Boitte de saisir toutes les occasions d'éclairer les mystères de la demeure chère à François Ier. »

Villebéon. — Il y a quelques mois, on a fait, à La Chapelle, près de Passy, commune de Villebéon, une découverte, dont les journaux n'ont point parlé, et qui offre cependant un certain intérêt. En creusant les fondations d'un mur, on a mis à jour un cercueil de pierre long de 1 m. 90 c., large de 0,60 c. à la tête et de 0,40 c. aux pieds; il est du type bien connu des cercueils striés en arêtes de poisson et offre quatre compartiments de stries disposées en point de Hongrie. Le cercueil est très certainement de la fin du XIIe siècle, puisqu'il a été trouvé dans la chapelle d'un ancien prieuré, fondé en 1171, par un ermite, nommé Fulbert, prieuré érigé en 1176 en une abbaye qui, elle-même, fut transférée en 1194 au Jard, près de Melun.

Notre cercueil ne peut donc être antérieur à 1171, et comme il est absolument semblable à ceux qu'on a découverts, l'an dernier, dans l'église de Saint-Pierre-lez-Nemours, il peut servir à déterminer à peu près exactement l'âge de ces cercueils que j'ai toujours attribués au XIe ou au XIIe siècle, bien que certains de mes amis les fassent remonter au IXe siècle et au delà.

Paul Quesvers.

Le Vaudoué. — *L'Abeille de Fontainebleau* du 14 août 1896 a annoncé la présence d'un moulin gallo-romain sur le territoire de cette commune :

Tandis que, l'attention maintenant éveillée, on retrouve à Larchant, presque quotidiennement, les vestiges d'habitations gallo-romaines, voici que des ruines de la même époque viennent d'être mises au jour à l'autre extrémité du canton de

La Chapelle-la-Reine, et qu'il va falloir porter Le Vaudoué sur la carte des localités habitées aux premiers siècles de notre ère par des populations stables.

Il y a quelque temps, M. Aristide Trincard, en exploitant lui-même une carrière qui lui appartient, sur le flanc de la colline, vers le chemin du Vaudoué à Boissy-aux-Cailles, a rencontré des fondations de mur et, à peu de distance, creusée dans le tuf qui repose sur le banc de caillou, une sorte de petite cave de 2 mètres sur 2 m. 50 environ, dont le fond était couvert d'un lit de cendres et de charbons, et toute pleine d'un remblai formé de débris de poteries, tuiles à rebords du type romain bien connu, faîtières, etc., mêlés à de la terre et à des fragments métalliques rongés par la rouille et sans forme déterminable.

Continuant ses fouilles, M. Trincard a découvert, presque à la surface du sol, les deux meules d'un moulin à bras. La meule fixe, en manière de calotte sphérique à grand rayon, était à peu près entière; la meule tournante, brisée, mais facile à reconstituer. Ces meules portent, la première 55, la seconde 65 centimètres de diamètre, et sont les seules qu'à ma connaissance on ait trouvées dans le canton. Particularité : elles ne sont pas en meulière du Vaudoué, mais en meulière de la Ferté-sous-Jouarre, plus propre à l'écrasement des grains.

Enfin, on a ramassé dans le voisinage immédiat de la petite cave deux monnaies romaines ne laissant que peu de doute sur l'âge des objets découverts : l'une est un grand bronze que l'état très fruste de sa légende et de son revers n'a pas permis d'attribuer avec certitude, mais qui date vraisemblablement du Ier siècle; l'autre est un moyen bronze de Commode (180-192).

C'est donc à la fin du IIe siècle ou au commencement du IIIe qu'il faut faire remonter ces restes d'habitation.

Il n'est pas inutile de noter encore le nom du lieu dit où la trouvaille a été faite : *la Loge;* et l'on peut penser qu'à la maison gallo-romaine a succédé, et aura persisté longtemps à l'état de masure, quelque cabane s'appuyant sur les fondations primitives.

EUGÈNE THOISON.

Ferrières-Gatinais. — On vient de faire des fouilles profondes dans l'antique chapelle de Bethléem pour l'établissement d'un calorifère. Après l'enlèvement du carrelage supérieur, on a rencontré, sous plusieurs couches de terre, de carreaux brisés et de mortier, un pavage à peu près intact et dans son état primitif, fait de pierres très dures renfermant des petits coquillages et soudées par un mortier très épais, à 1 m.60 environ au-dessous du sol actuel; puis, à 1 mètre environ encore plus bas, une dernière couche marneuse, recouverte de cendres, de morceaux de bois carbonisé et d'ossements brisés : ce dernier plancher est à peu près situé au niveau de la Cléry, qui coule non loin de la chapelle.

Notre confrère, M. l'abbé Jarossay, qui a visité et étudié attentivement ces fouilles, pense que la couche antérieure peut remonter au v^e^ siècle et fut le plancher du premier et modeste oratoire en ce lieu; et que le carrelage retrouvé à 1 m. 60 de profondeur nous reporte à l'époque de Louis de Blanchefort qui, au xv^e^ siècle, fit reconstruire presque en entier l'abbaye et la chapelle, ruinées pendant la guerre de Cent Ans.

Étampes. — On a fait, l'année dernière, de très importantes fouilles à Guinette, pour l'agrandissement de la gare d'Étampes, ainsi que des découvertes curieuses dans les travaux entrepris à l'église Sainte-Croix. Nous y reviendrons.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

M. Ad. Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne, a consacré un très beau volume à nous parler d'histoire moderne : *Le département de Seine-et-Marne (1800-1895), d'après les documents officiels, notamment les délibérations du Conseil général inédites jusqu'en 1840* (Melun, impr. Drosne, 1895, in-8). C'est avec un réel intérêt qu'on lit et qu'on constate les progrès et les améliorations introduites dans l'administration départementale pendant un siècle, et groupées par l'auteur sous les rubriques suivantes : assistance publique, agriculture, industrie et commerce, instruction publique, propriétés départementales, travaux publics, chemins de fer, finances. La quantité de renseignements accumulés dans ces 560 pages est énorme; et la nature des sources auxquelles ils ont été puisés permet de croire à leur grande exactitude; d'ailleurs le nom de l'auteur ne suffirait-il pas à dissiper toute crainte? M. Hugues a trouvé, en arrivant à Melun, des archives anciennes classées, en grande partie inventoriées, et d'ailleurs médiocrement intéressantes; il a pensé qu'il pourrait se rendre plus utile en se consacrant à des questions plus actuelles, plus vivantes, et nul ne saura l'en blâmer, puisqu'il y réussit si parfaitement. Son livre se lit avec plaisir et avec fruit. En l'écrivant, il ne s'est pas départi de son rôle d'historien; les événements d'hier ne sont-ils pas déjà de l'histoire?

***

Pour honorer la mémoire de son père, M. Maurice Bourges a réuni tous les articles et travaux publiés par Ern. Bourges en un volume très élégant et très soigné qui a pour titre : *Recherches sur Fontainebleau, précédées d'un portrait de*

l'auteur et d'un manuscrit inédit de N. de Fer (Fontainebleau, 1896, in-4°). Les amateurs d'histoire locale seront heureux de posséder le recueil complet de tout ce qu'a écrit M. Ern. Bourges dans son journal sur son pays d'adoption, et conserveront cet ouvrage, à la fois comme un recueil documentaire et comme un souvenir personnel du confrère sympathique qui nous a été si vite enlevé. Tout Fontainebleau défile dans ces 550 pages : la ville, ses hôtels avec leurs propriétaires successifs, son palais avec les modifications qu'il a subies, ses rues avec les changements de nom, son tribunal, ses maires, son conseil municipal, son patois, son chasselas, sa forêt, ses environs immédiats; on y voit paraître successivement princes du sang et concierges, bibliothécaires et curés, chasseurs et comédiens : le tout accompagné d'indications utiles et présenté toujours sous une forme agréable. Quelques-uns des nombreux fragments dont se composent ces *Recherches* sont de véritables trouvailles, et je n'en vois guère qu'une seule à compléter quelque jour : c'est l'essai de dictionnaire du patois gâtinais. Quant aux conclusions de l'auteur sur l'étymologie du nom de Fontainebleau[1], je les crois singulièrement battues en brèche par l'article de M. Maurice Lecomte, publié par *l'Abeille de Fontainebleau* elle-même (22 novembre 1895) et trop décisif en la matière pour que nous ne l'insérions pas ici :

« Le premier terme du nom composé Fontainebleau est le substantif *fontana*, fontaine, originairement féminin de l'adjectif *fontanus* que les Latins ont tiré de *fons*, source. Cela ne fait aucun doute.

Le second terme de Fontainebleau semble être un nom propre *Bladobald* ou *Bladovald*, latinisé *Bladobaldus* ou *Bladovaldus*, appartenant à une famille de vocables germaniques latinisés.

De nombreuses monnaies mérovingiennes portent ces orthographes latinisées et aussi des formes qui signalent la chute du *v* intervocal : *Magnoaldus*, *Dacoaldus*, *Gundoaldus*.

---

1. Voir aussi *Annales du Gâtinais*, VII (1889), p. 133.

L'*o* de la nouvelle forme *Bladoaldus*, formant hiatus avec l'*a*, disparaît ainsi que le *d* intervocal, et, par corruptions successives, donne *Blaaldus*.

Nous avons donc *Fontana Blaaldi* et par la vocalisation de *l* en *u* et le changement de l'*a* de la première syllabe en la voyelle plus douce *e* : *Fontana Bleaudi* et en français Fontaine Bleaud, forme qui a prévalu, avec ou sans le maintien du *d* final, Fontaine Bleau, puis Fontainebleau, en un seul mot.

Voici, résumées, les diverses transformations du nom Fontana Bladobaldi :

Fontana Bladobaldi
— Blaobaldi
— Bladovaldi
— Bladoaldi
— Bladaldi
— Blaaldi
— Blaudi
— Bleaudi *ou* Blieaudi.

Pour nous, et pour tous ceux qui voudront réfléchir, il n'est plus possible d'admettre maintenant que l'étymologie de Fontainebleau soit Fontaine Belle Eau. C'est certainement Fontaine-Bleau. »

Notons encore, puisque l'occasion s'en présente, le petit travail de P. Termier, sur la structure du grès de Fontainebleau (*Bulletin de la Société géologique de France*, XXIII, 1895, pp. 344-348).

***

Le *Bulletin historique et philologique* publié par le Comité des travaux historiques en 1895 renferme une communication intéressante pour nous : celle de M. Eug. Thoison sur la tombe du vainqueur de Mahon (Roland Barrin, marquis de La Galissonnière, décédé à Nemours le 26 octobre 1756), dont l'épitaphe un peu longue a été retrouvée par hasard dans une minute de notaire, et n'existe plus dans l'église où il fut inhumé. — D'autre part, le *Bulletin archéologique* a publié la même année, sous la signature de M. Ch. de Beaurepaire (pp. 275-

276), le texte de quittances relatives au transport d'objets d'art expédiés de Rome en 1541 pour la décoration du palais de Fontainebleau, choisis par le florentin Laurens Regnauldin, peintre ymagier attaché aux travaux du palais, et emballés dans cinquante-quatre caisses qu'amena de Civita-Vecchia au Havre le navire d'un bourgeois dieppois nommé Guillot d'Arques, moyennant 198 livres tournois de fret; mais pourquoi appeler « Renaldin » un artiste bien connu parmi nous sous un autre nom?

***

Il a été donné en 1895 une nouvelle édition, un peu complétée, de l'excellente *Histoire de la Jacquerie*, de S. Luce (Paris, Champion, in-8°), où nous relevons un certain nombre de notes de l'appendice qui concernent particulièrement le Gâtinais, et plus spécialement les communes suivantes : Ballancourt, Boissy-la-Rivière, Boissy-sous-Saint-Yon, Chailly-en-Bière, Coudray-Trézan, Étampes, Gien, Lorris, Melun[1], Mennecy, Perthes-Saint-Sauveur, Ponthierry, Saint-Fargeau près Melun, Saint-Vrain[2], et Villiers-aux-Nonnains près La Ferté-Alais. Quelques-uns des textes cités sont encore inédits et mériteraient les honneurs de l'impression, en raison de l'intérêt du sujet : nous en publierons prochainement le texte ici même.

L'*Acte original de la ligue de Gien* (1410), par M. Paul Durrieu (Paris, 1895, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome LIV), est une étude intéressante d'un précieux document passé en vente il y a quelques années[3] et acheté par l'auteur, avec fac-simile. Ce pacte d'alliance, signé à Gien le 18 avril 1410 par le duc de Berri, le duc de Bretagne, le duc d'Orléans, le comte d'Alençon, le comte de Clermont, et le comte d'Armagnac, fut un événement important dans la lutte entre Armagnacs et Bour-

1. Cf. le document inédit publié dans nos *Annales*, tome VII, p. 288.
2. A tort indiqué comme faisant partie du département de la Marne.
3. Nous l'avons signalée en son temps.

guignons, et déguisait un projet très sérieux de guerre à entreprendre contre le duc de Bourgogne, comme l'avenir le prouva.

***

On a fait un certain bruit autour d'un volume publié par M. Borelli de Serres, sous le titre de : *Recherches sur divers services publics en France du* XIII^e^ *au* XVIII^e^ *siècle* (Paris, Picard, 1895, in-8°), et dont on a vanté la singulière originalité et les résultats extraordinaires au point de vue de l'histoire financière de notre pays, encore très mal connue. Je ne m'inscrirai pas en faux contre les assertions de l'auteur; ce n'est d'ailleurs pas ici le lieu; mais je constaterai que beaucoup de ses soi-disant découvertes se trouvent déjà dans les ouvrages de L. Delisle (pour les Templiers), de Petit-Dutaillis (pour les comptes royaux), de Luchaire (pour les baillis). Sur quelques points, en vérité, M. Borelli de Serres a innové, mais est-ce bien toujours avec succès? Les quelques observations que je vais présenter permettront de répondre.

Je n'insisterais pas sur les connaissances géographiques de l'auteur, s'il se contentait de nous parler (p. 408) du comte d'Auge (pour comte d'Eu), et de la forêt de Hallatte, qu'il place en Normandie bien qu'elle soit située aux portes de Senlis; de confondre (p. 76) Mortagne avec Mortain dans le don fait à Philippe Hurepel en 1215; de nous parler de la bataille de *la* Mansourah, ou d'écrire Morgneval pour Morienval (Oise). Mais ce que je ne puis laisser passer ici, c'est *Lirchant* pour Larchant, *Corguilleray* pour Corquilleroy, *Faye* pour Fay-aux-Loges, parce que ce sont autant de localités gâtinaises. Aussi, pourquoi M. Borelli de Serres est-il sévère (p. 125) pour l'orthographe des noms propres chez les autres?

Mais voici qui est plus grave chez un auteur qui se pique d'érudition et qui déclare mauvais (p. 192) tous les tableaux de prévôtés et bailliages publiés jusqu'à ce jour. Qu'est-ce que le bailliage-prévôté de Buxières, en Gâtinais, dont il nous parle (p. 201) d'après les registres de Philippe-Auguste? A sa place, j'aurai cherché à identifier, et ce petit travail l'aurait amené, sans difficulté je pense, à découvrir que Buxières n'existait pas

et aurait dû être remplacé par Boësses (arr^t. de Pithiviers). — Qu'est-ce encore que Galeran d'Escrennes, bailli de Dourdan et de Bourgneuf (pp. 68 et 181)? M. B. de S. serait sans doute bien embarrassé de nous dire ce qu'il entend par Bourgneuf.

Baudouin de Dannemois était, non pas probablement mais certainement originaire du diocèse de Sens; mais j'avoue n'avoir rien compris au raisonnement qu'a cru devoir faire l'auteur sur le compte de ce bailli à la page 70. De même il paraît dire (p. 198) que Saint-Pierre de Mâcon n'appartenait au roi que par pariage avec Saint-Martin d'Autun, et qu'il n'y eut point de bailli à Mâcon avant le milieu du XIV^e siècle; cependant nous en connaissons la liste dès 1239, et particulièrement parmi eux Henri de Courances dont nous avons rappelé les alliances et rétabli le véritable nom dans une petite notice de nos *Annales*[1]. — Comment peut-on traiter de personnages fort obscurs (p. 251) les membres de la famille gâtinaise de Villebéon qui furent chambellans héréditaires du roi, notamment Adam, sire de Tournenfuye, Gautier son neveu, et Ursion de Méréville? C'est méconnaître absolument la vérité. — Ajoutons qu'il faut écrire Albéric Cornu (p. 46) et non *Cornut*.

Je terminerai ces quelques observations en prévenant le lecteur que les lectures paléographiques de M. Borelli de Serres peuvent être sujettes à caution. J'en ai vérifié deux sur les originaux, et j'ai eu le regret, les deux fois, de constater des négligences dont l'une au moins est fort grave, puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à modifier totalement le sens du document pris en témoignage. Ici (p. 68), il est question de Guy de *Linans* ou ou de *Linières*, d'après M. Borelli de Serres; or l'original, du mois de mars 1228, conservé aux Archives nationales sous la cote S. 5161, n° 16, porte bien clairement Guy de « Linays » (auj. Linas, arr^t de Corbeil, Seine-et-Oise). — Là (pp. 67 et 206), il est question du bailli bien connu d'Étampes, Guillaume Menier, que l'auteur s'obstine, nous ignorons pourquoi, à appeler *Menner*, et qu'il identifie avec un certain *Menier de Ponchainville* dont il a trouvé trace aux Archives nationales,

---

1. Voir *Annales du Gâtinais*, IX (1891), p. 203.

S. 5126, nº 6. Le malheur a voulu que, en vérifiant, j'aie remarqué dans cette affirmation une double erreur : lisez Fourchainville au lieu de Ponchainville, et vous reconnaîtrez un écart de la commune de Villeconin, cne d'Étampes ; puis il n'y a pas d'identification possible entre le châtelain d'Étampes et l'autre Menier dont il parle en 1215 comme étant son « avunculus » : *Guillermus Menerius, castellanus Stampensis,..... quam Menerius de Stampis quondam avunculus meus donavit Deo et capelle de Fulchenvilla quam ipse fundavit tam de assensu persone ecclesie de Villaconain.*

Faut-il donc appliquer à M. Borelli de Serres les mots dont il se sert (p. 98) à l'égard de Coustant d'Yanville, qui, d'après lui, « semblerait n'avoir pas lu les documents qu'il cite »? On voudra bien reconnaître, en tout cas, qu'un pareil ouvrage est bien sujet à caution.

HENRI STEIN.

II.

CATALOGUE
DE
L'ŒUVRE DE FANTUZI

§ 1er. — L'Œuvre.

Le catalogue de l'œuvre d'Antoine Fantuzi rédigé par Bartsch compte 37 numéros. Passavant en ajoute dix autres, dont deux nous paraissent faire double emploi avec des estampes déjà décrites. Tout cela ne forme pas la moitié de l'œuvre du graveur dont nous avons réuni ici 105 planches. Les additions proviennent de l'attribution à l'artiste de 28 estampes connues seulement comme anonymes et de 32 jusqu'ici non citées, et cette attribution est fondée tantôt sur la présence du monogramme resté inaperçu, tantôt sur l'analogie évidente que présentent les estampes anonymes avec celles qui portent la marque du graveur.

La manière de Fantuzi est très caractéristique : c'est pour la qualifier qu'on ne saurait faire un meilleur emploi du mot *strapassé*, tant l'artiste met de

négligence voulue dans son travail. Le dessin de Fantuzi, dit M. Renouvier[1], est large, magistral, mais il n'est exempt ni de recherche, ni d'incorrection : ses figures sont allongées, musculeuses, avec des têtes étroites, des bouches criardes, qui prêtent à sa manière un aspect étrange et bourru; leurs contours ondoyants donnent plus d'attrait à ses figures de femmes. Sa gravure bornée au travail de l'eau-forte a plus d'énergie et de hardiesse que d'agrément; mais elle est variée et ne manque pas toujours de moelleux. Il procède ordinairement par hachures grosses, allongées, mais quelquefois par des coups de pointe grignotés.

Fantuzi a reproduit la plus grande partie des tableaux peints par le Rosso dans la galerie François Ier, quelques fresques du Primatice, et de nombreux dessins de Jules Romain; mais ce qui le classe au premier rang des maîtres de l'École de Fontainebleau, ce qui donne à son œuvre une importance capitale, c'est la série des ornements. Il a copié les uns sur les encadrements de la galerie François Ier; les autres sont de sa composition; ils ont été vraisemblablement exécutés dans d'autres pièces du château. C'est ce qu'on peut conjecturer d'après les mentions qui figurent sur les registres des comptes :

1537-1540. A Anthoine de Fanton, dit de Boullongne, paintre, pour les dits ouvrages (en la chambre du premier estage de

---

1. *Des types et des manières des maîtres graveurs* (Montpellier, 1854, p. 174).

dessus le portail et entrée du chasteau), à raison de sept livres par mois.

1540-1550. A Anthoine Fantoze, paintre, pour ouvrages de paintures qu'il a faicts et pour avoir vacqué aux patrons et pourtraits en façon de grotesque pour servir aux autres paintres besongnans aux ouvrages de paintures de la grande gallerie estant en la grande basse court du dit chasteau (la galerie d'Ulysse), à raison de vingt livres par mois.

Les eaux-fortes de Fantuzi ont porté au loin la renommée de l'École de Fontainebleau. Elles ont été copiées en France; elles ont été imitées en Italie, comme nous aurons l'occasion de le constater au cours de nos descriptions. Rien n'égale la variété et la richesse de ces compositions, où les cariatides, les guirlandes de fleurs et de fruits, les masques, les génies, les satyres, sont disposés avec un art original, qui a créé le style de l'École.

§ 2. — L'Artiste. Antoine de Trente?

Vasari raconte ainsi un épisode de la vie du Parmesan : « Pendant son séjour dans la ville de Bologne, il (le Parmesan) fit graver quelques estampes en clair obscur, et entre autres un Diogène et le martyre de s[t] Pierre et de s[t] Paul. Il prépara encore une foule de dessins qu'il voulait faire graver sur cuivre par un certain maestro Antonio de Trente, qu'il avait pris chez lui à cet effet; mais il ne poursuivit pas alors ce projet, parce qu'il fut forcé d'exécuter quantité de tableaux et d'autres ouvrages pour des gentilshommes bolonais...

A cette époque, le graveur Antonio de Trente,

dont nous avons parlé plus haut, profita un matin du moment où Francesco était encore au lit, pour lui forcer un bahut et lui voler tous ses cuivres et ses bois gravés, ainsi que tous ses dessins. Puis il s'en alla au diable avec ce butin, sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu. Toutefois Francesco retrouva ses planches qu'Antonio avait déposées chez un de ses amis à Bologne, probablement avec l'intention de venir les prendre plus tard; mais les dessins furent à jamais perdus. »

Charles Blanc, dans son *Histoire des Peintres*, après avoir rapporté ce passage de Vasari, ajoute : Ce que Vasari et Parmesan ne savaient point, on l'a su depuis. Antoine de Trente se réfugia en France et vint travailler à Fontainebleau sous la direction du Primatice : c'est Antoine Fantuzi.

Cette hypothèse, généralement admise, est séduisante. Elle rattache l'Ecole de Fontainebleau à l'inventeur de la gravure à l'eau-forte en Italie; elle tend à expliquer par l'influence du Parmesan la décoration du château où se rencontrent les figures de femmes, longues, élancées, telles que le Maître les affectionnait. Mais, toute séduisante qu'elle est, il est nécessaire de rechercher si elle repose sur une base sérieuse et si elle s'accorde avec les faits connus.

Il est assez étonnant, tout d'abord, que Vasari, si bien renseigné sur les artistes, ses contemporains, et resté en relation avec le Primatice, dont il décrit les travaux, n'ait rien su de cette histoire, et qu'il ait ignoré la nouvelle carrière qui s'ouvrait en France pour Antoine de Trente. Les érudits des siècles

suivants qui ont découvert cette identité auraient bien dû nous donner leurs raisons.

Comme Antoine de Trente n'a gravé que sur bois et que Fantuzi n'a gravé qu'à l'eau-forte, il est impossible de chercher des arguments dans la façon dont ils ont manié des outils différents.

Si l'on considère les dates des estampes signées par Fantuzi, on constate qu'il se trouvait à Rome, en 1540, qu'il est venu en France, vers la même époque, dix ans après le délit[1] dont il est inculpé, et que, pour commencer, il n'a reçu qu'un salaire minime, 7 livres par mois. C'est seulement dans la période de 1540 à 1550 que son talent a été apprécié à sa juste valeur, et qu'il a touché 20 livres par mois, comme les artistes les mieux payés. Je trouve qu'Antoine de Trente, élève du Parmesan, auteur estimé de gravures sur bois parues avant 1530, devait avoir, en 1540, d'autres exigences et ne pouvait pas se contenter de 7 livres par mois.

Si, d'autre part, nous cherchons une indication dans l'ensemble de l'œuvre de l'artiste, nous voyons qu'il n'a gravé que quatre estampes d'après le Parmesan, alors qu'il en gravait quatorze d'après le Primatice, dix-huit d'après le Rosso, sans compter la série de vingt-cinq pièces d'ornements, dix-neuf d'après Jules Romain et vingt et une d'après l'antique. De ces quatre dessins du Parmesan, trois avaient été déjà gravés antérieurement, et pour le quatrième, Fantuzi a loyalement indiqué que Parmesan en était l'auteur par l'inscription : FR. PA. INV. (n° 78). Ce n'était pas la peine de voler les dessins de son maître pour en tirer un si faible parti.

Enfin la similitude des marques doit-elle nous servir de preuve d'identité? Le chiffre d'Antoine de Trente est invariablement composé des deux seules lettres AT, ainsi disposées en monogramme.

Fantuzi a employé plusieurs marques, mais jamais celle-là. Ainsi l'on trouve :

1) Son prénom et son nom entiers (n° 52) :

ANTONIO FANTVZI

2) Son prénom abrégé et son nom presque entier (nos 22, 47) :

ANT. FĀTVZI

3) Son prénom et son nom en deux monogrammes (n° 101) :

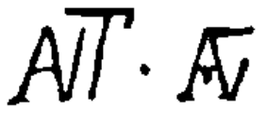

4) Les quatre lettres ANT. F., tantôt séparées (nos 18, 50) :

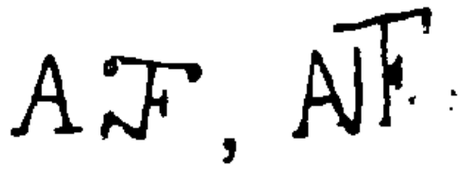

5) Tantôt réunies (nos 40, 44, 77, etc.) :

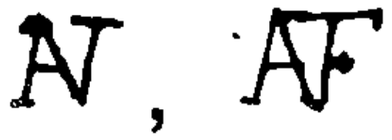

6) Puis seulement les deux lettres AF, juxtaposées ou réunies, de manière à former N, avec

les deux jambes de l'A et le montant de l'F (n° 63) :

7) Dans cette disposition, la barre supérieure de l'F est fréquemment prolongée en arrière, de façon à former un T, ce qui nous ramène à la 5e combinaison (n° 38) :

8) Enfin les deux lettres AT réunies de manière à former l'N (nos 37, etc.) :

Ainsi, non seulement on ne rencontre pas, dans cette variété de marques, plus grande encore que nous ne pouvons l'indiquer, la première forme; mais encore il n'en est pas une seule, même la dernière, dans laquelle la présence du T ne s'explique par les initiales d'Antoine, ANT. La comparaison des divers signes ne laisse, à mon avis, aucun doute, sur l'explication qu'il en faut donner.

Zani[1], examinant cette question d'identité entre Antoine Fantuzi et Antoine de Trente, s'attache à l'argument suivant : « J'ai sous les yeux, dit-il, une des estampes du maître, qui représente Alcytoé et ses deux sœurs métamorphosées en chauves-souris; on y lit CLAIREMENT : *Bologna Innventor* (c'est-à-

1. *Enciclopedia metodica delle belle arti* (Parma, 1819, VIII, p. 272).

dire le Primatice, surnommé d'ordinaire en France le Bologna), *Antonius Fantuzzi* T *fecit* 1542. Ce T ne peut s'interpréter autrement que *Tridentinus*, du nom de sa patrie. »

J'ai aussi sous les yeux cette même estampe (n° 52) et je n'y vois pas le moindre T : ce qui me dispense de chercher à l'expliquer[1].

Abandonnons un instant les marques gravées sur les estampes, pour chercher ailleurs les renseignements qu'elles ne nous ont pas fournis. S'il était démontré qu'Antoine de Trente n'est autre qu'Antonio Cavalli, élève du Parmesan, graveur sur bois, d'une famille originaire de Borgo San Sepulcro, né à Trente, réunissant en sa personne toutes les particularités qu'on a pu relever dans la vie d'Antoine de Trente, cela avancerait fort la question. Cette identité, affirmée, paraît-il, dans les manuscrits d'Oretti, est niée par d'autres : ceux-là même qui la nient, comme Antonio Mazetti, cité par Zani, admettent l'existence distincte de trois artistes, Antonio da Trento, Antonio Cavalli et Antonio Fantuzi.

Sans recourir à cette démonstration, il nous suffira, pour dégager la personnalité de notre graveur, d'établir qu'il est né à Bologne, et qu'il n'a dès lors rien de commun que le prénom avec l'infidèle élève du Parmesan[2].

---

1. En examinant la pièce à la loupe, on arrive à remarquer que la barre supérieure de l'F de *Fecit* dépasse un peu en arrière : mais il est impossible d'y voir un monogramme, et Zani a lu CLAIREMENT le T!

2. Malpé, Huber et Rost écrivent qu'Antonio Fantuzi est né à Viterbe en 1520; Basan le fait naitre également à Viterbe, en 1631! Même en supposant une faute d'impression, 1631 pour 1531, l'erreur est évidente, car les meilleures planches de l'artiste sont datées de 1540 à 1545.

Il existait à Bologne une famille Fantuzi qui occupait dans la ville un rang élevé. Vezzani nous apprend qu'un François Fantuzi y était gonfalonier en 1571. Une inscription rapportée par Malvasia *(Felsina*, I, p. 20) rappelle que le Père Jésuite Pasotto Fantuzi *(Fantutius)* fit réparer, à ses frais, en 1578, les peintures de l'église S^t^-Jacques le Majeur, à Bologne, qui étaient l'œuvre de Jacque et Simon Avanzi, Bolonais. Ferdinand Fantuzi, un des plus illustres sénateurs, protecteurs de la Compagnie des Peintres, possédait une galerie de tableaux que décrit le même Malvasia (p. 213). Zani, qui connaissait tous ces documents, n'a pas voulu s'en servir.

D'autre part, nous lisons dans les Registres des Comptes : « *A Anthoine de Fanton, dit de Boullongne* », ce qui ne doit pas se prendre pour un surnom, mais pour la traduction littérale de *Fantuzi di Bologna*. Nous trouvons de même : *Nicolas, dit Modesne; Virgile Buron, peintre, dit de Boullongne; Jean Bavron, aussy dit de Boullongne*, sans compter le Primatice qui a fini par absorber le mot *Bologna*. Ainsi notre peintre graveur s'était présenté au Roi de France et à ses officiers comme étant de Bologne, et s'il avait usurpé un état civil mensonger, en prenant le nom d'une famille honorablement connue, tous ses compatriotes, à commencer par le plus illustre et le plus puissant, Francesco Primaticcio, n'auraient pas manqué de protester.

Il y a plus : Fantuzi, dans le n° 22 représentant une grotte en gresserie, la grotte de Fontainebleau, s'est expressément réclamé de sa patrie par l'inscrip-

tion suivante, disposée dans deux cartouches séparés.

A gauche[1] :

ANT : FĀTVZ
I · DE · BºLºGNA

A droite[2] :

FECIT · AN
D̄ · M̄ · D̄ · 45

Le tout ne peut se lire que de la façon suivante : *Antonio Fantuzi de Bologna fecit anno Domini* 1545.

Cependant Zani, tout pénétré de cette pensée qu'il fallait que Fantuzi fût Antoine de Trente, a corrigé la transcription de Bartsch qui était exacte, et Passavant, prétendant relever son erreur, est tombé dans la même faute. Tous deux ont lu :

ANT · FĀTVZI
I · DE · BºLºGNA

ce qui, d'après leur interprétation, devait signifier : *Antonio Fantuzi fecit anno Domini* 1545. I. *(inventione) de Bologna*. De telle sorte que le Primatice *(Bologna)* devenait ainsi l'auteur d'un dessin et peut-être l'architecte d'un pavillon, auxquels il était vraisemblablement resté étranger ; mais le mot *Bologna* était expliqué et n'indiquait plus la patrie du graveur.

---

1. Les lettres DE, NA, sont en monogramme.
2. Les lettres AN sont aussi en monogramme.

La lecture proposée par Zani et par Passavant, passant de gauche à droite, pour remonter ensuite à gauche, était déjà bien étrange : mais ce qui doit la faire absolument rejeter, c'est que l'ı final n'existe pas plus que le т de tout à l'heure. Le mot *Fantuzi* est coupé en deux : il faut, de toute nécessité, lire la seconde ligne après la première, dans chaque inscription.

Notre peintre graveur ne doit donc pas être chargé des méfaits d'Antoine de Trente; il n'a pas été élève du Parmesan; il ne l'a pas volé; et toutes les considérations qu'on avait déduites de cette hypothèse sont vaines. C'est un compatriote du Primatice, appelé par celui-ci en France, non pour éviter la peine d'un délit commis dix ans auparavant, mais pour l'aider dans ses travaux. La part qu'il y a prise est importante et l'œuvre que nous allons décrire la fera connaître.

Félix Herbet.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE FANTUZI

Ornements de Fontainebleau

1. B. 30. Paysage montueux dans un montant d'ornements, où l'on voit à droite un satyre, à gauche une satyresse, l'un et l'autre accompagnés de jeunes satyres. Dans un fronton, au haut du cadre qui renferme le paysage, sont les lettres F. R. F., *Franciscus Rex Franciæ*. A la gauche d'en bas se trouvent le chiffre et l'année 1543. L. 524; H. 260.

   C'est l'encadrement du premier tableau de droite en entrant dans la galerie François Ier par le côté du grand escalier, représentant *l'Ignorance chassée*. Il a été librement copié par André Schiavone, qui s'en est servi pour entourer un sujet de sa composition (B. 27)[1].

2. B. 32. Montant d'ornements offrant la vue d'une ville située au pied d'une montagne et baignée par une large rivière. On remarque à la gauche et à la droite du montant un vieillard debout dans une niche entre deux termes d'enfants. Quatre génies ailés arrangent des fes-

---

1. Bartsch décrit sous le nom d'André Schiavone, le célèbre peintre vénitien, une suite de vingt et une estampes, exécutées, dit-il dans sa notice, d'après des dessins du Titien. Plus loin il indique que cette suite est précédée d'un titre dans lequel l'éditeur, Franc. Valesio, annonce au public un recueil de dessins d'après l'Antique : *Raccolta de' disegni et compartimenti diversi, tratti da Marmi et Bronzi de gli antichi Romani.* Cependant les compositions, dont il s'agit, n'appartiennent ni au Titien, ni à l'Antique : il suffit de les regarder, pour s'assurer que ce sont des copies des Ornements de Fontainebleau, au milieu desquels l'artiste a inséré des sujets de son invention. André Schiavone n'est jamais venu en France; il faut donc admettre qu'il s'est inspiré des eaux-fortes des maîtres de Fontainebleau. Parmi les estampes que nous allons décrire, dix lui ont servi de modèle. Les autres pièces de la suite ont été copiées sur des ori-

tons au haut de l'estampe. Au bas du vieillard qui est à gauche se trouve la lettre F. (*Franciscus)* et au bas de l'autre la lettre R. *(Rex)*. Le chiffre est à la gauche d'en bas. L. 497; H. 242.

C'est l'encadrement du troisième tableau à gauche représentant *l'Embrasement de Catane*. A rapprocher du n° 10 d'une suite de Du Cerceau.

3. B. 34. Montant d'ornements offrant la vue d'une ville fortifiée de tours et de murs et baignée par une rivière. Elle est renfermée dans une forme ovale au bas de laquelle la lettre F. *(Franciscus)* est dessinée dans un cartouche. Le côté gauche du montant présente un groupe de trois femmes nues qui portent une espèce de panier rempli de fruits et qui sont placées sur un stylobate. Dans le bas sont deux couples d'enfants qui semblent chanter dans un livre de musique et qui sont accompagnés d'un chien. Des figures semblables occupent le côté droit. Le chiffre est marqué à la gauche d'en bas. L. 524. H. 255.

C'est l'encadrement du quatrième tableau à droite, *Danaë*. Du Cerceau a reproduit ces ornements, en laissant le cadre vide. René Boyvin les a reproduits aussi, en les disposant autour d'un dessin du Rosso, *La Nymphe de Fontainebleau*. Son estampe a été copiée par un anonyme. Elle a servi à MM. Couder et Alaux pour dessiner et peindre en face de la *Danaë* le tableau

---

ginaux de Fantuzi ou d'un autre qu'on retrouvera quelque jour. Ainsi le no 16 offre le décor de la cheminée du salon dit de François Ier. (La partie supérieure seulement, bien entendu, puisque le reste date de Louis-Philippe.) Les cartouches de Du Cerceau ont pu aussi être mis à contribution. Quant au titre cité par Bartsch, je crois qu'il est postérieur aux eaux-fortes et qu'il est l'œuvre de l'éditeur, désireux de tirer parti des planches parvenues en sa possession; ce titre manque à notre exemplaire, composé d'épreuves de premier état.

Il est assez intéressant de noter l'influence de l'École de Fontainebleau s'exerçant, dès son origine, sur les Écoles italiennes, au point qu'un peintre de grand talent, comme le Schiavone, ne dédaigne pas de lui emprunter ses motifs de décoration.

qu'on y voit aujourd'hui, et qui est entouré du même encadrement que celle-ci[1].

4. B. 33. Montant d'ornements offrant la vue d'un pays montueux richement orné de parties d'arbres et d'une ville. Le montant présente à gauche une femme, à droite un homme, l'un et l'autre nus et assis. Au dessus du cadre qui renferme le paysage, on voit un cartouche où l'on a représenté un triton s'approchant d'une nymphe assise sur le bord de la mer. Le chiffre est à la gauche d'en bas. L. 490; H. 244.

C'est l'encadrement du septième tableau à gauche, *Vénus châtiant l'Amour*. André Schiavone a copié ces ornements dans la 14e estampe de la suite des Panneaux (B. 26). Du Cerceau les a aussi reproduits[2].

5. B. 29. Paysage offrant une ville située au pied d'une montagne et baignée d'une rivière qui s'étend sur toute la largeur du tableau. Sur le devant à gauche, un homme à cheval traîne à la corde une petite barque. Ce paysage est au milieu d'un montant d'ornements mêlés de différentes figures, parmi lesquelles on remarque à gauche et à droite le terme d'un homme qui tient de ses deux mains un rond marqué de la lettre F. *(Franciscus)* et qui est accompagné de deux anges. Le chiffre est tracé au coin de la droite d'en bas, dans le segment d'un cercle couvert d'ombre. Pièce cintrée par en haut. L. 504; diamètre de la hauteur : 327.

C'est l'encadrement du septième tableau à droite, représentant *le Combat des Centaures et des Lapithes :* on le trouve dans les ornements de Du Cerceau.

6. B. 31. Paysage offrant la mer avec plusieurs vaisseaux faisant voile vers un pays montueux qui occupe le côté

---

1. Voir la note sur le n° 4 de l'œuvre de L. D.

2. L'épreuve de la Bibliothèque nationale présente dans le cartouche du milieu une inscription manuscrite : *De Pierre Courteys :* c'est le célèbre émailleur limousin. On trouve, à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, d'autres estampes de l'École de Fontainebleau, portant le même nom.

droit du tableau. Ce paysage est au milieu d'un montant d'ornements où l'on voit à gauche et à droite deux hommes qui portent de grands festons de fruits. En haut sont six enfants assis en différentes attitudes; un autre se voit au milieu d'en bas. Le chiffre est marqué vers la gauche d'en bas, au-dessous d'un mascaron. Pièce cintrée par en haut. L. 510; diamètre de la hauteur : 327.

7. B. 36. Panneau d'ornements offrant au milieu une espèce de cartouche, au haut duquel est assis un homme nu, tenant de chaque main un bâton dont l'un est surmonté d'un brandon, l'autre de deux serpents entrelacés et placés au milieu de deux ailes. Des deux côtés de ce cartouche sont debout, à gauche un homme, à droite une femme, qui se terminent en grosses queues de serpent entortillées. Au bas du cartouche, des hommes nus sont assis par terre, le dos contre un grand mascaron. Au milieu d'en bas est le chiffre, à l'envers. H. 343; L. 215.

8. B. 37. Panneau d'ornements entremêlés de différentes figures. On voit en haut deux dragons au milieu de deux anges qui tiennent un feston, plus bas, à gauche, une femme et un satyre, à droite une autre femme accompagnée de l'amour, plus bas encore deux hommes assis, dont chacun tient une corne d'abondance, et tout en bas deux enfants montés sur des chevaux ailés, placés aux deux côtés d'un écu marqué de la lettre F. Le chiffre se voit dans une espèce de cartouche qui est au-dessus de l'écu dont on vient de parler. H. 376; L. 242.

A rapprocher du n° 3 de la suite de Schiavone (B. 15) et du n° 5 d'une suite de Du Cerceau.

9. Passavant 46. Grand cartouche. Dans le compartiment du milieu on voit deux vaisseaux sur l'eau, et sur le rivage une ville; à droite et à l'horizon, une forteresse. L'encadrement présente, en haut, deux génies assis, le dos appuyé contre des amas de fruits; sur les côtés, un enfant tenant des festons de fruits est surmonté par

deux autres enfants; dans les angles du bas, un vase d'où s'échappent des flammes. Le chiffre est vers le milieu du bas. H. 225; L. 382.

A rapprocher du n° 11 de la suite de Schiavone (B. 23).

10. Passavant 47. Grand cartouche avec compartiment carré vide au milieu. De chaque côté une femme cariatide. Dans la bordure, on voit des enfants et des amours avec des festons de fruits; dans le haut, deux figures nues. Le chiffre est au milieu du bas. H. 293; L. 418.

A rapprocher du n° 13 de la suite de Schiavone (B. 25).

11. B. 123 des anonymes. Montant d'ornements offrant au milieu un carré vide, entouré de plusieurs figures, parmi lesquelles se font remarquer en haut, au milieu, le jeune Hercule étouffant deux serpents, à gauche un satyre et à droite une satyresse. L. 251; H. 243.

A rapprocher du n° 1 de la suite de Schiavone (B. 13).

12. B. 129 des anonymes. Montant d'ornements. Il offre à gauche un paysage dans le segment d'une forme ronde, sur la bordure de laquelle on remarque, en haut, Diane; en bas, un petit amour qui sonne de la trompette. A la droite de l'estampe, un autre paysage est renfermé pareillement dans une forme ronde, qui est bordée d'ornements, et animée par trois amours dont deux sont assis en haut, le troisième au milieu d'en bas. L. 316; H. 242.

L'attribution à Fantuzi est de Robert-Dumesnil, catalogue de 1838.

13. B. 140 des anonymes. Montant d'ornements présentant un pays entrecoupé d'une rivière, qui s'écoule dans la mer vue dans le lointain. Dans une forme ovale, bordée d'ornements entremêlés de plusieurs figures d'enfants nus. En bas, à gauche, un satyre assis par terre fait des caresses à une femme. Un groupe semblable est à droite; dans ce dernier, le satyre prend la femme par le visage. L. 403; H. 254.

A rapprocher du n° 18 de la suite de Schiavone (B. 30) et du n° 9 d'une suite de Du Cerceau, qui a d'ailleurs plusieurs fois reproduit ce motif.

14. Cadre carré vide, au milieu d'ornements qui semblent être la reproduction d'un plafond. En bas le squelette d'une tête de cheval, au-dessus de deux enfants ailés, terminés en lions, qui s'embrassent; sur les côtés, enfants tenant des têtes de Méduse. H. 370; L. 240 (B. N.)[1].

A rapprocher du n° 7 de la suite de Schiavone (B. 19) et du n° 2 d'une suite de Du Cerceau.

15. B. 114 des anonymes. Paysage offrant quelques bourgs situés au pied de plusieurs rochers mouillés par une large rivière. Ce paysage est dans un encadrement carré, orné en haut d'une tête de cerf placée au milieu de deux enfants couchés et en bas de deux autres enfants qui portent des festons de fruits et dont l'un est debout à gauche, l'autre à droite. H. 284; L. 262.

A rapprocher du n° 6 de la suite de Schiavone (B. 18).

16. Variante de la composition précédente, n'offrant que le cadre, sans le sujet central. En bas, la date : 1543. H. 173; L. 188. (B[x] A., coll. Lesoufaché).

17. Grand cadre ovale vide : à gauche, une femme qui se presse les seins; à droite, un homme drapé, tenant son coude droit dans sa main gauche; fleurs et fruits. Le chiffre, en sens inverse, est à la droite du bas. H. 421; L. 280. (B. N.).

18. B. 21. Jupiter assis sur son trône, envoyant sur terre les trois déesses Junon, Vénus et Pallas, pour se soumettre au jugement de Pâris. On voit ces trois déesses à la gauche du tableau, qui est de forme ovale et renfermé

---

1. Pour les estampes nouvellement décrites, les références sont indiquées comme suit : B. N., Bibliothèque nationale, à Paris; B[x] A., Bibliothèque de l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts, à Paris; R. D., Catalogue des ventes Robert-Dumesnil; F. H., Collection de l'auteur.

dans une bordure d'ornements entremêlés de différentes figures, parmi lesquelles se font particulièrement distinguer deux statues de femmes, qui sont debout dans des niches; celle de droite tient une grappe de raisins; celle de gauche, une lyre. Au bas de cette dernière est le chiffre avec l'année 1543. L. 504; H. 350.

19. B. 128 des anonymes. Panneau d'ornements composé d'un cadre ovale vide en hauteur, des deux côtés duquel sont des enfants portant des guirlandes de fruits; au-dessus est assis un enfant avec des ailes de papillon. A droite et à gauche, un montant d'architecture offrant à la base, d'un côté, la foudre ailée, de l'autre, des torches en croix, et au sommet deux enfants ailés. L. 325; H. 250.

A rapprocher du n° 19 de la suite de Schiavone (B. 31).

20. Panneau d'ornements offrant un rond qui est resté vide : en haut, trois enfants dont deux portent des torches, et le troisième, au milieu, souffle dans deux longues cornes. En bas, squelette de tête d'animal et deux enfants appuyés sur leurs mains. H. 298; L. 218. (F. H.).

21. Variante du panneau précédent. Le rond est orné d'un paysage. Les deux enfants du bas ont le corps renversé en arrière. Attribution contestable. H. 255; L. 145 (F. H.).

22. B. 35. Dessin d'une grotte, en gresserie. Deux cartouches en haut portent ces inscriptions sur deux lignes :

A gauche :

ANT : FĀTVZ
I · DE · BºLºGNA

A droite :

FECIT · AN
D̄ · M̄ · D̄ · 45

Les lettres DE, NA, AN, sont en monogrammes. L. 426; H. 296.

Cette estampe rappelle la façade de la grotte sur le jardin des Pins. Il en existe une copie, sans inscriptions, par un graveur anonyme (non décrite). Le maître L. D. est l'auteur d'une estampe analogue (F.H. 17).

Orfèvrérie.

Nous rangeons sous ce titre, comme suite des *Ornements*, trois planches reproduisant douze vases différents.

Il existait dans le Cabinet du Roi, à Fontainebleau, une très riche et très nombreuse collection d'objets d'or et d'argent. L'inventaire en fut dressé en 1560. Le manuscrit qui le contient existe en double à la Bibliothèque de l'Arsenal (nº 5163) et à la Bibliothèque nationale (ms. franç. 4732)[1].

Cet inventaire énumère des centaines de bassins, d'aiguières, de coquilles, de coupes, de chopines, de burettes, de flacons, de pots, pour ne parler que de la vaisselle de table. M. Plon y a retrouvé la fameuse salière de Benvenuto Cellini, aujourd'hui à Vienne[2]. Tous ces objets ont été transportés en 1562 à la Bastille, à Paris, où ils semblaient plus en sûreté; mais ils n'étaient pas garantis contre la volonté royale qui, quatre ans après, en condamnait la majeure partie à la fonte, pour subvenir aux besoins de l'État.

Lorsque Fantuzi habitait Fontainebleau, toutes ces richesses ornaient encore le Cabinet du Roi, et ce me paraît être une hypothèse assez plausible que de considérer les estampes du graveur comme la reproduction d'objets qu'il avait tous les jours devant les yeux, peut-être de ceux dont le Rosso avait donné le dessin. Les descriptions très sommaires de l'inventaire ne permettent guère de reconnaître les vases qui sont ici

---

1. Il a été publié dans la *Revue universelle des Arts*, année 1856.
2. *Benvenuto Cellini*, par Eugène Plon (Paris, 1883, in-fº).

représentés. On pourra les chercher sous les numéros suivants, que nous donnons à titre d'exemples :

« Une grande coquille en nacre de perle, garnie d'argent doré, où il y a dessus un Bacchus, enrichie de quarante neuf rubiz et d'un diamant en table et de six petites pointes de diamantz et esmerauldes du Pérou et cinq saphis, pesant VII marcs II onces, estimé IIIc LX. »

« Une grande couppe de jaspe rouge, avec le pied et son couvercle d'argent doré, faict à personnages à demi taille, pesant neuf marcs, estimée LXXII. »

« Deux grandes burettes d'esmail bastaillé d'argent doré, pesant ung marc six onces, estimées XIII. »

« Sept petits flacons d'or, ouvraige de fil, esmaillez de blanc et de rouge, estimés VIII. »

« Trois aiguières à biberon couvertes, troys aiguières descouvertes, deux potz à eau, deux potz à vin, ung autre pot à vin, le tout de mesme esmail et ouvraige, le tout estimé VIxx ».

23. B. 143 des anonymes. Dessin de deux vases sur une même planche. — Le premier représente une aiguière à une seule anse. Il est orné d'ouvrages en bas relief, parmi lesquels on remarque à la droite d'en haut un Amour en l'air, un peu plus bas un rang d'écrevisses et au milieu plusieurs Tritons et Néréïdes dans l'eau. L'année 1543 est marquée à la gauche d'en bas.

Le second offre une espèce de bocal, dont le support représente un groupe de satyres et satyresses. Le couvercle est orné d'un jeune homme faisant des caresses à une jeune femme. Ces deux figures (Bacchus et Ariane), qui sont assises, sont accompagnées de deux amours dont l'un supporte un grand anneau. L. 403? H. 296?

Nous n'avons jamais rencontré que des épreuves séparées de chacun de ces vases.

24. Cinq vases debout à la file sur une tablette. Ceux des extrémités sont en gaîne et leurs couvercles sont formés

de têtes tirant la langue. L. 328; H. 177 (R. D. 1862; F. H.).

25. Cinq vases debout à la file sur une tablette. Celui du milieu, orné de satyres adossés à sa panse, offre pour anse supérieure deux serpents qui se tiennent par la queue et mordent le bord du vase. L. 329; H. 174 (R. D. 1862; B[x] A.; F. H.)[1].

D'après Le Rosso.

Fontainebleau. Galerie François Ier.

26. B. 68 des anonymes. Dispute de Minerve et de Neptune. L. 410; H. 260.

Le tableau est au-dessus de la porte, du côté du grand escalier; il a été aussi gravé par René Boyvin (R. D. 67).

Faisait-il partie de la décoration primitive de la Galerie? On peut en douter, car le P. Dan n'en parle pas. L'abbé Guilbert écrit en 1731 : « Au-dessus de la porte qui donne passage au vestibule et à la chapelle, la Victoire couronne François Ier après ses grands et difficiles travaux, et l'Histoire oblige le Temps de se prêter pour conserver la mémoire de ses grandes actions. Ce tableau à fraisque et camayeux est de Person (Poerson), qui le fit environ l'an mil sept cent dix. » Mais qu'y avait-il à cette place avant 1710?

Mariette remarque que cette pièce est composée dans la même manière que les tableaux de la Galerie des Réformés. Je ne crois pourtant pas qu'elle en soit, ajoute-t-il; du moins le P. Dan n'en fait point mention. Plus tard, il ajoute cette note : Elle n'en est point.

---

1. Le catalogue de la vente de Laurencel indique, sous le nº 48, un « dessin de quatre vases debout sur une console » qui pourrait bien n'être que le fragment d'une épreuve de l'un ou l'autre des numéros précédents.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la fresque de Poerson a subsisté jusqu'à la Révolution, qu'elle a été effacée à cette époque, et que le tableau du Rosso, deux fois gravé au XVIe siècle, n'a reparu que lors de la restauration de la Galerie.

27. B. 27. L'appareil d'un sacrifice. On lit au milieu d'en bas: A Fontana Beleau. Suit la marque du graveur. L. 403; H. 270.

Le tableau est le premier à gauche, en entrant dans la galerie par le vestibule du grand escalier. Il a été gravé par René Boyvin (R. D. 15), qui a reproduit aussi le petit tableau de la bordure, *Nymphes dansant en rond* (R. D. 74).

28. B. 43 des anonymes. L'ignorance vaincue. L. 425; H. 300.

Le tableau est le premier à droite. Il a été gravé par René Boyvin (R. D. 16) et par Dominicus Zenoi.

29. L'éléphant fleurdelysé. Un éléphant portant une selle ornée de fleurs de lys, la salamandre en tête, le chiffre de François Ier sur le côté, s'avance vers la gauche, où de nombreux spectateurs se pressent sur la terrasse. Le chiffre du graveur est à droite, à mi-hauteur. L. 430; H. 290 (B. N.; F. H.).

Le tableau est le deuxième à gauche.

L'estampe présente des différences avec le tableau, tel qu'il existe aujourd'hui : c'est d'ailleurs une observation que nous pourrions répéter pour chaque sujet; mais il n'est pas facile de déterminer les changements qui viennent du graveur et ceux qui sont l'œuvre du restaurateur de la galerie. Nous possédons un dessin du XVIe siècle, provenant de la collection Destailleurs, qui doit être une reproduction exacte de la composition, telle qu'elle est sortie des mains du Rosso. Le groupe des deux enfants, à droite, derrière un pilier, s'y trouve; Fantuzi l'a supprimé. Les bâtiments qui forment le dernier plan, dans l'estampe, n'existent ni dans le dessin ni dans le tableau. D'autre part, la selle semée de fleurs de lys, la forme de

la cigogne, l'œil de l'éléphant sont semblablement rendus dans l'estampe et dans le dessin; la peinture actuelle présente, pour ces détails, un style très différent.

30. B. 57 des anonymes. Enlèvement d'Amphitrite par Neptune. L'année 1548 est inscrite dans une tablette placée à la droite du bas. Attribution douteuse. H. 215; L. 114.

Ce sujet se trouve dans la bordure du tableau précédent. Il a été gravé par René Boyvin (R. D. 15), qui a reproduit aussi l'autre sujet placé de l'autre côté de la bordure, représentant le *ravissement d'Europe* (R. D. 26).

31. B. 24. Empereur tenant une grenade. D'après Bartsch, le chiffre du graveur est inscrit à la droite d'en haut sur un pilier. Les épreuves que l'on trouve le plus communément ne portent pas de marque. L. 410; H. 290.

Le tableau est le deuxième à droite.

32. Variante de la figure principale de la composition précédente. Ici, le roi est drapé, au lieu de porter cuirasse; les jambes sont couvertes de braies au lieu d'être nues; c'est la main gauche qui tient la grenade. H. 404; L. 250 (B. N.).

33. B. 93 des anonymes. La piété filiale ou l'embrasement de Catane. L. 438; H. 318.

Le tableau est le troisième à gauche; il a été gravé par René Boyvin (R. D. 17)[1].

---

1. Le troisième tableau à droite, *Cléobis et Biton*, ne semble pas avoir été gravé. M. Reiset (*Gazette des Beaux-Arts*, III, p. 198), dit le contraire; mais il se refère au n° 93 des Anonymes de Bartsch, ce qui est évidemment une erreur, puisque ce numéro correspond au tableau précédent. Le bas-relief placé au-dessous, qui représente *la Piété romaine*, a été reproduit dans une estampe attribuée à Reverdino (B. 2 des douteuses).

Comme quatrième tableau à gauche, on comptait celui qui se trouvait dans le petit cabinet et qui avait pour sujet *Sémélé*. Il a été gravé par L. D. (F. H., 5).

Dans la galerie, au-dessus de la porte du cabinet, se trouvait le buste

34. B. 94 des anonymes. La tempête. L. 430; H. 316.

Le tableau est le cinquième à gauche; il a été gravé au XVII^e^ siècle par Antoine Garnier qui a inscrit à la droite du bas ces mots : *Rous Fiorentino Inven.*, mais n'y a pas mis sa marque. Du Cerceau l'a reproduit aussi dans la série des coupes.

35. B. 69 des anonymes. Vénus descendant du ciel pour secourir Adonis blessé. L. 403; H. 289.

Le tableau est le cinquième à droite.

36. Combat des Centaures et des Lapithes. On remarque au milieu l'un des Centaures, se dirigeant vers la gauche, qui prend son adversaire par les cheveux et par la barbe. Pièce ronde. D. 300 (B^x^ A.).

Le tableau est le sixième à droite[1].

Pavillon de Pomone.

37. B. 62 des anonymes. Vertumne et Pomone. Le chiffre du graveur, que Bartsch n'a pas aperçu, se trouve marqué à l'envers, à gauche en bas. H. 350; L. 345.

D'après le P. Dan, les deux tableaux peints à fresque dans le pavillon carré, placé à l'un des angles du jardin des Pins, étaient du Rosso. D'après l'abbé Guilbert, tous deux étaient du Primatice. Mariette attribue à ce dernier *le jardin de Priape*, que le maître L. D. a gravé (F. H. 16), et laisse, en hésitant, l'autre au Rosso. Nous suivons son autorité.

---

de François Ier, entouré de divers ornements. Domenico del Barbiere a reproduit l'un d'eux dans la figure de *la Gloire* (B. 7).

Le quatrième tableau à droite représente *Danaë*; il a été gravé par L. D. (F. H. 4). Comme *la Sémélé*, il est l'œuvre du Primatice.

1. Les autres tableaux de la galerie, savoir : *la Fontaine de Jouvence*, *l'Éducation d'Achille*, *Vénus châtiant l'Amour*, n'ont pas été gravés anciennement. On trouve ces deux derniers, l'un dans le tome Ier de *La Renaissance en France*, de M. Sadoux, l'autre dans le livre de Castellan. La grande *Monographie* de R. Pfnor contient aussi la reproduction de plusieurs compositions.

D'APRÈS LE ROSSO *(sujets divers)*.

38. B. 1. Sainte famille. Le chiffre est à mi-hauteur du côté gauche de l'estampe. H. 314; L. 269.

Il existe de cette composition deux copies anonymes en contre partie, l'une décrite par Bartsch (32), dont les dimensions exactes sont : H. 317; L. 272. L'autre, non décrite, est plus petite : H. 268; L. 228.

39. B. 17. Silène porté sur les bras de deux Bacchants. Vers la droite du bas est le chiffre du graveur au-dessus de l'année 1543. L. 323; H. 220.

40. B. 18. Les Muses assemblées au pied du Parnasse. Le chiffre est à la gauche d'en bas. L. 378; H. 249.

« Je la crois du dessein du Rosso, quoyque je n'en aye aucune preuve, sur ce qu'elle est composée à peu près de la même manière que les tableaux de la Galleric des Réformés. » (Mariette, *Abecedario*).

41. B. 26. Incinération d'un cadavre. L'épreuve de la B. N. porte cette inscription manuscrite : *Sardanapale brûlé dans son palais*. Le chiffre est gravé à la gauche du bas. L. 408; H. 264.

L'attribution de cette composition au Rosso vient de Mariette.

42. B. 85 des anonymes. Un homme tenant un masque, accompagné de diverses figures et d'animaux. L'année 1543 est gravée dans une tablette suspendue à une branche d'arbre dans le fond à droite. L. 309; H. 275.

« Je ne crois point cette pièce du dessein du Rosso; il me paroist que c'est un pillage : j'y vois une figure couchée qui paroist avoir été prise de Michel Ange. » (Mariette, *Abecedario*). L'attribution au graveur n'est pas contestable. Le Rosso est parfaitement capable d'avoir *pillé* Michel Ange.

43. Pass. 38. Suzanne au bain. Elle est surprise par les vieillards. Pièce signée ANT. F., à l'eau forte et terminée à la pointe froide. Gr. in-fol. (Nagler, *Monogr.*, nº 1032).

Nous ne pouvons compléter la description de cette pièce, que nous n'avons pas rencontrée. Peut-être est-ce la même composition qui a été gravée par René Boyvin (R. D. 3).

D'APRÈS LE PRIMATICE.

Fontainebleau. Porte Dorée.

44. B. 7. Saturne endormi. Au milieu d'en bas, dans la marge, on lit *Bologna Inventor*, le chiffre de Fantuzi et l'année 1544. Pièce de forme ovale. Diamètres : L. 359; H. 242.

M. de Caylus a gravé la même composition d'après le dessin qui se trouve au Louvre : sa planche est à la Chalcographie.

45. B. 67 des anonymes. Hercule se laissant habiller en femme. L. 415; H. 253.

« Estampe gravée à l'eau forte, je crois, par Fantuzzi, sans marque. » (Mariette). La même composition a été gravée en contre-partie par le maître L. D. (F. H. 3).

Chambre d'Alexandre.

46. B. 84 des anonymes. Alexandre donnant en mariage Campaspe à Apelles. L. 270; H. 219.

« Gravé sans soin, je crois, par Fantuzzi, d'après un tableau de la chambre d'Alexandre. » (Mariette). Ce tableau ne subsiste plus.

Salle de la Conférence.

47. La chute de Phaéton. En haut, dans les nuages, Jupiter et son aigle; au milieu, Phaéton tombe de son char, complètement à la renverse, ses chevaux s'échappent à

droite et à gauche. Dans le coin de droite, une inscription en trois lignes porte :

Bologa inV
entō ANTo
Fanzi fecit 1545.

L. 380; H. 260 (B. N.).

La salle de la Conférence, ainsi nommée depuis celle qui y fut tenue en 1600, faisait suite au département des bains et étuves, au-dessous de la galerie François Ier. Elle a été restaurée sous Henri IV; mais quoique le P. Dan veuille faire honneur à ce roi des tableaux de cette pièce et de leurs enrichissements, c'est-à-dire de leurs cadres, nous croyons que les peintures sont de la décoration primitive. Tout a été détruit en 1697.

Cette même composition a été gravée au burin par un anonyme (pièce non décrite).

Chambre de Saint-Louis.

48. B. 22. Un jeune homme assis sur un lit entre les bras d'une femme. Le chiffre du graveur est vers la droite d'en bas. Pièce de forme ronde. Diamètre : 242.

Nous proposons de reconnaître dans cette composition un des huit tableaux de la chambre de Saint-Louis, consacrés aux préliminaires de la guerre de Troie : Achille, découvert par Ulysse, fait ses adieux à la fille de Lycomède.

Fontainebleau?

49. B. 81 des anonymes. Rébecca et Éliézer. H. 358; L. 345.

L'attribution à Fantuzi est de Robert-Dumesnil, décembre 1855. On a, du même dessin, une estampe du maître L. D. (F. H. 35), offrant quelques différences, qui porte l'inscription *à Fontennbleau*.

50. B. 15. Cadmus labourant le champ où il a semé les dents du dragon. Le chiffre est en bas vers la gauche. L. 255; H. 233.

51. Jupiter et Antiope. Le chiffre est à gauche en bas. L. 262; H. 162 (B^{x} A.).

C'est la composition qui a été gravée par George Ghisi (B. 52) et par Ferdinand, en contre-partie. L'inscription que porte l'estampe de Ghisi : A FONTANA BLEO BOL prouve bien que le Primatice en est l'auteur et qu'elle a été exécutée pour le château de Fontainebleau.

52. B. 16. Alcytoé et ses sœurs appliquées au travail. On lit vers le haut du milieu, sur une des barres d'un métier, en deux lignes :

Bologa Innventor Antonio Fantuzi
Fecit 1542.

En bas, à gauche : ALCYTOE CUM SORORIBUS IN VESPERTILIONES; et au-dessus : *Mineia proles*. L. 305; H. 249.

53. B. 2. Une Sybille assise. La marque est à la gauche d'en bas. H. 228; L. 170.

Mariette voit plutôt dans cette figure *L'Étude*. Il existe une copie en contre-partie par Ferdinand, sans marque.

54. B. 19. Vénus et Mars se baignant. Le chiffre du graveur est marqué sur un escabeau vers le bas du côté droit. Pièce cintrée par le haut. L. 443; diamètre de la hauteur : 215.

55. B. 20. Méléagre offrant à Atalante la hure du sanglier. Le chiffre du graveur est vers la droite d'en bas. Pièce cintrée par le haut. L. 497; diamètre de la hauteur : 242.

Le dessin a été aussi attribué au Rosso.

56. Cérès (?) dans un cadre ornementé. Statue de femme, drapée, vue de face, dans un riche encadrement rectangulaire, composé de guirlandes de fruits. A chacun des angles du bas, deux amours. Le chiffre est en bas, à droite. H. 397; L. 266 (B. N., œuvre du Primatice).

D'APRÈS JULES ROMAIN.

57. B. 3. La continence de Scipion. Vers la gauche du bas, sur la première marche du trône, se trouve le chiffre du graveur, accompagné de la date : 1543. Pièce de forme ovale. Diamètres : L. 255; H. 168.

Le même dessin a été gravé par Diana Sculptor (B. 33).

58. B. 12 du maître au monogramme de Jésus-Christ. La clémence de Scipion. Premier état, avant les premiers plans, avant le petit chien dans un bouclier, avant le chiffre (B. N.). Deuxième état, la planche terminée; en bas, vers le milieu : 1545 et la marque de Fantuzi (B.N.). Troisième état, le seul que décrive Bartsch; la marque de Fantuzi est effacée incomplètement; à côté, la marque du maître au monogramme de Jésus-Christ. L. 484; H. 389.

59. B. 4. Régulus dans un tonneau hérissé de clous. Vers la gauche d'en bas le chiffre est marqué sur un instrument placé près de la tête de Régulus. L. 403; H. 350.

Même dessin gravé par un burin anonyme, édité successivement par Antoine Lafreri et par Henri Van Schoel (Bˣ A.).

60. B. 5. Combat des Horaces et des Curiaces. Le chiffre du graveur est marqué vers la gauche d'en haut, à l'angle de la barrière. L. 437; H. 296.

Le même dessin a été gravé en contre-partie par un anonyme de l'École de Marc Antoine (Bartsch, t. XV, p. 29).

61. B. 28. Un grand banquet. Le chiffre et l'année 1543 sont gravés vers la droite d'en bas. L. 578; H. 422 (B. N.; Bˣ A.).

C'est évidemment la même estampe que Passavant décrit sous le nº 43, avec cette différence que Bartsch n'a connu qu'une épreuve rognée.

62. B. 22 des anonymes. Jésus-Christ lavant les pieds à ses disciples. L. 479; H. 336.

Le nº 40 de Passavant n'est, sans doute, que la même pièce.

63. B. 87 des anonymes. Un malade à qui l'on applique des ventouses. Marque à l'angle de la base du lit. L. 405; H. 237.

Le même dessin a été gravé par George Ghisi (B. 63).

64. B. 51 des anonymes. Le corps mort de Patrocle retiré du combat. L. 598; H. 376.

Le même sujet a été gravé, avec quelques différences, par L. D. (F. H. 81), et par Diana Sculptor (B. 35). Dans l'estampe de Fantuzi, le fond offre un paysage.

65. B. 48 des anonymes. Scipion se faisant apporter des papiers. Pièce cintrée. L. 537; diamètre de la hauteur : 327.

66. Seleucus se faisant crever un œil. Le fils de Seleucus est couché, enchaîné, la tête vers la gauche; le bourreau qui va lui crever l'œil avec un poinçon s'arrête sur un geste de Seleucus, entouré d'hommes et de femmes surpris. Le chiffre du graveur est sur le montant du siège sur lequel Seleucus est assis, au milieu de l'estampe. L. 303; H. 280 (B. N.).

Copie, en contre-partie, par Wenceslas Hollar, 1637.

67. La prison ou les divers supplices. Le chiffre de Fantuzi se trouve sur une tablette en bas, vers la droite, près de l'homme dont on ne voit que la tête et les mains, passées dans un carcan. L. 420; H. 290 (B. N.).

Le même sujet a été décrit par Bartsch, sous le nº 66 de George Ghisi, quoique l'attribution à cet artiste soit fort douteuse. Sur les épreuves de second état, on lit :

Reatus diversi acriterqz Julii Cesaris iustitia torquet.

68. B. 98 des anonymes. Sujet de bataille. L. 457; H. 327.

La même composition a été gravée par Petrus Sanctus Bartholus.

Mantoue. Frises du Palais du T.

69. B. 91 des anonymes. Marche d'un bagage d'armée. L. 420; H. 266.

Dans une suite de vingt-cinq planches, dédiée à Colbert en 1675, Antoinette Bouzonnet-Stella a reproduit la frise entière de Jules Romain, au palais du T, à Mantoue. L'estampe ci-dessus correspond à partie des numéros 2 et 3 de la suite de Stella.

70. Pass. 45. Marche de troupes, armées de boucliers. L. 426; H. 266.

Celle-ci correspond au reste du n° 3 de la suite de Stella.

71. B. 90 des anonymes. Marche des frondeurs. Le chiffre du graveur, que Bartsch n'a pas aperçu, se trouve sur une butte en bas, à droite. L. 416; H. 256.

Celle-ci correspond à partie des n^os^ 4 et 5 de la suite de Stella.

72. Marche de licteurs. Trois licteurs, précédés de trompettes, se dirigent à cheval vers la droite. L. 424; H. 268 (R. D., cat. 1838; B^x^ A.).

Celle-ci correspond au n° 18 de la suite de Stella.

73. B. 25. Marche de sacrificateurs. Le chiffre est à la gauche d'en bas. L. 403; H. 249.

Celle-ci correspond à partie des n^os^ 20 et 21 de la suite de Stella.

74. B. 89 des anonymes. Huit cavaliers traversant une rivière. L. 406; H. 258.

Celle-ci correspond au n° 22 de la suite de Stella.

75. Marche d'armuriers. Un chariot à quatre roues, chargé d'une enclume, de boucliers et de cuirasses, est traîné à droite par un cheval et un mulet. Il est escorté par des hommes à pied et à cheval. L. 403; H. 251 (R. D., 1838; B^x^ A.).

Celle-ci correspond au n° 23 de la suite de Stella.

D'APRÈS LE PARMESAN.

76. B. 6. Circé et les compagnons d'Ulysse. Le chiffre du graveur est à droite, au-dessous de l'adresse : *Aug. Quesnel excud.* Pièce ronde. Diamètre : 220.

Ce dessin a été gravé par L. D. (F. H. 88); il existe aussi en clair obscur (Bartsch, XII, p. 110).

77. B. 8. La dispute entre Marsyas et Apollon. Le chiffre du graveur est en bas à gauche. H. 168? L. 139?

Le même dessin existe en clair obscur (Bartsch, XII, p. 123).

78. B. 14. Des nymphes dans le bain. On lit au bas à droite : FR̄ · PA̅ · IN̄V, et le chiffre du graveur avec l'année 1543. Pièce cintrée par le haut. Diamètre de la hauteur : 256; L. 188.

79. Jason. Personnage debout, tourné vers la gauche, les vêtements flottant au vent. Le chiffre est au bas, à droite. H. 220; L. 120 (B. N.).

C'est la contre-partie d'un clair obscur que Bartsch décrit ainsi, t. XII, p. 120 : Jason, retournant victorieux de la toison d'or. Il est vu de profil, marchant vers la gauche. Clair obscur de trois planches gravé par un anonyme et publié par André Andreani. A la gauche d'en bas on lit :

in Mantoua 160.

D'APRÈS DIVERS.

80. B. 39 des anonymes. D'après Polydore de Caldara. Empereur romain haranguant ses soldats. H. 273; L. 217.

« Il n'est pas sûr que cette pièce soit d'après Polydor; quoi qu'il ait de sa manière, elle pourroit estre autant d'après l'antique ou d'après Jules Romain. » (Mariette.)

81. Pass. 39. D'après Raphaël. La pêche miraculeuse. La scène se passe au fond. J.-C. est assis à droite dans un bateau, donnant la bénédiction à un de ses apôtres agenouillé devant lui, en avant d'un batelier tenant une perche. Un second bateau se voit à la file, monté par trois hommes, dont deux retirent des filets. Sur le premier plan, à gauche, on aperçoit deux femmes assises avec un enfant debout, et, de l'autre côté, deux disciples du Seigneur, dont l'un compte sur ses doigts. Une mère portant son enfant est assise derrière eux. L. 330; H. 260.

82. B. 88 des anonymes. Combat d'animaux. L. 408; H. 168.

83. Pass. 41. L'enfant prodigue. Il est agenouillé près des pourceaux dans un paysage. Pièce signée. Grand in-folio (R. Weigel, *Kunst-Catalog*, n° 13031).

84. Satyre violentant une femme. Trois amours la défendent; l'un d'eux a saisi le Satyre par les cornes. H. 393; L. 267 (B^x A.).

D'APRÈS L'ANTIQUE.

85. B. 9. Statue d'une Muse, jouant d'une double flûte. Le chiffre est à la gauche du bas. H. 249; L. 94.

86. B. 10. Statue de Cybèle. Sur le socle est écrit *Roma. De marm. D. fa. Galb. 1540*, et le chiffre du graveur, en un double monogramme. H. 233; L. 152.

87. B. 11. Statue de la déesse de la Santé, ayant sur le bras droit un serpent. Le chiffre du graveur est sur la droite du socle. H. 234; L. 107.

88. B. 12. Statue d'une femme. Le chiffre est à gauche du soubassement. H. 273; L. 148.

89. B. 13. Statue d'une femme, la tête penchée vers la droite. Le chiffre est à la droite d'en bas. H. 236; L. 121.

90. B. 23. Statue d'une femme assise, accompagnée d'un animal mutilé. Le chiffre est gravé à la gauche d'en haut. H. 215; L. 116.

91. Statue d'une femme drapée, tournant la tête à droite, le bras gauche mutilé. Le chiffre est sur la plinthe, en bas, à gauche. H. 220; L. 110 (B. N.).

92. Statue de femme drapée, tournant la tête à gauche, le bras gauche mutilé. Le chiffre est sur la plinthe, en bas, à gauche. H. 248; L. 98 (B. N.).

93. Statue de femme dansant, tenant des fleurs de la main gauche. Le chiffre se trouve à gauche, sur le soubassement. H. 231; L. 133 (B^{x} A.).

94. Statue de femme, vue de dos, armée d'un bouclier, se dirigeant vers la gauche. Le chiffre est à la gauche d'en bas. H. 210? L. 105 (B^{x} A.).

95. Statue de femme drapée, vue de face, le profil tourné vers la droite. Ses bras sont mutilés. Sans marque. H. 208; L. 103 (B^{x} A.).

96. Statue de femme drapée, marchant vers la gauche, le profil à gauche. Les bras sont mutilés. Sans marque. H. 228; L. 107 (B^{x} A.).

97. Statue de l'Abondance, marchant vers la gauche, le bras gauche relevé. Chiffre en bas à gauche, sur une haute plinthe. H. 228; L. 132 (B. N.).

98. Statue de femme drapée, retournant la tête vers la gauche, les deux bras mutilés. Le chiffre est au milieu du bas de l'estampe, à l'angle du socle, qui se présente de biais. H. 250; L. 100 (B. N.).

99. Statue de femme, tournée vers la droite, le bras gauche mutilé. L'angle gauche du haut de l'estampe n'est pas couvert de hachures. H. 220; L. 85 (B. N.).

100. Deux statues de femmes, drapées, vues de face, formant groupe. Celle de gauche, plus grande, met le bras sur l'épaule de sa compagne. Le chiffre est au milieu du bas. H. 237; L. 110 (B. N.).

101. Statue de femme drapée, ne tenant plus au sol que par la pointe des pieds; le bras gauche est mutilé. Sur la plinthe on lit : *Roma D. Latium Juvenale, 1543*. Suit le chiffre du graveur, composé d'un double monogramme. H. 275; L. 140 (B. N.).

102. Pass. 42. Statue de Melpomène, tenant un masque de la main gauche. Le chiffre est à la droite du bas. H. 225; L. 108 (F. H.; B[x] A.).

103. Pass. 44. Guerrier romain dans une niche, couronné de lauriers. Chiffre. H. 242; L. 100 (B. N.).

104. Statue de Minerve, vue de trois quarts et dirigée à droite. La tête est casquée. Les avant-bras sont mutilés. Derrière elle se voient sa lance et son égide. Premier état, sans chiffre (F. H.). Deuxième état, le chiffre est sur la plinthe à droite. Troisième état, le chiffre, mal effacé, est remplacé par le n° 72. H. 246; L. 117 (R. D. 1838).

105. Statue d'Hygie. Vue de trois quarts et tournée à droite, elle se dirige de ce côté, tenant, de la main gauche, un vase, et, de l'autre, un bâton, surmonté de feuillages. H. 237; L. 125 (R. D. 1838).

Appendice.

1. Rinceau d'ornements (R. D. 1838, et catalogue Destailleurs, n° 127). Cette pièce, marquée A. F., n'est pas de Fantuzi, mais d'Ange Falcone (B. 19).

2. Jeune homme appuyé sur un cube de maçonnerie d'après le Rosso. Attribuée à Fantuzi par le catalogue de la vente de Laurencel, à L. D. par d'autres. Nous classons cette pièce parmi les anonymes.

3. Le Christ descendu de la croix; 1543. D'après Raphaël, ou, suivant Zani, d'après le Rosso. Zani attribue la gravure à Fantuzi, mais on croit qu'elle est plutôt d'Androuet Du Cerceau.

ORIGINES GATINAISES[1]

(Suite et fin.)

III. — Les Vicomtes.

A propos de la réunion du Gâtinais à la couronne, il convient de faire justice d'une erreur historique mise en circulation, il y a une vingtaine d'années, et qui est en train de s'accréditer.

Un historien auxerrois, M. A. Challe, ayant rencontré les premiers Courtenay dans un certain nombre de seigneuries de la haute vallée du Loing, a supposé que le comte Geoffroi III, pour récompenser les services de cette famille, lui avait inféodé en bloc tout le Haut-Gâtinais et que, par suite, ce territoire n'avait pas été compris dans la cession de 1069[2]. En l'absence de contradicteur, cette opinion hasardée a fait son chemin. Des auteurs considérables, comme M. Vuitry, l'ont reproduite, en négligeant de la contrôler, et M. Luchaire lui-même a répété, sans plus ample examen, que Philippe Ier n'avait annexé que le Bas-Gâtinais au domaine royal[3].

1. La première partie de ce travail a paru dans les *Annales*, X (1892), pp. 241-260.

2. A. Challe, *La Puisaye et le Gâtinais dans le département de l'Yonne (Bulletin de la Soc. des sciences historiq. de l'Yonne*, 1872, in-8°).

3. A. Vuitry, *Études sur le régime financier de la France* (Paris, 1877, gr. in-8o) p. 176, note. — A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (Paris, 1891), II, 235.

C'est là exagérer étrangement l'importance locale des Courtenay et antidater de près de quatre cents ans la scission du Gâtinais en deux, qui remonte seulement à la création du duché de Nemours en 1404.

L'opinion de M. Challe ne résiste pas à la lecture des chroniqueurs contemporains de l'événement. Tel ce moine d'une abbaye de Sens, bien placé pour être exactement renseigné, et qui écrit dans sa continuation de la chronique d'Aimoin : « Foulques le » Réchin alla trouver le roi et s'engagea par serment » à lui céder *tout le Gâtinais*, à la condition qu'il » n'interviendrait pas dans sa querelle avec son » frère. Le roi, ayant pris l'avis de son conseil, » accepta cette proposition. La guerre terminée, » Foulques fit au roi la délivrance du Gâtinais, » ainsi qu'il s'y était engagé[1]. » De même, les chroniques d'Anjou énoncent expressément que Foulques céda au roi Château-Landon et *tout le comté de Gâtinais*[2]. D'ailleurs on verra plus loin, au temps de Louis le Gros et de Louis le Jeune, le roi exercer à maintes reprises son droit de suzeraineté sur le Haut-Gâtinais.

Puisse cette simple remarque mettre fin à une légende qui a trop duré!

La royauté capétienne apparut d'abord dans une posture assez humble en son comté de Gâtinais. En

---

1. *Continuator Aimoini*, V, 47 : « Fulco... regem adiit et fideliter compromisit, quod *totum Wastinense* ei relinqueret, si de bello non noceret. Rex autem, super hoc accepto consilio, quod petebat, concessit. Qua peracta expeditione, Wastinense (sicut promiserat) regi werpivit. »

2. *Chroniques des comtes d'Anjou*, éd. Mabille, p. 334.

somme, cet accroissement de territoire était pour elle, sinon le prix du sang, du moins le salaire d'une neutralité qui ressemblait fort à une complicité déguisée. Aussi la féodalité locale, appelée à ratifier le marché, ne se fit pas faute de dicter ses conditions. Philippe dut, avant tout, jurer solennellement de garder la coutume du pays, sans quoi les orgueilleux barons refusaient de lui rendre hommage pour leurs fiefs[1]. Par malheur, la chronique ne dit pas en quoi consistait cette coutume et ce qu'elle offrait de particulier.

Pour l'instant, le résultat le plus clair de l'annexion du Gâtinais fut de permettre au roi de relier ses possessions de la Brie à celles de l'Orléanais et de lui donner sur le pays intermédiaire des droits que ses successeurs sauront faire valoir. Mais, durant près de cinquante ans, l'autorité de Philippe Ier y resta purement nominale; elle fut même un moment contestée.

Le fils aîné du Réchin, Geoffroi Martel le Jeune, s'était révolté contre son père (1103). N'ayant pu parvenir à se rendre maître de l'Anjou, il entreprit de disputer le Gâtinais à la couronne et de remettre en question le traité de 1069. On ne sait pas dans quelle forme ces revendications se produisirent ni si elles agitèrent le pays; en tout cas, elles ne tardèrent pas à s'éteindre par la mort du prétendant arrivée en 1107[2].

---

1. *Continuator Aimoini*, V, 47 : « Rex autem juravit se servaturum consuetudines terræ illius : aliter enim nolebant milites ei facere sua hominia. » *(Historiens de France,* XII, 462.)

2. *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 142.

Aucun diplôme du règne de Philippe Ier ne permet d'affirmer qu'il ait fait en Gâtinais des séjours plus ou moins prolongés[1]. Si des monnaies au type royal n'avaient été frappées à l'atelier monétaire de Château-Landon, on ne pourrait citer un seul acte de souveraineté accompli par le roi dans sa nouvelle acquisition[2]. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque, même dans les comtés de son ancien domaine, il était tenu en échec par de simples châtelains comme les sires de Montmorency, de Gournay et de Montlhéry.

En fait, les chefs de la féodalité gâtinaise et les vrais maîtres du pays étaient alors les vicomtes. D'abord simples lieutenants des comtes, ils avaient su rendre leur charge héréditaire et acquérir d'un bout à l'autre du comté de vastes possessions territoriales; et ils affichaient à l'occasion une indépendance à peu près complète.

Jusqu'à ce jour, on n'a pas étudié cette curieuse famille des vicomtes de Gâtinais. L'auteur de la notice jointe à la carte de Blaeu ne mentionne que les trois derniers. Au siècle dernier, Lancelot, par une confusion grossière, a dressé une *table généalogique des vicomtes de Gâtinais*, où figurent seulement deux d'entre eux, pêle-mêle avec des vicomtes

---

1. M. Thoison *(Séjours des rois de France dans le Gâtinais*, 1888, in-8°, p. 190) n'indique de séjours de Philippe Ier qu'à Étampes, Melun, Montlhéry et Saint-Benoît, toutes localités non comprises dans le comté de Gâtinais.

2. On sait que six nouveaux ateliers de fabrication de monnaies royales furent ouverts sous le règne de Philippe Ier : ceux de Pithiviers, d'Étampes, de Château-Landon, de Dreux, de Mantes et de Pontoise.

de Melun[1]. Voici comment il paraît possible d'en reconstituer la série.

I. Origine des Vicomtes. — Les vicomtes de Gâtinais paraissent se rattacher à la famille des comtes héréditaires. On sait que Béatrice de Mâcon, restée veuve du comte Geoffroi III avec un fils qui fut Albéric le Bref, épousa en secondes noces Hugues du Perche, dont elle eut deux autres enfants, Geoffroi et Letald. A la même époque, un frère de Hugues du Perche, Geoffroi de Mortagne, devenait le gendre de la dame de Pithiviers. Letald et Geoffroi étaient donc à la fois oncles des deux derniers comtes de Gâtinais et cousins germains de Hugues de Mortagne, seigneur de Pithiviers et principal feudataire de l'évêque d'Orléans[2]. Cette double parenté explique que le fils de Letald ait pu réunir entre ses mains des fiefs ayant appartenu à ces deux familles et situés, les uns, comme Boësses, en Gâtinais, et d'autres, comme Yèvre-le-Châtel, dans le comté d'Orléans.

Letald vécut à Pithiviers auprès de ses parents du côté paternel. Vers 1050, il y signa comme témoin

---

1. *Bibl. Nat.*, ms. fr. 13551, nº 22. — Lancelot ne mentionne que les deux Guy. Même pour les vicomtes de Melun, sa liste ne peut pas être acceptée. (Voir A. Duchalais, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1844, p. 239.)

2. La parenté de Geoffroi de Mortagne et de Hugues du Perche, dont nous avions douté d'abord, est affirmée par Gaignières (*Bibl. nat.*, ms. lat. 17049, p. 211). Pour Geoffroi de Mortagne et son fils, voir notre *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers* (*Ann. de la Soc. du Gât.*, 1886, p. 113 et s.). Quant aux fils de Hugues du Perche, leurs noms sont indiqués par la charte de 1026, citée plus haut à propos du comte Albéric le Bref. — On sait que les premiers comtes de Mortagne portaient tous le nom de Geoffroi, et ceux de Mâcon alternativement ceux d'Albéric et de Letald.

une charte de l'évêque Isembard pour la restitution des coutumes de Beaulay à l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans[1]. Plus tard, il fut du nombre des principaux habitants de Pithiviers qui approuvèrent la fondation en cette ville de l'abbaye clunisienne de Saint-Pierre, et il souscrivit, avec ses fils, les deux chartes que les moines obtinrent successivement de l'évêque et du roi, vers 1076 et en 1080[2].

L'institution des vicomtes doit remonter, sinon au temps de Foulques le Réchin qui, possédant en même temps la Touraine, pouvait difficilement administrer en personne deux comtés aussi éloignés, du moins à la réunion du Gâtinais au domaine royal. Tous les comtés de la couronne étaient alors, en effet, administrés par des vicomtes. Cependant, jusqu'à présent, aucun texte ne permet d'affirmer que Letald ait porté le titre de vicomte. Il n'en est pas de même de Foulques, son fils aîné.

II. Foulques (1076-1122) est le premier et le plus connu de cette famille de vicomtes, car c'est de son temps que Louis le Gros exerça une action décisive pour rendre l'autorité royale prépondérante en Gâtinais.

Foulques figure d'abord aux côtés de son père dans les deux chartes, relatives à la fondation de l'abbaye

---

1. *Gallia Christiana*, VIII, instr., c. 493 : « ... S. Letaldi militis... Actum Piteveris castro publice. »

2. *Gallia Christiana*, VIII, instr., c. 495 : « ... Laudantibus cunctis Pitveris castri primatibus atque nobilibus... Signum Letaldi filiorumque suorum Fulconis et Godefridi... »

« ... Sig. Letaldi,... Signum Fulconis filii Letaldi... »

de Saint-Pierre de Pithiviers (1076 et 1080). Son titre de vicomte lui est donné dans une série d'actes de même nature passés en Gâtinais, et dont nous parlerons plus loin.

Par son mariage avec Biote de Rochefort, fille du grand sénéchal de la couronne, Guy le Rouge, Foulques était devenu le beau-frère ou le cousin des principaux feudataires du domaine royal[1]. Les sires de Montlhéry, de Chevreuse et de Bray, les barons de Châteaufort, de Crécy et de Gournay, ceux de Courtenay, au comté de Sens, et ceux du Puiset, au comté d'Orléans, étaient tous, en effet, apparentés de très près à cette puissante famille de Rochefort, qui fut même un instant sur le point d'accaparer l'héritier du trône en le mariant à Lucienne, la sœur de Biote[2]. On sait comment Louis le Gros renvoya Lucienne à son père et fit annuler ses engagements (1107). Cette rupture lui valut la haine de tous ces féodaux et fut cause d'une rude guerre, signalée notamment par le siège de La Ferté-Alais en 1108.

Au sortir de cette guerre, Louis le Gros était déjà assez fort et assez redouté pour faire enfermer son

---

1. Dom Fleureau, *Histoire de la ville d'Étampes*, p. 567. — Cf. la *Chronique de Morigny*.

2. Voici en quelques mots le résumé de cette généalogie : Guy le Rouge, petit-fils du fameux Thibaut File-Étoupes, eut un frère, Milon de Bray, souche des seigneurs particuliers de Montlhéry, de Chevreuse, etc.; sa sœur Élisabeth fut mariée à Josselin de Courtenay, et son autre sœur, Alix, épousa Hugues Blavons, seigneur du Puiset et vicomte de Chartres. Lui-même eut quatre enfants : Guy II, comte de Rochefort, Hugues de Crécy, Biote, épouse du vicomte Foulques, et Lucienne, fiancée à Louis le Gros.

vassal rebelle, Hugues du Puiset, dans la grosse tour de Château-Landon, sans craindre une intervention du vicomte Foulques en faveur du prisonnier, son cousin (1111).

Foulques semble avoir eu d'ailleurs à se défendre lui-même contre un compétiteur, Josselin, appartenant peut-être à la famille des Courtenay et mentionné dans une charte de l'abbaye de Fleury[1].

Louis le Gros qui commençait à s'appuyer sur le clergé régulier et venait de fonder à Puiseaux une abbaye, transférée l'année suivante à Saint-Victor près Paris[2], convoqua, en 1112, à Beaune-la-Rolande une assemblée des barons de Gâtinais, semblable à celle qui avait été appelée à ratifier l'annexion du comté à la couronne. A cette assemblée assistaient le vicomte Foulques et Josselin, qui élevait alors des prétentions sur la vicomté du Gâtinais. On y termina un grand nombre de différends intéressant le pays, entre autres celui de Foulques avec l'abbé de Fleury qui se plaignait d'empiètements commis sur les dépendances de La Cour-Marigny. Le roi obligea Foulques et Josselin à renoncer à leurs prétentions respectives, moyennant une rente annuelle que les moines s'engagèrent à leur servir. C'est par l'acte

---

1. Est-ce bien ainsi qu'il faut traduire ce qui est dit de Josselin dans la charte ci-après : « ... *qui calumnias aspirabat in eodem vicecomitatu* »?

2. *Historiens de France*, XII, 64 : « ... Rex Francorum Ludovicus Grossus, propter crebras et laudabiles victorias, quas obtinuit, Deo auxiliante, plures ecclesias construxit. Inter quas unam ab ipsis fundamentis in honore beatæ semper virginis Mariæ in villa de Putheolis in Vastineto, muro lapides tabulatu construxit. In quo constituit canonicos regulares sub Priore conventuali degentes, qui ordinem et modum vivendi a Monasterio S. Quintini Belvacensis... »

qui en fut dressé au profit de l'abbaye que le souvenir de cette assemblée nous a été conservé[1].

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 12776, p. 464 : « ... ego, Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, ...notum fieri volumus ac certum haberi quia Boso, Floriacensis abbas monasterii, cum quorumdam nostrorum fidelium interventu, adiit serenitatis nostre presentium, obsecrans ut injurias et injuriarum damnosa querimonia, que prefata Floriacensis ecclesia, in beneficiis Materniacensi Curti pertinentibus et in appendiciis sibi adjacentibus, a *Fulcone Vastinensi Vicecomite* sustinebat, regia virtute dirigeremus. Cujus petitioni caritatis gratia condescendentes, *Baronibus Vastinensibus*, imo et prefato *Fulcone vicecomite*, cum *Goscelino, qui in eodem Vicecomitatu calumnias aspirabat, apud Belnam villam nostram, convocatis in unum, inter multas placitorum querelas, que inibi diffiniri terminabantur*, super querimoniis a Fulcone prenominato ecclesie B. Benedicti illatis, presente abbate prelibato, in conventus presentia, multimode tractantes inter utrumque ex ipsorum definitione cum providentia dijudicavimus. Adeo denique non nostra prudentia, verum solius Dei dicentis misericordia, propter miseriam inopum et gemitum pauperum,... et quidquid omnimode in omnibus juste vel injuste in prefatis possessionibus prenominate Curti Matriniacensi et in omnibus sibi adjacentibus Fulco Vicecomes atque Goscelinus consuetudinarie vel calumpniabantur vel rapiebant et quamvis injuste depredebantur, nimio labore mitigati, ad viam veritatis regressi sunt. Fulco quoque cognoscens, quia quidquid inibi ipse cum suis rapiebat, ex feodo S. Benedicti possidere debebat, ad hoc, Dei gratia, nostri timore, conducitur, quod totum ab ipso et a Goscelino beato Benedicto nostro assensu quietum promittitur et in perpetuum possidendum. Tali tamen tenore talique conditione factum est, quod Fulco singulis annis a Sancto Benedicto in media quadragesima X libras aurelianensis monetæ, apud Matriniacensem Curtem asportatas, Goscelinus vero, ipsius factus homo, solidos eodem ibi termino recipiet. Si vero aliquo casu prenominato termino denarii non persolverentur, quodcumque voluerit de rebus ecclesie in manu capiet, et iterum per legem denarios habebit. Nec ibi in bosco vel plano ipse Fulco Vicecomes, vel nos ipsi viariam, sive circadam, vel aliquam aliam justitiam, requirere poterimus. Quod ne alicujus usurpatoris invidia irritum fieri vel infirmari voleret, litterarum memorie commendari precepimus, presentibus de palatio nostro, quorum nomine subtitulata sunt et signa. S. Ludovici regis, Anselli de Garlanda, tunc temporis dapiferi nostri, S. Hugonis constabularii nostri, S. Widonis Sylvanectensis, buticularii nostri, S. Guidonis Waleranni, camerarii nostri. Actum Lorriaci, in palatio publice, anno incarnati verbi M° C° XII°, anno vero consecrationis nostre iij". Stephanus cancellarius religendo subscripsit. S. Daimberti, Senonensis archiepiscopi, S. Leodegarii, Bituricensis archiepiscopi, S. Yvonis, Carnotensis episcopi, S. Walonis, episcopi S. Pauli Leonensis, S. Joannis, episcopi Aurelianensis. »

Le roi, profitant peut-être des besoins d'argent du vicomte Foulques, lui acheta ensuite cinq de ses principaux châteaux : Moret, le Châtelet-en-Brie (?), Boësses, Yèvre-le-Châtel et Chambon[1]. Cela se passait vers 1115, car on voit Louis le Gros dater de Boësses deux chartes royales en 1117 et 1118 et deux autres d'Yèvre-le-Châtel en 1120. En affaiblissant la puissance des vicomtes, ces aliénations permirent aussi à la royauté de prendre pied solidement en Gâtinais et de s'y créer, en dehors du chef-lieu et des terres d'églises, de nouveaux centres d'action d'où elle pouvait rayonner sur tout le pays.

Le vicomte Foulques figure à divers titres dans neuf chartes du cartulaire de Néronville, cette mine de documents si précieuse pour l'étude du Gâtinais au XII[e] siècle[2]. De ces chartes la plupart sont antérieures à l'année 1118; le doute n'est pas possible pour les chartes 23, 24 et 31, relatives aux donations des moulins de Passart et de la terre de Sceaux, puisque ces mêmes donations sont confirmées par une charte royale datée de Boësses en 1118. Pour d'autres, la preuve ressort du rapprochement de leurs signatures avec celles de ces trois premières chartes. Au contraire, la charte 20, où Foulques est témoin d'une donation de redevances à Châtenoy et

---

1. *Historiens de France*, XII, 123 c : « ... Moretum vero et Castellarium, Boissas, Evram et Cambon a Fulcone Vicecomite Wastinensi emit... » Ces trois dernières localités sont situées dans l'arrondissement de Pithiviers : Boësses, canton de Puiseaux; Yèvre-le-Châtel, canton de Pithiviers; et Chambon, canton de Beaune-la-Rolande.

2. Ce cartulaire a été publié par notre collègue et ami H. Stein, dans les *Annales du Gâtinais*. 1895, pp. 298 et s. — Les chartes concernant Foulques y figurent pages 309, 317, 319, 320, 326, 329, 333, 336 et 352.

à Aulnay-sous-Boësses, doit être postérieure à 1118, car la donatrice y est indiquée comme étant veuve de Renard le Bel. De même pour la charte 49, où le vicomte Foulques, étant à Néronville le jour des SS. Innocents, fait publiquement amende honorable pour les difficultés qu'il a cherchées aux moines à propos des moulins de Passart.

Cette dernière charte permet aussi de rectifier une mauvaise lecture de la charte 24, si importante pour la famille de Foulques. Il y est rappelé que le vicomte avait approuvé et confirmé, avec *ses fils*, la donation des moulins de Passart. Ce pluriel prouve que, dans la charte de confirmation dont il s'agit, les trois noms attribués au fils de Foulques désignent trois personnes distinctes, Guillaume, Guy et Orson[1].

Une autre charte encore inédite achèverait, au besoin, de lever tous les doutes[2]. Foulques, vicomte de Château-Landon, y figure avec ses fils Guillaume et Guy, et tous trois approuvent comme suzerains une donation faite à l'abbaye de Rozoy par Gautier, fils de Menard de Chevry, d'une partie des terres de Villechasson. Cette charte, attribuée à l'année 1126,

---

1. Il faut donc lire, p. 337 : « *Fulco vicecomes et filii ejus, Guillelmus scilicet, Guido et Urso* », au lieu de « *et filius ejus Guillelmus, scilicet Guido Urso* ». Le mot *scilicet* appelle d'ailleurs une énumération, et plus loin « et quando Fulco vicecomes et filius ejus supranominati », ce dernier mot est un nominatif pluriel (et non un génitif singulier) qui se rapporte aux fils de Foulques, et il faut lire « *et filii ejus supranominati* ».

2. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 5990, f° 199 v° : « Actum est publice, regnante Ludovico rege Francorum, et Henrico Singulari archiepiscopo Senonensi. Doni istius elemosinam laudaverunt domini, de quorum feudo erat, Milo Curtiniaci, *Fulco vicecomes Castrilandonis, et filii ejus Willelmus et Guido*, Goffridus filius Ulrici, Henricus de Castrorainardi ».

est certainement postérieure à 1122, puisque Henri Sanglier y est indiqué comme archevêque de Sens.

De la comparaison de ces différents actes, on est en droit de conclure que, de son mariage avec Biote, Foulques avait eu trois fils, Guillaume, Guy et Orson. L'aîné ne paraît pas lui avoir succédé. Quant à Guy, nous le retrouverons plus loin.

III. Philippe (.. 1129 ..). — Si le premier vicomte porte le même nom que le dernier comte de Gâtinais, celui du second éveille le souvenir du roi qui a réuni le comté à la couronne. Ce Philippe était-il un fils aîné de Foulques, qui aurait été empêché, par une absence, de joindre sa signature à celles de ses frères sur les chartes de Passart et de Villechasson? Ne serait-ce pas plutôt un second mari de Biote, s'il est vrai que Biote soit la forme populaire du nom d'Élisabeth? Faut-il enfin voir en lui un fils de Josselin, l'ancien compétiteur de Foulques, qui aurait repris momentanément le dessus sur la famille rivale? Toutes ces hypothèses sont permises, mais aucune n'est encore vérifiée.

Peut-être, s'il tenait son droit de son épée, ce fait expliquerait-il le titre orgueilleux dont il se pare dans le seul acte que l'on ait de lui : *Philippe « par la grâce de Dieu », vicomte de Gâtinais.*

C'est une charte de 1129, portant que Thibaud de Mauny et Tiphaine, sa femme, ont donné aux ermites de Franchard en Bière une rente de 45 sous parisis à prendre sur une plus forte rente qu'eux-mêmes touchaient tous les ans à la Mi-Carême sur les revenus de Fessard. Philippe et sa femme Élisabeth approu-

vent et confirment cette donation comme suzerains, et le vicomte décide que les ermites ou leur envoyé toucheront cette rente des mains de son prévôt de Fessard aux mêmes conditions que par le passé[1].

Rien, dans l'histoire des dernières années du règne de Louis le Gros, n'indique que le roi, en poursuivant son œuvre de police et de gendarmerie, ait eu maille à partir avec le vicomte Philippe. On ne connaît de lui, pour cette époque, que deux expéditions contre les seigneurs particuliers de Château-Renard et de Saint-Brisson (1137). D'ailleurs, c'est par des moyens plus pacifiques qu'après avoir conquis une partie du pays sur les vicomtes, la royauté achève de le conquérir sur le désert. Au moyen des franchises de Lorris, dont le plus ancien type connu est celui d'Yèvre-le-Châtel, Louis le Gros peuple les villages de la couronne et s'attache les populations des campagnes.

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 10089, p. 394 : « *Ego Philippus, Dei gratia vicecomes de Gastineis*, Notum facio presentibus et futuris quod Theobaldus de Mauniz et Typhania, uxor ejus, de quatuor libris et dimidia, quas solebant a me percipere Feissardi singulis annis in media quadragesima, dederunt in elemosinam XLV solidos Parisiensium heremitis de Franchart in Bieria, singulis annis percipiendos imperpetuum, pro remedio animarum suarum et omnium suorum. Et quia de feodo meo erat hec elemosina et sine assensu meo stabilis esse non poterat, ad preces Theobaldi et uxoris ejus, *tam ego Philippus quam uxor mea Elisabeth*, factum eorum voluimus, laudavimus et laudamus, et illud scripto commendantes sigillo nostro apposito fecimus roborari. Istos denarios percipient fratres de Franchardo, vel eorum nuncius, singulis annis *a preposito meo de Feissardo*, eo die, eo loco et ea integritate et pace, que Theobaldus vel ejus serviens percipere solebat melius. Actum anno ab incarnatione Domini M° C° XX° nono ». — P. 403, une autre charte de Pierre, archevêque de Sens, datée de mai 1201, approuvant diverses donations faites au prieuré de Franchard, rappelle le titre authentique de Philippe, vicomte du Gâtinais.

IV. Guy Ier (.. 1152-1610 ..), qui vient ensuite, est ce fils de Foulques et de Biote que l'on a déjà rencontré dans les chartes de Passart et de Villechasson, et dont le nom rappelle celui du sénéchal Guy le Rouge, son grand-père.

Depuis les actes de vigueur de Louis le Gros et l'aliénation d'une bonne partie des domaines de Foulques, l'ancienne puissance des vicomtes était bien amoindrie; cependant, elle faisait encore illusion à distance. Ainsi, lorsqu'au début de la révolte des bourgeois de Vézelay, en 1152, le pape Eugène III écrivit aux principaux seigneurs de la région pour réclamer leur intervention en faveur de l'abbaye, parmi les destinataires de ces lettres, à côté des ducs de Bourgogne et de Bourbon et du comte de Joigny, figure Guy, vicomte de Château-Landon. Deux ans après, nouvelles lettres du pape Anastase IV pour demander la destruction de la commune de Vézelay, et le vicomte Guy est encore au nombre des correspondants du nouveau pape[1].

Cependant son autorité commençait à s'amoindrir singulièrement auprès de celle des agents de la couronne, et même il ne tenait plus le premier rang parmi la féodalité locale. En 1150, les seigneuries des différents membres de la famille des Courtenay se trouvaient réunies entre les mains d'Élisabeth, dont le père et les oncles étaient tous morts à la croisade. Louis le Jeune maria cette riche héritière à son jeune frère Pierre et, par son extraction de sang

1. *Bibliothèque nationale,* ms. latin 12703, fos 281 et suivants.

royal comme par l'étendue de ses possessions, le nouveau seigneur de Courtenay éclipsa la famille des vicomtes de Gâtinais.

Le roi poursuivait d'ailleurs l'œuvre commencée par son père. En 1157, il acquit l'ancienne seigneurie du Donjon des Haies, qui portait maintenant le nom du Moulinet et, deux ans plus tard il en affranchit les habitants, avec le concours du vicomte de Château-Landon[1]. Dix ans après, c'était le tour de la seigneurie de Bois-Commun, que le roi acquit à titre gratuit d'un seigneur trop faible pour s'y maintenir à côté de turbulents voisins. En même temps, les concessions des franchises de Lorris se multipliaient au profit des villages de la couronne, dont l'accroissement devenait tel que certains seigneurs du voisinage furent obligés de prendre des mesures pour prévenir la désertion de leurs serfs.

Guy est encore nommé dans deux chartes, où il approuve et sanctionne des donations faites aux moines de Néronville. La présence du vicomte de Melun, Josselin, et de Garnier, abbé de Château-Landon, permet d'attribuer ces actes aux environs de l'année 1160[2].

V. Guy II (.. 1180 ..), fils de Guy Ier, est un personnage encore plus effacé que le précédent. Bien que continuant à porter l'ancien titre de vicomte de Château-Landon, il est relégué à l'arrière-plan de l'histoire. Une seule charte nous a conservé son

---

1. *Cartulaire de Fleury*, fos 164 et suivant.
2. *Annales du Gâtinais*, 1895, pp. 355 et 362.

nom : en avril 1180, il signe comme témoin un acte de Louis le Jeune, confirmant une donation qu'avait faite à l'abbaye de Fontaine-Jean Pierre de France, seigneur de Courtenay, à son départ pour la croisade[1].

VI. Frédéric, fils de Guy II, est pour le coup une figure presque impalpable. Tout ce qu'on sait de lui, c'est que son existence est affirmée par l'auteur anonyme de la notice jointe à la carte du Gâtinais dans l'atlas de Blaeu, en 1630, dans les termes suivants : « Soubz le roy Philippe-Auguste, il se trouve men-» tion de Fédéric, vicomte de Gastinois, fils de Guy, » lequel estoit fils d'un autre Guy, pareillement » vicomte de Gastinois, nay de Biote de Rochefort, » sœur de Guy II, comte de Rochefort, et de Hu-» gues de Crécy. » C'est peut-être à ce Frédéric qu'il faut rapporter le passage tronqué, où Dom Morin semble attribuer à un comte de ce nom la donation d'une rente de cinquante pièces de vin à lever autour de Bois-Commun au profit du prévôt et des moines de Beaune-la-Rolande, dépendance de l'abbaye de Saint-Denis[2].

C'est, en tout cas, le dernier personnage qui ait porté le titre de vicomte de Gâtinais ou de Château-Landon. A cette époque, la royauté acheva son œuvre en ce pays, en extirpant à son tour la seconde famille de Courtenay qui, bien qu'issue de sang royal, commençait à lui donner de l'ombrage. En 1184,

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gâtinais*, p. 208.
2. Dom Morin, p. 282, d'après Nicole Gilles.

Pierre II de Courtenay, en épousant l'héritière des comtés d'Auxerre et de Nevers, allait devenir vassal du duc de Bourgogne et l'un des plus riches seigneurs terriens du royaume. Son cousin, le roi Philippe-Auguste, ne consentit à cette union que contre l'abandon à son profit de la seigneurie de Montargis. Un peu plus tard, le roi devint aussi propriétaire de la ville de Gien (1199). Dès lors, la couronne est complètement maîtresse du Gâtinais et de ses abords.

VII. Les vicomtes de Fessard. — S'il n'y a plus désormais de vicomte de Gâtinais, le titre de vicomte s'est cependant perpétué dans une famille du pays, puis est resté attaché jusqu'en 1790 à la seigneurie de Fessard, près de Montargis.

Il est possible que ces vicomtes aient été à l'origine une branche cadette de la famille des vicomtes de Château-Landon. Dès 1129, Adeline, appelée la vicomtesse de Fessard, donnait aux ermites de Franchard une rente de six mines de blé à prendre sur une ferme près de Souppes[1]. Il n'est pas invrai-

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 10089, p. 419 : « Omnibus presentes litteras inspecturis, Michael, officialis curie Senonensis, in Domino salutem, Noverint universi nos litteras bone memorie *defuncte Adeline, dicte Fexardi vicecomitisse*, inspexisse sub hac forma : — In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego, *Adelina, dicta Fexardi vicecomitissa*, notum fieri volo tam presentibus quam futuris, quod ego, pro salute anime mee, dono et concedo heremitis Franchardi sex minas bladi, reddendas imperpetuum in grangia mea que versus villam meam Suppis aurea nuncupatur. Medietas bladi erit de hibernagio et alia medietas de ordeo. Et si forte contigerit quod in dicta granchia dictum bladum defuerit, nichilominus in alia granchia, que subtus supradictam granchiam posita est, ad plenum persolvatur. Actum Fexardi, anno incarnationis Mo Co XXo IXo, mense junio. — Quod autem in dictis litteris verbo ad verbum vidimus contineri, sub

semblable que cette dame soit la même que cette Odeline qui fit tant de libéralités au prieuré de Néronville et dont le mari, Asselin, paraît avoir appartenu à la famille des Bérard de Château-Landon[1].

Vers 1156, un vicomte de Fessard, dont le prénom n'est pas indiqué, est un des témoins de la charte où Guy Ier, vicomte de Château-Landon, sanctionne le don des brosses de Fromonville au profit des moines de Néronville[2].

En 1182, un Guy, frère du vicomte de Fessard, figure aussi comme témoin, avec Albert de Pithiviers, Herbert d'Izy, Galeran de Gaudigny et Payen de Manchecourt, dans une charte où l'on voit Thibaud de Vrigny et Agnès, sa femme, vendre à Gilon du Tourneau leurs terres sises à Varennes et dans la châtellenie de Châtillon-sur-Loing, puis Gilon du Tourneau céder ces mêmes terres à l'abbaye de Fleury en échange de ce qu'elle possédait à Escrennes[3].

Au commencement du XIIIe siècle, Philippe, vicomte de Fessard, semble avoir hérité d'une partie des droits des vicomtes de Château-Landon. Il figure en effet au rôle des vassaux du roi Philippe-Auguste comme tenant de lui tout ce qu'il possède à Château-Landon, à raison de sa charge de

---

sigillo senonensis curie testificamur... Actum anno Domini Mo CCo tricesimo, primo die mercurii post Dominicam quo cantatur Reminiscere. »

1. *Annales du Gâtinais*, 1895, pp. 348, 349, 360, 331 et 304.

2. *Annales du Gâtinais*, 1895, p. 356.

3. *Cartulaire de Fleury*, A; et Dom Chazal, *Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Benoit*, t. II. p. 799 (M. 270 bis, *Bibliothèque d'Orléans*).

vicomte, et en divers autres lieux[1]. En 1272, un autre vicomte de Fessard est inscrit au rôle des chevaliers du bailliage de Sens « semons pour l'ost de Foix », et son fils Philippe à celui du bailliage d'Orléans[2]. C'est peut-être le même que Guillaume, vicomte de Fessard, qui, avec Péronelle, sa femme, souscrivit en 1274 et 1277 deux chartes au profit de l'abbaye de Saint-Denis[3].

On ne suivra pas plus avant cette famille des vicomtes de Fessard. Le problème que nous posons ici et sur lequel nous appelons l'attention des érudits est de savoir comment elle se rattachait aux vicomtes de Château-Landon et dans quelle mesure elle a pu, au début, participer à leurs prérogatives ou en hériter.

Quoi qu'il en soit, à la fin du XII[e] siècle, il n'y a plus de vicomte de Gâtinais, et le comté va disparaître à son tour.

---

1. *Historiens de France*, XXIII, 659 : « Scripta de feodis ad regem spectantibus, ex Philippi Augusti regestis excerpta. — *Vicecomes de Fessardo* tenet de domino Rege *quicquid habet apud Castrum Nantonis in vicecomitaria* et in aliis, et herbergagium suum de Besegniaco, et quicquid habet ibidem in feodo et domanio, et hoc quod habet apud Megnoretes, et quicquid habet apud Breau juxta Lorci, et custodiam et dominium de Villermoster et terram que vocatur Allodium, que est apud Meigneres, et hoc quod dominus Gilo de Corguileroi et ejus mater habent ad Corguileroi, ad Troiges et ad Pinum, et *hoc quod ab eodem tenetur in minagio de Castro Nantonis.* » Et 688 : « Domina de Egrevilla *tenet de abbate Ferrariensi* et alii qui secuntur omnes : *Philippus vicecomes de Fessart...* »

2. *Historiens de France*, XXIII, 760 : « *Vicecomes de Fessardo*, debens exercitum, comparuit pro se, et quia inutilis erat, misit pro se Guillelmum Giroller, militem, qui venit in exercitum. » — Et 762 : « *Philippus, filius vicecomitis de Fessart*, comparuit pro se. »

3. *Archives nationales*, LL 1158, pp. 71 et 72.

IV. — La Dislocation du Comté.

(1209-1404)

La géographie historique du Gâtinais commence à se dessiner nettement.

D'abord le *pagus* primitif, dont l'étendue a pu et a dû varier[1], tout au moins au nord et à l'est, à l'occasion des remaniements territoriaux si fréquents sous les Mérovingiens. Pour cette première époque, rien de précis, les textes manquent; le champ est donc ouvert aux hypothèses, et il doit être permis d'y recourir, au risque de déranger d'anciennes habitudes[2].

---

1. Le fait est certain pour Mondeville, au nord, et Grandchamp à l'est, qui faisaient partie du *pagus* et n'étaient plus compris dans l'archidiaconé et le comté. Pour Gastins, la chose est probable.

2. Les hypothèses sont le levain et le sel de l'érudition : elles sont fécondes en résultats et font avancer la science par les recherches qu'elles provoquent, soit pour les défendre, soit pour les combattre. Notre hypothèse de Gastins, émise pour la première fois dans les *Annales du Gâtinais*, 1892, p. 241, a jeté l'émoi parmi les savants de Seine-et-Marne. L'un d'eux, M. Thoison, s'est demandé s'il n'avait pas existé, à défaut d'autre Gastins, un Gâtine, près Châtillon-sur-Loing. C'est encore à démontrer.

Un autre, notre collègue et ami M. Quesvers, a tenté de réfuter notre hypothèse, dans un article intéressant publié par les *Annales du Gâtinais*, 1894, p. 1. Il nous permettra de lui faire observer qu'il n'a rien réfuté du tout. D'abord, il fait bon marché du Pouillé du diocèse de Sens, imprimé en 1648, qui place le doyenné de Montereau dans l'archidiaconé de Sens. Puis, le seul document antérieur à Charlemagne qu'il ait trouvé au sujet de ce même doyenné, est *apocryphe;* lui-même le reconnaît, il ne devrait donc pas en faire état. En somme, il n'existe aucun texte authentique qui permette d'affirmer qu'au temps des Mérovingiens le doyenné de Montereau, et par conséquent Gastins, ait fait partie d'un *pagus* autre que le Gâtinais. C'était là toute la question. Notre argumentation subsiste donc en son entier.

A l'avènement de la seconde race, les limites du *pagus* se resserrent, se fixent et le comté apparaît. De Charlemagne à Philippe-Auguste, cette nouvelle division politique se maintient sous les premiers empereurs carolingiens, puis sous les comtes héréditaires, enfin sous les vicomtes. Pendant plus de quatre cents ans, le nom de Gâtinais sert à désigner le territoire qui s'étend de Milly à Châtillon-sur-Loing et de Montereau à Boiscommun, territoire circonscrit par une ligne conventionnelle qui ne coïncide presque nulle part avec des limites naturelles. C'est alors, mais alors seulement que le Gâtinais représente pour les géographes quelque chose de précis, et peut être figuré sur la carte avec des contours certains.

Il convient de rechercher à présent comment et dans quelles circonstances le comté a disparu, à quel état de choses il a fait place et pourquoi le nom de Gâtinais a fini par prendre, avec le temps, une signification si différente de celle qu'il avait eue durant cette longue période.

La royauté, qui a fait au début une assez piètre figure en son comté de Gâtinais, y est devenue maîtresse incontestée à la fin du XII[e] siècle. Sous son action lente et incessante, pendant deux règnes bien remplis, les résistances féodales ont été brisées ou se sont prudemment dérobées ; la famille des vicomtes bien déchue de son ancienne puissance, achève de s'éteindre dans l'obscurité ; le baronnage local qui, au lendemain de l'annexion, dictait ses conditions au souverain, s'est à la longue assagi et discipliné ; et c'est chez lui que désormais les Capétiens recrutent

leurs meilleurs serviteurs. D'autre part, le domaine de la couronne s'est considérablement agrandi, ainsi que celui des moines et des clercs, restés les plus fidèles soutiens de la dynastie; et les vilains, qui commencent à jouir en paix du fruit de leurs travaux, à l'abri de leurs franchises, se parent volontiers du titre de bourgeois du roi.

Durant les deux siècles suivants, il reste à voir à l'œuvre le travail de dislocation et d'assimilation, à la faveur duquel l'ancien comté féodal va perdre son existence propre, sa personnalité distincte, pour s'absorber et se fondre dans l'unité nationale.

Là, comme ailleurs, le dissolvant dont la royauté se servit pour se débarrasser des vieux cadres politiques et administratifs, c'est l'institution prévôtale. En 1113, il n'y avait en Gâtinais d'autre prévôt du roi que celui de Château-Landon. Partout où la couronne réussit à prendre pied, par acquisition ou par confiscation, elle installa d'abord ses prévôts. Un siècle plus tard, on en rencontre à Lorris, à Boiscommun, à Boësses, à Grez, à Samois, à Lorrez, à Moret, puis à Cepoy, à Nemours, à Fontainebleau. Ces modestes fonctionnaires, d'abord simples agents financiers, avaient vu leurs attributions s'étendre, à mesure que le rôle des vicomtes allait s'amoindrissant. Peu à peu, on les voit cumuler les fonctions de « juges à compétence étendue, d'officiers de police, d'exécuteurs des arrêts de la Cour du roi, disposant de la force armée et ayant le commandement des châteaux de la couronne et le droit de semondre pour l'ost et la chevauchée. »

En même temps les prévôtés, ces petits centres

d'action, d'où tout partait et où tout venait répondre, devenaient les noyaux de circonscriptions nouvelles, indépendantes l'une de l'autre et se suffisant à soi-même, qui reçurent plus tard le nom de châtellenies. Par suite, les liens anciens se relâchèrent, toute cohésion disparut et le pays se désagrégea en un certain nombre de groupes secondaires, où se perdit jusqu'au souvenir de la forme politique, qui, pendant si longtemps, les avait reliés en un faisceau unique et leur avait fait partager des destinées communes.

Cette dislocation du comté du Gâtinais et la rupture qui s'ensuivit dans les anciennes relations administratives furent rendues définitives par les nombreux remaniements territoriaux que le pays eut à subir de 1209 à 1404. Le premier eut lieu à l'occasion de la création des bailliages.

Les prévôts royaux avaient suffi à tenir tête à la féodalité domaniale. Philippe-Auguste, en agrandissant le cercle de son action, reconnut la nécessité d'avoir des agents d'un ordre plus relevé pour représenter l'autorité royale en face des grands vassaux. Il créa donc les baillis, en subordonnant à chacun d'eux un certain nombre de prévôts. Dans cette organisation nouvelle, le Gâtinais ne forma pas d'abord un bailliage particulier. De ses prévôtés, les unes comme Boiscommun, Lorris et Montargis, furent rattachées au bailliage d'Orléans, les autres ressortirent au bailli de Sens.

Mais en 1209 se produisit un événement d'une portée plus considérable.

Philippe-Auguste découpa dans l'ancien comté de

Gâtinais toute la partie du centre et du sud-ouest, comprenant les prévôtés de Château-Landon, de Lorris et de Boiscommun, leur adjoignit, de l'autre côté de la forêt d'Orléans, Vitry et Fay-aux-Loges et constitua du tout un apanage révocable à son gré, au profit du prince Louis, son fils aîné. Par lettres du mois de mai 1209, ce dernier reconnut que le roi, son père, lui avait concédé dans tout ce territoire les revenus censuels, la justice, l'usage des bois pour sa consommation et le droit de chasse, en se réservant d'ailleurs la mouvance des fiefs et les droits féodaux, la convocation du ban et de l'arrière-ban, la propriété et la garde des forêts[1].

Le nouvel apanagiste eut dès lors un bailli particulier qui, ayant son siège à Château-Landon, prit le nom de bailli de Gâtinais. Sa compétence s'étendait à tout l'apanage et il comptait directement avec les gens du roi à Paris pour les revenus encaissés par lui qui revenaient au Trésor royal. Par une

---

1. Bibliothèque nationale, ms. latin 9779, f° 207. — « Carta quam fecit dominus Ludovicus patri suo : — Ego Ludovicus, Regis Francie primogenitus, notum facio universis presentibus pariter et futuris, quod clarissimus noster genitor, Philippus, Rex Francie, tradidit nobis, quamdiu ipsi placuerit, redditus suos Pissiaci, *Lorriaci*, *Castrinantonis*, *Fayaci*, *Vitriaci in Legio et Bosci communis*, et omnia herbergagia sua que habet in predictis villis, cum piscaturis earum, pro fornienda expensa nostra et uxoris nostre. Tali modo, quod non poterimus boscum vendere, neque prisiam aut talliam in eis facere, neque hominagia recipere. Ita etiam quod dominus Rex genitor noster omnia predicta quandocumque voluerit, poterit capere in manu sua. Juravimus autem quod non ibimus ad tornamenta, ita quod ea queramus; nisi forte aliquid fuerit prope nos ad quod poterimus ire ad videndum, non feremus ibidem arma sicut milites, sed induti haubergiolo et capello ferreo, poterimus illa videre. Juravimus etiam quod nullum militum vel servientium qui habeat officium in domo nostra retinebimus, quin juret fidelitatem domino Regi, et si sciremus damna ejus vel malum, et diceremus et disturbaveremus pro posse nostro. Actum Compendii, anno Domini M° CC° IX°, mense maio. »

conséquence naturelle, le pays soumis à sa juridiction fut bientôt désigné, dans le langage officiel, sous le nom de *Pays de Gâtinais* (*Terra de Gastinesio*), ce qui donnait déjà à ce terme géographique un sens différent de celui qu'il avait eu jusqu'alors.

Ce premier démembrement de l'ancien comté dura près de quinze années, jusqu'en 1223, date de l'avènement du prince Louis au trône, sous le nom de Louis VIII. Il semble que l'institution du bailli de Château-Landon ait subsisté alors durant quelque temps, car on trouve en 1232 Galeran d'Escrennes qualifié de bailli de Gâtinais[1].

Sous le règne de Saint-Louis, lorsque son plus jeune frère, Robert d'Artois, atteignit ses vingt-un ans et fut armé chevalier, le roi comprit dans son apanage ce qu'on appelle dès lors couramment le *Pays de Gâtinais*, c'est-à-dire les mêmes prévôtés que leur père avait reçues de leur grand-père, en y joignant celle de Châteauneuf-sur-Loire, pour en jouir aux mêmes conditions, à titre viager, avec les restrictions indiquées. Robert d'Artois reconnut les conditions mises à cette libéralité, par lettres passées à Compiègne en juin 1237[2].

---

1. Bibliothèque nationale, ms. latin 9778, f° 229 v° : « Anno Domini M° CC° XXX° II°, fuit facta inquisitio, de mandato Domini Regis, per *Galerannum de Crannis, ballivum Gastinensem*, de bosco de Brissi, qui distat a foresta Domini Regis per unam leucam vel circiter, qui est domini Bruxiœ, et consistit per illam inquisitionem, quod boscus ille potest vendi sine licencia domini regis. »

2. *Archives nationales*, J. 14 : « Ego Robertus, Comes Attrebatensis, notum facimus... quod... rex Francorum illustris, nobis concedit, TERRAM GASTINESII... *videlicet Lorriacum, Castrum Nantonis, Boscum Communem, Vitriacum, Faiacum et Castrum Novum*, tenenda a nobis, ad vitam nostram, eo modo quod genitor noster ea tenebat tempore avi nostri, retinens

Il jouit de son apanage jusqu'à sa mort, arrivée à la désastreuse journée de Mansourah en Égypte (1250). On connaît de lui une charte datée de Montargis, en 1244, par laquelle il concède aux hôtes de l'abbaye de Saint-Denis, dans l'étendue de la châtellenie de Beaune-la-Rolande, la dispense des droits de ban et charroi, moyennant une rente de 60 sous par an, payable entre les mains de son prévôt de Bois-commun[1].

Durant tout ce temps, il eut pour bailli en Gâtinais, Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, qui a délivré en cette qualité de nombreuses chartes, conservées dans les cartulaires de Saint-Denis, de Fleury et de la Cour-Dieu, de 1239 à 1249, et dont le nom se retrouve aussi dans plusieurs arrêts du Parlement de cette époque concernant le Gâtinais[2]. De son mariage avec Marie de Gaudigny (?), Philippe de Remi eut un fils qui, comme poète et comme jurisconsulte, illustra le nom de Beaumanoir. Les historiens les plus autorisés faisant naître ce fils vers la fin de 1246 ou le début de 1247, il est permis de croire que le fameux Philippe de Beaumanoir appartient au Gâtinais et par sa mère et par le lieu de sa naissance[3].

---

sibi et heredibus suis feoda, exercitum et equitationem et nemora et custodiam nemorum, ita tamen quod in nemoribus nostrum habebimus usagium et chaciam et in feodis habebimus justiciam, sicut pater noster in eis ante coronationem suam habebat... Actum apud Compendium, anno 1237, mense junio. » (D'après Bordier, *Philippe de Remi sire de Beaumanoir*, 1869, in-8°).

1. *Archives nationales*, LL. 1158, f° 56.

2. Bordier, *op. cit.*, pp. 96, 97, 98 et 361. Voir aussi *Archives nationales*, LL. 1158, f°s 56 et 58, et *Archives du Loiret*, Cartulaire de Fleury, A., f° 223.

3. Bordier, *op. cit.*, p. 25. — Ce qui peut faire supposer que sa mère

Après la mort de Robert d'Artois, les châtellenies comprises dans son apanage firent encore retour à la couronne. Mais une troisième aliénation les en détacha bientôt.

Avant la fin de son règne, Saint-Louis en disposa de nouveau en faveur du prince Philippe, son fils aîné, par lettres du mois de mars 1268[1]. Cette fois l'étendue de l'apanage se trouvait augmentée par

---

était fille de Bertrand de Gaudigny, c'est qu'en 1249, Philippe et sa femme cèdent en échange à l'abbaye de Saint-Denis « *la terre de Romainville, qui fut à Bertrand de Gaudigny* », sans qu'on indique qu'ils aient eu besoin d'en faire l'acquisition, tandis que pour Vergonville et les autres biens qu'ils cèdent également en échange, on relate et on reproduit même dans le cartulaire les actes de vente qui les en avaient rendus propriétaires.

1. Brussel, *Usage des fiefs* (Paris, 1750, 2 vol. in-4°), II, 46 : Lettres de l'apanage de Philippe le Hardi (mars 1268) : « Ludovicus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod nos, carissimo filio primogenito Philippo, et heredibus suis de corpore suo procreatis et etiam procreandis, damus et concedimus ea que inferius notantur, jure et nomine hereditario possidenda, et in feodum et homagium ligium a nobis tenenda. Videlicet *Lorriacum in Gastinesio, Castrum Nantonis, Boscum Communem, Fayacum, Vitriacum in Lagio,* cum omnibus suis pertinentiis in feodis et domaniis; *Montem Argi,* cum omnibus suis pertinentiis in feodis et domaniis; et totum id quod habemus apud *Cepeyum,* cum pertinentiis in feodis et domaniis et aliis quibuscumque; *forestam* etiam nostram *et villam Paucecurie,* cum omnibus griagiis ejusdem et tres partes *foreste* totius nostre *Lagii, Gastinesio propinquiores,* cum griagiis omnibus boscorum omnium, infra metas ipsarum trium partium contentorum; quarta parte ipsius foreste Lagii, Aurelianis propinquiore, nobis retenta, cum omnibus griagiis ipsius quarte partis, quam ab Aurelianis nolumus separari. Hanc autem donationem seu concessionem facimus, salvis donis, feodis et elemosinis datis et concessis hactenus in locis et terris predictis, ac salvis donationibus et restitutionibus, si quas fecimus vel fieri ordonaverimus in eisdem et salvo etiam jure in omnibus alieno. Quod si forte contigerit eundem filium nostrum, vel heredem suum aut heredes, sine herede de corpore suo decedere, predicta omnia ad heredem seu successorem nostrum quicunque pro tempore regnum Francie tenuerit, libere revertentur. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum Parisius, anno Domini Mo CCo LXVIIIo, mense martio. (D'après *Mémorial de la Chambre des Comptes,* cote D, fo 203 vo.)

l'adjonction des prévôtés de Montargis et de Cepoy, de la forêt de Paucourt ou de Montargis et des trois quarts de la forêt de Loge ou d'Orléans les plus rapprochés du Gâtinais; mais Châteauneuf n'y était pas compris. En outre, le bénéfice conféré au prince Philippe l'était à titre héréditaire. Il est vrai que cette dernière clause était sans danger, appliquée à l'héritier du trône. Elle eut précisément pour effet de rattacher bientôt le pays au domaine de la couronne, lorsque Philippe le Hardi succéda à son père en 1270.

A la suite de ces morcellements successifs, les châtellenies de l'ancien comté de Gâtinais furent de nouveau rattachées aux bailliages de Sens et d'Orléans. Ce ne fut pas pour longtemps.

En effet, si le XIII^e^ siècle nous a montré trois apanages découpés dans les parties centrale et occidentale du Gâtinais, avec une extension remarquable vers les rives de la Loire, nous allons rencontrer, au siècle suivant, un nombre encore plus considérable d'aliénations temporaires faites en ce pays au profit de reines de France et de princes du sang. Ces nouvelles divisions de territoire, douaires ou apanages, offrent ceci de particulier que, tout en se composant essentiellement de châtellenies gâtinaises, elles débordent de toutes parts les limites de l'ancien comté.

En 1315, un des principaux barons du pays, Hugues de Bouville, sire de Farcheville, de Boësses et de Milly, chambellan de Louis le Hutin, s'en alla en ambassade au fond de la Hongrie chercher la princesse Clémence, fille du roi Charles-Robert d'Anjou, que son maître avait demandée en mariage.

A leur retour en France, le roi donna en douaire à sa jeune épouse un revenu de 25000 livres tournois à prendre en Gâtinais et aux environs. Après moins d'un an de mariage, Clémence, devenue veuve, obtint du nouveau roi Philippe le Long, en septembre 1318, des lettres patentes confirmant l'assiette de son douaire[1], dont elle conserva la jouissance jusqu'à sa mort, arrivée en 1328. D'après l'inventaire dressé lors de son décès, ce douaire comprenait Corbeil et Tigery, Samois, Fontainebleau, Moret, Flagy, Lorrez-le-Bocage, Grez, Nemours et Château-Landon, Mez-le-Maréchal, la forêt de Paucourt et Châteauneuf-sur-Loire[2]. Il faut y joindre au moins la châtellenie d'Yèvre-le-Châtel, qui s'étendait en Beauce autour de Pithiviers. Les historiens orléanais sont affirmatifs sur ce point et parlent de la « gouttière de la reine Clémence », redevance de cire qu'elle offrait tous les ans à l'église Sainte-Croix d'Orléans, à l'exemple des précédents détenteurs de la terre d'Yèvre-le-Châtel[3]. Il existe, d'ailleurs, des documents authentiques qui montrent Clémence faisant acte de suzeraine par rapport à des villages compris dans l'étendue de cette châtellenie[4].

---

1. Brussel, p. 1034.

2. Douët d'Arcq, *Les comptes de l'argenterie des rois de France au* XIV^e^ *siècle*, p. 37.

3. Le Maire, t. II, p. 38.

4. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 11999, f. 203 : « Une déclaracion faite faite par *Clémence, Royne de France et de Navarre* sur le débat meu entre elle et les Religieux Saint-Euverte pour raison du ressort de Toarville *(Torville, commune de Sébouville)*, sur la connoissance duquel elle déclara qu'elle ne voulloit que aucune prescription courust contre eux durant ledit débat. Daté du 18^e^ de mars 1326. »

On connaît le nom de son bailli, Etienne le Toussis, qui exerçait dès 1317 et mourut avant elle, et de son maître des eaux et forêts, Jehan Duisy[1].

Quatre ans plus tard, création d'un nouveau domaine viager, dont le noyau central est pris aussi en Gâtinais, mais qui s'étend davantage encore dans les directions de l'ouest, du nord et de l'est.

Au lendemain de son avènement à la couronne, en août 1328, Philippe de Valois avait constitué en douaire à sa femme, Jeanne de Bourgogne, diverses châtellenies d'Anjou, du Maine et de Touraine. Mais ayant ensuite donné ces provinces en apanage à son fils aîné, Jean, il transféra, par lettres de mars 1332, l'assignation du douaire de sa femme sur le Gâtinais, en y englobant au nord Corbeil et Melun, à l'ouest les châtellenies d'Yèvre-le-Châtel, de Neuville-aux-Bois et de Janville, au sud Châteauneuf-sur-Loire et à l'est plusieurs châtellenies des bords de l'Yonne, entre Montereau, Charny et Saint-Florentin[2]. Dès le mois d'avril suivant, la

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 5990, fo 241 : « *Estienne li Toussis, bailli dou douaire Madame la Royne Clémence* (1317) ».

Archives du Loiret, A. 2049 (*Livre des usagers de la forêt d'Orléans*) : « Lettre de sentence donnée par *Jehan Duisi, maistre des eaux et forests soubz la Royne Clémence, vefve de Loys Hutin Xe du nom*, en datte du vendredi après la St Nicolas d'hyver, l'an 1322 ».

Inventaire de Clémence : Dettes à recouvrer : « Mons. *Jehan Duisy* pour le restant de ses comptes. » « La fame *feu Estienne le Toussi*, jadis receveur, pour son restant. »

2. *Archives nationales*, J. 357, no 4 : « sur et es chasteaux, chastellenies, » villes, lieux, revenues, rentes, appartenances et émolumenz qui s'en- » suient, c'est assavoir Montargis, Lorris en Gastinois, Vitry ou Loge, » Boiscommun, Chasteauneuf sur Loire, Corbueil, Fontainebliaut, Moret, » Samoys, Yèvre le Chastel, Lorris ou Bocage (Lorrez), Flagy, Neuville » ou Loge; item noz forez de Pocourt, de Chaumontois, de Vitry ou Loge,

reine fut mise en possession de ce douaire princier[1], qui vint se souder à la châtellenie de Courtenay qu'elle possédait depuis 1313, date de son mariage[2]. Elle reçut égalemcnt plus tard Grez et Château-Landon[3].

Jcanne de Bourgogne mourut de la peste en 1348. Mais auparavant Philippe de Valois avait détaché de son douaire les neuf châtellenies de Janville, Neuville-aux-Bois, Yèvre-le-Châtel, Boiscommun, Vitry-aux-Loges, Châteauneuf-sur-Loire, Lorris, Montargis et Château-Renard, pour les comprendre dans le duché d'Orléans qu'il érigeait au profit de Philippe, son second fils, en échange du Dauphiné (16 avril 1344).

Jusqu'ici, c'est lorsque les prévôtés ou les châtellenies du Gâtinais étaient dans la dépendance directe de la couronne qu'elles étaient rattachées individuellement, les unes au bailliage de Sens, les autres au bailliage d'Orléans. Pour la première fois, la division s'opère ici, du sud au nord, entre deux groupements nouveaux, indépendamment de l'attraction exercée par les grandes villes du voisinage, puisque Sens n'y est pour rien. C'est un premier exemple de

---

» de Bière, de Courcy ou Loge, de Neuville ou Loge, du Millieu, et » Meleun, Monstereul en for d'Yonne, Pons sur Yonne, la Granche, » Dymon et Doolot, Chesoy, Saint-Florentin, Chastel Renart, Villiers » Ragys?, Charny et Janville en Beausse, avecques la terre de Villiers et « les chastellenies des diz lieus. »

1. *Archives du Loiret*, A. 172 : Acte du 11 avril avant Pasques Fleury, 1331, de la délivrance que le Roy Philippe VI de Valois a faite à la reine Jeanne de Bourgogne, reine de France, sa femme, de plusieurs terres en France pour son douaire, desquelles Boiscommun fait partie.

2. *Bibliothèque de l'Arsenal*, ms. 6024, nº 43.

3. *Ordonnances des rois de France*, IV, 62.

la scission qui, cinquante ans plus tard, va s'opérer définitivement entre le Haut et le Bas Gâtinais.

Après la mort de Jeanne de Bourgogne, le roi épousa en secondes noces Blanche de Navarre et lui assigna à peu près le douaire dont sa première femme avait joui depuis 1344. On le trouve détaillé dans des lettres du 13 mars 1350 : il comprenait Corbeil, Samois, Fontainebleau, Moret, Flagy, Lorrez, la forêt de Bière, Melun, Ozouer-le-Voulgis, Montereau-fault-Yonne, Pont-sur-Yonne, Dimont, la Grange, Chéroy, Voulx, Lixy et Dollot[1]. On y

---

1. *Archives nationales,* JJ. 78, fo 54 vo : « C'est assavoir le chastel et » chastellenie de *Corbueil* et toutes ses appartenances, rabatuz fiez et au- » mosnes et rentes à héritage, pour le prix de 543 l. 5 s. 9 d. par. de rente. » Item *Samoys* et toutes ses appartenances, rabatues les soustenances » des II halles et de la geole, pour 261 l. t. 14 s. 6 d. par. de rente. Item » *Fontainebliaut* et toutes ses appartenances pour VIIxxII l. t. 18 s. 6 d. » par. de rente. Item le chastel et chastellenie de *Moret*, rabatuz fiez et » aumosnes et charges à héritage, pour 1582 l. t. 6 s. 3 d. par. de rente. » Item *Flagi* et toutes ses appartenances, rabatu les fraiz de soustenir la » halle, le four, la geolle et les moulins pour 78 l. 17 sols neuf deniers » maille par. de rente. Item *Lorris ou Boccage* et toutes ses appartenances, » rabatues les soustenances des moulins des halles, de la granche, au ter- » rage et du four pour 91 l. 16 sous 4 den. ob. par. Item la *forest de Bière* » avecques toutes ses appartenances, rabatuz gaiges de sergents et de » gardes et autres charges à héritage, pour 1327 liv. 20 s. 8 d. par. de » rente. Item *Meleun* et toutes ses appartenances, rabatuz fiez, aumosnes » et autres charges à héritage, pour 1385 l. 23 den. ob. par. de rente. Item » *Oroer le Vougiz* et toutes ses appartenances, pour 208 l. 18 s. 1 d. par. de » rente. Item *Monstereul en four d'Yonne* et toutes ses appartenances, » rabatues aumosnes, pour 400 l. t. 27 s. 3 d. par. de rente. Item *Pons sur* » *Yonne* et toutes ses appartenances, rabatuz les soustenemens du moulin » pour VIIIxxIX liv. par. de rente. Item *Dymont* et toutes ses appartenances, » rabatu la soustenance de la halle, pour 58 l. 2 s. 4 d. par. de rente. Item » *les Granges* et toutes ses appartenances tout franc pour 23 l. 18 s. 9 d. » par. de rente. Item *Cheroy, Voux, Lisy* et *Doolot* et toutes ses appar- » tenances, rabatuz les soustenances des halles, des geoles, des fours et » des moulins, pour 231 l. 11 s. 4 den. ob. par. de rente. Item *Poissy* et » toutes les appartenances, rabatuz fiez, aumosnes et autres charges à » héritage, pour 805 l. 4 s. 11 d. par. de rente... »

ajouta un peu plus tard Château-Landon[1]. La reine Blanche avait pour bailli Jehan de Ville et pour maître des eaux et forêts Adam Boulin[2].

En cette même année 1350, Blanche de Navarre resta veuve après avoir été reine de France pendant deux ans à peine. Bientôt après survint le désastre de Poitiers, et le Dauphin Charles, régent du royaume, eut à se défendre à la fois contre l'ennemi du dehors, contre la révolution parisienne et contre le roi de Navarre, Charles le Mauvais. En juillet 1359, lorsqu'il fut obligé de faire le siège de Melun, occupée par les Navarrais, il éprouva quel danger il y avait à laisser entre les mains de la reine Blanche, sur qui son frère avait tout pouvoir, les villes et forteresses qui commandaient le cours de la Seine en amont de la capitale. Il négocia donc avec Charles le Mauvais et finit par obtenir que Blanche de Navarre « délaisserait Melun et les autres villes, châteaux et forteresses qui lui avaient été bailléez en assiette pour son douaire », et ce « pour le grant proufit et grant neccessité du royaume. » En échange, il fut obligé de lui abandonner d'autres possessions voisines du domaine propre du roi de Navarre, Verneuil, Gournay, Pontoise, Neaufle et le vicomté de Gisors (1359)[3].

Cet accord fut ratifié par le roi Jean à son retour

---

1. *Ordonnances des rois de France,* VII, 539.

2. *Ordonnances,* IV, 592; et *Cartulaire de la Cour-Dieu.*

3. *Archives nationales,* K. 48, nº 10 : Paris, janvier 1361. Confirmation par le roi Jean des lettres du dauphin Charles données à Pontoise le 21 août 1359 touchant le douaire de la reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois.

de captivité, par lettres du mois de janvier 1360, et, pour plus de sûreté, le Dauphin se fit donner par son père en complément d'apanage, les villes de Melun et de Moret et les garda jusqu'à son avènement au trône (1364)[1]. La leçon avait porté ses fruits; aussi, dans tout le cours de son règne réparateur, Charles V se garda bien d'aliéner à nouveau le Bas Gâtinais, et à la mort du duc Philippe d'Orléans le Haut Gâtinais fit également retour à la couronne.

Mais, lorsque le sage monarque eut rejoint Duguesclin dans les caveaux de Saint-Denis, une réaction ne tarda pas à se produire qui eut pour effet de reconstituer la féodalité princière au cœur même de la vieille France. En 1392, le duché d'Orléans était donné au duc Louis, oncle du jeune roi Charles VI, y compris tout le Haut Gâtinais, mais à l'exception de Montargis. En 1395, la reine Isabeau de Bavière recevait à son tour en douaire Montargis, Courtenay et Chantecoq[2]. Enfin en 1404, le Bas-Gâtinais était aliéné au profit du nouveau roi de Navare, Charles le Noble.

Il est vrai que, dans ce dernier cas, les sires des fleurs de lis semblent avoir été guidés par un intérêt national. Le roi d'Angleterre n'avait plus en France que trois villes situées aux extrémités du royaume, Bayonne, Bordeaux et Calais; mais un autre souverain étranger possédait dans la vallée de la Seine le comté d'Evreux et sur les côtes un des ports les plus accessibles aux Anglais, celui de Cherbourg. On

---

1. *Ordonnances*, III, 489.
2. *Ordonnances des rois de France*, VIII, 4.

négocia avec Charles le Noble, et moyennant sa rentrée en grâce à la cour de France, on réussit à lui faire accepter en échange du comté d'Évreux les châtellenies de Nemours, Château-Landon, Grez, Flagy, Voulx, Lorrez-le-Bocage, Chéroy, Lixy, Dollot et Pont-sur-Yonne. Il fut plus difficile de le faire consentir à se défaire du port de Cherbourg. On y parvint cependant et cette cession, si importante pour fermer nos côtes aux Anglais, fut ratifiée par lettres du 9 juin 1404. Le même jour, les châtellenies qui venaient d'être échangées au roi de Navarre, furent érigées à son profit en duché-pairie sous le nom de duché de Nemours[1].

L'érection de ce duché clôt la série des remaniements territoriaux qui, durant deux cents ans, ont achevé de disloquer l'ancien comté et donné naissance à un état de choses qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Les deux duchés qui se partageaient le Gâtinais, étaient héréditaires. Au XVI^e^ siècle, celui de Nemours, rattaché à la généralité de l'Ile-de-France, en prit le nom de Gâtinais Français, par opposition au Gâtinais Orléanais, englobé dans la généralité d'Orléans comme le reste du duché du même nom. De même, en 1790, lors de la création des départements, le Bas Gâtinais fut réparti entre les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, tandis que le Haut Gâtinais était compris tout entier dans le département du Loiret. Il y a bien des chances

1. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France duc d'Orléans* (Paris, 1889, in-8°).

pour que cet ancien pays ne retrouve plus jamais son unité.

Peut-être aura-t-on trouvé fastidieuse l'énumération détaillée de toutes les fluctuations subies, durant les XIIIe et XIVe siècles, par la géographie politique du Gâtinais. Mais, si l'on veut bien y réfléchir, ces variations vont nous donner la clef de la question posée au seuil de ce chapitre : Pourquoi le nom de Gâtinais a-t-il fini par prendre avec le temps un sens si différent de celui qu'il avait eu de Charlemagne à Philippe-Auguste?

Tout d'abord, il est naturel qu'au milieu de ces découpages multiples, opérés arbitrairement en dedans comme en dehors de son territoire, le souvenir de sa configuration exacte ait disparu et que la signification du nom se soit insensiblement modifiée. Puis, en voyant, sous Louis le Lion, Robert d'Artois, Philippe le Hardi et depuis, ce qu'on appelait abusivement le *Pays de Gastinois* s'agrandir des châtellenies de Vitry, de Fayet et de Châteauneuf et atteindre les rives de la Loire entre Orléans et Saint-Benoît, on comprend qu'on ait pris l'habitude de regarder ce fleuve comme la limite méridionale du Gâtinais. De même, avec Clémence de Hongrie, Jeanne de Bourgogne et Blanche de Navarre, les extensions de ce même territoire, qui s'arrondit encore et englobe à l'ouest Janville, Neuville et Yèvre-le-Châtel, au nord Corbeil et Melun, à l'est Courtenay et une partie de la vallée de l'Yonne, expliquent que le nom de Gâtinais ait pris une acception encore plus large et ait pu être attribué à tout le plateau de Pithiviers, aux villes de la Seine, de Corbeil

à Montereau, et à une partie de l'ancien comté de Sens.

Mais, en réalité, si l'on peut encore distinguer le Gâtinais Orléanais du Gâtinais Français et tracer entre eux une ligne de démarcation, il ne faut pas songer à leur assigner des limites précises dans toute autre direction; car, en somme, depuis plusieurs siècles, ce nom de Gâtinais ne représente plus rien, si ce n'est dans le domaine de l'histoire rétrospective. L'acception de ce mot n'a donc pas seulement changé; à mesure qu'elle devenait plus large, elle a pris un caractère de plus en plus vague et indéterminé.

Désormais on est tenté de plagier ici un mot célèbre et de dire du Gâtinais qu'il a son centre un peu partout et sa circonférence nulle part.

Depuis que le nom a cessé de correspondre à une individualité politique distincte, qu'à la longue ses limites anciennes se sont effacées et que le souvenir même s'en est perdu totalement, chacun les a promenées çà et là, au gré de sa fantaisie. Dans le langage populaire, on va jusqu'à les restreindre à l'ancien vignoble qui a fait longtemps la richesse et le renom du Gâtinais, vignoble dont Beaune-la-Rolande occupait le centre et qui couronnait les côteaux d'alentour, de Montliard à Boësses, et de Barville à Beaumont[1]. Par contre, les savants de cabinet ont imaginé de faire du Gâtinais une région natu-

---

1. Cet usage n'existe pas seulement dans le vignoble. A Nemours même, lorsque les gens du peuple font un voyage dans le canton de Beaune, ils disent : je vais en Gâtinais.

relle et, ne s'arrêtant qu'aux régions naturelles voisines, ils l'ont étendue à toute la contrée d'entre Seine et Loire, arrosée par le Loing et l'Essonne, jusqu'aux portes de Sens et d'Orléans, en y englobant tout ce qui n'était pas la Brie, la Beauce et la Sologne et même des pays d'un caractère mixte autour d'Étampes et de Pithiviers.

De même, d'après les auteurs, les principales villes du Gâtinais pourraient se disputer le titre de capitale. A en croire M. Lucien Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, cet honneur reviendrait à Pithiviers[1], d'autres l'ont revendiqué pour Montargis, pour Nemours et pour Fontainebleau. La vérité, c'est que, depuis des siècles, aucune ville n'a le droit de se parer de ce titre, même si l'on prend le mot dans son sens le plus large. A cet égard, le champ des compétitions est libre, mais le résultat variera suivant les époques et selon la commune mesure dont on aura fait choix. Car, même au temps où le Gâtinais renfermait une capitale nominale, il n'a jamais eu de ville qui ait pris sur les autres une supériorité réelle, en devenant le marché naturel et le centre économique du pays, et qui ait su en rattacher les différentes parties par un nœud solide et durable.

A cette absence d'une véritable capitale, le Gâtinais doit de n'avoir joué dans le passé qu'un rôle secondaire. Mais il lui doit aussi le caractère si particulier que présentent ses annales. Ce qu'elles y

---

1. L. Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*.

perdent en unité, elles le regagnent en variété; pour être moins régulières, elles n'en sont que plus attrayantes.

Suivant les temps, l'intérêt se déplace et passe d'une ville à l'autre. On voit ainsi défiler sur la scène de l'histoire et occuper tour à tour le premier plan, d'abord la mystérieuse *Vellaunodunum*, qui arrêta César et ses légions, et tout un cortège de villes mortes : *Gastins*, qui légua son nom au pays, *Chennevières*, détruite par les Sarrasins, d'autres encore dont le hasard des fouilles ranime parfois le souvenir aboli.

Puis apparaissent successivement en pleine lumière : *Ferrières*, avec son abbaye, ses saints, ses écoles fameuses et ses illustres visiteurs; *Château-Landon* et ses comtes, à l'ambition sans frein, sans scrupules, digne souche de l'étrange race des Plantagenets; *Lorris*, séjour aimé des rois capétiens et berceau de nos premières franchises.

Lorsque l'Anglais envahit notre sol, à côté de *Montargis*, fière de son siège victorieux, voici *Yèvre-le-Châtel*, la forteresse inviolée, la seule du Gâtinais qui, en ces tristes jours, n'ait pas subi le joug de l'étranger, et d'où part le signal de la campagne de délivrance, comme en était parti, un quart de siècle auparavant, le signal de la guerre civile.

Ensuite c'est *Nemours*, avec ses deux lignées de ducs gascons et savoyards; *Fontainebleau*, rendez-vous des grands artistes de la Renaissance et théâtre de tant de merveilles.

Vienne la Réforme et *Montargis*, avec Renée de France, prend d'abord la tête du mouvement; mais

elle déserte cette tâche, reprise par *Châtillon-sur-Loing*, la ville des Coligny, qui souffre pour la cause et reste, pendant près de cent ans, le siège du collège protestant et des synodes provinciaux.

Quand l'odieuse mascarade de la Ligue met la France à deux doigts de sa perte, c'est *Pithiviers* qui, seule au milieu de l'Orléanais soulevé, cinq ans, tient haut et ferme le drapeau de Henri IV, ce drapeau qui portait dans ses plis, avec la liberté de conscience, le salut et l'avenir de la Patrie.

On pourrait allonger cette liste; telle qu'elle est, elle suffit à montrer que l'histoire du Gâtinais peut défrayer longtemps encore les travaux de nos érudits et qu'elle réserve de vraies trouvailles à qui voudra nous aider à retourner ce champ, l'un des plus riches du grand domaine national.

J. Devaux.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

MILLY-EN-GATINAIS

(SEINE-ET-OISE)

(Suite et fin.)

CHAPITRE VII

MONUMENTS RELIGIEUX

Église Notre-Dame.

Au début du XIVe siècle, Hugues III de Bouville, seigneur de Milly, fonda le chapitre de Notre-Dame de cette ville; cette fondation fut confirmée par l'archevêque de Sens, Étienne Bécard[1].

En 1330, la cure de Saint-Pierre fut réunie à l'église Notre-Dame et cette dernière érigée en paroissiale.

Le chapitre était composé d'un doyen, qui était curé, et de quatre chanoines ayant chacun 400 livres de revenu à l'origine. Mais comme ce revenu était payable en dîmes et en blé, il revenait à chaque chanoine environ le double en 1790, soit 800 livres.

Nous connaissons le nom d'un des plus anciens chanoines de Milly, Noël Charpentier, qui figure dans le compte des offrandes du roi Charles VI[2] en octobre 1386.

---

1. *Archives de l'Yonne*, G. 183. — Cf. P. Quesvers et H. Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens* (Paris, 1894, in-4°), p. 92 et la note.

2. *Archives nationales*, K. 504, no 2 : « A me Noël Charpentier, prestre chanoine de Nostre Dame de Milly en Gastinois, le 18e jour d'octobre en-

Il y avait en outre une maîtrise fondée par l'amiral de Graville, le 29 septembre 1495, et qui paraît avoir subsisté jusqu'à la Révolution[1].

D'après les termes de l'acte, l'amiral « fonda à perpétuité une haute messe devant être chantée tous les jours pour le salut du roi, de la reine et de la famille du fondateur, à notes et plein-chant, à loisir et sans se hâter, par six enfants de chœur, instruits par un maître en plein-chant, qui devait les choisir d'honnête stature, non difformes en nature, nets et procréés en loyal mariage, ayant belle note et haute voix, non muée, et bien disposés à bonnes mœurs. »

Pour l'établissement de cette maîtrise, il fit don d'une rente perpétuelle de 170 livres, ainsi que d'une maison devant servir de logement aux six enfants de chœur et à leur maître. Cette maison, appelée encore aujourd'hui la Maîtrise, est située rue Notre-Dame.

D'après les recherches de Pierre Anson, le maître des enfants avait 3000 livres de revenu pour leur éducation et il pouvait être laïque ou ecclésiastique, à la volonté du seigneur de Milly, qui avait le droit de le nommer. Ce maître s'appelait M. de la Combe en 1787[2].

L'église Notre-Dame et son clocher furent reconstruits par l'amiral de Graville dont les armes, figurées par trois boucles, sont sculptées au-dessus des fenêtres orientales de la tour.

---

suivant, la somme de trente cinq sols tournois en ung escu d'or pour l'offrande ordinaire dudict seigneur par luy faicte et offerte ledit jour en ladicte église ».

1. Voir les *Almanachs de Sens.*
2. *Almanach de Sens* (1787).

La chapelle de la Vierge qui forme le bas-côté de droite a été bâtie des deniers de l'œuvre, par Renée

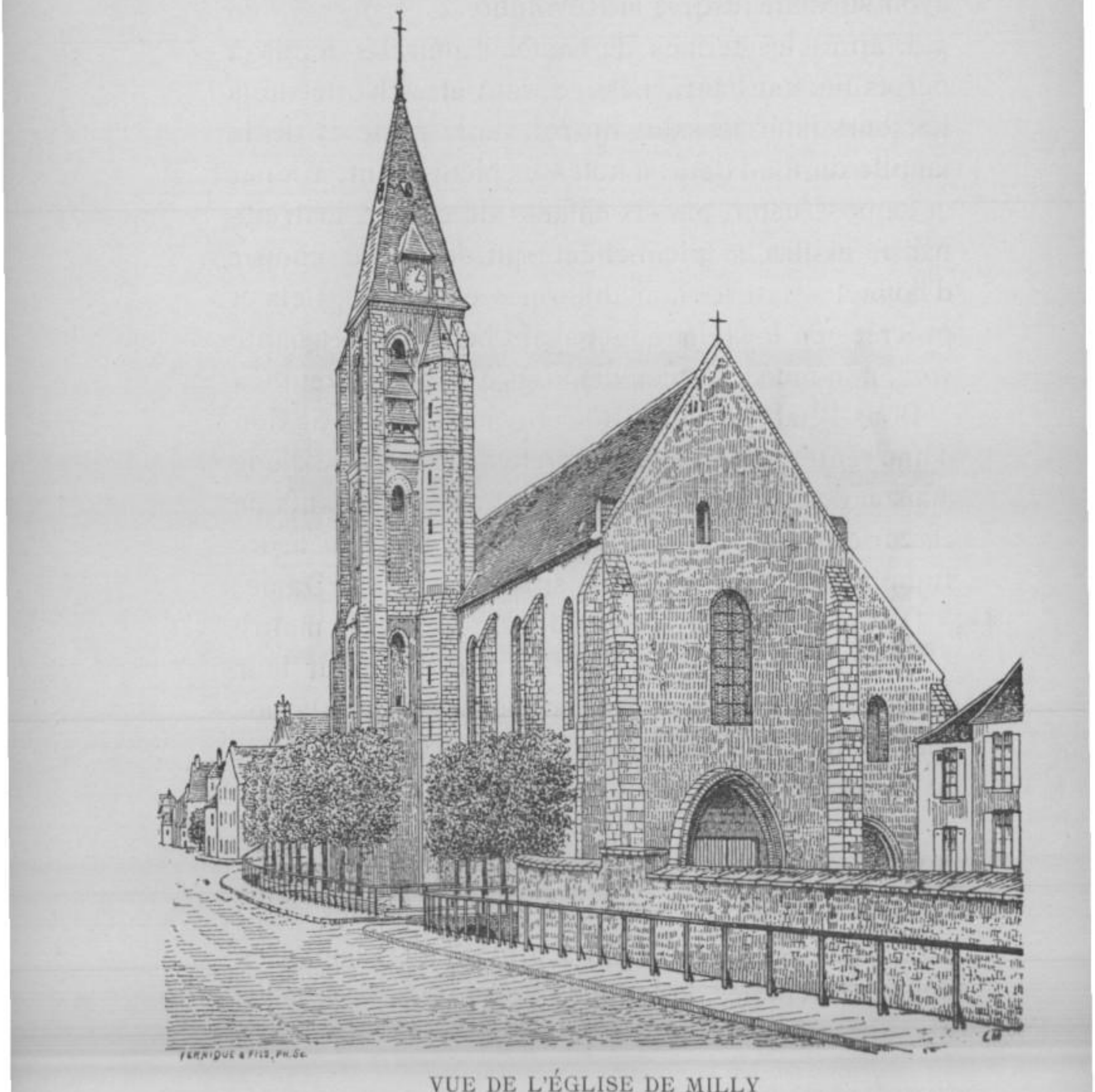

FERNIQUE & FILS, PH. Éd.

VUE DE L'ÉGLISE DE MILLY

d'Averton, femme du gouverneur de Paris, comte de Belin. Morte à Paris, le lundi 10 mars 1603,

d'après l'Estoile, elle fut inhumée dans un caveau qu'elle s'était réservé dans cette chapelle[1].

Suivant un décret de l'évêque de Langres, un vicariat fut érigé dans l'église Notre-Dame en 1719[2].

Les fiefs de Mainville et de Malassis, sis en la paroisse de Bromeilles[3], appartenaient au chapitre de cette église, en 1775[4].

Le 20 décembre 1668, Gilles Lallemand, curé de Milly, assista à la prise de possession de la cure d'Avon[5].

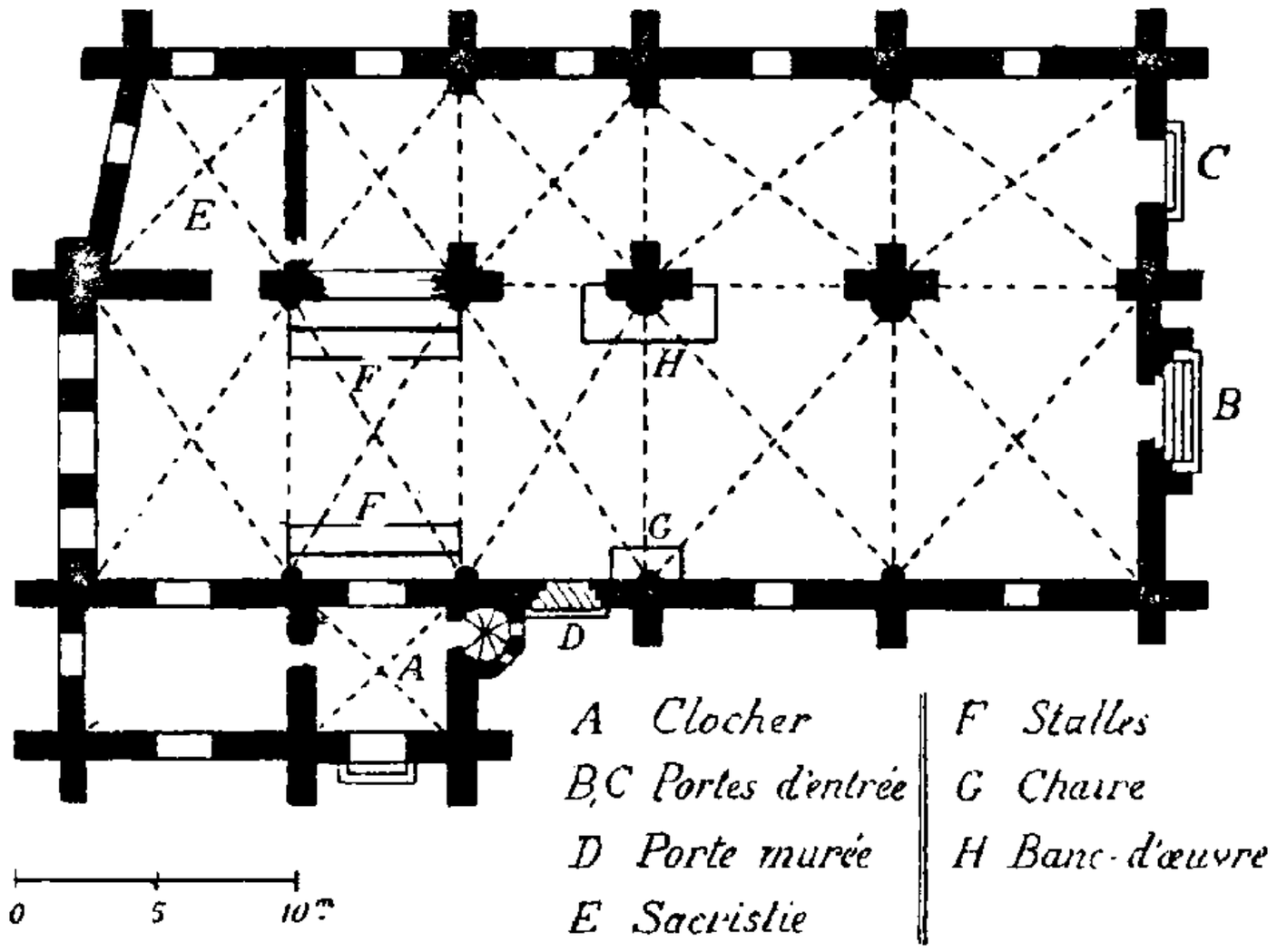

PLAN DE L'ÉGLISE DE MILLY

Le sanctuaire fut peint, en 1786, par Herbaut, peintre à Tonnerre[6].

---

1. Sougit, *Essais sur Milly* (ms.).
2. *Archives de l'Yonne*, G. 2470.
3. Canton de Puiseaux (Loiret).
4. *Archives de Seine-et-Marne.*
5. *Annales du Gâtinais*, 1884, p. 261.
6. *Archives de l'Yonne*, G. 2470.

Les stalles du chœur sont au nombre de 34, et les 18 qui sont attenantes aux murailles sont ornées de belles sculptures du XVe siècle. Les miséricordes, c'est-à-dire les consoles formant les sièges, sont toutes différentes les unes des autres et représentent, suivant l'usage, des figures et des animaux fantastiques.

Au milieu de l'église, on voit une statue de la Vierge représentant, dit-on, Anne de Graville d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal.

A droite, est une statue moderne de saint Vulfran, et, à gauche, l'autel qui lui a été consacré.

L'abbé Delaporte nous apprend qu'en 1765 on voyait encore, dans cette église, les tombeaux de plusieurs seigneurs du lieu[1], mais ils ont disparu.

Voici les pierres tumulaires que nous avons lues et qu'on peut voir actuellement :

I.

Catherine Marquet.

ÉPITAPHE DE HONORABLE FEMME CATHERINE MARQUET ESPOIZE EN SON VIVANT DE NOBLE HOMME ROBERT DE LA BORNE, ARCHER DES GARDES DU CORPS DE MGR. LE DUC D'ANJOU, FRÈRE DU ROY, ET CAPITAINE DU CHASTEAU DE CESTE VILLE DE MILLY.

---

1. *Le Voyageur français*, XL, p. 362.

Catherine Marquet en sa vie fameuse,
Pourra servir d'exemple a la postérité,
Car elle aima son Dieu d'ardente charité,
Observant ses statutz d'une façon pieuse.

Le loz qu'a mérité femme si vertueuse,
Doibt estre consacré a l'immortalité,
Décorant son tombeau por la sincérité
Qui reluisoit (vivante) en lame généreuse.

Ainsi monstra l'effect de saincte piété,
En prudence, en honneur, en foy, en loyauté,
Fuyant tous les subjectz d'actiō vicieuse.

Doncques ô vous chrestien (plein de fidélité)
Si quelque amour vous poingt de son intégrité
Priez q. devāt Dieu elle soit très heureuse.

Requiescant in pace. Amen.

(Haut. : 0m 75. — Larg. : 0m 65).

II.

Mathurin Julmier.

Ci-devant est inhumé
vénérable et discrète personne
maistre Mathurin Julmyer
maistre ès arts en son
vivant lieutenant du doyen
de la chrétienté de Milly
en Gastinoys, lequel pour le salut
de son ame et de ses
parens et amys trespassez
a donné
et délaissé perpétuellement
a l'église de céans XVIII
septiers de bled. . . . . .
Il trespassa le XXIIe jour de
sept. mil Vc XXXV.

(Haut. : 2m 20. — Larg. : 0m 80).

III.

Nicolas Langlois.

CI-GISENT
DAME MARIE PÉPONÉ, VEUVE DE GABRIEL LANGLOIS,
ÉCUYER, SEIGNEUR DE LA RENOMMIÈRE
ET ÉTIENNE NICOLAS LANGLOIS SON FILS,
ANCIEN LIEUTENANT DES CHASSES
DE LA CAPITAINERIE ROYALE DE FONTAINEBLEAU,
ANCIEN GOUVERNEUR DE LA VILLE DE MILLY,
ÉCUYER ET SEIGNEUR DU ROUSSET,
BIENFAITEUR DE L'HOSPICE,
NÉ A PARIS LE 21 AVRIL 1677,
DÉCÉDÉ A MILLY LE 22 AOUT 1746.

INSCRIPTION RÉTABLIE EN 1858
PAR LES SOINS DE MM. H. QUINTON, MAIRE,
DESMAZIÈRES, CURÉ-DOYEN, COCHIN, OUDIN ET GRENIER,
ADMINISTRATEURS DE L'HOSPICE DE MILLY.

(Haut. : 1m 00. — Larg. : 0 m70).

IV.

Marquise Du Lau d'Allemans.

A LA MÉMOIRE
DE DAME ANNE MARGUERITE
FRANÇOISE GABRIELLE
DE CHAMPAGNE BOUZEY
VEUVE DE JEAN ARMAND MARIE
MARQUIS DU LAU D'ALLEMANS,
QUI A LÉGUÉ A L'HOSPICE DE CETTE VILLE
UNE RENTE DE 500 FRANCS
POUR PROCURER UNE ÉDUCATION CATHOLIQUE
A DEUX PETITS GARÇONS PAUVRES
DÉCÉDÉE A PARIS LE 16 AVRIL 1356
ET INHUMÉE A MILLY.

LADITE DAME DU LAU D'ALLEMANS
A FONDÉ A PERPÉTUITÉ DANS CETTE ÉGLISE
83 MESSES POUR SON MARI ET ELLE.

(Haut. : 0m 80. — Larg. : 0m 60).

V.

Grosse cloche.

L'an 1703, j'ai été bénite par Messire Nicolas Rottier, prêtre, docteur en théologie, doyen curé de Milly et nommée Marie-Jeanne-Marie par dame Jeanne Marie Péravlt, baronne de Milly, dame d'Augerville et autres lieux, femme de haut et puissant seigneur Gilbert François de Rivoire, chevalier, marquis du Palais, parrain et marraine. Faite par les soins de Messire Pierre Charlot, chirurgien, marguiller de l'église Notre Dame, et Messire Pierre Chappelet de Chaumont, marguiller de S^t^ Pierre.
Gonyn, c^R^ du roi, maire et bailli de Milly et marchand échevin etc. les Dupré m'ont monté isy [1].

(Haut. : 1^m^ 20. — Diam. : 1^m^ 50).

Il y a deux autres petites cloches modernes d'environ un mètre de diamètre; mais elles sont presque inabordables. Nous devons à l'obligeance de M. le curé-doyen l'inscription gravée sur l'une d'elles, et, à défaut de l'inscription, le procès-verbal de bénédiction de la dernière qui est la plus petite :

---

1. Due à la bienveillante communication de M. Sougit

Inscription de la seconde cloche :

JE ME NOMME MARIE JULIENNE.
J'AI ÉTÉ BÉNITE LE 7 AVRIL 1872 PAR
Mr GUILLAUME CONSTANT DESMAZIÈRES,
CURÉ-DOYEN DE MILLY, ASSISTÉ DE
Mr PIERRE BLATEYRON, VICAIRE.
MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE :
MM. QUINTON, DE LA RENOMMIÈRE,
DUPRÉ, CERFON, DELAFOY ET
RIGAULT. — BOLLÉE ET SES FILS
FONDEURS A ORLÉANS. 1871.

Bénédiction de la petite cloche :

L'AN 1876, LE 29 OCTOBRE, A L'HEURE
DES VÊPRES, IL A ÉTÉ PROCÉDÉ PAR M.
LE DOYEN, ASSISTÉ DE M. LE VICAIRE, A
LA BÉNÉDICTION SOLENNELLE D'UNE
NOUVELLE CLOCHE DONNÉE A L'ÉGLISE
DE MILLY PAR DAME FRANÇOISE
PRÉVOST EN SOUVENIR DE FEU M.
ANTOINE BRYARD, SON MARI.
LA DITE CLOCHE, QUI A REÇU LES NOMS
DE FRANÇOISE-MARIE A EU POUR
MARRAINE LA DONATRICE, REPRÉSENTÉE
PAR Mme DÉGLIN, SA NIÈCE, ET
POUR PARRAIN M. JOSEPH DÉGLIN,
OFFICIER D'ARTILLERIE.

En outre, trois petites cloches que l'on voit extérieurement, sur la façade orientale du clocher, servent pour la sonnerie de l'horloge.

L'escalier du clocher se compose de 149 degrés en pierre, et la hauteur totale de la flèche qui le surmonte, y compris la croix, est de 57 mètres.

Un état des revenus du chapitre de Milly[1], au 21 octobre 1790, indique qu'ils se composaient :

1° De huit setiers et demi de blé, dus par le ci-devant seigneur de Milly;

2° De trois livres de rente foncière dus par l'héritier de François Chartier;

3° De 150 livres de rente perpétuelle dus par M. Davau, seigneur de Borbonne-les-Bains;

4° De quatre muids de blé dus par M. de Tingry.

Le chapitre était tenu d'acquitter, outre son office canonial, une messe haute, dite messe des enfants, et une messe basse tous les lundis de chaque semaine.

Le chapitre était alors composé de :

Claude Ruelle, doyen, âgé de 73 ans;

Bernard Drigon, prêtre, premier chanoine, âgé de 77 ans 1/2;

J.-B.-François Belleteste, prêtre, deuxième chanoine, âgé de 71 ans;

J.-B. Le Prévost, prêtre, troisième et dernier chanoine, âgé de 48 ans.

D'après un compte estimatif du traitement des chanoines de Milly, au 29 juin 1790, on voit qu'il comprenait :

Une dixme de	4818 liv.	
Une rente de 32 sacs de bled	678 —	
Une rente de 5 sacs de bled	126 —	10 sols
Une rente en argent de	150 —	
Une rente en argent de	3 —	
Total du revenu	5775 liv.	10 sols

1. *Archives de Seine-et-Oise.*

Le revenu du chapitre était ainsi fixé par le Directoire du département, à 1925 livres 3 sols 4 deniers pour les deux prébendes réunies du sieur Ruelle, curé-doyen[1].

Le compte de la collégiale, pour l'année 1790, comprenait en recettes :

Rentes de blés et argent.		5261 liv. 16 s. 8 d.
Et en dépenses :		
Don patriotique fait en commun par tout le chapitre	100 liv.	
Taille des chanoines. . .	304 liv. 10 s.	
Entretien de l'Horloge. .	12 liv.	
A déduire.		416 liv. 10 s.
Reste.		4845 liv. 6 s. 8 d.

Laquelle somme partagée en six, à cause du doyen qui jouissait toujours d'une double prébende, apportait à chacun 807 livres 10 sols 11 deniers, et à M. le doyen 1614 livres 1 sol 10 deniers[2].

Église Saint-Pierre.

Le quartier Saint-Pierre, aujourd'hui faubourg de ce nom, est sans contredit le berceau de Milly. Le cimetière ayant été, il y a quelques années, l'objet de fouilles assez profondes pour l'établissement d'un caveau, on a mis à jour plusieurs cercueils en plâtre remontant à l'époque mérovingienne. Comme ils

1. *Archives de Seine-et-Oise.*
2. *Archives de Seine-et-Oise.*

étaient dépourvus d'ossements, on pense que ce cimetière a été exploré à une époque indéterminée.

En outre, dans le voisinage de ce cimetière, les fouilles amenèrent la découverte de nombreuses substructions, restes de pavages, etc.

L'église Saint-Pierre existait avant le XIIe siècle, et la cure fut réunie à celle de Notre-Dame en 1330, comme on l'a vu plus haut.

Cette église servit alors de chapelle et fut vendue au moment de la Révolution, ainsi qu'il résulte des actes suivants :

Vente de domaines nationaux (affiche).

L'an sept de la République, le 17 de nivôse; biens provenant de première origine.

La ci-devant église de Saint-Pierre de Milly, consistant en un corps de bâtiment, composé d'un vestibule, une nef, un chœur, une chapelle sous laquelle est un caveau, une autre chapelle dite de Saint-Jean et une tour servant ci-devant de clocher, le tout contenant (compris 3 pieds qui règneraient au pourtour du dit bâtiment), 7 ares, 17 centiares (17 perches), entouré de toutes parts par le cimetière qui demeure réservé pour les inhumations, si ce n'est un chemin de 10 pieds de large pris sur celui qui appartiendra à l'acquéreur pour arriver à sa propriété[1].

Suivent vingt articles concernant les conditions de la vente et le détail des enchères et surenchères.

En l'an VII, l'église Saint-Pierre fut d'abord mise en adjudication sur une première mise à prix de 4666 l. 66, représentant 40 fois le revenu annuel;

---

1. *Archives de Seine-et-Oise.*

mais le commissaire du Directoire exécutif près la municipalité de Milly ayant observé que l'église n'était plus qu'une masure incapable de produire un revenu, la mise à prix fut abaissée à 700 francs. Malgré cela, elle fut adjugée, le 17 nivôse an VII, à Joachim Carabeux, de Paris, moyennant 6500 francs[1].

Ce qui restait de cet édifiée fut complètement rasé vers 1830.

Chapelle Saint-Jacques.

La chapelle Saint-Jacques de Milly, dont on voit encore quelques murs près de l'ancienne porte du même nom[2], existait déjà au XIVe siècle, ainsi qu'il résulte des documents ci-après :

En 1312, Philippe IV ratifie l'acquisition faite par maître Guillaume de Milly, chantre de l'église Saint-Jacques de Milly, de divers bois appartenant à ladite église[3].

En 1313, Philippe IV ratifie la vente de divers bois et autres biens faite par Jean du Châtel, chevalier, à maître Guillaume de Milly, chantre de l'église de Milly[4].

Enfin, en 1323, un arrêt du Parlement condamne les habitants de Milly-en-Gâtinais à payer 2500 livres parisis au chantre de Milly[5].

---

1. *Archives de Seine-et-Oise.* — Voir aussi les pièces justificatives.

2. Nous sommes ici en contradiction avec les auteurs du *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens* qui, page 112, placent, avec le Pouillé de 1761, la chapelle Saint-Jacques dans l'église Notre-Dame.

3 et 4. De Poli, pp. 548 et 551.

5. Boutaric, *Arrêts du Parlement de Paris*, II, p. 529.

Au XIVe siècle, le chantre et le chapitre Saint-Jacques de Milly ont un sceau rond, qu'ils apposaient à leurs actes[1] : S. CANTOR' ET CAP'I. ECCE. BI. IACOBI DE MILLIACO (*Sigillum cantoris et capituli ecclesie beati Jacobi de Milliaco*) (sceau rond de 38 mill.).

Le patron de cette église était l'archevêque de Sens.

Le titulaire était seigneur du quartier Saint-Jacques, car Anson nous apprend que le chapelain avait droit de lods, ventes, censives, etc., sur les maisons de la rue Saint-Jacques.

C'était, au moyen-âge, le rendez-vous des pèlerins de passage à Milly, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante, qui était gravée sur l'une de ses cloches, d'après les recherches de M. Sougit :

L'AN 1679, J'AI ÉTÉ FAITE A
PARIS POUR LES PAUVRES PÈLERINS
DE SAINT-JACQUES DE MILLY EN
GASTINOIS

La chapelle Saint-Jacques fut mise en vente le 5 janvier 1792 « sans autres dépendances que l'emplacement d'icelle, n'y ayant d'attaché à ladite chapelle que des droits incorporels en cens et rentes et autres droits seigneuriaux, lesquels sont non compris dans la présente vente. » Ladite chapelle, étant dans l'état du plus grand délabrement, ajoute le procès-verbal d'adjudication, est estimée à 200 francs,

---

1. Douët d'Arcq, *Collection de Sceaux*, n° 7641 (Archives nationales).

depuis longtemps hors d'état de servir au culte divin[1].

Cette chapelle est aujourd'hui comprise dans une habitation particulière.

Chapelle Saint-Laurent.

Elle était située au nord de la ville de Milly, sur la rive gauche de l'École et près du chemin appelé autrefois la Voirie Saint-Laurent (aujourd'hùi la rue Saint-Laurent). C'était un ancien prieuré de l'ordre de Cluny, dont le prieur de Longpont était patron[2].

Elle fut vendue comme bien national, le 23 janvier 1792, avec 7 arpents et trois quartiers de terre et pré à Milly, qui en dépendaient, et adjugée à Michel La Glace, d'Étampes, moyennant 1505 livres[3].

Chapelle Saint-Éloi.

Elle s'élevait autrefois au milieu du Parc-Forêt, à 3 kilomètres à l'est de Milly et à la place qui est indiquée sur la carte de Cassini.

Elle dépendait de l'ancien château de Saint-Georges, et fut primitivement un prieuré[4].

Un ermitage, qui existe encore en partie, attenait à cette chapelle, et était occupé par des ermites

---

1. *Archives de Seine-et-Oise.*

2. P. Quesvers et H. Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, pp. 103 et 112; — *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1726.

3. *Archives de Seine-et-Oise.*

4. *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, pp. 98 et 112.

vivant d'aumônes, n'appartenant à aucun ordre religieux; c'étaient pour la plupart des laïques retirés du monde, qui venaient chercher dans la solitude et la prière l'oubli d'une folle jeunesse. Leur vie était remplie des plus austères privations; et, à leur mort, ils recommandaient qu'on les enterrât sous le porche de la chapelle, debout, sans bière ni linceul. En 1768, l'ermitage ayant été supprimé, la chapelle fut détruite; en 1784, le comte du Lau d'Allemans obtint du cardinal de Luynes l'autorisation de faire exhumer les restes de ces ermites et de les faire transporter au cimetière Saint-Pierre.

Une cloche, qui est à la mairie de Milly et provient de la chapelle Saint-Éloi, porte l'inscription suivante :

JE FUT NOMMÉE MARIE, PAR
ARTHUR DE PLANES, SIEUR DE
RENOMMIÈRE, MARIE PAULMIER
MARRAINE. FRÈRE HONORÉ GUIBERT
MA FAIT FAIRE EN 1626.

PRIEURÉ DE LA MADELEINE-AUX-CHOUX.

Ce prieuré nous est révélé par une pièce des archives de l'Yonne[1]. Il est indiqué sur la carte de Cassini, sur la rive droite de l'École, entre Oncy et Milly. Il devint une ferme de la paroisse de Noisy au XVIII^e^ siècle, et a donné son nom à la section K du cadastre de Mily.

---

1. II. 162, d'après le *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens* (p. 100).

Chapelle Saint-Valentin.

D'après une pièce des archives de l'Yonne[1], cette chapelle existait déjà au XV^e^ siècle dans le château de Milly, et le titulaire en était Jean Quineau.

Un pouillé du diocèse de Sens nous apprend que son revenu était de 400 livres en 1761, et qu'elle était alors à la nomination du seigneur, Charles Perrault[2].

Située vers le milieu de la cour du château, elle fut déplacée au XVIII^e^ siècle, vers l'ouest, sur le bord de la rivière.

Chapelle Saint-Nicolas et Hôtel-Dieu.

L'Hôtel-Dieu existait dès avant le XV^e^ siècle.

Nous avons vu que cet établissement charitable, à la fin du XVII^e^ siècle, reçut les biens de la chapelle Saint-Blaise.

D'après M. Sougit, un règlement sur son administration intérieure et l'emploi de plusieurs legs fut rédigé le 10 juin 1737 par ordre du marquis de Lanmary, seigneur de Milly.

Celui-ci obtint de l'archevêque de Sens l'autorisation de faire venir à Milly trois sœurs hospitalières de la congrégation de Sainville pour distribuer des

---

1. *Archives de l'Yonne*, G. 207.

2. *Bibliothèque de l'Arsenal;* et *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, par MM. P. Quesvers et H. Stein, p. 112.

secours aux malades et aux malheureux, et leur porter les secours de la religion[1].

L'un des principaux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu fut Étienne-Nicolas Langlois, qui avait acheté en 1723 les charges de gouverneur et de maire de la ville de Milly. Il mourut en sa seigneurie du Roussay le 23 avril 1746, après avoir légué toute sa fortune à cet établissement de bienfaisance. Aussi tous les anciens bâtiments furent-ils reconstruits complètement à cette époque, ainsi que la chapelle Saint-Nicolas, qui a servi longtemps de mairie.

En souvenir de cette libéralité, la rue où est situé l'Hôtel-Dieu, qui s'appelait autrefois rue Notre-Dame, est devenue la rue Langlois.

Ce fut lors de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu que le marquis de Lanmary fit don à la chapelle Saint-Nicolas de l'ancienne cloche de Saint-Éloi dont nous avons parlé.

En 1740, l'Hôtel-Dieu s'enrichit d'un legs de Pierre Pachau, bailli de Milly, qui fut enterré dans la chapelle Saint-Nicolas, comme on le voit sur une pierre tombale portant cette inscription :

CI-GIT Me PIERRE PACHAU, Sr
DU CHAMPTIER, BAILLY DE MILLY, DÉCÉDÉ
LE 11 JUIN 1740, AGÉ DE 77 ANS, LEQUEL
PAR SON TESTAMENT PASSÉ DEVANT
GUITARD, NOTAIRE AUDIT MILLY, LE
20 MAI 1737, A LÉGUÉ A CET
HÔTEL-DIEU 24 LIV. 5 S. 7 D. DE
RENTE FONCIERE...
REQUIESCAT IN PACE.

---

1. Pour l'histoire de la Congrégation de Sainville ou de la Présentation, voir : *Vie de Marie Poussepin*, par l'abbé Poüan (Tours, 1894, in-4o).

La veuve de Pierre Pachau, née Charlotte Débonnaire, fit également un don de 2000 francs en 1759, ainsi qu'on le voyait autrefois sur une pierre placée dans ladite chapelle. Cette pierre n'existe plus, mais on trouve la suivante qui témoigne d'un nouveau don en 1760 :

D. O. M.

Ci-git au milieu de la chapelle Marguerite
Morize, épouse de François Reculés de Limoges...
morte le 30 nov. m.d.cc.lix, agée de 43 ans.
Son mari administrateur et trésorier charitable a
donné 120 liv. a l'Hôt. Dieu le 6 janvier 1760.

En 1761, Jean-Louis-Antoine Dulau d'Allemans, seigneur de Milly, fit remise à l'Hôtel-Dieu de plusieurs rentes et redevances dont celui-ci était tenu envers la seigneurie.

M. Sougit raconte qu'en 1785, M. de Lanoix, qui possédait une petite maison à Milly, y amena le jeune Bonaparte, alors élève de l'école militaire.

En 1790, ce Louis de Lanoix, major d'infanterie et administrateur de l'école militaire, fit don à l'Hôtel-Dieu de Milly d'une somme de 600 francs.

En 1787, J.-B. Blondel est administrateur et seul trésorier de l'Hôtel-Dieu[1].

A cette époque, l'établissement avait six lits et les malades étaient soignés par les sœurs dites de Saint-Nicolas, qui s'occupaient également de l'éducation des enfants[2].

---

1. *Archives de Seine-et-Marne.*
2. *Annuaire de Seine-et-Oise* (1803-1804).

En 1792, l'Hôtel-Dieu fut considéré comme un couvent, ses biens confisqués, et le testament Langlois supprimé.

En 1804, son caractère ancien d'établissement charitable fut reconnu et on lui restitua une grande partie de ses ressources. Sur les réclamations des habitants, Napoléon Ier lui donna la ferme de Gonesse. Du reste, les administrateurs se bornaient à distribuer des secours à domicile.

Ce fut vers cette époque que la chapelle Saint-Nicolas fut convertie en salle de mairie.

L'Hôtel-Dieu fut supprimé entièrement en 1872 et remplacé par un bureau de bienfaisance.

Les sœurs de Saint-André qui avaient occupé le local jusqu'à cette époque, pour l'enseignement des enfants, sont actuellement rue Farmault.

Chapelle Saint-Blaise.

Elle était située à 200 mètres au sud-est de la ville, sur le chemin de Nemours.

C'était primitivement une maladrerie, dont un des plus anciens bienfaiteurs fut Simon du Châtelet, bourgeois de Melun[1].

Les biens et les dîmes qui en dépendaient furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Milly en 1695, suivant un arrêt du Conseil privé du roi.

M. Sougit nous apprend que le temporel de cette maladrerie consistait en une dîme d'oignons et de

---

1. *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*. p. 125.

graines de chanvre, et une pièce de terre labourable de neuf arpents où étaient construits les bâtiments de l'hôpital. Ces derniers ayant été démolis en 1721, on éleva sur leur emplacement une petite chapelle qui existe encore, et où, avant la Révolution, on disait la messe une fois par an, le jour de la Saint-Blaise.

Cette chapelle, qui appartient au bureau de bienfaisance, sert aujourd'hui de grange.

Chapelles Sainte-Anne et Saint-Marc.

Le pouillé du diocèse de Versailles, rédigé par M. l'abbé Gauthier, signale encore à Milly les chapelles Sainte-Anne, Saint-Marc et une chapelle particulière; mais nous ne savons rien de leur histoire ni de leur emplacement.

CHAPITRE VIII

MONUMENTS CIVILS

La Maison-Forêt.

En octobre 1861, on découvrait près de Milly, à plus d'un mètre de profondeur, un magnifique carrelage émaillé, au milieu de substructions considérables. Les carreaux ont généralement 4 centimètres de côté. Ce carrelage, situé à l'endroit appelé la Plaine de Saint-Georges, paraissait remonter au

XIII[e] siècle d'après une notice de M. Grésy, membre de la Société des Antiquaires de France, lue à la Sorbonne en 1863.

Là se voyait autrefois le château royal de Saint-Georges, qui s'appela, suivant les époques : Château de Saint-Georges, Maison-Forêt, et Forest-lès-Milly.

Cette villa royale était située à un kilomètre environ à l'est de la ville, dans un grand parc que les rois de France, après avoir disposé de la seigneurie de Milly, semblent s'être réservé pour le plaisir de la chasse, car on y trouve la trace de leur séjour.

Ainsi Louis IX se trouvait à Forest-lès-Milly en février 1234, Philippe V en mai et novembre 1320. Ce fut en cette année 1320 qu'eut lieu à Forest-lès-Milly le mariage de Blanche de Bouville, fille de Jean de Bouville, seigneur de Milly, avec Olivier de Clisson ; et le roi Philippe V assistait au contrat ainsi que Amaury de Craon et le comte de Roucy, qui avait épousé la veuve de Jean de Bouville[1].

Philippe VI se trouvait également au château de Forest-lès-Milly en janvier 1329, septembre 1343 et août 1350[2].

La plaine de Forêt forme l'une des dix sections du territoire de Milly, d'après la division qui en fut faite, le 25 février 1791[3].

Le parc était très vaste, car, au XVIII[e] siècle, lors-

---

1. Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon* (1621, in fol.), p. 468.

2. *Historiens de France,* XXI ; — Thoison, *Les séjours des rois de France en Gâtinais,* p. 70.

3. *Registre des délibérations de Milly.*

qu'il appartenait au seigneur de Milly, il était planté en forêt et avait une contenance de 460 arpents[1].

Au commencement du siècle on voyait encore des arbres séculaires qui provenaient de cette forêt et sous lesquels avait lieu la fête de Saint-Éloi[2].

Dans cette villa devait exister un chenil où l'on élevait des chiens pour les chasses royales; comme il semble résulter d'un compte de la chambre du roi Louis XI, par Pierre Symart (1478-1480), où nous lisons « qu'il est alloué à maistre Pierre Doyac 4 livres 16 sols 4 deniers tournois pour la conduicte et despense d'un lévrier qu'il a fait mener par l'ordonnance dudit sieur (le roi) de Milli en Gastinoys jusques en Poictou devers l'évesque d'Evreux pour le luy garder[3]. »

D'après une tradition locale, il y avait vers le midi de la villa trois mares ou étangs qui contenaient un poisson renommé et qu'on appelait *le poisson de l'abbaye*, sans doute à cause du prieuré ou abbaye de Saint-Éloi qui était voisine. Il reste encore quelques traces de ces étangs.

La chapelle Saint-Éloi avait sans doute été construite avec les débris de l'ancien château : Edme Cornu, chanoine de Notre-Dame d'Étampes, en était prieur en 1658. Elle fut démolie en 1768, ainsi qu'un ermitage voisin. En 1784, le comte du Lau

---

1. De Boislisle, *Mémoires de la généralité de Paris* (1881, in-4°).

2. P. Havard, Notice sur Milly, insérée dans *l'Union de Seine-et-Oise* des 3 et 13 septembre 1862.

3. Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des rois de France* (Société de l'histoire de France), 1865, in-8°, p. 370.

d'Allemans fit exhumer les corps des ermites pour les transporter au cimetière Saint-Pierre, où ils furent enterrés. L'emplacement de la chapelle est indiquée sur la carte de Cassini; les cartes plus modernes mentionnent à la même place la ferme de Saint-Georges.

La ferme de Saint-Georges est sur l'emplacement de l'ancien château de ce nom qui a été complètement détruit, à l'exception d'un ancien souterrain retrouvé par M. Baffoy sous le sol d'une grange.

Quant aux mosaïques trouvées en 1861, et dont un spécimen se trouve au musée de Melun, nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire la description suivante due à la plume autorisée d'Eugène Grésy, qui déclare, du reste, n'avoir aucune donnée sur l'histoire de ce château :

« Les dimensions des différentes pièces composant ce pavage sont tellement petites qu'on en trouve qui n'ont que 5 ou 6 millimètres de côté; les plus grands carreaux historiés n'ont pas plus de 4 centimètres et demi. Cependant, d'après l'évaluation des terrassiers qui ont déjà défriché tout le terrain environnant, la salle qui était carrelée avec un appareil aussi minuticux ne devait pas avoir moins dc 46 mètres de développement. L'excellent mortier de chaux, qui relie les morceaux entre eux avec une adhérence parfaite, est étendu sur une couche de sable très fin.

Les combinaisons si variées de ce pavage... sont obtenues avec quatre couleurs seulement : le noir, opposé au jaune clair, et le rouge brique marié au vert transparent. Les formes des carreaux se réduisent à dix variétés : deux carrés de dimensions diffé-

rentes, cinq triangles gradués, un trapèze ou rhombe, et un quart de rond avec son triangle échancré.

Il est évident que ce dallage appartient au commencement du XIII^e^ siècle, époque où le système de la mosaïque imitée de l'antique venait de tomber en désuétude, et où les carreaux vernissés commençaient à lui être substitués, sans autre intention que de produire le même effet. Aussi, chaque pièce n'est-elle émaillée qu'à une seule teinte. C'est seulement par la combinaison des assemblages que s'obtient la richesse de la décoration, sans exclure toutefois la douceur et l'harmonie de l'aspect général.

Les petits carreaux historiés qui encadrent les compartiments sont seuls à deux teintes, et, comme on sait, c'est à l'aide d'une estampille que l'image était imprimée sur la pâte argileuse, puis on remplissait la cavité d'une pâte coloriée et fusible, à l'instar des émaux champlevés. On en remarque de sept types différents. Le règne animal y est représenté par deux quadrupèdes et deux oiseaux : le lion rampant, selon l'usage héraldique; le chameau passant, et un moineau perché faisant pendant à deux huppes qui se contournent pour se becqueter. Une quintefeuille et deux variétés de fleurs de lis y représentent le règne végétal... »

M. Grésy termine par de savantes comparaisons, afin d'établir l'origine de ce dallage au commencement du XIII^e^ siècle. Quoique ne connaissant pas le séjour de Louis IX, en ce lieu à cette époque, on voit qu'il ne s'était pas trompé en fixant la date du dallage.

Ajoutons que des quantités considérables de ces petits carreaux ont été ramassées depuis l'année 1861 ; ces débris se trouvent disséminés un peu partout, à Milly et aux environs, surtout dans la maison de l'ancien maire Quinton, si malheureusement assassiné il y a peu d'années.

Le Chateau.

Le château de Milly, situé à l'ouest de la ville sur la rivière de l'École, était autrefois environné d'un double fossé d'eaux vives.

Les anciens bâtiments ayant été détruits par les Anglais en 1432, l'amiral de Graville, seigneur de Milly, les fit reconstruire peu de temps après. Le château se composait alors d'un corps de logis principal avec tourelles et bastion profondément « fussoyé » dans son pourtour et défendu par un pont-levis; d'une cour d'honneur ceinte de murailles garnies de plusieurs tours, et au milieu de laquelle s'élevait une chapelle dédiée à saint Valentin.

Une cour, dite cour commune, existait en avant de ces tours et allait jusqu'à la rivière bordée par la rue de la porte Saint-Pierre.

De grands corps de logis existaient autour de ces deux cours, et l'on voyait dans la cour d'honneur, du côté de la prairie et en face la porte d'entrée principale, une autre porte flanquée de deux tours.

Du côté de la ville, il y avait de spacieux jardins artistement dessinés et entourés de canaux remplis d'eaux vives.

Il ne reste plus aujourd'hui que les fossés, l'ancien donjon féodal, un ancien bâtiment à gauche et trois tours d'enceinte plus ou moins bien conservées.

Un bâtiment moderne, formant façade, relie le donjon à une ancienne tour baignée par la rivière.

La première cour n'existant plus, on franchit aujourd'hui les fossés de la seconde enceinte sur un pont de trois arches, en pierre de taille, qui aboutit au donjon sous lequel on passe pour entrer dans la cour d'honneur.

Le donjon se compose d'un gros pavillon carré flanqué de deux tours rondes couronnées de créneaux et de machicoulis. Leur restauration récente en briques rouges formant gradins est d'assez mauvais goût.

Les toitures des tours, également modernes, étaient autrefois beaucoup plus élancées, et mesuraient 14 mètres de hauteur, ce qui faisait 28 mètres de hauteur totale jusqu'au pont-levis. Ceci résulte d'une étude et d'un modèle en bois existant dans le château et exécuté sous les ordres du propriétaire actuel, M. Usèbe.

On remarque encore l'emplacement de la herse et du pont-levis, et, à l'intérieur, au-dessus du portail, deux lions sculptés rappelant sans doute les armes des anciens seigneurs.

Sous la partie ancienne, à gauche de la façade, il existe une belle salle avec voûtes en ogive à nervures, et pilier central cylindrique à chapiteau sculpté. C'était autrefois, dit-on, une salle d'armes.

Dans la cour d'honneur, à droite du côté de la rivière, on voyait une belle terrasse supportée par

des arcades en ogive et au milieu de laquelle était un pavillon octogonal en briques; le tout a disparu.

La grande avenue du château date de 1780 environ et borde en entier le nouveau lit de la rivière, probablement détournée vers cette époque.

LÉON MARQUIS.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

A la bibliographie des imprimés relatifs à Milly (p. 5), il convient d'ajouter celui-ci qui n'est pas le moins curieux : *Articles trîctéz* (sic) *et accordez en la conférence des depu* (sic) *de l'un et de l'autre party, tenue à Milly sur l'interpretation en execution d'aucuns articles de la Treve, suivant la copie imprimée* (à Paris, par Fédéric Morel, 1593, in-8° de 8 pages).

Diverses observations doivent être faites au sujet des seigneurs de Milly, dont la chronologie a besoin d'être modifiée comme suit :

Au XII^e^ siècle, Amicie, fille de Robert de Milly, épousa Manassès de l'Isle, seigneur de Remerangles[1]. — A la fin du XIV^e^, il convient d'ajouter Henri de Thiéville, chevalier (1384), devenu seigneur de Milly par son mariage avec Isabelle de Meulan[2]; leur fille Catherine épousa en 1406 Olivier de Mauny.

La seigneurie de Milly, et la terre de Videlles qui en dépendait, ont été vendues vers l'année 1552 par François de Vendôme à Nicolas Daubray, notaire, secrétaire du roi. Mais ce dernier les a sans doute revendues peu de temps après à François de Vendôme, car, le 16 avril 1560, dans le procès-verbal de rédaction de la coutume de Melun, on voit comparaître, en tête de l'état de la Noblesse, François de Vendôme, vidame de Chartres, seigneur de Milly, Moigny, Videlles, Oncy, etc.[3].

---

1. Le Père Anselme, VIII, p. 788.

2. Bibliothèque Mazarine, ms. 3382; — abbé Genty, *Histoire de La Norville*, p. 147.

3. Abbé Genty, *Histoire de La Norville*, p. 145; — *Coutume de Melun* (1687), p. 368.

Il est question de François d'Averton (17 septembre 1588) dans une pièce du procès qu'il eut avec Henri de Montmorency, touchant la possession de la seigneurie de Milly, dont certains fiefs paraissent avoir été distraits lors de la vente faite à Henri Clausse. Le procès se termina par une transaction passée le 17 juin 1606, par laquelle Henri de Montmorency abandonne à la famille d'Averton tous les droits qu'il pouvait avoir sur la baronnie[1].

Le sire d'Averton semble avoir, de son vivant, abandonné à sa fille aînée, Rénée d'Averton, la possession de la seigneurie de Milly, car, dans des actes datés de 1590, 1593 et 1600, elle est qualifiée dame et baronne de Milly. Elle épousa en premières noces Jacques d'Hunnières, chevalier, gouverneur de Péronne, qui lui donna trois enfants, et en secondes noces François de Faudoas le 14 août 1582.

Aux termes du contrat de mariage, le seigneur de Faudoas était tenu de porter à perpétuité le nom et les armes de la maison de Belin dont Rénée continuait la lignée, son père n'ayant laissé aucun descendant mâle. François de Faudoas devint donc comte de Belin, et c'est sous ce nom qu'il est cité dans les rôles importants qu'il joua durant les guerres de la Ligue. Il fut successivement gouverneur de Paris et d'Ardres en Picardie; il mourut en 1603[2].

On peut citer encore les documents suivants qui intéressent l'histoire de Milly :

1282 : Arrêt ordonnant de laisser jouir la dame de Milly de l'habitation du château jusqu'au règlement de ses droits, à condition que cette autorisation ne constituera pour elle aucun droit de propriété (*Olim*, II, f° 62 v°).

1291 : Hugues de Bouville et sa femme échangent un fief avec le roi Philippe IV pour agrandir leur domaine de Milly (*Bibliothèque nationale*, fonds Dupuy, VIII).

---

1. Manuscrit Sougit.
2. Manuscrit Sougit.

1293 : Isabelle de Saint-Yon vend à Hugues de Bouville tous les droits et prétentions qu'elle pouvait avoir sur la seigneurie de Milly (*Catalogue des archives de Joursanvault*, I, nº 935).

1527 : Lettres portant souffrance et délai de foi et hommage accordées à Hélène Gouffier, veuve de Louis de Vendôme et tutrice de son fils mineur, pour la seigneurie de Milly mouvant de Melun (*Archives nationales*, P. 716, nº 247).

1537 : François Ier autorise les habitants de Milly à enclore leurs faubourgs de murailles et à les réunir aux fortifications de la ville (*Archives nationales*, JJ. 250, fº 50).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Accord en Parlement sur le douaire de Marguerite de Bomez, comtesse de Roucy.

(30 décembre 1351).

A tous ceuls qui ces présentes lettres verront, Marguerite de Bomez, contesse de Roucy et de Braynne, salut. Comme par certain arrest donné en Parlement derrain passé pour nous contre Guillaume Paynel, escuier, filz monseigneur Olivier Paynel, chevalier, sire de Moyon et héritier de feu monseigneur Jehan de Cliçon à cause de Ysabel de Meurllant sa feme, sus la délivrance de nostre douaire de Milli qui par son décès par deffaut de homme a esté l'espace de quatre anz derrainement passéz tant en la main de Madame la Royne dont Dieux ait l'âme, comme du Roy nostre Sire qui ad présent est, ledit Guillaume ait esté condampnéz à nous faire mettre et délivré nostredit douaire, et à nous rendre pour chascune des dittes années deux mil livres parisis, et sur ce pour bien de paiz ait esté traitié et acordé entre nostre procureur pour nous et en nostre nom d'une part et lesdiz monseigneur Olivier et Guillaume à cause dessusdicte d'autre part, que les diz monseigneur Olivier et Guillaume se obligeront à nous paier et rendre cinq mil livres tournois monoie courant ad présent, c'est assavoir trois mil livres tournois dedans la feste de la Purification nostre Dame prochaine venant, et deux mil livres tournois dedans la feste de Saint Jehan Baptiste prochaine après ensuivant, et avec nostre douaire que nous avons à Milli, devons avoir et aurons le cours de nostre vie quatre vins livres de rente que ledit Guillaume à la cause dessus

dicte avoit et a sus la prévosté de Milli, et encores oultre ce aurons et devons avoir à touzjours mais et comme nostre propre héritage, l'ostel que paravant cest acort nous teniens en douaire à Paris, assis en la rue Pavée à l'opposite de l'ostel feu maistre Dreux Jourdain, et se doit ladicte Ysabel femme dudit Guillaume auctorizée de lui, souffisamment sur ce obligeant en Parlement en personne ou par procureur souffisamment fondé, dedans ladicte feste de la Purification, à tenir et garentir ce présent acort dessus dit par si bonnes lettres comme on pourra; et parmi ce nous demourrons et devons demourer quittes l'un envers l'autre de tout ce que l'un peust demander à l'autre par quelconque cause, raison ou manière que ce feust de tout temps passé jusques au jour de ce présent acort, et des réparacions de l'ostel de Forest, du chastel, hales, molin et foire de Milli, tant du temps que nous les avons tenuz à la cause dessusdite comme du temps qu'il ont esté hors de nostre main comme dit est; acordé est que l'une de nous parties dessusdictes n'en demandera ne peut demander ou requérir à l'autre partie jamais restitucion, récompensation, solucion ou paiement aucun du temps passé jusques au jour de cest acort, ne les faire mettre en estat, fors seullement que nous et nos hoirs et ceulx qui de nous ont et auront cause sommes et seront tenuz de les laissier et rendre audit Guillaume à la cause dessusdicte, à sa dicte femme ou à ses hoirs après nostre décès, en aussi souffisent estat comme il estoient au jour de cest acort qui fu fait le venredi avant la Nativité Nostre Seigneur derrenièrement passé. Savoir faisons que, pour passer et acorder en Parlement le traitié et acort dessusdit, pour nous et en nostre nom, nous avons fait et ordené et establi, faisons, ordenons et establissons nos améz maistre Pierre du Neufchastel, maistre Jehan de Origny et Jehan de Montlivaut noz procureurs et certains messagiers espéciaulx et chascun d'euls pour le tout, as quielx et à chascun d'euls pour le tout nous avons donné et donnons plain povair et auctorité et mendement espécial de passer, acorder en Parlement pour nous et en nostre nom, et promettre à tenir l'acort dessus dit selon la fourme et manière que dessus est devisé, et de

faire toutes autres choses qui en ce cas seront nécessaires ou convenables et que nous mesmes feriens et faire pourriens se présente y estiens, et voulons que l'acort dessus dit vaille arrest de Parlement et soit exéqué comme arrest de Parlement si tost et quant le cas y escherra, aussi et en la manière comme s'il feust novellement passé ou prononcié, nonobstant le stille de Parlement s'il y estoit contraire, et promettons en bonne foy et sus l'obligation de noz biens à avoir et tenir ferme, estable et agréable tout ce qui par noz dessus diz procureurs ou l'un d'euls sera fait, acordé, passé et promis ès choses dessus dites. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné le venredi après ladicte feste de la Nativité nostre Seigneur l'an mil trois cens cinquante et un.

(*Archives nationales*, X^{1c} 6, n° 29).

II

Concession d'un droit de chasse aux habitants de Milly.

(15 mai 1373).

A tous ceulx que ces présentes lettres verront ou orront, Hugues Aubriot, garde de la prévosté de Paris, salut, savoir faisons que pardevant Jehan Ferrebouc et Vincent Thaon, clers notaires jurés du Roy nostre Sire, et de par luy établis en son Chastelet de Paris, fut personnellement establie noble dame Isabelle de Meullent, dame de Montenay et de Milly en Gastinois, jadis femme de feu noble homme M^{re} Guillaume de Montenay, chevalier, en son vivant seigneur desdits lieux, au nom d'elle et comme ayant le bail, garde ou administration de Jean et Jacques de Montenay frères, escuyers, enfans dudit deffunt chevalier et d'elle, desquels ses enfans elle se fit et porta fort en ceste partie, et par lesquels et chacun d'eux elle promit faire ratifier, passer et accorder par lettres et sous scel authentique toutefois et quantes que mestier en sera, sitost comme ils

seront en age, à ses propres cousts et despens, toutes et chacune les choses en ces présentes lettres contenues, et affirma icelle dame pour vérité et de son bon gré reconnut et confessa pardevant les notaires-jurés comme en jugement pardevant nous, comme au vivant dudit feu chevalier son seigneur et mari, iceluy chevalier ès nom de lui et d'elle, dont il se fit et porta fort, et par laquelle il avoit promis faire ratifier, passer et accorder par lettres sous scel authentique toutes les choses ci-après déclarées, eut fait affranchir les manans et habitans en ladite ville de Milly, et aucuns du pays environ, qui ont ou auront vignes ou héritages ès mettes, finage et terroir de ladite ville de Milly, pour eschever la désolation et destruction de plusieurs vignes et autres héritages, situés et assis en ladite ville et environ, en plusieurs finages et mettes appartenant auxdits habitans et autres de certaines garennes qu'iceux chevalier et dame, à cause d'elle, avaient tant à connins, à lièvres, à oiseaux comme à autres menues bestes, et icelles garennes abattues et abolies à tousjours, mais perpétuellement pour eux, pour leurs hoirs et successeurs ou ayans cause d'eux, ou temps à venir, et qu'iceux habitans et tenans vignes, héritages et possession ès finages mettes, et terroirs déclarés ès lettres du Roy nostre dit seigneur, scellées de son grand scel de cire verte et en lacs de soie, y puissent chasser et prennent toutes manières de bestes menues et oiseaux et y mener ou faire mener leur bestail, si comme ladite dame disoit et affirmoit toutes ces choses et plusieurs autres plus à plain estre contenues et déclarées èsdites lettres du Roy nostre seigneur, obtenues par ledit chevalier, au temps de sa vie, et elle, et par lesdits habitants, que ladite dame monstra auxdits notaires jurés qui en sa présence les lurent et exposèrent mot à mot, desquelles la teneur est telle :

« Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir, nous avons reçu l'humble requeste de nostre amé et féal chevalier Guillaume de Montenay, sire de Milly en Gastinois, de Isabelle de Meullent sa femme et des manans et habitans dudit Milly, contenant que comme pour

leur très cler et évident profit et urgente nécessité et évidente utilité et bien de la chose publique d'icelle ville et habitans du pays, et pour esviter la désolation et destruction de plusieurs vignes et héritages situés et assis en ladite ville et environs en plusieurs finages et mettes, qui est grande partie de leur subsistance, faculté et chevance, et à ce que mieux et plus diligemment ils les labourent et fassent labourer, par quoy icelle ville et le pays puissent mieux valoir; lesdits chevalier et dame sur ce bien avisés, pourvus et conseillés, et par bonne et mure délibération ayant donné, consenti et octroyé à iceux manans et habitans et autres ayans et tenans, ou qui auront et tiendront, héritages ès fins et mettes dessus dits, à leurs hoirs ou ayans causes, ou temps à venir, ou cas que à ce nous vouldrions consentir congé et licence de chasser et pouvoir chasser à tousjours mais, à toutes manières d'engins et tout ainsy que mieux plaira à iceulx habitans, à connins, à lièvres, à oiseaux et à toutes menues bestes, et y mener leur bestail tant et de tel et de tout ainsy que mieux leur plaira, en et par toutes leurs garennes dudit lieu de Milly et environs; c'est assavoir en la ville, paroisse, territoire, finages et mettes dudit Milly et ès parties d'environ; excepté et réservé seulement auxdits seigneur et dame leurs garennes d'Auvers, de Noisy, d'Oé, de Boissy-le-Repos, de Mainbervilliers, en revenant à Boisminard, et de leur bois de forest; ce congé et licence fait et donné pour et parmy le prix et somme de quatre cens francs d'or que lesdits habitans en seront pour une fois seulement tenus, et ont promis de payer ausdits seigneur et dame ou à leur certain commandement, à certains termes, et en certaines manières et conditions plus à plain contenues et esclaircies ès lettres sur ce faites et passées ou espérées à faire et passer sous le scel de notre Chastelet de Paris; supplians humblement que sur ce leur veillions eslargir nostre grâce et miséricorde; Nous, considérans les choses dessus dites, et la désolation, pauvreté et destruction d'icelle ville et du pays et habitans dessus dits, qui moult sont diminués et amoindris en nombre et en faculté par le faict de noz guerres, tant par le Roy de Navarre et le Prince de Galles, qui furent en ladite ville de Milly, gastèrent

et ardirent icelle ville et les biens desdits habitans, comme par les gens de compagnies qui depuis y furent logés par l'espace de onze jours et de nos ennemiz derrenièrement venuz en nostre Royaume, qui y furent longuement, destruisirent et gastèrent grande partie d'icelle et des biens desdits habitans qu'ils avoient faits et navrés à grand méchef, et aussy par nos genz d'armes qui continuellement y sont passés et passent de jour en jour; par quoy la terre desdits seigneur et dame audit lieu leur est de petit revenu et sera encore de moindre, et aussi conviendroit que lesdits habitans laissassent icelle ville et le pays, qui n'y labourroit et donnoit occasion d'y labourer; avons consenti, loué, gréé, ratifié, approuvé et confirmé, et par ces présentes de nostre majesté, plaine puissance et autorité royalle, consentons, louons, gréons, ratifions, approuvons et confirmons toutes les choses dessus dites et chacune d'icelles, sans pour ce nous payer aucune finance, droit de queste, donner rachat, composition ou redevance quelconques; laquelle, si elle y eschoit, de nostre certaine science et grâce espéciale, avons quitté, remis et pardonné à plain ausdits suppliants, par considération des choses dessus dites et des bons et agréables services à nos prédécesseurs et à nous faiz par ledit chevalier, et qu'il nous fait chacun jour et espérons qu'il nous fasse ou temps à venir, si donnons en mandement par ces présentes à nos améz et féaux gens de nos comptes à Paris et à tous autres justiciers et officiers à qui il appartiendra présens et à venir, que lesdits suppliants, leurs hoirs et ayans causes d'eux ou temps à venir, laissent jouir et user paisiblement et perpétuellement de nostre présente grâce, ratification, don, confirmation, quittance et rémission, sans leur y mettre ny souffrir estre mis comment que ce soit, ores ny autrefois ou temps à venir, aucun empeschement, destourbier ou contradiction quelconques, lequel, si mis y estoit, ils ostent ou fassent oster à plain tantost et sans délay, nonobstant ordonnances, mandemens ou deffenses quelconques fais ou à faire, à ce contraires; et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes, sauf nostre droit en autres choses et l'autruy en toute. Donné

à Paris, l'an de grâce mil trois cens soixante et onze, et de nostre règne le huictiesme au moys d'aoust.

» Et estoient ainsy signées :

» Par le Roy, N. DE VERES. »

Laquelle dame voulant entériner et accomplir les choses devant dites ausdits habitans, selon ce et par la manière que sondit feu seigneur et mari l'avoit fait, et comme il s'estoit fait fort d'elle et que contenu est èsdites lettres du Roy nostre dit seigneur dessus transcrites, pour ce, de sa bonne volonté, propre mouvement et certaine science, par bonne, grande et mure délibération, sans aucune force, fraude, erreur, contrainte, ignorance ou décevance, toutes et chacune les choses contenues et déclarées èsdites lettres du Roy nostre dit seigneur, icelles ayant agréables et icelles voulant, gréant, ratifiant, confirmant et approuvant, promit ès noms que dessus et en chascun d'iceulx noms pour le tout, tenir, garder, garantir, entériner et accomplir ausdits habitans, leurs hoirs et successeurs ou ayans causes, et tenans et possessans èsdites vignes, héritages et possessions désonérer, desasservir et descharger de ladite garenne, perpétuellement à tousjours en soy, ostant èsdits noms toute puissance et faculté de à jamais aucun droit demander, requérir ou réclamer par quelque manière que ce soit, en confessant pour ce avoir eu et reçu desdits habitans la somme de quatre cens frans d'or du coing, poids et aloy du Roy nostre dit seigneur, dont elle se tient pour bien payée, contente et agréée pardevant lesdits notaires jurés, comme en droit pardevant nous, et en quitta et quitte sans abonnement et absolument, perpétuellement et à tousjours lesdits habitans, leurs biens, leurs hoirs et tous autres quelconques, à qui quittance en peut ou doit appartenir, parmy laquelle somme ainsy eue et reçue, comme dit est, icelle dame èsdits noms et en chascun d'iceux noms pour le tout, d'habondant céda, transporta et délaissa de soy en droit, à tousjours perpétuellement, ès dits habitans et demeurans en ladite ville de Milly, et ès tenans lesdites vignes et héritages, tous les droits de saisine, fonds,

propriété, possession, et seigneurie qu'elle avoit, pouvoit et devoit avoir, requérir ou demander ès choses dessus dites, selon ce que devisé et esclairci est, èsdites lettres du Roy nostre seigneur ci-dessus transcrites, et les promit èsdits noms et en chascun d'iceulx noms pour le tout, garantir, délivrer et deffendre de tous troubles et empeschemens quelconques, à ses propres cousts et despens, èsdits noms, envers tous et contre tous, en jugemens et dehors, toutes et quantes fois que mestier en sera, aux us et coustume du Royaume de France; en voulant et consentant que lesdits habitans tenans et possessans desdits vignes et héritaiges ou ceux qui ou temps à venir les tenront et posséderont, usent et jouissent doresnavant, perpétuellement à tousjours, pour eux, leurs hoirs, successeurs ou ayans causes, de ladite franchise sans nul contredit ou empeschement, débat ou contradiction quelconque; promettant ladite Madame Isabelle par son serment fait aux sains évangiles de Dieu, et par la foy de son corps pour ce donnée corporellement ès mains desdits notaires jurés, comme en la nostre, tenir, garder, garantir, entériner et loyaument accomplir ès noms que dessus, et en chascun d'iceulx noms pour le tout, toutes et chascune les choses en ces présentes lettres contenues et escrites, à tousjours perpétuellement, et à nonvenir dire ou aller encontre, par elle ou par autre ouvertement, ne en appert par voye de fait ou de droit, par aucun art, engin, cautelle ou malice, pour raison d'ignorance de nom, lézion, circonvention ou décevance, ny autrement par quelque manière ny pour quelque cause ou raison que ce soit ou puisse estre, et à payer, rendre, restituer et restablir à plain et sans aucun plaid, tous cousts, despens, mises, frais, journées, salaires et intérests qui fussent encourus et soutenus seroient par deffaut des choses dessus dites ou d'aucunes d'icelles non tenues garanties et non accomplies, en la manière devant dite, dont elle voulut et accorda expressément le porteur de ces lettres estre cru par son simple serment, sans autres preuves faire, ni taxation ou modération de juge sur ce avoir ou demander; et pour toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles tenir, garantir, entériner et accomplir, et pour

non venir ou faire venir encontre, ladite Madame Isabelle de Meullent èsdits noms et en chascun d'iceulx noms pour le tout, a obligé et soumis à la juridiction, cohersion et contrainte de nous, de nos successeurs, prévosts de Paris, et de toutes autres juridictions et justices quelconques tant d'esglise comme de siècle, tous les biens d'elle et desdits Jean et Jacques de Montenay, ses enfans, et d'un chascun d'eux pour le tout seul sans aucune division, et tous les biens de leurs hoirs, meubles et immeubles présens et à venir, quels et où qu'ils soient, pour les prendre, vendre, justicier et exploiter et dépendre, à tel fait, à tel vœu, cessans toutes oppositions et contradictions quelconques; et renonça en ce fait expressément ladite dame, ès noms que dessus, par sesdits sermens et foy de son corps, à toutes exceptions et déceptions de mal, de fraudes, d'erreur, lézion et circonvention, à toute aide de droit, de fait et de loy, à tout droit écrit et non écrit, canon et civil, à action en fait, à condition sans cause, ou de non juste et indue cause, à convention de lieu et de juge, à toutes oppositions, cautelles, allégations, raisons et défenses, à toutes coutumes, constitutions, ordonnances et establissemens de villes, de lieux et de pays; à ce qu'elle puisse dire ou faire dire les choses dessus dites ou aucune d'icelles, autrement avoir été passées et accordées qu'écrites, ou écrit que passées et accordées, à la copie de ces lettres, pour dire ou venir encontre à toutes grâces, indulgences, lettres d'estat et de répit, à toutes dispensations et absolutions de sesdits serments et foy, au droit du Sénatus consulte Velleyan et à l'épitre du divin Adrian, et à tous autres droits et priviléges, faits, donnés et introduiz en la faveur des femmes, et généralement renonça à toutes autres choses quelconques, sans rien excepter, qui contre ces présentes lettres ou aucune des choses contenues en icelles pourroient estre dites ou proposées, mesmement au droit disant général renonciation non valoir, par laquelle générale renonciation elle voulut et expressément accorda toutes autres renonciations spéciaulx et généraux, profitables et nécessaires à ces lettres, y être supposées et entendues et estre de telle valeur et vertu que si de mot à mot y estoient escrites et

devisées. En tesmoing de ceux, Nous, à la relation desdits notaires jurés, avons mis à ces présentes lettres le scel de ladite prévosté de Paris.

Ce fut fait le dimanche quinziesme jour de may, l'an de grâce mil trois cens soixante et treize.

(Archives de la ville de Milly).

III.

Corvées ordonnées aux habitants de Milly pour fortifier Melun et Corbeil.

(8 juillet 1590).

Jacques Le Roy, seigneur de La Grange, chevallier, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et chasteau de Meleun, salut; Nous avons cy devant mandé par tous les bourgs et villages du gouvernement du bailliage de Meleun, les jours que chascun d'eux debvoyent venir à la corvée pour travailler à la réparration et fortiffication de la ditte ville de Meleun et le nombre des hommes que chascune paroisse debvoit envoyer; depuis, ayant considéré que, à cause de l'aoust, le peuple est fort occupé, et qu'il est mal aysé aus dits habitans de se trouver à la dite corvée selon le département qui en a esté faict, par lequel de jours à autres nous avons ordonné les paroisses entières pour venir à icelles, nous avons advisé d'en conferrer avecques les principaux officiers de cette ville pour regarder les moyens les plus doux et convenables pour la continuation des ouvrages à la moindre fouldre et oppression des habitans des dits bourgs et villages; où n'avons jugé autre meilleur expédiant que de les taxer à certain nombre d'hommes pour travailler, ordinairement sur le nombre général des habitans qui sont aus dits bourgs et villages, à raison de cinq hommes pour cent; dont nous avons faict l'état cy après inféré; ausquelz pour le service du Roy, et par vertu du pouvoir qu'il a

pleu à Sa Majesté nous donner, nous ordonnons et mandons aux dis habitans du village de Milli-en-Gastinois que dès lundy prochain, dixiesme jour du présent moys, sans avoir esgard aux autres commandemens qui leur ont esté cy devant faictz de nostre part, ils ayent à envoyer le nombre de huict hommes payéz pour ung moys, et troys picques, et cinq hottes, à quoy le dit village a esté taxé pour travailler à la réparation et fortification de la dite ville, jusques en fin des ouvrages encommencéz; sur peyne aux défaillans l'amande qui sera de quinze solz tournois pour homme pour chascun jour, pour payer les maneuvres qui seront mis en leur lieu; au payement de laquelle seront contrainctz en premiers habitans du village qui seront trouvez ung seul et pour le tout, ayant Me [blanc] en cette dicte ville estre commis à la recepte des dictes amandes, ad ce que chascun n'en prétende cause d'ignorance; auquel il est enjoinct par la présente ordonnance de faire poursuitte et diligence sur ceux du dit village qui se trouveront défaillans, luy ordonnant d'arrester les personnes, biens, chevaux et bestial de ceux qui ne satisferont à la présente ordonnance, et d'user à l'exécution des dictes contraintes contre eux; tout ainsy que font les recepveurs des tailles pour les propres deniers de Sa Majesté; et ad ce qu'ilz n'en prétendent cause d'ignorance, sera la présente ordonnance signiffiée aux marigliers, procureur, sindic, collecteur ou l'un des habitans du dit village. Faict à Meleun, le huictième jour de juillet mil Vc quatre vingtz et dix. (Signé) : Le Roy.

(*Bibliothèque nationale*, ms. français 4538, fo 110).

IV

Acte de foy et hommage du fief des Essars par Pierre Vaury, receveur de Chevrainvilliers.

(2 septembre 1733).

Aujourd'huy mercredy deuxiesme jour de septembre 1733, en la présence et pardevant moy Pierre Lespinette, notaire

royal à Milly, commis et receu pour la confection du papier terrier de la baronnie dudit Milly soussigné, et des tesmoins cy après nommez, transportez devant la principalle porte et entrée du château de Milly; est comparu sieur Pierre Vaury, receveur de la terre et seigneurie de Chevrainvilliers, y demeurant, estant ce jour en cette ville de Milly, lequel estant en tout devoir de vassal, suivant la coutume, après avoir frappé à trois diverses fois à la porte dudit château de Milly, à haute et intelligible voix, si haut et puissant seigneur Messire Marc Antoine Front de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, marquis de Lanmary, capitaine des gendarmes de Bretagne, seigneur baron de Milly, Augerville et autres lieux, estoit en sondit château de Milly, ou autre pour luy ayant charge de recevoir ses vassaux en foy et hommage; déclarant ledit Pierre Vaury qu'il est venu exprès pour faire et porter audit seigneur baron de Milly les foy et hommage et serment de fidélité à luy deüs pour raison du fief des Essars assis en la paroisse de Tousson, relevant en plein fief, foy et hommage du château de Milly; lequel fief appartient à présent audit sieur Pierre Vaury comme l'ayant acquis de dame Marie Gognier, veuve du feu sieur Charles Lemaire, en son vivant conseiller du Roy, controlleur des rentes de l'hôtel de Paris, elle demeurant à Dannemois, par contrat de vente et transport passé par devant Tribou, notaire à Fontainebleau, le 7 juin 1733, ensaisiné par M. le marquis de Lanmary le 23 juin 1733, laquelle ditte dame l'avoit acquis de François Guittard, receveur de la terre et seigneurie de Vaudoué et Noisy, et Simonne Charpentier sa femme, par contrat de vente et transport fait par devant Millon, notaire à Milly, le 26 avril 1720, lequel Guittard l'avoit acquis des sieurs Daniel Parisot et sa femme, qui l'avoient acquis du sieur Joseph Decroissac de la Bassellerie; lequel sieur de la Bassellerie l'avoit aussi acquis de M. Armand-Jean Dupeyré comte de Troisville; à laquelle foy et hommage ledit sieur Vaury a requis estre receu sous les offres de fournir les dénombremens dudit fief, à quoy est apparu Guillaume de Lamare, garde et concierge dudit château, y demeurant, qui a dit que ledit seigneur baron de Milly n'est point actuellement en sondit château de Milly ni

autre personne ayant charge de luy de recevoir ses vassaux en foy, et qu'en luy mettant autant des présentes en bonne forme, il en donnera avis audit seigneur pour lequel il fait toutes protestations et réserves de ses droits si aucuns sont deubs ; ce que oüy par ledit sieur Vaury estant comme dit est, et tout devoir de vassal a présentement fait et porté ladite foy et hommage et serment de fidélité audit sieur baron de Milly qu'il est tenu de luy faire et porter pour raison et à cause dudit fief des Essars, circonstances et dépendances, relevant en plein fief, foy et hommage de ladite baronnie de Milly, dont il a requis acte, lequel acte luy a esté octroyé par moy, notaire royal susdit et soussigné, pour luy servir et valloir ce que de raison. Fait et passé au château de Milly, en présence de Denis Charlot, maître chirurgien, du sieur Claude-Alexandre Marchand, marchand drappier, tous deux demeurant audit Milly, tesmoins qui ont signé avec les parties et ledit notaire lesdits jours et an.

(Signé) : Charlot, Marchand, Vaury, G. Lamare, Lespinette, nre royal.

(Communiqué par M. Usèbe, propriétaire du château de Milly).

V

Extrait du registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Milly, département de Seine-et-Oise.

Séance extraordinaire du 7 fructidor an VI : Vu la loi du 27 thermidor dernier relative à la fondation de la fête de la fondation de la République, l'article 3 portant : dans toutes les communes de la République et dans les armées, la fête de la fondation de la République sera célébrée avec toute la dignité que comporteront les diverses localités ; l'administration considérant que la place des Trois Molles peut être choisie entre toutes celles de cette commune pour célébrer les fêtes natio-

nales, attendu que cette place est décorée d'une plantation d'arbres qui en fait l'ornement par son couvert, et que pour rendre cette place plus majestueuse et imposante, l'autel de la patrie peut y être édifié pour y solenniser les fêtes républicaines au lieu des autres localités où elles ont été célébrées jusqu'à ce jour, s'il plaisait au Département d'autoriser cette administration de prendre les matériaux nécessaires pour faire cet édifice, à une chapelle en mazure qui est adjacente à la ci-devant église de S^{t} Pierre, qui est actuellement soumissionnée pour être vendue au profit de la nation, et ce, avant que l'expertise ne soit faite; oüi le commissaire du Directoire exécutif; arrête que l'administration centrale du département est instamment invitée à autoriser cette administration à prendre les matériaux nécessaires à la mazure de la chapelle adjacente à la ci-devant église S^{t} Pierre, pour construire un autel de la Patrie, dans la place des Trois Molles dont le plan sera joint au présent pour être adressé au Département.

Pour expédition :

(Signé) : CHAUSSIGNON;
ROQUILLARD, sec.

(Archives de Seine-et-Oise).

VI

Liberté, égalité.

Milly, le 12 fructidor an VI.

Le vice-président de l'administration municipale du canton de Milly, à l'administration centrale du département de Seine-et-Oise.

Citoyens, l'administration, désirant faire construire un autel de la patrie dans l'une des places de cette commune pour solenniser les fêtes nationales, vous envoie ci-joint sa demande

tendant à ce qu'il vous plaise l'authoriser à prendre des matériaux nécessaires pour cette construction dans une mazure de chapelle qui est adjacente à la ci-devant église de S[t] Pierre, avant que cette église soit expertisée pour être vendue au profit de la nation, étant actuellement soumissionnée à votre bureau.

L'administration joint aussi le plan figuratif de l'édifice avec ses dimensions pour vous mettre à portée de juger que l'objet qu'elle demande est peu conséquent.

Salut et fraternité.

(Signé) : CHAUSSIGNON. V. P.

(Archives de Seine-et-Oise).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

Nous sommes heureux de pouvoir signaler une publication artistique et archéologique que nous voudrions voir entre toutes les mains : ce sont *Les Étapes d'un touriste en France; promenades et excursions dans les environs de Paris*, par ALEXIS MARTIN. L'auteur vient de faire paraître successivement deux fascicules consacrés à la *Région du Sud*, et formant ensemble un volume de XXIV-468 et 10 pages (Paris, Hennuyer, 1896), et continuera ainsi une collection qu'il a inaugurée avec Paris et Versailles. Sous un format commode et pour un prix modique, on aura un guide sûr et bien informé, qu'on lit sans fatigue et qu'on relit sans regret. Les renseignements pratiques abondent, les plans sont clairs, les détails historiques sobrement et méthodiquement présentés, et si des erreurs paraissent s'y être glissées parfois (saint Wulfran n'est pas né à Montigny; Ambroise de Loré n'a rien à voir avec Lorrez-le-Bocage; le récit du chien Bleaud et du pirate Bier sont à rejeter au nombre des légendes les plus tenaces; etc.), on sera vivement intéressé par tout ce que raconte M. Martin de Melun, de Fontainebleau (ville, palais et forêt), de Moret, de Montereau, de Nemours, de la vallée du Lunain, de Château-Landon, de Larchant, de Milly, de Courances et Fleury-en-Bière, de La Ferté-Alais, d'Étampes, de Méréville, de Malesherbes, de Puiseaux, de Pithiviers, d'Orléans et de toutes les localités que l'on visite dans ces différents itinéraires à la suite de M. Alexis Martin. N'oublions pas de dire que la notice consacrée à Melun a été tirée et se vend à part.

***

Un beau volume a été consacré à *Renée de France, duchesse de Ferrare* (Paris, 1896, in-8), par M. E. RODOCANACHI. La vie

de cette princesse, fille de Louis XII et belle-sœur de François Ier, protectrice de la Réforme en Italie et en France, n'avait encore été écrite un peu sérieusement qu'au point de vue italien; en France, quelques brochures seulement avaient permis de soulever le voile qui nous cachait sa singulière destinée. Mariée à Hercules d'Este, duc de Ferrare, Renée a l'Italie pour seconde patrie; amie de Calvin et de Marot, elle y favorise le protestantisme tout en soutenant l'alliance française et fait de sa cour le foyer de longues polémiques politiques et religieuses; puis, devenue veuve (1559), elle rentre en France avec ses enfants. La période qui s'étend depuis cette date jusqu'à son décès (juin 1575) nous intéresse directement puisque la ville de Montargis, qui faisait partie de l'apanage de Renée de France, devint le centre de ses intrigues et son séjour préféré : elle y mourut, dans le château même qu'elle avait voulu restaurer et embellir à grands frais par Androuet du Cerceau. On lira avec beaucoup d'intérêt la partie du volume que l'auteur consacre aux vingt dernières années de la vie de la princesse, placée dans une singulière situation entre la cour catholique et ses amis protestants, réussissant à favoriser ces derniers au point de faire de son château un lieu d'asile pour tous les compromis, fondant à Montargis même un collège huguenot, et recevant de la cour 60,000 livres de rente annuelle qu'elle employait à soutenir la cause des réformés. M. Rodocanachi connaît fort bien son sujet, intéresse son lecteur, utilise des documents inédits et sait en tirer un excellent parti; mais pourquoi n'a-t-il pas ajouté à son livre un index des noms propres? Et puisqu'il avait entre les mains les précieux livres de comptes de la maison de Renée de France, que n'en a-t-il, au risque de grossir un peu son volume, donné dans les notes quelques extraits?

***

Dans le recueil des *Abhandlungen Herrn Dr Prof. Adolf Tobler dargestellt* (Halle, 1895, in-8), nous trouvons un mémoire de C. Wahlund sur une femme-poète française oubliée, Anne Malet de Graville, dont on sait les attaches avec notre pays.

***

Enfin M. Eug. Thoison, dont cette chronique relate fidèlement les nombreux travaux, nous a gratifiés en moins d'un an de trois publications nouvelles qui ne sont pas sans intérêt :

L'Eglise de Larchant (Nemours, 1896, in-16) est une monographie intéressante et succincte de la belle église qu'on admire à Larchant et qui malheureusement demeure à demi-ruinée sans qu'il y ait un jour espoir de la voir restaurer, mais l'état de délabrement même où elle se trouve offre à la curiosité de l'archéologue une étude variée. Grâce à des matériaux longuement rassemblés et qui pourront servir pour un travail beaucoup plus développé, M. Thoison a pu facilement la décrire en 30 pages accompagnées de 3 gravures et de 2 plans, qui font de sa plaquette le guide indispensable du visiteur.

L'Église d'Avon en 1647 (Fontainebleau, 1896, in-18) est une brochure, extraite à très petit nombre de *l'Abeille de Fontainebleau*, où l'auteur a profité des notes de voyage de Dubuisson-Aubenay conservées à la Bibliothèque Mazarine pour décrire l'église et indiquer toutes les curiosités qui y existaient alors et en ont disparu (tombe de Jean du Monceau, seigneur d'Avon ; portrait de Jean d'Espimont, écuyer, etc.) ; et pour discuter quelques problèmes relatifs à la généalogie de la famille du Monceau et à la description des armoiries qui figurent sur les vitraux de l'église.

La première fête de l'Agriculture à Nemours (Nemours, 1896, in-16) est une simple note (extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Fontainebleau)* qui relate les détails d'une fête locale, très pompeusement célébrée le 9 messidor an IV (27 juin 1796) sous la présidence de Jean-Edme Girault, d'après un document retrouvé aux archives départementales.

Henri Stein.

ERRATUM DU VOLUME

P. 104-105. — Au lieu de Jacques Marchandon, lire *Marchaudon.*

P. 105. — Au lieu de Nicollas Houdoin, lire *Haudoin.*

P. 106. — Au lieu de Guillaume Murs, lire *Muret.*

P. 109. — Au lieu de Zacarie Poissonnel, lire *Poissonnet.*

P. 114. — Au lieu de Pierre Levillieux, lire *Périllieux.*

P. 119. — Au lieu de Pierre du Plessis-Liancourt, lire *Roger.*

P. 256. — Lire Villeconin, *canton* d'Étampes.

TABLE DES MATIÈRES

I

COLLABORATEURS

MM. Pages.

CARTAUD (abbé C.). — Une visite dans la ville et l'église de Puiseaux (Loiret). 177

DEVAUX (Jules). — Origines gâtinaises; 3. Les vicomtes; 4. La dislocation du comté (fin). 292

GROUCHY (Vte de). — Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau (suite). 114

HERBET (Félix). — Recherches sur le palais de Fontainebleau : l'architecte de l'escalier en fer à cheval 153

— Les graveurs de l'école de Fontainebleau : 1. Catalogue de l'œuvre de L. D.; 2. Catalogue de l'œuvre de Fantuzi . . 56, 257

MARQUIS (Léon). — Recherches historiques sur Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise) 1, 203, 332

STEIN (Henri). — Les officiers royaux du Gâtinais orléanais en 1596. 103

— Martin Claustre à Montereau et les tombeaux des Poysieu' . . 129

— Deux lettres inédites de Dom Basile Fleureau. 160

— Chronique bibliographique gâtinaise 122, 250, 371

THOISON (Eugène). — Les gens de guerre en Gâtinais aux XVIe et XVIIe siècles 134

— Documents inédits sur les paroisses du Gâtinais (Lorrez-le-Bocage, Aufferville, Jouy, Sceaux-du-Gâtinais, La Genevraye, Buno, Villemaréchal, Saint-Ange, Montargis, Montereau-fault-Yonne, Treuzy, Rozoy-le-Vieil, Chéroy et Chaintreaux) . 45, 163

Chronique archéologique gâtinaise 245

II

GRAVURES

1°) Vue générale de Puiseaux (1612), par Claude Chastillon 193

2°) La mine de Milly (XIVe s.), conservée au Musée de Cluny 215

3°) Vue de l'église de Milly (dessin de M. L. Marquis) 334

4°) Plan de la même église (dessin du même). 335

III

ADMINISTRATION

Pages.

Séance de la Société tenue à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 8 avril 1895 V
Séance de la Société tenue à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), le 3 juin 1895. VI
Séance de la Société tenue à Malesherbes (Loiret), le 6 octobre 1895. VII
Exposé de la situation financière au 31 décembre 1895 VIII
Bureau de la Société au 1er janvier 1896. VIII

IV.

BIBLIOGRAPHIE

1°) LIVRES

MM.

Abhandlungen Herrn Dr Adolf Tobler dargestellt (Halle, 1895, in-8°). 379
Borelli de Serres (E.). — *Recherches sur divers services publics en France du* XIIIe au XVIIIe *siècle* (Paris, 1895. in-8°). 254
Bourges (E.). — *Recherches sur Fontainebleau* (Fontainebleau, 1896, in-4°) 250
Cochard (Th.). — *La juiverie d'Orléans* (Orléans, 1895, in-8°). . . . 126
Coyecque (E.) et Brièle (L.). — *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris* (Paris, 1894, in-8°) 126
Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins en France de 1568 à 1585 (Paris, 1894, in-8°) 126
Hugues (Ad.). — *Le département de Seine-et-Marne (1800-1895) d'après les documents officiels* (Melun, 1895, in-8°). 250
Kermaingant .(P. L. de). — *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV; mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont, en 1602-1605* (Paris, 1895, 2 vol. in-8°) 124
Luce (S.). — *Histoire de la Jacquerie;* 2e édition (Paris, 1895, in-8°). 253
Martin (A.). — *Les Étapes d'un touriste en France; promenades et excursions dans les environs de Paris,* région du Sud (Paris, 1896, 2 vol. in-12) 378
Quesvers (P.) et Stein (H.). — *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens* (Paris, 1894, in-4°). 122
Rodocanachi (E.). — *Renée de France, duchesse de Ferrare* (Paris, 1896, in-8°) 378
Stein (H.). — Voy. Quesvers.
Thoison (E.). — *L'église de Larchant* (Nemours, 1896, in-16) 380

2°) PÉRIODIQUES

	Pages.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques (Paris, 1895).	252
Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Fontainebleau (1896)	380
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans (Orléans, 1895).	126
Bulletin de la Société géologique de France (Paris, 1895)	252
Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix (Corbeil, 1895)	127
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques (Paris, 1895).	252
Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, XXII (Paris, 1895)	125
Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, LIV (Paris, 1894).	253
Moyen-âge, IX (Paris, 1894)	124
Revue historique (Paris, 1895)	122

3°) JOURNAUX

	Pages.		Pages.
Abeille de Fontainebleau.	251, 380	Nouvelliste de Seine-et-Marne.	122

4°) NOMS CITÉS

MM.	Pages.	MM.	Pages.
Beaurepaire (Ch. de)	252	Leroy (G.)	122
Bournon (F.)	125	Marquis (L.)	128
Dufour (A.)	127	Molinier (A.)	122
Durrieu (P.)	253	Prou (M.)	124
Hauréau (B.)	127	Termier (P.)	252
Lecomte (M.)	251	Thoison (E.)	252, 380
Ledos (E.-G.)	124	Wahlund	379
Legrand (Max.)	124, 127		

FONTAINEBLEAU. — Maurice Bourges, imp. breveté

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Annales de la Société. I (1883). In-8° de 272 p. *(Épuisé.)*

Annales de la Société. II (1884). In-8° de XVI-272 p. *(Épuisé.)*

Annales de la Société. III (1885). In-8° de XVI-272 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. IV (1886). In-8° de VIII-336 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. V (1887). In-8° de VIII-312 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. VI (1888). In-8° de VIII-392 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. VII (1889). In-8° de VIII-352 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. VIII (1890). In-8° de VIII-348 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. IX (1891). In-8° de VIII-384 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. X (1892). In-8° de VIII-408 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. XI (1893). In-8° de VIII-408 p. Prix : 12 fr.

Annales de la Société. XII (1894). In-8° de VIII-376 p. Prix : 12 fr.

Correspondance du cardinal de Châtillon (1885). Première partie. In-8° de XV-94 p. Prix : 4 fr.

Les séjours des rois de France dans le Gâtinais (1888) In-8° de XII-197 p. Prix : 5 fr.

Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes (1888). In-8° de XXVI-160 p. Prix : 5 fr.

Inventaire sommaire des Archives municipales de Montargis (1893). In-8° de XIV-233 p. Prix : 6 fr.